

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

**Ministère de l'économie, des
finances et de l'appui à
l'investissement au titre de
l'année 2021**

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne. La version arabe officielle fait foi.

Table des matières

Présentation générale

Présentation de la mission de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement

Stratégie de la mission de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement

Programmes de la mission de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement

Budget de la mission et programmation des dépenses du ministère à MT

➤ **Programmes opérationnels : Axe " finances "**

1- Programme numéro 1 : Douanes

Présentation du programme et sa stratégie

Objectifs et indicateurs du programme douanes

Dépenses du programme douanes

2- Programme numéro 2 : Fiscalité

Présentation du programme et sa stratégie

Objectifs et indicateurs du programme Fiscalité

Dépenses du programme Fiscalité

3- Programme numéro 3 : Comptabilité publique

Présentation du programme et sa stratégie

Objectifs et indicateurs du programme Comptabilité Publique

Dépenses du programme Comptabilité Publique

4- Programme numéro 4 : Services budgétaires

Présentation du programme et sa stratégie

Objectifs et indicateurs du programme services budgétaires

Dépenses du programme services budgétaires

5- Programme numéro 5 : Dette publique

Présentation du programme et sa stratégie

Objectifs et indicateurs du programme Dette Publique

Dépenses du programme Dette Publique

➤ **Programmes opérationnels : Axe "Développement ,investissement et coopération internationale":**

1-Programme 1: équilibres globaux et de la statistique1

Présentation du programme et de sa stratégie

Objectifs et indicateurs de performance du programme

Dépenses du programme

2-Programme2:soutien au développement régional et sectoriel

Présentation du programme et de sa stratégie

Objectifs et indicateurs de performance du programme

Dépenses du programme

3-Programme 3: Coopération internationale

Présentation du programme et de sa stratégie

Objectifs et indicateurs de performance du programme

Dépenses du programme

4-Programme 4: Développement de l'investissement

Présentation du programme et de sa stratégie

Objectifs et indicateurs de performance du programme

Dépenses du programme

Programme 9: de pilotage et Appui de la mission (pilotage et appui axe finance et pilotage et appui axe développement, investissement et coopération internationale

Présentation du programme et de sa stratégie

Objectifs et indicateurs de performance du programme

Budget du programme

Préambule

Le projet annuel de performance de la mission de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement pour l'année 2021 a été élaboré sur la base d'un nouveau canevas spécifique aux missions concernées par le remaniement gouvernemental prévu par le décret présidentiel 2020-84 du 2 septembre 2020 relatif à la désignation du chef du gouvernement et ses membres.

Un nouveau ministère a été créé par le décret gouvernemental 2020-798 du 21 octobre 2020 pour s'occuper de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement. Ce décret a prévu :

- La fusion du ministère de développement ; investissement et coopération internationale et du ministère des finances ainsi que toutes les structures centrales et régionales relevant de leurs périmètres dans un unique ministère intitulé « Ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement.

- La préservation de toutes les structures prévues par le décret gouvernemental 2016-1164 du 10 Août 2016 relatif à l'organisation du ministère de développement, investissement et coopération internationale et le décret 91-556 du 23 Avril 1991 portant organisation du ministère des finances et ce jusqu'à l'approbation du décret portant organisation du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement.

A cet effet ; ce projet annuel de performance est composé de deux axes principaux : axe " finances" et axe "développement, investissement et coopération internationale".

Chapitre 1 : Présentation générale de la mission

1- La présentation de la stratégie de la mission

Les priorités stratégiques du secteur de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement pour l'année 2021 ont connu un ajustement qui répond aux besoins à moyen terme de la prochaine phase avec ses défis économiques et financiers engendrés par la crise sanitaire -COVID-19-.

1.1- Les orientations stratégiques de la mission :

La mission de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement s'articule autour de :

- La participation aux travaux d'élaboration des politiques économiques, sociales et de développement régional ainsi que le pilotage de la préparation des stratégies, des plans de développement et des équilibres économiques.
- La participation à l'élaboration et la conception des politiques et des outils d'incitation à la coopération internationale en vue de mobiliser les ressources de financement extérieur dans les domaines économiques, financiers et techniques.
- Le développement des investissements nationaux et étrangers.

Aussi, les priorités de la mission sont notamment :

- * la maîtrise des équilibres globaux,
- * la garantie de la soutenabilité budgétaire,
- * l'efficacité optimale des politiques financières
- * le renforcement de la gouvernance.

De ce fait, les orientations stratégiques de la mission se présentent comme suit :

- La maîtrise des équilibres globaux et de la soutenabilité budgétaire de l'Etat
- Le renforcement de l'efficacité des politiques économiques et financières
- Le développement de l'investissement et du climat des affaires
- Le développement régional et la réduction des inégalités régionales.
- Le renforcement de la gouvernance

1- La maîtrise des équilibres globaux et de la soutenabilité budgétaire de l'Etat.

Les principales orientations stratégiques de la mission consistent à maîtriser les équilibres globaux et garantir la soutenabilité budgétaire à travers notamment :

- * le renforcement de la collecte des ressources,
- * la maîtrise des équilibres ;
- * le financement du budget de l'Etat,
- * la maîtrise de l'endettement,
- * la rationalisation de la gestion des dépenses de l'Etat.

1-1 Le renforcement de la mobilisation des ressources à travers notamment :

- La mise en œuvre d'un plan d'action visant à maîtriser les équilibres financiers pour les trois prochaines années 2021-2023 et à réduire le déficit budgétaire sans prendre en compte des affectations, dons et confiscations qui est prévu à 7,3 % en 2021, 5,4 % en 2022 et 4,4 % en 2023.
- La poursuite la mise en œuvre de la réforme fiscale afin de simplifier le système fiscal, d'alléger la pression fiscale et d'instaurer la justice fiscale. Les buts de la réforme seront réalisés à travers :
 - * le développement des services fiscaux,
 - * le renforcement de la politique de communication entre l'administration et les contribuables
 - * l'ouverture de l'administration.
- L'élargissement de l'assiette fiscale à travers :
 - * l'intégration du secteur informel dans le cycle économique organisé,
 - * la lutte contre l'évasion fiscale,
 - * le renforcement de la transparence,
 - * l'amélioration de la dématérialisation de l'administration,
 - * le renforcement de sa capacité à développer sa base de données ;
- Le soutien des efforts de recouvrement direct ou constaté, en tenant compte des spécificités de la conjoncture économique et sociale à la suite de la pandémie sanitaire, et ce à travers une panoplie de mesures permettant un allègement en la matière.
- Le renforcement du rôle de la douane dans la lutte contre la contrebande et la fraude commerciale à travers la mise en place du Programme de modernisation de la Douane qui vise essentiellement à :
 - * lutter contre la contrebande et à réduire la part de l'économie parallèle ;
 - * augmenter le taux des procédures dématérialisées
 - * réviser le système d'impôts et taxes et à simplifier les procédures douanières.

- *réviser le système réglementaire relatifs à certains secteurs ou à certaines marchandises en relation avec les circuits de la contrebande ;
- *mettre en place un nouveau système d'information simplifié
- *sécuriser les procédures portuaires
- *Réviser l'organisation administrative, renforcer le déploiement des gardes douanières et développer le système de gestion des ressources humaines (formation et recyclage.)
- *Poursuivre les efforts de mobilisation des ressources externes sous forme de dons et de prêts concessionnels
- *Intensifier les efforts pour améliorer l'attractivité de la Tunisie aux investissements directs étrangers

1-2 : Le financement du budget et la maîtrise de la dette

La maîtrise de l'endettement est réalisée à travers :

- *la maîtrise du coût de la dette publique,
- * l'amélioration de la gestion des risques qui lui sont associés
- * le ciblage de la stabilité du ratio de la dette à un niveau qui assure la soutenabilité des finances publiques.

La stratégie de gestion de la dette publique vise à diversifier les sources de la dette publique et à améliorer les mécanismes de gestion des risques afin de mobiliser les ressources d'emprunt nécessaires en œuvrant notamment à assurer :

- *La croissance du marché intérieur des bons du Trésor en vue de réduire le risque de refinancement à travers notamment le renforcement de l'encours de la dette intérieure dans le but de réduire les risques de change.

Dans le cadre de la réforme des finances publiques, il est prévu de consacrer l'orientation gouvernementale visant à créer l'agence de trésorerie tunisienne afin de garantir l'efficacité et la rentabilité de la structure chargée de la dette publique.

1-3 : Rationalisation la gestion des dépenses de l'État

- Orienter les dépenses budgétaires de 2021 vers les secteurs prioritaires en réponse aux exigences de la prochaine phase et aux défis survenus suite à la pandémie du COVID-19.
- Poursuivre les travaux de mise en œuvre de la loi organique du budget à travers notamment :
 - La poursuite de l'opérationnalisation de la GBO selon le chronogramme arrêté en la matière à travers :
 - La finalisation des règles de gestion budgétaires et comptables,

- La poursuite des travaux de modernisation de la comptabilité publique
 - Le développement d'un système d'information de la gestion financière et son entrée en exploitation de manière à ce qu'il permette l'élaboration des états financiers de l'Etat et leur certification.
 - L'adaptation du dispositif de contrôle aux exigences de la nouvelle loi organique du budget.
- La poursuite de la consolidation du cadre commun pour l'évaluation et la gestion des investissements publics
 - L'exploitation du système d'information « TARTIB » pour le classement des projets proposés à inclure dans le budget de l'État.
 - Le ciblage des investissements publics et leur orientation vers les projets de rentabilité socio-économique

2- Rendre les politiques économiques et financières plus efficaces, stimuler l'investissement et améliorer le climat des affaires.

Cette orientation stratégique est déclinée notamment à travers :

- L'amélioration du climat des affaires et l'incitation de l'initiative privée,
 - L'évaluation du système d'investissement et la révision des insuffisances enregistrées,
 - La simplification des conditions et procédures d'obtention des avantages financiers,
 - L'amélioration du classement de la Tunisie dans le rapport annuel « Business Doing »
 - La libération de l'entrepreneuriat privé dans le cadre du programme de révision des autorisations d'activités économiques et l'identification de 25 autorisations qui seront supprimées ou remplacées par des cahiers des charges,
 - Le renforcement du système d'opérateurs économiques agréés et la généralisation de l'accréditation de la dématérialisation des documents relatifs aux procédures de transport.
- Le nombre total d'entreprises bénéficiant du statut d'opérateur économique agréé est de 79 contre 66 prévus par la loi de finances de 2020 et 89 prévus pour l'année 2021.
- La simplification des procédures d'importation et d'exportation à travers notamment :
 - *L'acquisition et la mise en place d'un nouveau système d'information qui permet le développement et l'amélioration de la qualité des services

*La réduction du temps de transit des marchandises dans les ports en adoptant l'échange de données informatisées et en supprimant le caractère physique des documents grâce au système intégré.

*La fourniture des services à distance sur le portail de la douane : Mon poste Service, Mon bagage Service, Diwana Service, Driving Services, Smart traveller App et Automated Chat (Son entrée en service est prévue pour le début de 2021) et la demande de l'agent économique agréé permet l'entrée à distance (début du service en 2021).

*Le lancement des activités du Fonds tunisien d'investissement qui a arrêté sa stratégie ciblant les secteurs prometteurs et les domaines prioritaires.

*L'encadrement et l'assistance depuis la phase de la formation juridique jusqu'à l'entrée en production ainsi que pendant la phase d'exploitation.

*L'adoption d'une politique active pour attirer les investissements étrangers et l'amélioration de la position de la Tunisie en tant que destination d'investissement pour le monde des affaires.

*Le Suivi des mesures financières extraordinaires approuvées pour aider les établissements touchés par la pandémie du coronavirus les aidant à rétablir leur activité et poursuivre leur travail.

*La Stimulation de l'initiative privée et l'appui des institutions émergentes et les projets novateurs en activant le Fonds des Fonds pour faciliter le développement de projets dans des domaines novateurs.

*La poursuite des réformes financières à l'instar de la finance participative et du capital d'investissement.

*Le Suivi de la Stratégie nationale d'intégration financière (2018-2022) en vue d'améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers, notamment en ce qui concerne :

-Le Soutien aux petites et moyennes entreprises (PME) en vue de coordonner les interventions du système de financement des entreprises publiques et de l'économie ainsi que la fourniture de produits et services compatibles avec les besoins de l'entreprise durant la phase de développement.

-La protection des personnes vulnérables par la mise en œuvre d'un programme de restructuration.

-La transmission d'un projet de loi à l'ARP concernant la revitalisation de l'économie, l'intégration du secteur parallèle et la lutte contre l'évasion fiscale.

3- Soutenir le développement régional et réduire les inégalités régionales à travers :

-Le lancement des travaux de préparation de la vision future de la Tunisie 2030

-Le Lancement des travaux de préparation du Plan quinquennal de développement 2021-2025

- Le soutien au développement régional, La réduction des inégalités et la consécration du principe de la discrimination positive

- La préparation de la stratégie nationale de développement régional.

- La préparation du deuxième rapport national volontaire de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable 2021

- L'adoption d'une nouvelle approche de calcul de l'indice de développement relatif aux municipalités.

- La mise en place d'une stratégie de développement des zones frontalières

- L'opérationnalisation des livrables et des recommandations des études d'évaluation du programme de développement régional.

4. Le renforcement de la gouvernance à travers la numérisation de l'administration et la modernisation des systèmes d'information :

Il s'agit essentiellement d'implémenter un système d'information des finances publiques moderne servant en tant qu'outil d'aide à la décision et consacrant la transparence et la bonne gouvernance.

- Le système d'information de gestion financière

-Le développement du système d'information des finances publiques à la lumière des exigences de la loi organique du budget.

Ce projet comprend les éléments relatifs à l'informatisation de tout le système de gestion de la finance de la préparation et à l'exécution du budget, à la tenue de la comptabilité et à la préparation des états financiers par l'adoption de la comptabilité à partie double ainsi que la maîtrise de la gestion de trésorerie et le suivi de la liquidité. (Des études sont en cours de préparation, le démarrage du développement du système d'information est prévu pour mars 2021.)

-La Poursuite du développement de nouveaux systèmes d'information relatifs aux opérations de trésorerie dans les recettes des finances à travers la généralisation du mécanisme de paiement TPE et de la rationalisation des opérations de compensation électronique pour les ordres de prélèvement en coopération avec la Banque centrale de Tunisie (Janvier 2021).

-Les Systèmes d'information pour la fiscalité et le recouvrement :

Le lancement des travaux de renouvellement du système d'information relatif à la collecte d'impôt et le recouvrement des recettes

Celui-ci comprend dans un premier temps le développement d'une base de données unique, les opérations de sa gestion, l'accès à distance aux services fiscaux et au compte fiscal (décembre 2020).

- Projet « Rassem » pour informatiser et dématérialiser le processus de la légalisation des signatures (début de l'expérience 2021).

- Projet "NACEF » pour la gestion du dispositif d'enregistrement des opérations, l'exploitation des factures et l'inspection automatique des infractions fiscales (L'appel d'offres a été lancé pour la deuxième fois).

-Le système d'information de la Douane :

Le renouvellement du système d'information de la douane : un projet de développement d'un nouveau système d'information avancé et intégré permettant la numérisation et la modernisation du processus de la douane.

Le système d'information de la gestion de la dette à travers :

-L'entrée en exploitation du système d'information des obligations du trésor ((juin 2020)

-Le lancement du projet de modernisation du système d'information « SIADÉ" de gestion de la dette extérieure du pays et de la dette garantie par l'État (Octobre 2021).

- La mise en place d'un nouveau système de gestion des dépenses de développement des projets de l'Etat sur crédits externes (MOUADHFA). (Décembre 2021).

-Le développement du système statistique national moyennant le développement des données statistiques selon des normes internationales et avec une plus grande ouverture aux utilisateurs des statistiques ainsi que la garantie des publications selon les normes internationales.

-L'achèvement du système de numérisation des services pour les investisseurs à travers une plateforme électronique du comité tunisien d'investissement (STC) qui comprend diverses structures intervenantes dans le domaine de l'Investissement.

2- La présentation des programmes de la mission

La mission comprend 11 programmes :

6 Programmes portant sur l'axe " Finances "

5 programmes portant sur l'axe "Développement, investissement et coopération internationale"

Axes de la mission	Les programmes de la mission	Les programmes
Axe "Finances"	Les programmes des finances	Programme n ° 1 : la douane
		Programme n ° 2 : La Fiscalité
		Programme n ° 3 : La comptabilité publique
		Programme n ° 4 : Les services budgétaires
		Programme n ° 5 : La dette publique
Axe « Développement, investissement et coopération internationale »	Programmes du Développement, investissement et coopération internationale »	Programme n ° 1 Equilibres globaux et statistiques,
		Programme n ° 2 : Soutien au développement sectoriel et régional
		Programme n ° 3 : Coopération Internationale
		Programme n ° 4 : Développement de l'investissement
Appui aux programmes opérationnels	Programme Appui et pilotage	Pilotage et appui à l'axe Finances
		Pilotage et appui à l'axe " Développement, investissement et coopération internationale «

Axe « Finances »

Programmes	Objectifs	Indicateurs de performance
La douane	Objectif 1.0.1 : Faciliter les opérations de Dédouanement des Marchandises	Indicateur 1.0.1.1 : Délai moyen de dédouanement des marchandises
		Indicateur 1.0.1.2 : Nombre d'opérateurs économiques agréés
		Indicateur 1.0.1.3 : Taux de dématérialisation des procédures douanières
		Indicateur 1.0.1.4 : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web
	Objectif 1.0.2 : Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle	Indicateur 1.0.2.1 : Nombre de procès- verbaux pour réduire la fraude commerciale
		Indicateur 1.0.2.2 : Nombre de procès- verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande
		Indicateur 1.0.2.3 : Taux de présence effective des brigades de contrôle
	Objectif 1.0.3 : Améliorer la gestion des marchandises saisies	Indicateur 1.0.3.1 : Nombre de ventes aux enchères publiques
		Indicateur 1.0.3.2 : Nombre de donations
		Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès- verbaux de destruction
	Objectif 1.0.4 : Améliorer le taux de recouvrement des créances	Indicateur 1.0.4.1 : Taux de recouvrement des créances constatées
		Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés
	Fiscalité	Objectif 2.0.1 : Améliorer la qualité des prestations de services
Indicateur 2.0.1.2: Nombre de services administratifs dans l'application informatique dédiée à la gestion des attestations fiscales		
Objectif 2 .0.2: Réduire l'évasion fiscale		Indicateur 2.0.2.1 Nombre de points de progression du taux de dépôt en matière de déclarations annuelles d'impôt suite à l'intervention des services de contrôle
		Indicateur 2.0.2.2: Evolution du nombre de procès-verbaux d'infractions fiscales pénales
		Indicateur 2.0.2.3 : Evolution du nombre d'opérations de révision fiscale
Objectif 2.0.3 : Améliorer le rendement des interventions des services de contrôle		Indicateur 2.0.3.1 : Evolution du rendement du contrôle fiscal
		Indicateur 2.0.3.2 : Part du paiement au comptant suite à des réconciliations
		Indicateur 2.0.3.3 : Médiane de la série des taux de confirmation des montants redressés consignés dans arrêtés de taxation d'office par les tribunaux de première instance

Programme n°3 Comptabilité publique	Objectif 3.0.1 : Mobiliser les ressources dont est chargée la Direction Générale de la Comptabilité	Indicateur 3.0.1.1 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales
		Indicateur 3.0.1.2 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes non fiscales
		Indicateur 3.0.1.3 : Taux d'évolution du recouvrement des créances constatées
		Indicateur 3.0.1.4 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes locales par rapport aux estimations
	Objectif 3.0.2 : Améliorer les règles d'exécution des dépenses publiques	Indicateur 3.0.2.1 : Délai moyen d'exécution des dépenses publiques
	Objectif 3.0.3 : Améliorer la conformité des comptes des centres comptables	Indicateur 3.0.3.1 : Part des comptes conformes des centres comptables
	Objectif 3.0.4 : Améliorer la qualité des services	Indicateur 3.0.4.1 : Délai moyen d'attente dans les recettes des finances
		Indicateur 3.0.4.2 : Nombre des recettes des finances équipées par des moyens de paiement électroniques
Programme n°4 Services budgétaires	Objectif 4.1.1 : Améliorer la qualité des prévisions budgétaires de l'État	Indicateur 4.1.1.1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations des ressources budgétaires
		Indicateur 4.1.1.2 : Ecart entre les estimations et les réalisations des dépenses d'investissement
	Objectif 4.1.2 : Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique de budget	Indicateur 4.1.2.1 : Part des Fonds Spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes
		Indicateur 4.1.2.2 : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible
	Objectif 4.1.3: améliorer la transparence budgétaire	Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget
		Indicateur 4.1.3.2: Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'État
Programme5: Dettes publiques	Objectif 5.1.1: Améliorer la gestion du coût et des risques de la dette publique	Indicateur 5.1.1.1: Le coût moyen de la dette publique
		Indicateur 5.1.1.2: La part de la dette intérieure dans la dette publique
		Indicateur 5.1.1.3: Durée moyenne de remboursement de la dette publique
		Indicateur 5.1.1.4 : La part de la dette à refixer dans un an
	Objectif 5.1.2: Développer le marché local des obligations d'État	Indicateur 5.1.2.1: Nombre d'adjudications par an
		Indicateur 5.1.2.2: Volume de transactions sur le marché secondaire
	Objectif 5.1.3 : Améliorer le règlement des dépenses sur les crédits extérieurs affectés	Indicateur 5.1.3.1 : Part des dépenses réalisées et non réglées par rapport aux crédits

Axe « Développement, investissement et coopération internationale »

Programmes	Objectifs	Indicateurs
Programme 1 : Equilibres globaux et statistiques	Objectif 1.1 Développer le système de prévisions et des analyses économiques et sociales	Indicateur 1.1.1 : Nombre de documents produits périodiquement
	Objectif 1.2 Appuyer efficacement la décision dans le domaine socio-économique	Indicateur 1.2.1 : Nombre des études
		Indicateur 1.2.2 : Accès au site de l'institut
	Objectif 1.3 Renforcer les fondements des opérations de statistiques	Indicateur 1.2.3 : Formation et renforcement des capacités
		Indicateur 1.3.1 : Réalisation des statistiques programmées
Objectif 1.4 Améliorer la qualité des données statistiques	Indicateur 1.4.1 : Respect du calendrier de publication	
	Indicateur 1.4.2 : Taux de réalisation des sessions de formation	
Programme 2 Soutien au Développement sectoriel et régional	Objectif 2.1 Elaborer, suivi et exécution du plan de développement économique et social	Indicateur 2.1.1 : Elaboration de la vision stratégique 2030
		Indicateur 2.1.2 : Elaboration du document du plan quinquennal
		Indicateur 2.1.3 : Nombre de rapport annuel de suivi des projets inscrits dans le plan
		Indicateur 2.1.4 : Elaboration du rapport national sur la réalisation des objectifs de développement durable
	Objectif 2.2 Optimiser l'utilisation des investissements et améliorer la sélection des projets inscrits dans le budget de l'Etat	Indicateur 2.2.1 : Liste de projets approuvés par le CNAPP
	Objectif 2.3 Contribuer à l'amélioration des conditions de vie, appuyer les ressources de subsistance et promouvoir l'investissement privé	Indicateur 2.3.1 : Elaboration d'un rapport annuel sur les indicateurs sociaux et d'infrastructure.
		Indicateur 2.3.2 : Nombre de postes d'emploi créés au sein des programmes de développement spécifiques
		Indicateur 2.3.3 : Nombre de projets privés financés dans le cadre de la dotation de démarrage
		Indicateur 2.3.4 : Nombre de

		projets privés étudiés
Programme 3 : Coopération internationale	Objectif 3.1 Promouvoir la collecte des ressources financières extérieures et améliorer le volume des tirages	Indicateur 3.1.1 : Volume des engagements financiers conclus
		Indicateur 3.1.2 : Volume des tirages par rapport aux engagements conclus
	Objectif 3.2 promouvoir la coopération technique	Indicateur 3.2.1 : Evolution du nombre des coopérants
		Indicateur 3.2.2 : Evolution des projets de coopération Sud-Sud
Programme 4 : Développement de l'investissement	Objectif 4.1 Développer les politiques d'investissement et améliorer le climat des affaires	Indicateur 4.1.1 : Nombre de documents juridiques, consultations et rapports d'évaluation réalisés
		Indicateur 4.1.2 : Nombre de dossiers étudiés dans le cadre du renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'investissement
	Objectif 4.2 Renforcer l'investissement dans les grands projets	Indicateur 4.2.1 : Taux de résolution des problèmes objets de suivi et relatifs aux grands projets
	Objectif 4.3 Accompagner les investisseurs	Indicateur 4.3.1 : Taux des interventions de l'interlocuteur unique pour assister les investisseurs
		Indicateur 4.3.2 : Taux de respect des délais réglementaires pour l'obtention d'une autorisation et d'investissement
	Objectif 4.4 Promouvoir l'investissement étranger	Indicateur 4.4.1 : Pourcentage des contacts intéressants avec les investisseurs étrangers
		Indicateur 4.4.2 : Evolution du volume de l'investissement étranger dans les secteurs objets de commercialisation (Industrie, agriculture et services)
	Objectif 4.5 Promouvoir l'investissement privé	Indicateur 4.5.1 : Evolution du volume des incitations financières accordées annuellement

Programmes		Objectifs	Indicateurs
Axe : Finances	Programme 9 : Pilotage et appui	Objectif 9.1 Améliorer la gestion des ressources humaines	Indicateur : 9.1.1 : Taux de réalisation des plans de recrutement dans les délais
			Indicateur : 9.1.2 : Taux de réalisation des plans de promotion dans les délais
			Indicateur : 9.1.3 : Taux de la réalisation du plan de formation annuel au profit du personnel du Ministère des Finances
			Indicateur : 9.1.4 : Pourcentage de propositions de nomination dans les postes fonctionnels pour les femmes par rapport aux hommes
		Objectif 9.2 Rationaliser la gouvernance des dépenses publiques.	Indicateur : 9.2.1 : Délais d'ouverture, de transfert et de délégation des crédits
			Indicateur : 9.2.2 : Délais d'exécution des achats publics hors marchés publics
			Indicateur : 9.2.3 : Délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services.
		Objectif 9.3 Soutenir la contribution de comité du Contrôle Général des Finances dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et développer l'efficacité de la gestion publique..	Indicateur : 9.2.4 : Taux de réalisation des études et des travaux des projets de bâtiments
			Indicateur : 9.3.1 : Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit à la performance
		Axe : Développement, Investissement et coopération internationale	
Objectif 9.2	Indicateur 9.2.1 : Taux de		

		Maîtriser la gestion des ressources matérielles et des équipements	respect du calendrier de la programmation annuelle des dépenses
		Objectif 9.3 Développer le système d'information	Indicateur 9.3.1 : Taux de développement du SI

3- Budget de la mission et programmation des dépenses à moyen terme :

3.1- Présentation du budget de la mission pour l'année 2021 :

Les dépenses de fonctionnement, d'investissement et des comptes spéciaux du Trésor de la mission Economie, finances et appui à l'investissement pour l'année 2021 ont été fixées à 2065300 mille dinars contre 1802919 mille dinars en 2020, soit un taux d'évolution de 15%.

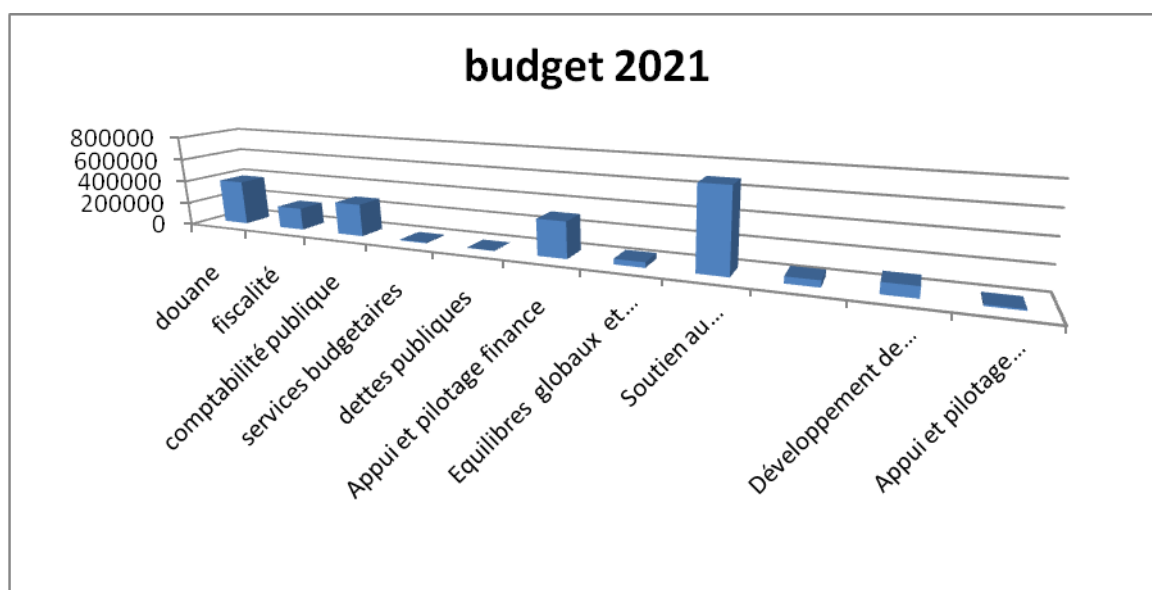
Répartition du budget de la mission pour l'année 2021 selon les programmes et la nature de la dépense (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	Dépenses d'investissement	Dépenses des opérations financières	Total
Programme Douanes	321975	21408	369	42775	42775	386527
Programme Fiscalité	174470	8036	120	8103	-	190729
Programme Comptabilité publique	251921	12595	23	16095	-	280634
Programme Services budgétaires	8042	654	-	235	-	8931
Programme Dettes publiques	1656	269	-	17	-	1942
Equilibres globaux et statistiques	30603	3465	10776	-	-	44844
Programme Soutien au Développement sectoriel et régional	19340	1350	670009	-	-	690699
Programme Coopération Internationale	7047	768	630	-	45520	53965
Programme Développement de l'investissement	9592	3213	76894	-	-	89699

Total des programmes opérationnels	824646	51758	758821	67225	45520	1747970
Programme Pilotage et APPUI "Axe finances"	33848	3538	268076	775	-	306237
Programme Pilotage et Appui "axe Développement, investissement et coopération internationale"	5328	5021	412	330	-	11093
Total programme pilotage et Appui	39176	8559	268488	1105	-	317330
Total	863822	60317	987311	68330	45520	2065300

Figure n ° 1 : Répartition du budget de la mission pour l'année 2021 selon les programmes (crédits de paiement)



3.2- Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission :

Les dépenses totales des différents programmes prévues pour l'année 2021 s'élèveront à 2065300 mille dinars, contre 1951000 mille dinars prévues pour l'année 2022, soit un taux de réduction de 6%.

	Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Axe "finances"	Dépenses de rémunération	556625	592899	683979	730000	791912	802517	827000
	Dépenses de fonctionnement	43718	44137	75924	46500	46500	47895	49412
	Dépenses d'intervention	5334	2293	70222	68588	268588	68588	68588
	Dépenses d'investissement	61530	62820	36292	68000	68000	69000	71000
	Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	78504	85721	0	0	0	0	0
	Total dépenses axe 1 sans prise en compte des ressources propres des établissements publics	745711	787870	866417	913088	1175000	988000	1016000
	Total dépenses axe 1 avec prise en compte des ressources propres des établissements publics	755680	797298	877875	926240	1188045	1001045	1029045
Axe "Développement ,investissement et coopération internationale	Dépenses de rémunération	51611	56883	61 941	68 828	71 910	77 807	79 986
	Dépenses de fonctionnement	8937	7950	10 103	13 340	13 817	14 950	15 369
	Dépenses d'intervention	1488	1538	1 974	757 433	758 723	820 824	844 245
	Dépenses d'investissement	20056	7470	7 588	230	330	400	400
	Dépenses des opérations financières	-	-	-	50 000	45 520	49 019	50 000
	Autre dépenses	499 851	537 897	703929	-	-	-	-
	Total dépenses axe 1 sans prise en compte des ressources propres des établissements publics	581943	611738	785535	889831	890300	963000	990000
	Total dépenses axe 1 avec prise en compte des ressources propres des établissements publics	583593	613693	786709	890928	891307	963660	990500
Total général de la mission sans prise en compte des ressources propres des établissements publics		1327654	1399608	1651952	1802919	2065300	1951000	2006000
Total général de la mission avec prise en compte des ressources propres des établissements publics		1339273	1410991	1664584	1817168	2079352	1964705	2019545

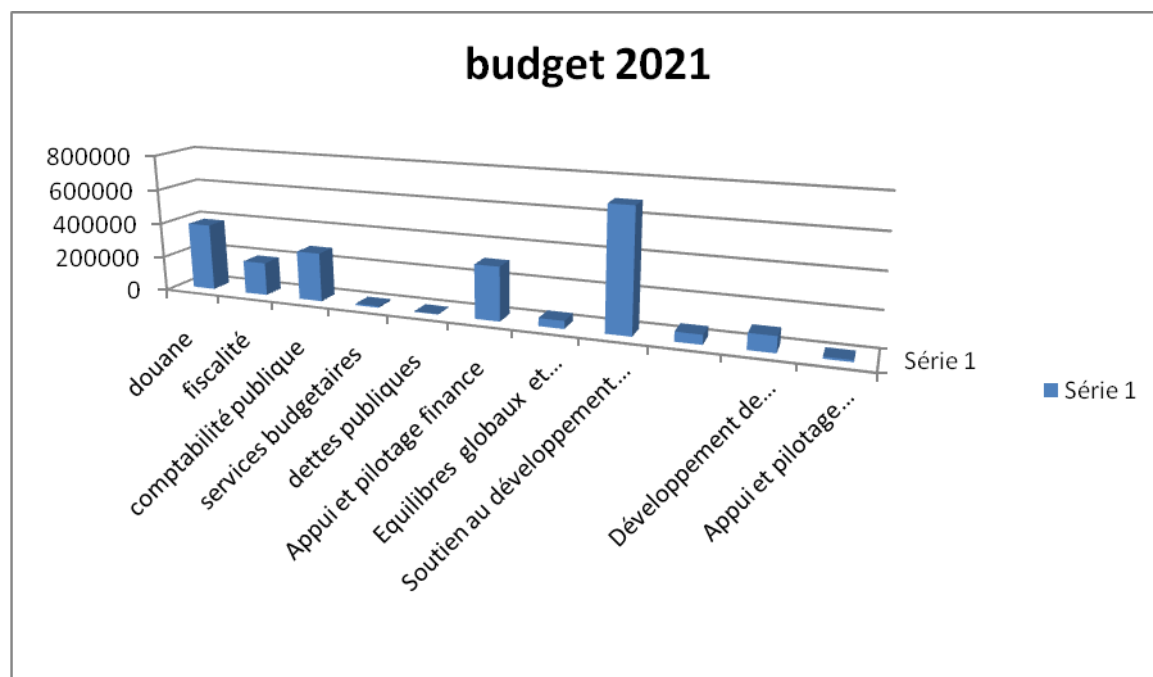
Tableau n°4:

Le cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission :

Répartition par programmes (crédits de paiement)

Axes de la mission	Programmes	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Axe « Finances »	Programme Douane	304091	316121	342426	364598	386527	392110	403983
	Programme Fiscalité	131317	140488	164627	169979	190730	193426	199307
	Programme Comptabilité publique	201968	215713	239924	262562	280634	284623	293277
	Programme Services budgétaires	6065	6901	8124	8751	8931	9062	9337
	Programme dettes publiques	1319	1380	1553	1703	1941	1973	2030
Axe « développement, investissement et coopération internationale »	Programme Equilibres globaux et statistiques	32349	30535	35263	42926	44844	48521	49880
	Programme Soutien Développement sectoriel et régional	461267	511204	711936	689614	690699	747222	768582
	Programme Coopération Internationale	53699	46630	12083	58168	53965	58390	60025
	Programme Développement de l'investissement	7826	9253	10202	88295	89699	97054	99672
Programme Pilotage et appui « Axe finance »		100951	107267	109763	105495	306237	106806	108066
Programme Pilotage et appui « axe développement ; investissement et coopération internationale »		26802	14116	16051	10828	11093	11813	11841
Le total du programme pilotage et appui de la mission		127753	121383	125814	116323	317330	118619	119907
Le total de la mission		1327654	1399608	1651952	1802919	2065300	1951000	2006000

Figure n ° 1 : Répartition du budget de la mission pour l'année 2021 selon les programmes (crédits de paiement)



3.3- Présentation du cadre de dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission :

Les dépenses totales des différents programmes prévues pour l'année 2021 s'élèveront à 2065300 mille dinars, contre 1951000 mille dinars prévues pour l'année 2022, soit un taux de réduction de 6%.

Tableau n°4 : Le cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) de la mission :

Répartition par programmes (crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Axes de la mission	Programmes	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Axe « Finances »	Programme Douane	304091	316121	342426	364598	386527	392110	403983
	Programme Fiscalité	131317	140488	164627	169979	190730	193426	199307
	Programme Comptabilité publique	201968	215713	239924	262562	280634	284623	293277
	Programme Services budgétaires	6065	6901	8124	8751	8931	9062	9337
	Programme dettes publiques	1319	1380	1553	1703	1941	1973	2030
Axe « développement »	Programme Equilibres globaux et	32349	30535	35263	42926	44844	48521	49880

	statistiques							
	Programme Soutien Développement sectoriel et régional	461267	511204	711936	689614	690699	747222	768582
	Programme Coopération Internationale	53699	46630	12083	58168	53965	58390	60025
	Programme Développement de l'investissement	7826	9253	10202	88295	89699	97054	99672
Programme Appui et pilotage « Axe finance »	100951	107267	109763	105495	306237	106806	108066	
Programme Appui et pilotage « axe développement ; investissement et coopération internationale »	26802	14116	16051	10828	11093	11813	11841	
Le total Programme appui et pilotage de la mission	127753	121383	125814	116323	317330	118619	119907	
Le total de la mission	1327654	1399608	1651952	1802919	2065300	1951000	2006000	

La présentation des programmes opérationnels de la mission

Axe « Finances »

Programme

« Douane »

Mr. Yousef ZOUAGHI a été nommé directeur général douanes et chef du programme Douane le 12 janvier 2018

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

1-1 Présentation de la cartographie du programme, sa structuration et son contenu :

1-1-1 La présentation du programme

La douane tunisienne occupe une position stratégique importante pour l'économie nationale. Elle est considérée comme un acteur important dans le domaine des échanges commerciaux et des équilibres macroéconomiques. Elle joue ainsi, un grand rôle dans le développement économique et la protection du pays.

La Douane tunisienne est une structure administrative rattachée au ministère des finances créé par :

- Le décret n° 91-556 du 23 avril 1991 (relatif à l'organisation du ministère des Finances telle que révisé par des dispositions ultérieures), elle est chargée d'assurer l'application des lois et règlements relatifs à la circulation des personnes, des marchandises et des transports à l'entrée et à la sortie du territoire national.
- Le décret n°94-1845 du 6 septembre 1994 réglementant la direction générale de la douane, telle que modifiée par le décret n°2004-2128 du 06/09/2004,
- Le décret n°2004- 2703 du 21/12/2004,
- Le décret n° 2013-2800 du 01/07/2013 et le décret n° 2014-772 du 23/01/2014 qui ont créé une nouvelle vision pour cet organe administratif à travers notamment :
 - L'organisation de directions centrales réparties en directions techniques, de directions de contrôle, de directions d'appui et de bureaux spécialisés.
- La restructuration des services et des directions selon la division territoriale douanière en 08 régions géographiques appelées directions régionales, y compris les bureaux frontaliers et régionaux
 - La création de l'École Nationale des Douanes, du Conseil Suprême des Douanes et du contrôle général des douanes.

- La création de la direction de la garde douanière en tant que structure de contrôle et de surveillance pour couvrir tout le territoire douanier, terre et mer.

1.1.2 La cartographie du programme :

La direction générale des douanes :

*La direction générale des douanes comprend les structures suivantes :

*Le conseil des douanes

*Le secrétariat des douanes

*Le contrôle général des douanes

*Les directions centrales (12 directions centrales : 4 directions techniques, 4 directions de contrôle, 4 directions d'appui et 9 bureaux spécialisés)

*Les directions régionales (8 directions)

*La garde douanière

*L'École Nationale des Douanes

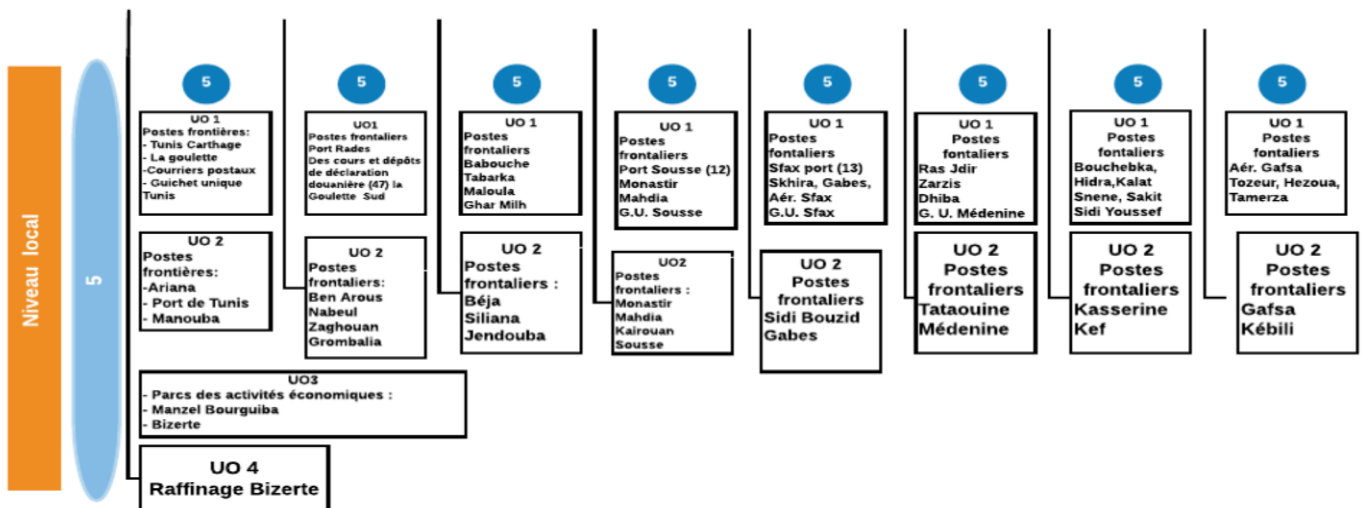
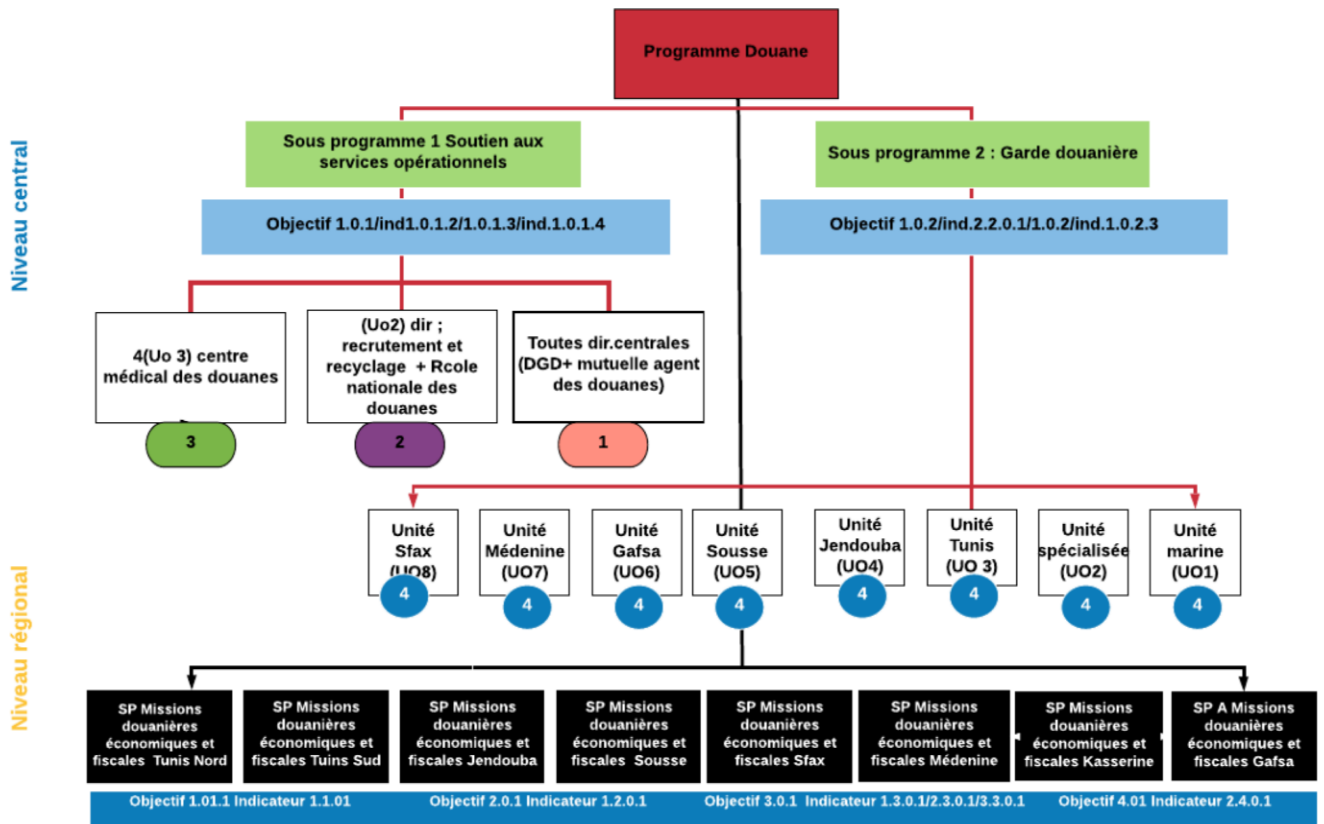
*Le centre médical des douanes, fournit des services liés à la prévention, au diagnostic, aux soins d'urgence et au traitement au profit des agents de douanes, de leurs conjoints et de leurs enfants qui sont à leurs charges. Le centre médical comprend :

*Une sous-direction des Affaires Administratives, Financières et de l'Équipement gérée par un médecin principal de spécialité nommé par arrêté.

*Une sous-direction médicale gérée par des médecins de spécialités.

*Le Centre Médical des douanes est dirigé par un directeur nommé par décret bénéficiant du grade et des avantages de directeur d'administration centrale.

1.1.3 La cartographie de la déclinaison opérationnelle du programme « Douane »



Les principales activités du programme de douane

- 1** : Activité de soutien au programme de douane
- 2** : Formation et reformation
- 3** : Services sanitaires au profit du personnel de douane
- 4** : Surveillance et inspection contre les infractions douanières y compris les infractions de change sur tout le territoire douanier
- 5** : Transit et contrôle de marchandises lors de l'import et export et encaissement des DD appliqués et suivi des marchandises confisquées

Les attributions de la douane se résument comme suit :

-Les attributions fiscales :

La douane assure le recouvrement des droits, taxes et redevances appliqués aux marchandises lors de l'importation et de l'exportation au profit du budget de l'État, ainsi que les droits parafiscaux au profit de la caisse de compensation ou des caisses des artisans. La douane œuvre à l'assurer le recouvrement de ces droits et taxes et contribuent à lutter contre l'évasion fiscale.

- Les attributions économiques :

Le rôle économique de la douane est considéré comme une extension naturelle de son rôle fiscal traditionnel, étant donné que les droits de douane, en plus d'être un outil de financement du Trésor Public, vise aussi à protéger l'industrie nationale et les ressources agricoles.

Cependant, les profondes transformations économiques du commerce international et le choix de la Tunisie d'opter pour une économie de marché ont conduit à une évolution du rythme des échanges commerciaux, ce qui oblige la douane à suivre ces évolutions et à changer ses méthodes de travail pour être à la pointe de développement de l'économie tunisienne.

Dans ce contexte, l'administration veille en permanence à simplifier les procédures d'importation et d'exportation, à créer des systèmes douaniers avancés et à renforcer la compétitivité des produits d'origine tunisienne. Elle veille aussi à encourager l'investissement et l'exportation en établissant un partenariat et une relation de coopération avec les opérateurs économiques et ce en les consultant sur les moyens de surmonter les défis et les obstacles rencontrés. L'Administration de la Douane œuvre à encourager la compétitivité des produits tunisiens, à assurer la concurrence loyale et contrôler les pratiques illégales telles que le dumping et la contrefaçon, ainsi que le contrôle des normes de qualité. Elle contribue également à l'élaboration des statistiques liées à la matière douanière (importations et exportations) pour faciliter la prise de décision par les pouvoirs publics.

- Les attributions sécuritaires :

Il s'agit de surveiller les mouvements de marchandises et d'argent à l'intérieur du pays et au-delà des frontières, la douane veille à :

- Lutter contre la contrebande lors des exportations ou des importations sous ses différentes formes : marchandises, drogues, bijoux, devises, œuvres d'art et antiquités.
- Protéger les ressources animales et végétales menacées par l'extinction
- Protéger les consommateurs des matériaux non conformes aux normes de santé et de sécurité.

Ces attributions sont prises en compte dans la stratégie de la douane.

1.2 La stratégie du programme :

Tenant compte des attributions de la douane et des exigences économiques, de développement et de sécurité du pays tunisien, un programme de modernisation a été arrêté le 07 septembre 2015 par le conseil des ministres. Les objectifs stratégiques dudit programme sont de :

* lutter contre la contrebande,

* réduire la part de l'économie parallèle,

*développer l'économie

*d'augmenter la performance

et ce à travers :

- L'élaboration d'un plan d'action renfermant un ensemble de mesures ciblant l'augmentation de la performance,
- La simplification des procédures douanières et la réglementation de certains secteurs ou marchandises qui alimentent les circuits de la contrebande,
- L'élaboration d'un nouveau système d'information,
- La simplification et la sécurisation du code de conduite des ports,
- La révision de l'organisation administrative,
- Le renforcement du déploiement des gardes douanières,
- Le développement du système de gestion des ressources humaines.

Dans le même contexte, le programme de la douane s'est fixé quatre objectifs stratégiques, qui ont été définis conformément au Plan stratégique de modernisation de la douane de 2020-2024. Ces objectifs stratégiques sont en phase avec les engagements internationaux de la Tunisie (la douane tunisienne) :

- l'accord de Kyoto amendé, qui vise à simplifier les procédures et à adopter des normes internationales conformément aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation mondiale des douanes
- la Convention sur la facilitation des échanges AFE Organisation qui vise à accélérer la démobilitation des biens sur la base des techniques d'élimination des risques, une surveillance ultérieure et des décisions anticipées, en maintenant la circulation des marchandises et en sécurisant la chaîne logistique ;

En outre, le gouvernement tunisien, considère que la modernisation de la douane a une portée stratégique. Les plus importantes mesures qui ont été arrêtées sont notamment :

- Le développement de nouvelles applications dans le système d'information des douanes "Sinda",

- L'instauration du programme de dématérialisation des procédures douanières et de la liaison avec le guichet électronique unique pour les procédures de commerce extérieur et les procédures de transport « TTN »

- L'activation du système de l'opérateur économique agréé.

- La mise en œuvre d'un programme pour la conduite des procédures relatives au réseau électronique unifié des procédures de commerce extérieur et des procédures de transport;

- Le suivi des indicateurs d'efficacité relatifs au délai de conservation des marchandises dans le port et au délai de dédouanement par la préparation d'études statistiques périodiques selon une méthodologie approuvée par un expert accrédité auprès de la Banque mondiale.

- La facilitation des procédures douanières à toutes les postes frontalières, en particulier le port commercial de Rades et le passage de Ras Jedir.

- L'élaboration de la circulaire relative aux procédures permettant aux opérateurs et au grand public d'obtenir des services et de compléter un ensemble de procédures à distance via le nouveau site Web de la douane lancé en 2018.

- Le Lancement des travaux de développement d'un nouveau système d'information dans le cadre du troisième programme de développement des exportations financé par la Banque mondiale PDE3,

Face à l'aggravation du phénomène de la contrebande, et en raison de la situation sécuritaire fragile, qui a caractérisé le pays en 2011, la contrebande a connu une recrudescence.

Les opérations de contrebande terrestre à travers des frontières libyennes et algériennes, la contrebande maritime depuis les points frontaliers, en particulier les ports maritimes ont augmenté, en plus de la montée des opérations de fraudes commerciales en exploitant le système de transit terrestre et le système d'entrepôts sous douanes. Aussi, l'accent était mis, dans le deuxième volet du programme de modernisation des douanes, sur la maîtrise des risques et la lutte contre le phénomène **de la fraude commerciale et de la contrebande (objectif 2)**.

À cet égard, la Douane s'est employée à promouvoir des mécanismes et des méthodes de travail, ainsi que des réformes législatives, afin d'atteindre l'objectif visé, qui comprend :

- Le développement du système de gestion des risques,
- La création d'une unité de contrôle de conteneurs,
- La préparation d'un plan stratégique de lutte contre la contrebande et le commerce parallèle;
- Le développement et le lancement de l'application informatique médiatique des conflits de la douane au cours de l'année 2018, dont les principaux objectifs sont :
 - *le suivi des conflits dans divers domaines,
 - *la constitution d'une base de données sur les courants de la fraude douanière et de la contrebande qui permet l'analyse des données,
 - *le renforcement des programmes de lutte contre la fraude et la prévision des risques.

D'autre part, l'accumulation de marchandises saisies dans les entrepôts de saisie a constitué un obstacle majeur à la fluidité de la circulation des marchandises, dont certaines ont été endommagées en raison de la durée de leur séjour, de la détérioration de leur valeur ce qui a poussé à améliorer les méthodes **de gestion de ces marchandises saisies**, que ce soit par la vente, le don ou la destruction (**objectif 3**).

En outre, il a été constaté la faiblesse du recouvrement des dettes constatées, ce qui a causé un manque à gagner au budget de l'État. Ceci qui a nécessité des efforts pour augmenter le rendement **du recouvrement des créances constatées qui peuvent être couvertes (objectif 4)**.

Par conséquent, la direction de la douane a mis en œuvre un certain nombre de mécanismes pour stimuler le recouvrement à travers :

- * la mise en place des cellules de recouvrement dans les bureaux de la douane,
- * le renforcement des capacités en matière de ressources humaines.
- *la mise en œuvre d'un programme de travail conjoint avec les Services de la direction générale de la comptabilité publique
- *le développement d'applications informatiques pour le suivi de la lourde dette.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire mondiale, la douane a pris plusieurs mesures dans son domaine d'intervention, il s'agit notamment :

- *D'accorder la plus haute priorité au dédouanement des secours humanitaires et des cargaisons lors de l'importation ; l'exportation et de transit moyennant des autorisations d'enlèvement simplifiées ou temporaires, même en dehors des heures de travail.
- *Se limiter à des procédures de contrôle minimales requises.

*L'extension à titre exceptionnel des permis de circulation, l'octroi de l'autorisation de départ sans véhicule, l'exemption de l'exigence de la procédure de légalisation, et un certain nombre de mesures ont été prises pour assurer la continuité des services administratifs à distance et pour communiquer avec les citoyens par courriel.

*La transmission de notes communes à tous les services douaniers dans les premières et deuxième lignes de contrôle, ce qui a permis de saisir des quantités de matériaux semi-médicaux périmés ; finis imités, que ce soit lors de la circulation soit lors de l'importation.

*Contrôler les passagers pour les vols d'évacuation, qu'ils arrivent ou partent.

*Donation d'une importante collection d'équipements médicaux et divers équipements saisis au Ministère de la Santé, aux institutions hospitalières, aux services et organismes publics impliqués dans ce domaine.

*Contribuer aux efforts de protection d'un certain nombre de centres dans diverses régions du pays, par notamment l'équipement de protection médicale nécessaire.

*Contribuer à l'évacuation des ressortissants étrangers bloqués en Tunisie pendant la période de confinement, en coordination avec le ministère des Affaires étrangères. Certains ont été autorisés exceptionnellement à partir après s'être engagés à régulariser leurs statuts ultérieurement.

*Permettre aux entreprises entièrement exportatrices d'augmenter en 2020 le rythme de leurs ventes sur le marché local.

Au niveau législatif :

- La publication du décret gouvernemental n° 2020- 421 de 2020 du 14 juillet 2020 portant sur la suspension de certains actes douaniers,
- La publication du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-6 du 16 avril 2020, prescrivant des mesures fiscales et financières pour atténuer les répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 »
- La publication du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-11 du 17 avril 2020, portant révision des droits et taxes dus sur les produits de protection individuelle et sur leurs intrants destinés à la prévention contre la propagation de l'infection par le Coronavirus « Covid-19 ».

2. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

Suite aux exigences du développement économique de la Tunisie et en se basant sur les attributions de la douane, et à la suite du diagnostic réalisé, quatre objectifs stratégiques et 12 indicateurs de mesure de performance ont été définis.

Programmes	Objectifs	Indicateurs de performance
Douane	Objectif 1.0.1 : Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises	Indicateur 1.0.1.1 : Délai moyen de dédouanement des marchandises
		Indicateur 1.0.1.2 : Nombre d'opérateurs économiques agréés
		Indicateur 1.0.1.3 : Taux de dématérialisation des procédures douanières
		Indicateur 1.0.1.4 : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web
	Objectif 1.0.2 : Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle	Indicateur 1.0.2.1 : Nombre de procès- verbaux relatifs à la fraude commerciale
		Indicateur 1.0.2.2 : Nombre de procès- verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande
		Indicateur 1.0.2.3 : Taux de présence effective des brigades de contrôle
	Objectif 1.0.3 : Améliorer la gestion des marchandises saisies	Indicateur 1.0.3.1 : Nombre de ventes aux enchères publiques
		Indicateur 1.0.3.2 : Nombre de donations
		Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès- verbaux de destruction
	Objectif 1.0.4 : Améliorer le taux de recouvrement des créances	Indicateur 1.0.4.1 : Taux de recouvrement des créances constatées
		Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés

Il est à noter que les valeurs prévisionnelles pour tous les indicateurs liés à l'amélioration de la performance du programme ont été modifiées à la lumière d'un processus de réévaluation de la méthode de calcul des indicateurs utilisée en fonction des réalisations de 2017 et 2018 et 2019.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif 1.0.1 : Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises								
indicateur 1.0.1.1 : moyenne des délais de dédouanement des marchandises	Jour	0.61	0.60	0.58	0.55	0.54	0.53	0.50
indicateur 1.0.1.2 : le nombre d'opérateurs économiques agréés	nombre	35	48	56	66	89	93	111
indicateur 1.0.1.3 : taux de dématérialisations des procédures relatives au dédouanement	taux	29.26	52	52	73	83	89	94
Indicateur 1.0.1.4 : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web	nombre	20	17	17	19	20	21	22
Objectif 1.0.2 : Lutter contre la fraude financière et la contrebande et améliorer le contrôle								
Indicateur 1.0.2.1 : Nombre de procès-verbaux relatifs à la fraude commerciale	nombre	58420	67256	67320	83026	97017	111078	126413
Indicateur 1.0.2.2 : Nombre de procès-verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande	nombre	13788	17589	21993	19711	20633	21888	24221
Indicateur 1.0.2.3 : Taux de présence effective des brigades de contrôle	taux	58	61	68	65	68	71	74
objectif 1.0.3 ; Améliorer la gestion des marchandises saisies								
Indicateur 1.0.3.1 : Nombre de ventes aux enchères publiques	nombre	1087	979	1200	1100	1150	1200	1300
Indicateur 1.0.3.2 : Nombre de donations	nombre	1290	878	1102	1320	1350	1400	1500
Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès-verbaux de destruction	nombre	166	155	172	180	190	200	230
Objectif 1.0.4 ; Améliorer le taux de recouvrement des créances constatés								
Indicateur 1.0.4.1 : Taux de recouvrement des créances constatées	taux	0.06	0.12	0.12	0.20	0.25	0.30	0.35
Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés	taux	0.44	0.40	0.62	0.36	0.40	0.35	0.30

N.B. : Les prévisions de 2021,2022 et 2023 ont été actualisées sur la base des réalisations de 2019 sachant que l'unité de mesure de l'indicateur 1.0.1 a été modifiée : nombre d'opérateurs agréés (du nombre au nombre total) ce qui permettra de suivre l'évolution de l'indicateur pendant les années à venir et connaître le nombre total bénéficiant de cette qualité.

Objectif 1 : Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises

Présentation de l'objectif :

Dans le cadre du respect des engagements internationaux de la Tunisie en matière de la simplification des procédures de commerce et en tant qu'administration chargée de faciliter les échanges commerciaux au niveau international, la douane est appelée de faire face aux défis relatifs à ce domaine en assurant la simplification, la rapidité et la sécurisation des procédures douanières.

Référence de l'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la simplification des procédures et de la minimisation des délais, à travers la dématérialisation des procédures et les facilités fournies aux acteurs économiques,

Motifs du choix des indicateurs :

Indicateur 1.0.1.1 : Délai moyen de dédouanement des marchandises

Cet indicateur a été choisi car il permet de déterminer la période nécessaire au processus de dédouanement, à partir de la date de dépôt des déclarations douanières jusqu'à la date d'octroi de l'autorisation d'enlèvement. De ce fait la compression de ces délais contribue de manière significative à la réalisation de l'objectif souhaité.

Dans ce contexte, les douanes ont œuvré à :

- Développer l'application de signature électronique,
- Développer l'application Fret Express.
- Développer une application pour surveiller les unités d'expédition via GPS / GPRS,
- Suivre l'achèvement du projet de système de vidéosurveillance au profit des douanes
- Dématérialisation du mode de paiement par obligation cautionnée,
- Compléter les procédures d'exportation dans le cadre du programme transfert de dossier (procédures d'export),
- Généraliser l'application du bon de sortie via le système TTN.

Indicateur 1.0.1.2 : Nombre d'opérateurs économiques agréés

Ce deuxième indicateur a été choisi car il permet d'améliorer la qualité des services et contribue de manière significative à assurer la transparence. Il vise à déterminer le nombre d'opérateurs économiques qui remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier des privilèges et des facilités.

A cet effet ; La direction générale de la douane a veillé a ;

- La révision du code de la douane conformément à la loi de finance 2016 en ajoutant l'article 121 bis qui a prévu la qualité d'opérateur économique agréé et publier la note commune portant sur la répartition générale numéro 69 de l'année 2016 portant sur ladite qualité.

-La publication du décret gouvernemental 2018- 612 portant sur les conditions et procédures et modes d'obtention et de suppression de la qualité d'opérateurs

-L'activation de la cellule de l'opérateur économique agréé chargée par l'examen des dossiers portant sur les demandes de bénéficiaire de cette qualité et obtenir les facilités fournies aux opérateurs conformément au code de la douane (article 118).

-La préparation d'un guide d'orientation portant sur cette qualité et sa publication sur le portail de la douane

-Le suivi des entreprises bénéficiaires de la qualité d'opérateur agréé, leur accompagnement et leur supervision pour s'assurer de leur respect à leurs engagements et la mise en œuvre du programme.

-La désignation d'un interlocuteur unique au niveau local et central chargé par l'accompagnement des opérateurs ayant la qualité d'opérateur agréé.

Un cahier de charges relatif à une application informatique a été finalisé et un appel d'offres a été lancé. Actuellement, cette application est en cours de test en attendant son exploitation. Elle vise la numérisation des procédures d'obtention de la qualité d'opérateurs économiques.

Jusqu'à juillet 2020, 64 opérateurs économiques ont obtenu la qualité d'opérateur économique agréé.

Indicateur 1.0.1.3 : Taux de dématérialisation des procédures douanières

Ce troisième indicateur a été choisi car il permet la simplification, la rapidité et la sécurité des procédures douanières, le raccourcissement des délais de dédouanement, la minimisation des coûts et le non-retour au déplacement.

L'échange électronique comprend les déclarations détaillées de marchandises, l'agrément de commerce extérieur, les documents de contrôle technique, la facture, la manifeste de la marchandise et les obligations prépayées.

Indicateur 1.0.1.4 : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web

Cet indicateur permet de mesurer les efforts de l'administration à l'ouverture et la dématérialisation de ses services en vue de les rapprocher aux utilisateurs, Dans ce cadre il a été procédé à mettre en place un nouveau site web réactif qui facilite l'accès et la navigation. Il comporte de nombreux services qui peuvent être obtenus immédiatement en ligne. Le site permet d'avoir beaucoup de services à travers la formulation de demandes spécifiques et leur

envoi par voie électronique au service compétent, notamment les services destinés aux Tunisiens résidants à l'étranger :

- Service mon autorisation
- Service mes bagages,
- Service déclaration devises.
- Service durée de résidence
- Service ma situation,
- Service informations sur les droits et taxes des voitures,

Les services mis en ligne pour les opérateurs économiques agréés ;

- Service informations sur la classification douanière.
- Le suivi des dossiers.
- Suivi des dossiers dans le pays source.
- Application Smart Traveler

Série chronologique des prévisions et réalisations des indicateurs de performance

Objectif « 1.0.1 : Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises »

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif 1.0.1 : Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises								
Indicateur 1.0.1.1 : Délai moyen de dédouanement des marchandises	Jour	0.61	0.60	0.58	0.55	0.54	0.53	0.50
Indicateur 1.0.1.2 : Nombre d'opérateurs économiques agréés	Nombre	35	48	56	66	89	93	111
Indicateur 1.0.1.3 : Taux de dématérialisation des procédures douanières	Taux	29.26	52	52	73	83	89	94
Indicateur 1.0.1.4 : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web	Nombre	20	17	17	19	20	21	22

Objectif 2 : Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle :

Présentation de l'objectif :

Le phénomène de la contrebande est intrinsèquement lié aux frontières entre les pays ou les groupes. Ses formes et ses domaines ont connu une grande expansion, comparable au développement des échanges commerciaux au niveau mondial, pour inclure, outre la contrebande de marchandises par des voies parallèles ou officielles, le blanchiment d'argent ainsi que le piratage de produits intellectuels, littéraires et culturels.

La contrebande est l'un des freins à la croissance de l'économie tunisienne puisqu'il entraîne une pénurie de ressources au Trésor public. Il constitue, par ailleurs un obstacle à l'investissement, viole les règles de la concurrence pour les industriels et commerçants actifs dans les secteurs formels, et contribue à la croissance du phénomène de l'emploi précaire.

L'objectif est de développer des méthodes et des mécanismes de travail pour la lutte contre la contrebande et de soutenir davantage, ainsi que de procéder à un ensemble de réformes législatives à savoir :

-mettre en place une sanction administrative

Référence de l'objectif :

Motifs du choix des indicateurs :

Indicateur 1.0.2.1 : Nombre de procès- verbaux relatifs à la fraude commerciale : Cet indicateur permet de mesurer la performance et l'efficacité des services de la douane en matière de lutte contre toutes sortes de fraudes commerciales pour le non paiement des droits et taxes et le non-respect des procédures (fausse déclaration concernant la nature de la marchandise, fausse déclaration concernant la Valeur de la marchandise, fausse déclaration concernant le pays d'origine de la marchandise, l'importation sans autorisation...). Cet indicateur reflète sa capacité d'intervention préventive (dissuasion).

Indicateur 1.0.2.2 : Nombre de procès- verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande : Le deuxième indicateur a été choisi parce qu'il permet à l'administration de la douane de renforcer ses efforts pour lutter contre la contrebande à travers la mobilisation des moyens matériels et des moyens humains au profit des services de contrôle.

Indicateur 1.0.2.3 : Taux de présence effective des brigades de contrôle : Utilisé pour mesurer la présence réelle des services et des unités de surveillance de la garde douanière. La méthode de calcul de cet indicateur repose principalement sur les données fournies par ces unités, soit le nombre de patrouilles effectuées, ce qui contribue efficacement à la lutte contre la contrebande.

Série chronologique des prévisions et réalisations des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif 1.0.2 : Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle								
Indicateur 1.0.2.1 : Nombre de procès-verbaux pour réduire la fraude commerciale	nombre	58420	67256	67320	83026	97017	111078	126413
Indicateur 1.0.2.2 : Nombre de procès-verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande	nombre	13788	17589	21993	19711	20633	21888	24221
Indicateur 1.0.2.3 : Taux de présence effective des brigades de contrôle	taux	58	61	68	65	68	71	74

Objectif 1.0.3 : Améliorer la gestion des marchandises saisies :

1 - Présentation de l'objectif :

Dans le cadre de la lutte contre la fraude commerciale et la contrebande, les efforts des bureaux douaniers ont abouti à la saisie d'une quantité importante de marchandises et de moyens de transport, ce qui a induit l'accumulation de marchandises dans les entrepôts de saisie.

Pour éviter cela, la direction générale de la douane a élaboré et mis en œuvre un plan stratégique pour améliorer la gestion en détention préventive à travers les événements en gestion Tunisie 1 et 2, Sousse, Medina et Sfax ; Gafsa et Kasserine pour accélérer le rythme de la gestion de la saisie ainsi que la mise en place des applications informatiques et l'affectation de personnel compétent, des mesures qui visent notamment :

- La réduction des charges de fonctionnement
- L'amélioration de la trésorerie de l'Etat
- La protection des consommateurs
- L'amélioration des espaces et entrepôt dédiés à la saisie

-Le soutien des organisations et associations à but non lucratif à caractère social

Référence de l'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'efficacité de l'administration.

Motifs du choix des indicateurs :

Indicateur 1.0.3.1 : Nombre de ventes aux enchères publiques

L'indicateur reflète, même indirectement, l'augmentation ou la diminution du nombre des opérations de saisies effectuées par les services des douanes, et ce malgré l'existence d'une part de marchandises vendues aux enchères publiques n'ayant pas fait l'objet d'infractions douanières (marchandises abandonnées et emmagasinées dans les entrepôts douaniers des douanes plus que 60 jours)

Indicateur 1.0.3.2 : Nombre de donations : permet de contrôler les marchandises saisies en déterminant le nombre exact de transmissions (sous forme de dons). L'administration agit pour le mieux. En cas de décision définitive des tribunaux compétents ou d'abandon définitif des marchandises par leurs propriétaires au profit de l'administration, le receveur des douanes du bureau de saisie peut proposer de transmettre les marchandises à des associations ou organisations caritatives ou sociales.

Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès- verbaux de destruction : La diminution progressive du nombre de procès-verbaux de destruction est considérée comme un facteur positif de la gestion, par l'administration des douanes, des marchandises saisies en général. Mais, dans certains cas, la destruction est nécessaire afin de réduire les coûts (stationnement de conteneurs et tracteurs, bonne gestion et utilisation des espaces de stockage des unités d'expédition et la possibilité d'utiliser ces unités par les transporteurs maritimes dans d'autres opérations).

Série chronologique des prévisions et réalisations des indicateurs de performance

Objectif « Améliorer la gestion des marchandises saisies »

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
objectif 1.0.3 : Améliorer la gestion des marchandises saisies								
Indicateur 1.0.3.1 : Nombre de ventes aux enchères publiques	nombre	1087	979	1200	1100	1150	1200	1300
Indicateur 1.0.3.2 : Nombre de donations	nombre	1290	878	1102	1320	1350	1400	1500
Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès- verbaux de destruction	nombre	166	155	172	180	190	200	230

Objectif 1.0.4.1 : Améliorer le taux de recouvrement des créances :

1- Présentation de l'objectif :

Compte tenu du faible taux de recouvrement des créances constatées, il est nécessaire d'œuvrer pour éliminer cette insuffisance en prenant les mesures nécessaires pour augmenter le taux de recouvrement de ces créances, améliorer l'efficacité et la volonté de faire de ces créances une source de revenu pour le trésor public. Cela se fait par :

- L'organisation, la sauvegarde et l'amélioration des dossiers de créances constatées
- La détection des créances qui sont qui risquent d'être prescrites, et la mise n'œuvre des procédures de poursuites pour arrêter la prescription,
- L'Encadrement et la formation des membres de la cellule de recouvrement au niveau des recettes, des administrations régionales et de la direction générale,
- L'activation des services d'inspection dans les administrations régionales à travers des visites de terrain afin de prendre connaissance de l'avancement des travaux des cellules de recouvrement et de suivre leurs activités en encadrant les agents afin de donner plus d'efficacité au processus de recouvrement,
- Poursuite des travaux de poursuite et d'exécution jusqu'au recouvrement.

Référence de l'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du contrôle de l'équilibre budgétaire et de la soutenabilité du budget.

Motifs du choix des indicateurs ;

Indicateur 1.0.4.1 : Taux de recouvrement des créances constatées : indique l'efficacité des services de la douane dans l'exécution de la mission de recouvrement des créances constatées par les recettes des douanes, il est donc nécessaire de se focaliser davantage sur cet indicateur.

Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés :

Il permet de connaître le degré d'efficacité de l'administration des douanes lors de la liquidation des déclarations douanières et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer cet indicateur et la performance globale.

Série chronologique des prévisions et réalisations des indicateurs de performance Objectif « Améliorer le taux de recouvrement des créances »

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif 1.0.4 ; Améliorer le taux de recouvrement des créances								
Indicateur 1.0.4.1 : Taux de recouvrement des créances constatées	Taux	0.06	0.12	0.12	0.20	0.25	0.30	0.35
Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés	Taux	0.44	0.40	0.62	0.36	0.40	0.35	0.30

2.2- Présentation des activités du programme

Les interventions et activités du programme pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur sont résumées comme suit :

Tableau n °8 : État des activités et interventions du programme douanes

Objectifs	Indicateurs	Prévisions indicateurs 2021	Interventions	Activités	Prévisions des crédits
Objectif 1.0.1 : Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises	Indicateur 1.0.1.1 : Délai moyen de dédouanement des marchandises	0.54	<p>*Poursuivre les efforts pour maîtriser les délais de dédouanement des marchandises (réduction de la période) à travers les actions suivantes :</p> <p>*Réaliser une étude approfondie du système de sélection afin d'améliorer son rendement en adoptant un codage rouge et orange basé sur des techniques de gestion des risques.</p> <p>*Mise en place et consolidation du système de contrôle à posteriori qui permettra la d'alléger le contrôle du dépôt des marchandises</p> <p>* veiller à mettre en place un système de prise de décisions dans le domaine du classement tarifaire ou d'origine qui sont destinées à débloquer les dossiers en instance et ce en tenant compte des services aussi bien de la Douane que des opérateurs</p> <p>– la généralisation de l'autorisation préalable aux 47 opérateurs économiques prévus par arrêté gouvernemental n°2018-1005</p> <p>- La sensibilisation par les responsables hiérarchiques des agents chargés de la délivrance des autorisations</p> <p>-Le suivi permanent des agents par leurs chefs hiérarchiques en œuvrant à :</p> <p>*compléter l'actualisation de l'arrêté portant sur l'horaire administratif de la direction générale de la douane</p> <p>*se concentrer sur le nouveau système d'information, qui permettra la numérisation de toutes les procédures douanières.</p> <p>*Acquérir le matériel d'information pour couvrir les besoins du personnel</p>	<p>Soutien au Programme Douane</p> <p>Formation et recyclage</p> <p>Service de santé au profit des agents de la Douane</p>	
	Indicateur 1.0.1.2 : Nombre d'opérateurs économiques agréés	89	<p>Doter la cellule opérateur économique agréé de ressources humaines et matérielles nécessaires.</p> <p>-Inviter les entreprises totalement exportatrices répondant aux conditions requises, à déposer une demande en vue de bénéficier du statut d'opérateur économique accrédité afin de généraliser ce statut à ce genre d'entreprises.</p> <p>-Organisation des formations sur le terrain en pré et post audit au profit des officiers de la cellule opérateur économique accrédité.</p> <p>-Acquisition d'équipements et de matériels informatiques dans le cadre du programme de développement des exportations PDE III</p> <p>- Automatisation des procédures d'octroi et de suivi du statut d'opérateur économique accrédité.</p> <p>- Organisation de sessions de formation sur</p>		

			<p>l'utilisation de la nouvelle application Informatique relative à l'opérateur économique agréé</p> <p>-Donner des sessions de formation portant sur le contrôle sur le terrain au préalable au profit des agents dans la cellule opérateurs économiques agréés.</p> <p>- Tenue de séances de formation sur l'utilisation de la nouvelle application d'information relative aux opérateurs économiques agréés</p>		
	Indicateur 1.0.1.3 : Taux de dématérialisation des procédures douanières	83			
	Indicateur 1.0.1.4 : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web	20	<p>-Ajout d'autres services sur le site Web de l'administration,</p> <p>- Actualiser la base de données : mon service (tarif intégré en ligne)</p> <p>- Activation du courrier Électronique interne via Internet</p> <p>- Répondre aux réclamations et questions des citoyens et des opérateurs économiques</p> <p>- La préparation d'un mini guide pour présenter la douane tunisienne</p> <p>- Allouer les ressources humaines et financières nécessaires</p>		
Objectif 1.0.2 : Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle	Indicateur 1.0.2.1 : Nombre de procès-verbaux pour réduire la fraude commerciale	97017	<p>- Soutenir de nombreux bureaux frontaliers, en particulier ceux qui traitent un grand nombre de déclarations douanières, tels que le bureau de Rades port, le bureau frontalier des entrepôts et aires de dédouanement, et le bureau frontalier de Sousse.</p> <p>- Exploiter immédiatement le logiciel d'enregistrement des procès-verbaux douaniers</p> <p>- La création d'une structure de contrôle à posteriori</p> <p>- Veiller à la publication du cadre juridique régissant les le contrôle a posteriori</p>		
	Indicateur 1.0.2.2 : Nombre de procès-verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande	20633	<p>-Localisation d'une carte des sources de la contrebande et du commerce parallèle (points de passage frontaliers, itinéraires utilisés, stockage, distribution...) Prise en compte des facteurs externes (économiques et sociaux...)</p> <p>- Préparer des listes d' entrepôts destinés à stocker des marchandises de contrebande (points noirs).</p> <p>- Etablissement d'une base de données sur la contrebande et le commerce parallèle, y compris, en particulier, le matériel de contrebande par secteur</p> <p>-Rédiger autant de procès-verbaux que possible pour dissuader les contrevenants.</p> <p>- Soutenir de nombreux bureaux frontaliers, en particulier ceux qui traitent un grand nombre de déclarations douanières, tels que le bureau de Rades port, le bureau frontalier des entrepôts et aires de dédouanement, et le bureau frontalier de Sousse.</p> <p>- Exploiter immédiatement le logiciel</p>		

			<p>d'enregistrement des procès-verbaux douaniers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler à la création du cadre juridique régissant les opérations de suivi ultérieures - Création d'une structure chargée du suivi à posteriori et la doter de ressources humaines et matérielles (redistribution). 		
	Indicateur 1.0.2.3 : Taux de présence effective des brigades de contrôle	68	<ul style="list-style-type: none"> -Accroître le taux de présence d'unités de surveillance sur le terrain : -La création de points de contrôle communs dans les principales intersections de contrebande -Arrêter la cartographie des zones de contrebande et fraudes commerciales - L'acquisition de voitures de surveillance 		
Objectif 1.0.3 : Améliorer la gestion des marchandises saisies	Indicateur 1.0.3.1 : Nombre de ventes aux enchères publiques	1150	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer le décret relatif à la vente aux enchères et à la cession des marchandises abandonnées objet de transaction de réconciliation. - Création de comités au niveau des régions sous la tutelle des directeurs régionaux et ce en formant des équipes de travail pour accompagner les receveurs dans la gestion de la saisie, que ce soit par vente, par donation ou par destruction. - Veiller à suivre les procédures de vente aux enchères adoptées dans le cadre de l'amélioration du classement de la Tunisie et figurant dans le rapport "Doing Business". - Suivi instantané des marchandises dont la durée de séjour a dépassé 60 jours à compter de la date de leur arrivée et qui n'ont pas été déclarées. - Construction d'un dépôt de saisie à Sidi Bouzid - Aménagement et maintenance du de l'entrepôt de saisie à Ben Arous 		
	Indicateur 1.0.3.2 : Nombre de donations	1350	<ul style="list-style-type: none"> - Donner tous les biens cessibles au profit des structures bénéficiaires après avoir obtenu les agréments nécessaires. - Fournir des emplacements adaptés pour le stockage et la gestion dans les délais, dans le cadre de l'achèvement du complexe Al-Habibiya (Programme de modernisation des douanes) 		
	Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès-verbaux de destruction	190	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des biens périssables ou pourris et endommagés sans délai et aux frais du propriétaire des biens. 		
Objectif 1.0.4 : Améliorer le taux de recouvrement des créances	Indicateur 1.0.4.1 : Taux de recouvrement des créances constatées	0.25	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les receveurs des douanes à poursuivre le recouvrement des créances constatées et à éviter qu'elles soient prescrites - Assurer la préparation du programme annuel de chaque direction régionale en matière de recouvrement. - Cibler des dettes importantes supérieures à 100 000 dinars en recourant au système SADEK et RAFIK - Un programme pour relier les receveurs des douanes aux systèmes informatiques du ministère des finances SADEK et RAFIK - Correspondances électroniques entre la direction de recouvrement et tous les receveurs via le système FTP. - Recours aux Officiers des services financiers pour le recouvrement des créances constatées 		

			(dans le cadre du programme de collaboration avec les services de la direction générale de la comptabilité -Créer un système informatique pour suivre le recouvrement des créances constatées.		
	Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés	0.40	-Suivi des déclarations douanières faisant objet d'une autorisation d'enlèvement pour le recouvrement des droits et taxes non payés - Recourir à la fermeture temporaire de l'identifiant douanier en cas de non-paiement de 02 ou 03 déclarations douanières après la délivrance de l'autorisation d'enlèvement (pour les déclarations simplifiées DAE).		

3- Dépenses du programme :

3.1- Budget du programme :

Le total des crédits du programme douanes est estimé à **386527** mille dinars pour l'année 2021, contre 364598 MD au cours de l'année 2020, soit une évolution de 6%.

Tableau 6 :

Budget du programme Douane selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

Libellé	Réalisations	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	283049	300 046	321975	21 929	7%
Dépenses de fonctionnement	30 755	21 408	21408	0	0%
Dépenses d'intervention	4 797	369	369	0	0%
Dépenses d'investissement	23825	42 775	42775	0	0%
Dépenses des opérations financières	—	—	—	—	
Autres dépenses	—	—	—	—	
Total*	342426	364 598	386527	21929	6%

*Sans prendre en considération les ressources des établissements publics

Tableau 7 : Budget selon les sous programmes et activités

Programme	Activités	du programme réalisations	LF	Prévisions		
Sous programmes centraux						
	Activité 1		338 911	367 108	28 197	% 8.31

Sous programmes 1	Activité 2		366	622	256	% 69.94
	Activité 3		1 672	1 836	164	% 9.80
Sous-programme 2	Activité 4		10 056	9 191	-865	% -8.60
total sous programmes centraux et activités			351 005	378 757	27 752	% 7.90
sous programmes régionaux et activités régionaux			—	—	—	—
Sous programme 3	Activité 5		1361	1 303	-58	% -4.26
Sous programme 4	Activité 5	-	3786	1 711	-2075	% -54.80
Sous programme 5	Activité 5	-	935	551	-384	% -41.06
Sous programme 6	Activité 5	-	1570	1 028	-543	% -34.58
Sous programme 7	Activité 5	-	1488	972	-516	% -34.67
Sous programme 8	Activité 5	-	1060	682	-378	% -35.66
Sous programme 9	Activité 5	-	2637	1 008	- 1 629	% -61.77
Sous programme A	Activité 5	-	755	514	-241	% -31.92
Total sous-programme régionaux et activité			13592	7 768	-5 824	% -42.94
Total sous programmes			364 598	386527	21 927	% 6.01

*Sans prendre en considération les ressources des établissements publics

Les crédits prévus pour le programme Douane pour l'année 2021 s'élèvent à 386527 MD avec un taux d'évolution de 6% par rapport à 2020 ; pour 2022, il est prévu que les crédits alloués pour le programme s'élèvent à 392109,7 milliers de dinars.

Tableau n° 9 Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme douane

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

unité : mille dinars

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération		243 282	283049	300 046	321975	326287	336241
Dépenses de fonctionnement		18 536	30 755	21 408	21408	22050,2	22711,7
Dépenses d'intervention		1 452	4 797	369	369	368,5	368,5

Dépenses d'investissement		52 851	23825	42 775	42775	43404	44662
Dépenses des opérations financières		0	0	0	0	0	0
Autre dépenses		0	0	0	0	0	0
Total sans ressources des établissements publics		316 121	342426	364 598	386 527	392 109,7	403 983,2
Total avec ressources des établissements publics		316771	343226	365 598	387527	393 109,7	404 983,2

Programme 2

« Fiscalité »

M. Sami Al-Zubaidi, le Directeur Général des Impôts, a été nommé chef du programme Impôts, à partir d'octobre 2016

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

Le programme fiscalité contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique fiscale du pays et à la mobilisation des ressources de trésorerie.

Sa stratégie se base sur les valeurs auxquelles l'administration fiscale adhère en termes d'exigences de performance, d'intégrité, de transparence, d'impartialité et de faire en sorte d'élever ses services aux meilleurs niveaux de gouvernance de gestion administrative et financière selon les normes internationales reconnues.

Il vise principalement l'atteinte des objectifs suivants :

- **Améliorer la qualité de la prestation de services à travers** : le développement des services fiscaux et le renforcement de la politique de communication entre l'administration et les redevables.
- **Lutter contre l'évasion fiscale** à travers la restructuration et l'organisation des services de la direction générale de la fiscalité et en développant le système d'échange d'informations à des fins fiscales.
- **Accroître le rendement des interventions des services de contrôle** à travers le renforcement de l'exploitation du système d'information, le développement du système de gestion administrative et en fournissant les moyens de travail humains et matériels.

Le programme fiscalité comprend la direction générale de l'impôt qui veille à la réalisation de la performance du programme à travers la cartographie de la déclinaison opérationnelle suivantes ;

1.1- La cartographie du programme :

La déclinaison opérationnelle du programme « Fiscalité »	
Le responsable du programme « Fiscalité » : le directeur général d'impôts	
Sous-programme central : Pilotage, encadrement, appui et gouvernance de la gestion des risques fiscales	
Les structures de contrôle	Les structures centrales de la direction générale des

chargées du suivi des dossiers fiscaux prioritaires		impôts
Direction des grandes entreprises Direction des moyennes entreprises Unité de contrôle et d'investigation financières Unité d'investigation et lutte contre l'évasion fiscale		Directeur général et secrétariat Direction de la communication et le renseignement fiscal Centre de renseignement fiscal à distance Cellule d'audit interne et qualité Unité de leadership et modernisation de l'administration Unité d'inspection des services fiscaux Unité de suivi, coordination et études fiscales Unité d'investigation et échanges internationaux d'information, de programmation et gestion des risques Unité du conflit fiscal et le règlement fiscal Unité des applications informatiques et le système informatique Unité des services communs et formation et coopération internationale

Sous programmes régionaux 1-2....28...x

Les structures chargées par le contrôle de la conformité fiscale		Les structures du centre régional
Equipe chargée du contrôle des dossiers fiscaux		Le chef du bureau et son secrétariat
Equipe chargée du contrôle des frais d'enregistrement et de timbre fiscale		La réception et l'orientation
Les bureaux de contrôle et d'impôts		Archives et gestion des contrats
		Equipe chargée de la médiation et les conflits fiscales
		Equipe chargée du suivi des activités des bureaux
		Equipe chargée du le suivi des avantages fiscaux
		Bureau d'investigation et collecte des données
		Bureau des affaires administratifs et financières

Activités :

- | |
|--|
| - Le Pilotage, encadrement et appui des services d'impôts, |
| - La maîtrise de la gestion des dossiers fiscaux ayant un enjeux budgétaire important, |
| - Le contrôle de la conformité fiscale |
| - Fournir des services, le suivi ; l'assistance des structures des centres régionaux |

1.2. Principales réformes stratégiques

Les lois de finances des années 2019 et 2020 ont apporté des mesures de simplification du système fiscal pour une meilleure justice fiscale en :

- allégeant la pression fiscale sur les entreprises et les personnes physiques,
- luttant contre l'évasion fiscale,
- soutenant la transparence des opérations financières
- modernisant l'administration fiscale.

Dans ce cadre, des mesures qui contribuent au soutien des objectifs stratégiques pour le programme de la fiscalité ont été prises.

Il s'agit en particulier d'opter pour :

- La restructuration et la réorganisation des services de la Direction Générales des Impôts, unification des missions de gestion, de contrôle et de recouvrement à moyen terme ainsi que la création du Comité Général de la Fiscalité, de la Comptabilité Publique et du Recouvrement.
- Le développement du système d'échange d'information à des fins fiscales sur demande et le développement du système d'échange automatique d'informations pour des missions fiscales.
- L'activation de l'échange automatique de renseignements portant sur les comptes financiers avec les pays membres du Forum mondial relatif à la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui est lié par l'Accord multilatéral entre les autorités compétentes.
- Le développement des services fiscaux et le soutien de la politique de communication entre les administrations et les contribuables.
- L'élargissement du champ de déclaration d'impôt et de paiement à distance pour englober les contribuables qui ont des transactions de plus de 100 000 dinars
- Le développement d'un système de ciblage des dossiers les plus rentables sur la base des risques.
- La mise en place un plan d'action pour développer un SI qui permet aux services d'impôt d'accéder aux autres SI des différents ministères (intérieur, domaine de l'Etat, compte bancaire...)
- La préparation d'un programme d'acquisition et de construction des locaux tenant compte de la nécessité de consolidation des services et leur rapprochement des contribuables.

- La mise en place un ensemble des procédures prévues soit par des décrets-lois soit par des textes règlementaires visant la préservation du modèle économique et la promotion des entreprises qui ont été impactées par les répercussions de la crise sanitaire tel que ;
 - La facilitation des procédures de restitution des impôts
 - L'autorisation aux entreprises qui ont subi les répercussions négatives de la pandémie d'arrêter périodiquement leur imposition fiscale et les taxes sur le chiffre d'affaire.
- La pandémie COVID 19 avait des répercussions négatives sur la performance du programme « Fiscalité » en 2020 ce qui a entraîné à la fin du mois d'Aout la réduction de certains aspects par rapport à la même période de l'année précédente tel que :

*La rentabilité financière à raison de 21.4%

*Les paiements au comptant à raison de 61.2%

*Le nombre des opérations de révision approfondies à raison de 64.5%

* Le nombre des opérations de révision initiale à raison de 59.5%

*Le nombre des réclamations pour motif d'absence de déclaration fiscale à raison de 48.8%.

2- Objectifs et indicateurs de mesure de la performance du programme

2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de mesure de performance

Objectif 2.0.1 : Améliorer la qualité des prestations de services

2.0.1 : Présentation de l'Objectif :

Cet objectif vise à améliorer la qualité d'accueil et la facilitation de l'accomplissement du devoir fiscal à travers le développement des services fiscaux en ligne et la simplification de l'accès à l'information fiscale.

Référence de l'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du soutien de la qualité des services fournis par les services chargés de la mission et qui concernent l'application de la stratégie du programme en ce qui concerne la relation de l'administration avec les contribuables.

Motifs du choix de l'indicateur :

Ces indicateurs ont été utilisés étant donné l'importance du rôle de l'administration pour orienter et renseigner ses clients et inciter ces derniers à se présenter spontanément pour payer les impôts mais aussi à fournir de bonnes conditions de service administratif à travers l'amélioration de la qualité d'accueil et la réduction des délais de fourniture de ces services.

A cet égard, les indicateurs de mesure de performance sont représentés comme suit :

Indicateur 1 : Indicateur 2.0.1.1 : taux de réponses instantanées par le centre d'informations fiscales à distance suite aux demandes d'information des citoyens

Indicateur 2 : Nombre de services administratifs dans l'application informatique dédiée à la gestion des attestations fiscales.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 2.0.1.1 : taux de réponses instantanées par le centre d'informations fiscales à distance suite aux demandes d'information des citoyens	taux	97.95	99.93	99.98	100	100	100	100
Indicateur 2.0.1.2: Nombre de services administratifs dans l'application informatique dédiée à la gestion des attestations fiscales	nombre	5	8	7	5	5	5	*

Objectif 2.0.2 : Réduire l'évasion fiscale

Présentation de l'objectif : cet objectif permet d'évaluer le degré d'efficacité de la politique de lutte contre l'évasion fiscale et son impact sur les redevables d'impôts dans le cadre du respect de leur devoir fiscal d'une façon spontanée.

Référence de l'objectif : cet objectif s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des équilibres budgétaires et la garantie de la soutenabilité du budget

Motifs du choix de l'indicateur : ces indicateurs permettent de mesurer le degré d'efficacité des interventions des services de contrôle fiscale pour lutter contre l'évasion fiscale :

Indicateur 1 : 1 Nombre de points de progression du taux de dépôt en matière de déclarations annuelles d'impôt suite à l'intervention des services de contrôle

Indicateur 2 : Evolution du nombre de procès-verbaux d'infractions fiscales pénales

Indicateur 3 : évolution du nombre d'opérations de vérification fiscale.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 2.0.2.1 Nombre de points de progression du taux de dépôt en matière de déclarations annuelles d'impôt suite à l'intervention des services de contrôle	taux	13.7	18.1	18.6	22	23	24	25
Indicateur 2.0.2.2: Evolution du nombre de procès-verbaux d'infractions fiscales pénales	nombre	83.780	44.050	46.166	105.000	50.000	55.000	60.000
Indicateur 2.0.2.3 : Evolution du nombre d'opérations de révision fiscale	%	11.667	15.690	15.477	18.000	20.000	25.000	30.000

Concernant l'indicateur relatif au nombre d'infractions fiscales à caractère pénal, le niveau de performance attendue a été réduit grâce à l'amélioration des conditions de contrôle de terrain et particulièrement les conditions sécuritaires.

Objectif 2.0.3 : Améliorer le rendement des interventions des services de contrôle

Présentation de l'objectif : orienter les interventions des services de contrôle fiscal vers les secteurs et les activités et les contribuables dont la participation fiscale n'a pas atteint le niveau requis en comparant avec l'importance et la taille de l'activité

Référence de l'objectif : cet objectif s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des équilibres budgétaires et la garantie la soutenabilité du budget

Motifs du choix de l'indicateur : ces indicateurs permettent de mesurer le taux d'évolution de la rentabilité financière des services de contrôle d'une manière générale et d'une manière

spécifique, de mesurer la capacité de ces services à convaincre le redevable de faire un accord sur les opérations de contrôle et ce en fournissant toutes les garanties législatives et éviter les excès dans la détermination de la base d'impôt. Ces indicateurs permettent également de déterminer le taux moyen d'acceptation, par les tribunaux, des montants inscrits dans les taxations d'office

Indicateur 1 : Evolution du rendement du contrôle fiscal

Indicateur 2 : Part du paiement au comptant suite à des réconciliations

Indicateur 3 : Médiane de la série des taux de confirmation des montants redressés consignés dans arrêtés de taxation d'office par les tribunaux de première instance.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 2.0.3.1 : Evolution du rendement du contrôle fiscal	taux	1.720	2.729	3.200	2.800	3.500	3.750	4.000
Indicateur 2.0.3.2 : Part du paiement au comptant suite à des réconciliations	%	47.8	31.8	35.3	52.0	35.0	38.0	40.0
Indicateur 2.0.3.3 : Médiane de la série des taux de confirmation des montants redressés consignés dans arrêtés de taxation d'office par les tribunaux de première instance	%	69.75	70.35	70.40	73	74	75	76

Présentation des activités du programme :

Objectifs	interventions	Activités	Crédits	Taux
	Préservation de l'attestation de certification des normes de qualité ISO 9001 obtenue par 25 bureaux de contrôle d'impôt *Finaliser les opérations liées au projet de l'obtention de certification des Normes de			

Objectif 2.0.1 : Améliorer la qualité des prestations de services	qualité l'Administration des Grandes Entreprises	Fournir des services, le suivi ; l'assistance des structures des centres régionaux		
	Inscrire un nombre de services dans l'application de gestion des attestations fiscales			
	Faire des enquêtes d'opinion autour du niveau de satisfaction des usagers des bureaux de contrôle des impôts concernés par le lancement du système de qualité de gestion ISO 9001			
	Renforcer la politique de communication et d'échange entre l'administration et les redevables,			
	Le développement et mise en œuvre des services fiscaux en ligne			
Objectif 2.0.2: Réduire l'évasion fiscale	Création de nouveaux centres de contrôle des impôts.	Pilotage, encadrement et appui des services d'impôts,	50 392225	26%
	Finalisation les opérations liées au projet de la modernisation de l'administration fiscale (Tunisia First) dont l'objectif est d'hisser les services fiscaux un niveau amélioré des pratiques internationales (programme 2018- 2020).		17061833	
	Continuer la campagne de Sensibilisation en dehors du cadre de contrôle pour ancrer la culture fiscale et encourage l'accomplissement du devoir fiscal volontaire	Le contrôle de la conformité fiscale	110513013	67%
Objectif 2.0.3 : Améliorer le rendement des interventions des services de contrôle	-Finalisation des travaux Tunisia First -La préparation des guides sectoriels -Le renforcement des procédures de redressement fiscal et la mise en place d'une application pour le choix des dossiers selon les risques -Renforcement des compétences des RH pour suivre les nouveautés en collaboration avec l'ENF et autres organisations mondiales tel que FMI,OCDE,CREDAF,DGFIP pour la coopération internationale .	La maitrise de la gestion des dossiers fiscaux ayant un enjeu budgétaire important	12 763 133	7%
Totaux			190 730 204	100%

3.1. Budget du programme

Le total des dépenses du budget du programme de la fiscalité a été fixé pour 2021 à 190729.7 mille dinars avec un taux d'évolution de 12,2% par rapport 2020. Elles se répartissent comme suit :

Tableau n ° 07 :

Le budget du programme fiscalité selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

Libellé	Réalisations 2019	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	152 396 237	153 720 000	174 470 003	20 750 003	13,42%
Dépenses de fonctionnement	7 859 605	8 036 000	8 036 702	702	0,01%
Dépenses d'intervention	1 274 218	120 000	120 500	500	0,42%
Dépenses d'investissement	3 314 235	8 103 000	8 103 000	0	0,00%
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	
Autres dépenses	0	0	0	0	
Total	164 844 295	169 979 000	190 730 204	20 751 204	12,13%

Graphique 2

La répartition du budget 2021 du programme « Fiscalité » selon la nature de la dépense

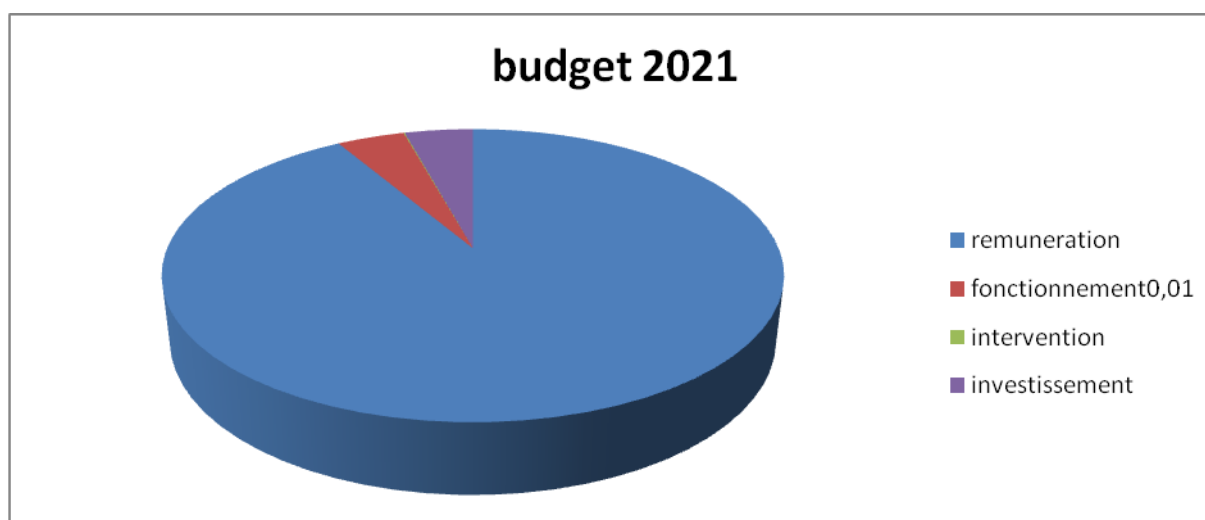


Tableau 8 : Le budget du programme fiscalité selon la nature de la dépense, les activités et les sous programmes

Programme		Activités	LF 2020	LF 2020	Prévisions 2021	Evolution	
Sous programme	Sous programmes centraux	Activités centrales	Réalisation 2019	LF 2020	Prévisions 2021	MD	%
1	Pilotage, accompagnement et gouvernance de la gestion des risques fiscales	A1 : pilotage et encadrement des services de la DGI	***	161 213	17 062	***	***
		A2 : Maitrise de la gestion des dossiers fiscaux à impact budgétaire	***	1 290	12 763	***	***
		totaux	***	162503	29 825	***	***
Totaux sous programmes			***	162503	29 825	***	***
2	Gouvernance de la gestion fiscale Ariana	A3 : Contrôle de la conformité fiscale	***	191	3 643	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	17	2 449	***	***
		Totaux	***	244	5 199	***	***
3	Gouvernance de la gestion fiscale Kasserine	A3 : controledelaconformitéfiscale	***	227	2 750	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	17	2 449	***	***
		Totaux	***	244	5 199	***	***
4	Gouvernance de la gestion fiscale Kairouan	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	574	4 289	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	15	1 831	***	***
		totaux	***	589	6 121	***	***
5	Gouvernance de la gestion fiscale KEF	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	171	1 998	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	14	1 927	***	***
		Totaux	***	185	3 925	***	***
6	Gouvernance de la gestion fiscale Monastir	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	209	5 713	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	18	2 024	***	***
		Totaux	***	227	7 737	***	***
7	Gouvernance de la gestion fiscale Mahdia	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	151	3 645	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	14	1 290	***	***
		Totaux	***	165	4 935	***	***
8	Gouvernance de	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	308	2 806	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	14	1 119	***	***

	la gestion fiscale Beja						
		Totaux	***	322	3 925	***	***
9	Gouvernance de la gestion fiscale Ben Arous	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	289	7 151	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	24	2 158	***	***
		Totaux	***	313	9 309	***	***
A	Gouvernance de la gestion fiscale BIZERTE	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	209	5 001	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	15	1 803	***	***
		Totaux	***	224	6 804	***	***
B	Gouvernance de la gestion fiscale tataouine	A3;Le contrôledelaconformitéfiscale	***	101	1 482	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	16	788	***	***
		Totaux	***	117	2 269	***	***
C	Gouvernance de la gestion fiscale Tozeur	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	108	1 222	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	17	1 270	***	***
		Totaux	***	125	2 492	***	***
D	Gouvernance de la gestion fiscale jendouba	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	181	3 932	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	114	1 259	***	***
		Totaux	***	195	5 191	***	***
E	Gouvernance de la gestion fiscale Zaghouan	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	138	1 610	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	13	758	***	***
		Totaux	***	151	2 368	***	***
F	Gouvernance de la gestion fiscale Siliana	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	175	1 910	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	16	1 407	***	***
		Totaux	***	191	3 317	***	***
G	Gouvernance de la gestion fiscale Sousse	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	253	7 927	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	16	2 524	***	***
		Totaux	***	269	10 451	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale sidi bouzid	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	107	2 182	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	15	2 189	***	***
H		Totaux	***	122	4 371	***	***
I	Gouvernance de la gestion fiscale	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	229	5 226	***	***
		Fournir des services ,suivi et	***	27	2 837	***	***

	SFAX	appui des services régionaux					
		Totaux	***	256	8 063	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale sfax 2	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	316	5 220	***	***
J		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	72	1 818	***	***
		Totaux	***	388	7 038	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale Gabes	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	287	3 932	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	67	1 954	***	***
		Totaux	***	354	5 886	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale Kbeli	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	83	1 278	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	10	1 303	***	***
		Totaux	***	93	2 582	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale GAFSA	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	141	3 577	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	28	2 063	***	***
		Totaux	***	169	5 640	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale medenine	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	567	5 652	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	23	1 948	***	***
		Totaux	***	590	7 600	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale manouba	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	188	3 991	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	22	1 969	***	***
		Totaux	***	210	5 960	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale Nabeul	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	305	6 674	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	30	3 332	***	***
		Totaux	***	335	10 006	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale tunis 1	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	519	6 770	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	86	2 160	***	***
		Totaux	***	605	8 930	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale tunis 2	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	321	5 143	***	***
R		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	50	2 109	***	***
		Totaux	***	371	7 252	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale Tunis 3	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	279	4 028	***	***
S		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	37	2 036	***	***
		Totaux	***	316	6 064	***	***
	Gouvernance de la gestion fiscale Tunis 3	A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	137	1 760	***	***
T		Fournir des services ,suivi et	***	0	113	***	***

	Gouvernance de la gestion fiscale Ariane 2	appui des services régionaux					
		Totaux	***	137	1 873	***	***
		A3;Le controledelaconformitéfiscale	***	6 765	110 513	***	***
		Fournir des services ,suivi et appui des services régionaux	***	711	50 392	***	***
	Total sous programmes	Totaux	***	7 476	160 905	***	***
	Total du programme		***	169 979	190 730		

N.B. : Il convient de noter que le taux d'évolution entre 2020 et 2021 n'a pas été calculé, puisque les dépenses de rémunération du programme en 2020 ont été inclus dans le sous-programme central et les 111 activités liées au pilotage, encadrement et soutien des services fiscales, car ils ne pouvaient pas être répartis au cours de l'année. Pour 2021, les dépenses de rémunération ont été ventilées selon les différents sous-programmes du programme, vu les mises à jour du système de gestion de la paie.

3.2. Cadre des dépenses à moyen terme du programme fiscalité 2021-2023 :

Le budget du programme fiscalité est prévu pour 2021 à 193425.786 mille dinars contre 190729.7 mille dinars avec un taux d'évolution de 1.41 %.

**Tableau n° 9 Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2022 du programme fiscalité
Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)**

unité : mille dinars

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	122 503	131 089	152364	153 720	174 470	176806	182200
Dépenses de fonctionnement	6 890	7 459	7785	8 036	8 036,2	8277,3	8525,6
Dépenses d'intervention	19	78	1 274	120	120,5	120,5	120,5
Dépenses d'investissement	1 905	1 862	3204	8 103	8 103	8222	8461
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0	0	0
Autre dépenses	0	0	0	0	0	0	0
Total sans ressources des établissements publics	131 317	140 488	164627	169980	190 729,7	193 425,8	199 307,1
Total avec ressources des établissements publics	131 317	140 488	164627	169980	190 729,7	193 425,8	199 307,1

Le programme

« Comptabilité publique »

Monsieur **Rafik CHOUCHAN**, Directeur général de la Comptabilité Publique et du Recouvrement a été nommé en 2019 responsable du programme "**comptabilité publique**"

1. Présentation du programme et de sa stratégie :

- Le programme de comptabilité publique œuvre à développer des moyens de gestion et établir des mécanismes et des procédures pour améliorer le recouvrement des ressources, de rationaliser des circuits de paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics conformément aux critères de transparence, de précision et de sincérité.

Ce programme repose sur trois principales procédures :

- Le suivi du rendement en établissant des objectifs mesurables et en faisant le suivi de leur réalisation en fonction d'indicateurs.
- Le développement de la méthodologie par les contrats objectifs et de programmes entre le responsable du programme et les responsables des sous-programmes, puis entre les responsables des sous-programmes et les différents intervenants au niveau opérationnel.
- L'adoption du dialogue de gestion lors de la définition des objectifs et indicateurs de performance.

Le responsable du programme de comptabilité publique est chargé de veiller à :

- La cohérence de la stratégie du programme avec les stratégies sectorielles du gouvernement et du ministère des finances,
- Le pilotage, soutien et coordination des actions des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme,
- L'optimisation de la gestion des ressources du programme,
- Le suivi de l'exécution de son budget et l'orientation des options en fonction des activités afin d'atteindre les objectifs de performance souhaités,

Tout cela se fait à travers l'opérationnalisation des diverses étapes de préparation et d'exécution du budget en collaboration avec des responsables des sous programmes et l'activation du dialogue de gestion avec les différents intervenants dans le programme au niveau central et régional.

La cartographie du programme :

Les services centraux de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement

Structures de support et soutien

Structures de la fonction technique

Unité d'organisation, de coordination et de communication	Unité des études et des autorisations comptables	Unité de recouvrement	Unité finances locales	Unité d'inspection et contrôle de la comptabilité	Unité des applications informatiques et système d'information	Unité des services communs et formation et coopération internationale
---	--	-----------------------	------------------------	---	---	---

Direction de l'organisation et de coordination	Direction des études et Des 'autorisations comptables de l'Etat	Direction des procédures et d'activation des paiements	Direction des budgets et projets locaux	Direction d'inspection	Direction des applications informatiques	Direction de la gestion des ressources humaines
--	---	--	---	------------------------	--	---

Direction de la Communication interne et des applications intérieures	Autorisations comptables aux collectivités locales et les entreprises publiques	Direction des conflits recouvrement	Direction de recouvrement des recettes locales	Direction de contrôle des comptes et fermeture de budget	Direction des systèmes informatiques	Direction des affaires financières et des équipements
---	---	-------------------------------------	--	--	--------------------------------------	---

+

Les services externes de la DG CPR :

Centres comptables du pays à juridiction nationale (12)	<p>La Trésorerie Générale de Tunisie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La Paierie Générale des Dépenses. <input type="checkbox"/> Les Ordonnateurs aux ministères (7) <input type="checkbox"/> Le Magasin de timbres fiscaux. <input type="checkbox"/> Centre d'appels de gestion des infractions routières des pénalités et sanctions financières. <input type="checkbox"/> Recette des ventes et gestion des marchandises saisies à Sidi Rézig.
Centres comptables régionaux du pays (52)	<p>TRF régionaux</p> <p>Recettes des conseils régionaux</p>

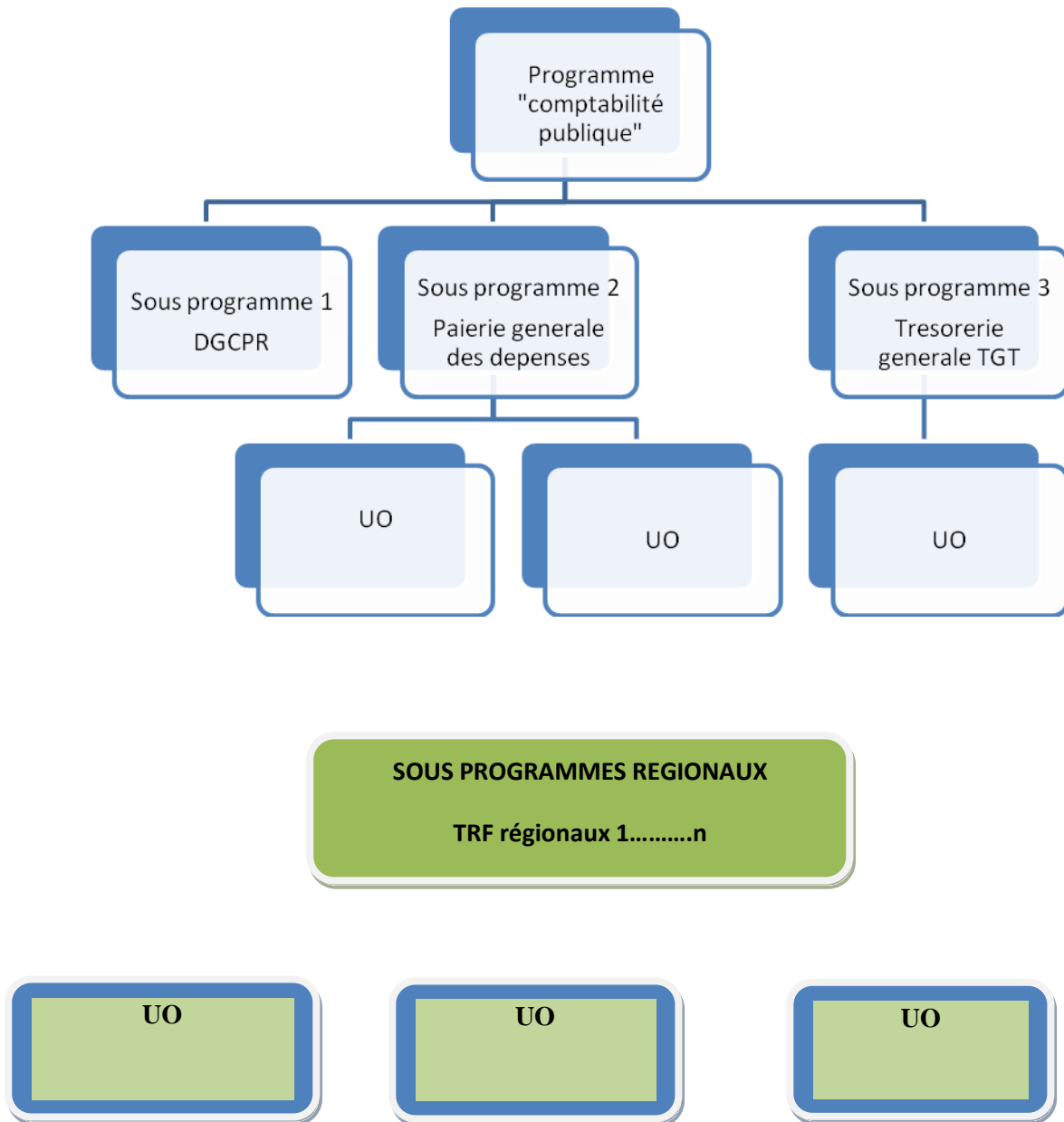
	Paierie chez municipalité tunis
Postes comptables locaux de l'Etat	Recettes des finances
	Recettes gestion des EPA
	Pole de recouvrement des grandes entreprises
	Pole de recouvrement PME
	Centre de recouvrement recettes publiques à distance
	Recettes enregistrement des contrats des entreprises
	Recettes municipales
	Centres (postes) comptables de recouvrement des recettes des matières

Dans un souci de rapprocher les services des citoyens et de leur permettre de s'acquitter de leurs devoirs de la manière la plus simple et dans une approche d'efficience, d'efficacité et de la rentabilité des centres comptables, le réseau des paiements financiers et municipaux est en constant élargissement afin de :

- Leur généralisation dans les zones urbaines en forte croissance.
- Aider les municipalités à jouer leur rôle dans la mise en place d'une gouvernance locale.
- Réduire la charge de certains centres comptables grâce à la création de centres spécialisés.

Cependant, il est à noter qu'en dépit des efforts pour trouver les locaux nécessaires, et de les préparer selon les spécifications de la qualité des services et les équiper en matériel informatique, le manque de ressources humaines nécessaires reste un obstacle pour atteindre cet objectif.

Cartographie de la déclinaison opérationnelle du programme « Comptabilité publique »



1.2. Orientations stratégiques du programme :

La Direction Générale de Comptabilité Publique et du Recouvrement œuvre pour la mobilisation des ressources de l'État en prenant toutes les mesures réglementaires et procédurales nécessaires pour recouvrer les créances publiques programmées pour le budget de l'État et des collectivités publiques locales, qu'elles soient payées au comptant ou en engageant des procédures de suivi des dettes constatées et ce dans le but de réduire le recours public à l'emprunt devenu une lourde charge

La Direction Générale de Comptabilité Publique et du Recouvrement contribue également à rationaliser les dépenses publiques autorisées à travers notamment :

- l'amélioration de leur procédure ;

-la réduction des délais, en développant le rôle du comptable public dans l'exécution des dépenses budgétaires selon l'approche programmatique en révisant les méthodes de contrôle et les documents justificatifs des dépenses.

Il y va de même pour l'adoption de la nouvelle nomenclature conformément à la gestion du budget par objectifs.

La Direction Générale de Comptabilité Publique et du Recouvrement et ses services centraux et externes veillent également à fournir des informations comptables fiables et de qualité qui permettent à leurs utilisateurs, dont l'Assemblée des Représentants du Peuple, de suivre et d'évaluer les réalisations par rapport à ce qui a été inscrit dans la loi de finances.

Les travaux de modernisation de la comptabilité publique visent, également, à établir un nouveau système comptable inspiré des normes internationales, qui permet de fournir, dans les meilleurs délais, des informations comptables complètes et fiables qui présentent de manière transparente la situation financière des structures publiques et permettent de suivre l'exécution du budget.

La Direction Générale de Comptabilité Publique et du Recouvrement s'efforce, en outre, à améliorer la qualité des services des recettes des finances et le niveau de performance de ses agents en soutenant leur capacité à appliquer les concepts de performance modernes et avancés, principalement par le bon accueil des contribuables et en œuvrant à généraliser l'utilisation des moyens de paiement électroniques dans les différentes recettes des finances.

1.3. Les objectifs et indicateurs de la mesure de la performance du programme de comptabilité publique :

Les objectifs du programme de Comptabilité Publique pour 2020 se présentent comme suit :

	Objectifs	indicateurs
Programme n°3 Comptabilité publique	Objectif 3.0.1 : Mobiliser les ressources dont est chargée la Direction générale de la comptabilité publique	Indicateur 3.0.1.1 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales
		Indicateur 3.0.1.2 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes non fiscales
		Indicateur 3.0.1.3 : Taux d'évolution du recouvrement des créances constatées
		Indicateur 3.0.1.4 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes locales par rapport aux estimations
	Objectif 3.0.2 : Améliorer les règles d'exécution des dépenses publiques	Indicateur 3.0.2.1 : Délai moyen d'exécution des dépenses publiques
	Objectif 3.0.3 : Améliorer la conformité des comptes des centres comptables	Indicateur 3.0.3.1 : Part des comptes des centres comptables conformes
	Objectif 3.0.4 : Améliorer la qualité des services	Indicateur 3.0.4.1 : Délai moyen d'attente dans les recettes des finances
		Indicateur 3.0.4.2 : Nombre des recettes des finances équipées par des moyens de paiement électroniques

1. Présentation des objectifs et indicateurs du programme :

Objectif 3.0.1 : Mobiliser les ressources dont est chargée la Direction Générale de la Comptabilité

Présentation de l'objectif :

La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement œuvre à assurer la mobilisation des ressources publiques programmées dans le budget de l'Etat et les budgets des collectivités locales.

Le recouvrement créances publiques est l'attribution principale de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement en raison de sa contribution majeure à la réalisation des recettes programmées dans le budget de l'année.

Par conséquent, la direction œuvre à assurer la mobilisation de ces ressources en mettant en place tous les mécanismes nécessaires qui permettent aux comptables publics d'accomplir toutes les procédures nécessaires pour le recouvrement du montant objet des ordres de

paiement. La mission du comptable diffère selon le type d'opération de recouvrement de ressources qu'il est chargé de recouvrer, qu'il s'agisse de paiement immédiat ou de recouvrement des créances constatées.

Référence de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la maîtrise des équilibres des finances publiques et de la soutenabilité du budget en rapport avec la garantie de la mobilisation des ressources publiques.

Motifs du choix des indicateurs :

Présentation des indicateurs :

Indicateur 3.0.1.1 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales

La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement vise à atteindre un niveau de recouvrement de recettes fiscales supérieur ou égal aux prévisions pour le financement du budget de l'Etat durant la période concernée.

Les recettes fiscales sont divisées en recettes immédiates, qui sont collectées principalement par le dépôt des déclarations fiscales et des créances constatées qui sont recouvrées par les comptables publics après avoir pris les mesures nécessaires pour les recouvrer de manière à alléger la charge des constations et alimenter ainsi le budget de l'Etat.

Indicateur 3.0.1.2 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes non fiscales

La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement vise à assurer un niveau de recouvrement des ressources non fiscales supérieur ou égal au niveau de ressources programmées par le budget de l'Etat pour la période concernée. Les ressources non fiscales comprennent principalement les pénalités prononcées par la justice et la dette des domaines de l'État.

Indicateur 3.0.1.3 : Taux d'évolution du recouvrement des créances constatées :

L'efficacité des procédures de recouvrement des créances constatées est mesurée par l'allègement d'accumulation des créances constatées et le financement du budget de l'État d'une part et par le fait que chaque citoyen et chaque institution remplisse pleinement le devoir fiscal conformément à la loi d'autre part.

Le comptable public est chargé de mener à bien toutes les procédures légales pour garantir le recouvrement et éviter tout laxisme dans le règlement des situations conformément au principe

de l'équité fiscale et dans le but de lutter contre l'évasion fiscale et l'accomplissement par le contribuable de son devoir (obligation) fiscal d'une manière volontaire

Indicateur 3.0.1.4 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes locales par rapport aux estimations

L'effort de collecte des ressources locales est essentiel à une gestion financière efficace dans les budgets des collectivités locales, car il fournit les ressources qui leur permettent de garantir leurs équilibres financiers et d'honorer leurs engagements annuels.

Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur Taux d'évolution de recouvrement des recettes fiscales		21186.5	24503.3	28901.1	10%	15%	-	-
	%	13,3	15.65	17.9			11	11
Indicateur 3.0.1.2 Le taux d'évolution du recouvrement des ressources non fiscales	MD	2704,9	3439	3465.9	9%	15%	-	-
	%	6,36	27	0.78			8,5	8,5
Indicateur 3.0.1.3 : Le taux d'évolution du recouvrement des créances constatées :	MD	917.4	997.5	1583.2	15%	15%	15	-
	%	14.41	8.73	58				15
Indicateur 3.0.1.4 : Taux de réalisation des ressources des collectivités locales par rapport aux estimations.	MD	921,3	1046,4	1168.9	1253,8	-	-	-
	%	95,52* ¹	-	100	100	100	100	100
	%	94,24* ²	100,51	100.1	-	-	-	-

- Il a été procédé d'adopter les résultats définitifs des paiements directs et recouvre

*¹Les indicateurs de réalisation ont été calculés par rapport aux prévisions initiales.

*²Les indicateurs de réalisation ont été calculés par rapport aux prévisions finales

Objectif 3.0.2 : Améliorer les règles d'exécution des dépenses publiques

Présentation de l'objectif : La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du recouvrement s'emploie à payer dans les meilleurs délais les dépenses publiques autorisées par la loi de finances à qui de droit.

La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement se charge également de l'exécution des dépenses publiques et tient à optimiser les processus d'exécution afin de maîtriser les risques et de respecter les délais légaux. Elle œuvre également à réduire les délais d'attente des créanciers de l'Etat pour ne pas affecter leur situation financière

Considérant que l'étape du paiement de la dépense représente le dernier maillon de son exécution, le législateur a confié au comptable public comptable une mission de contrôle globale afin de réduire le risque d'atteinte aux intérêts du Trésor en cas de paiement de dépenses entachées de manquements à leur authenticité.

Référence d'objectif : Cet objectif se révèle dans le cadre d'exécution de la stratégie du programme concernant la maîtrise du paiement des dépenses publiques par le contrôle des risques et le respect des délais légaux.

Motifs du choix des indicateurs :

Présentation des indicateurs :

Indicateur 3.0.2.1 : Délai moyen d'exécution des dépenses publiques

Cet indicateur permet de calculer le délai réel de visas des ordres de paiement (l'ordonnancement) de dépenses pour toutes les dépenses publiques à partir de la date de leur envoi par les services de l'ordonnateur.

Le calcul de cet indicateur a nécessité l'inclusion de la date d'arrivée de l'ordre de paiement au comptable chargé de l'exécution de la dépense au niveau du système informatique "ADEB" et la date du visa et ce à partir de 2015.

Notant que le comptable public est tenu de contrôler puis de viser l'ordre de paiement ou de le rejeter en cas d'erreur ou de manquement et ce avant l'expiration du délai maximal de 5 jours pour les dépenses de rémunération et 15 jours pour toutes les autres dépenses tel que fixé par l'arrêté du ministre des Finances du 13 octobre 1986. Le comptable public doit veiller à ce que la dépense soit payée dans les plus brefs délais et sans dépasser la période maximale.

Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 3.0.2.1 : Délai moyen d'exécution des dépenses publiques	Jours	5	4,72	5	5	5	5	5

Objectif 3.0.3 : Améliorer la conformité des comptes des centres comptables

Présentation de l'objectif : Le rôle de La Direction Générale de la Comptabilité Publique et du recouvrement est de fournir des informations comptables fiables, ce qui signifie que les comptes des différents centres comptables sont préparés conformément aux procédures légales et en vigueur, tout en veillant à ce qu'ils soient exempts d'erreurs et d'omissions susceptibles de nuire à la qualité des informations comptables.

L'information comptable est utilisée d'une manière dans la prise de décision et dans différents systèmes de contrôle administratif, judiciaire et politique.

Référence de l'objectif : Cet objectif est présenté dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'information financière à toutes ses étapes, de la préparation à la publication et à l'audit.

Motifs du choix des indicateurs :

Indicateur 3.0.3.1 : Part des comptes conformes des centres comptables

Les comptables publics tiennent les comptes de l'État, des collectivités locales et des institutions et établissements publics soumis au Code de la Comptabilité Publique.

Cette mission vise la tenue des comptes exacts tout en réduisant les erreurs qui peuvent survenir en comparant la proportion de comptes conformes et exacts, à la suite du contrôle des services centraux et locaux, des comptes mensuels et annuels présentés par les comptables publics par rapport au nombre total des comptes

Cet indicateur peut être calculé en fonction de la classification du centre (postes) comptable (Recettes des finances, trésorerie régionale, ...).

Série chronologique des prévisions et réalisations des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 3.0.3.1 : Part des comptes des centres comptables conformes.	%	93	94.10	94	95	96	96	96

Objectif 3.0.4 : Améliorer la qualité des services

Présentation de l'objectif : Cet objectif vise à améliorer la qualité des services fournis et améliorer la performance de l'administration et ce, en améliorant l'accueil des citoyens, en réduisant le temps d'attente devant les guichets de recettes des finances et la mise à disposition des moyens de paiement électronique pour faciliter la réalisation des opérations financières des contribuables dans les différentes recettes de finances.

Référence d'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre du renforcement des performances de l'administration et de l'amélioration de la qualité des services rendus par les services de la mission, qui s'inscrit dans la stratégie de l'État pour la transformation numérique.

Motifs du choix des indicateurs :

Indicateur 3.0.4.1 : Délai moyen d'attente dans les recettes des finances

L'accueil direct est considéré comme très important pour les services de la comptabilité publique qui s'efforcent de rapprocher les services du citoyen et de fournir le service avec la qualité requise.

L'un des plus importants indicateurs pouvant mesurer l'efficacité des services est celui de la réactivité au niveau des guichets des recettes des finances, notamment la réduction du temps d'attente pour les citoyens afin de fournir un service rapide et de qualité.

Dans ce contexte, les recettes des finances enregistrant une forte affluence ont été équipées de systèmes informatisés de distribution de tickets de passage aux guichets et ce pour organiser les files d'attente d'une part, et mesurer les temps d'attente pour différents guichets de services d'autre part.

Indicateur 3.0.4.2 : Nombre des recettes des finances équipées par des moyens de paiement électroniques

Le développement des modes de paiement électronique dans les recettes des finances est l'un des projets engagés au cours de l'année 2019 afin d'améliorer les services fournis aux usagers en adoptant les cartes bancaires comme nouveau mode de paiement permettant aux contribuables de payer tous les services fournis par la recette des finances à l'exception du règlement des créances constatées.

Série chronologique des prévisions et réalisations des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 3.0.4.1 : Délai moyen d'attente dans les recettes des finances	minutes	5	4.7	5	5	5	5	5
Indicateur 3.0.4.2 : Nombre des recettes des finances équipées par des moyens de paiement électroniques	Nombre	-	-	104	+104 (208)	+104 (312)	50+ (362)	-

Présentation des activités du programme :

Afin d'atteindre les valeurs souhaitées pour les objectifs du programme de comptabilité publique pour l'année 2021 ; un certain nombre d'activités et de procédures ont été programmées. Le tableau suivant présente les activités les plus importantes programmées pour atteindre les objectifs :

Tableau : La présentation des activités et interventions du programme comptabilité publique

OBJECTIFS	INDICATEURS	Prévisions	Activités programmées	Activités
Mobiliser les ressources dont est chargée la Direction	Indicateur 3.0.1.1 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales	%15	Continuer à appliquer les mesures prises dans le contexte de l'accompagnement des entreprises, compte tenu des répercussions de la crise mondiale sanitaire sur l'économie nationale.	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur l

<p>Générale de la Comptabilité</p>	<p>Indicateur 3.0.1.2 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes non fiscales</p> <p>Indicateur 3.0.1.3 : Taux d'évolution du recouvrement des créances constatées</p>		<p>*Une exonération fiscale en application de l'article 7 du décret n° 30 du 12 juin 2020, par lequel l'article 73 de la loi de finances de 2019 (extension à 7 ans au lieu de 5 ans) a été révisé, et les mesures nécessaires ont été prises pour inciter les personnes concernées à s'y conformer.</p> <p>*Mise en œuvre des dispositions de l'arrêté gouvernemental n° 308 du 8 mai 2020 relatif à la réglementation des critères d'identification des établissements concernés et aux conditions d'utilisation de ces derniers des dispositions du décret n° 6 de 2020 du 16 avril 2020 ; En adoptant des mesures fiscales et financières pour atténuer les conséquences de la propagation du virus Corona Covid-19, le ministre des Finances a décidé de revoir les calendriers d'endettement, qui pourraient s'étendre à sept ans.</p> <p>*Activités périodiques de suivi et de rétablissement de recouvrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -organisation d'ateliers d'évaluation des résultats intitulés Redressement immédiat et pays lourdement endettés, qui sont inclus dans les tableaux de bord afin de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le processus de redressement. - Intensification des visites sur le terrain pour la revitalisation et le suivi. - Organisation de réunions et cours de formation pour les cellules de recouvrement, les agents de trésorerie et les commissaires chargés de recouvrement des dettes publiques. - Promouvoir le recouvrement des sanctions financières et travailler pour surmonter les difficultés auxquelles le Trésor peut faire face au cours du processus de déclaration <p>-l'appui et le soutien des recettes des douanes et charger les agents du trésor pour suivre les dettes douanieres</p>	<p>eplannatio nal</p> <p>Pilotageetc oordinatio nentrelesp ostescomp tablessurle plan régional</p>
	<p>Indicateur 3.0.1.4 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes locales par rapport aux estimations</p>	<p>%100</p>	<p>-Suivre la réalisation d'abstractions de ressources communautaires par l'activation de processus de recouvrement des ressources des collectivités locales et le suivi périodique des résultats obtenus au niveau de des créances constatées en coordination avec les municipalités</p> <p>-La participation à la mise en œuvre du processus de décentralisation en apportant les éclaircissements nécessaires sur les aspects figurant dans le code de la comptabilité publique</p> <p>-Organiser des journées de formation au profit des TRF et comptables des collectivités locales sur le code des collectivités locales</p>	

<p>Objectif 3.0.2 : Améliorer les règles d'exécution des dépenses publiques</p>	<p>Indicateur 3.0.2.1 : Délai moyen d'exécution des dépenses publiques</p>	<p>jours 5</p>	<p>-Poursuite du développement des conversions électroniques permettant : d'Améliorer le suivi des transferts postaux "(RAP-RV) de Réduire les délais de transfert -Ouverture de cours de formation pour la poursuite de l'encadrement des agents et cadres chargés de l'exécution des dépenses publiques dans le domaine des marchés publics. - Création d'une base de données pour l'authentification électronique des documents pour les ordonnateurs - Connexion automatisée par courrier électronique avec le Centre de comptabilité consulaire et d'ambassade à l'étranger en vue de réduire les délais d'envoi de notes et de réponse de rejet par les comptables -La coordination avec le CIMF pour intégrer les justificatifs du rejet dans ADAB -Lafinalisationet l'experimentationdu- CIC -La coordination avec le CIMF pourmettre en place une programmation relative aux avances destinées aux régisseurs payeurs, centraux et départementaux -Coordination avec le CIMF et les banques centrales en vue de la programmation de la transmission des documents d'autorisation de transfert via un réseau électronique contenant toutes les données de transfert.-</p>	<p>Exécution dé pensesdub uudgetde l'Etat</p>
<p>Objectif 3.0.3 : Améliorer la conformité des comptes des centres comptables</p>	<p>Indicateur 3.0.3.1 : Part des comptes conformes des centres comptables</p>	<p>%94</p>	<p>Organisation de sessions de formation pour les fonctionnaires et les cadres des centres comptables d'Etat et locaux et des entreprises publiques dans le domaine de la tenue de la comptabilité. - Poursuite du développement du système comptable de l'État, notamment : -Préparation du bilan d'ouverture - Préparation du plan comptable d'État (ventilation par classes sous classe et mode de passation des opérations comptables) --Elaboration des manuels de procédures conformément aux normes -La mise en place du nouveau système comptable au niveau de la trésorerie - L'actualisation de la comptabilité budgétaire conformément à la loi organique du budget -La révision de la nomenclature actuelle conformément à la LOB -Émission des notes communes portant sur les opérations de la dette publique dans les comptes de l'État au cours de la période transitoire allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 Actualisation du compte de gestion du TG de</p>	<p>Pilotageet coordinatio ntrelespo stescompta blesurlepla nnational Pilotageetc oordination entrelespost escomptabl essurleplan régional</p>

			2020 selon la nouvelle nomenclature comptable	
Objectif 3.0.4 : Améliorer la qualité des services	Indicateur 3.0.4.1 : Délai moyen d'attente dans les recettes des finances	5 minutes	<p>Poursuivre les travaux sur l'application du label de réception dans un ensemble de recettes des finances.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de receveurs et agents sur les techniques de gestion des systèmes de qualité (suivi des indicateurs, mise en place et suivi des mécanismes d'écoute, contrôle du système documentaire de qualité) ; -poursuivre les travaux relatifs à la création de recettes des finances afin de répondre aux besoins des citoyens et d'assurer de bonnes conditions de travail -Continuer l'aménagement des recettes des finances avec des distributeurs de ferrailage prioritaires et continuer de généraliser l'application sur les autres RF pour pouvoir calculer l'indicateur. - Rénovation du matériel et de l'équipement d'informatique, - la création de nouveaux centres de comptabilité pour rapprocher les services des citoyens- 	<p>Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan national</p> <p>Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional</p>
	Indicateur 3.0.4.2 : Nombre des recettes des finances équipées par des moyens de paiement électroniques	208	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuite des travaux pour équiper le troisième lot de centres comptables recettes des finances et des centres de recouvrement des matières par les terminaux de paiements électroniques, ce qui contribuera à réduire les flux de trésorerie dans les centres comptables. -Diversification des moyens de paiement électronique par la possibilité d'utiliser le "portefeuille électronique" pour le paiement à distance de certains impôts -Programmation d'acquisition de 1000-ordinateurs -Poursuivre les activités de formation et d'encadrement des receveurs et agents autour de l'utilisation des terminaux de paiement. -Suivre le succès de l'expérience et surmonter les problèmes rencontrés 	<p>Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan national</p> <p>Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional</p>

Dépenses du programme :

3.1. Le budget du programme comptabilité publique pour 2021 :

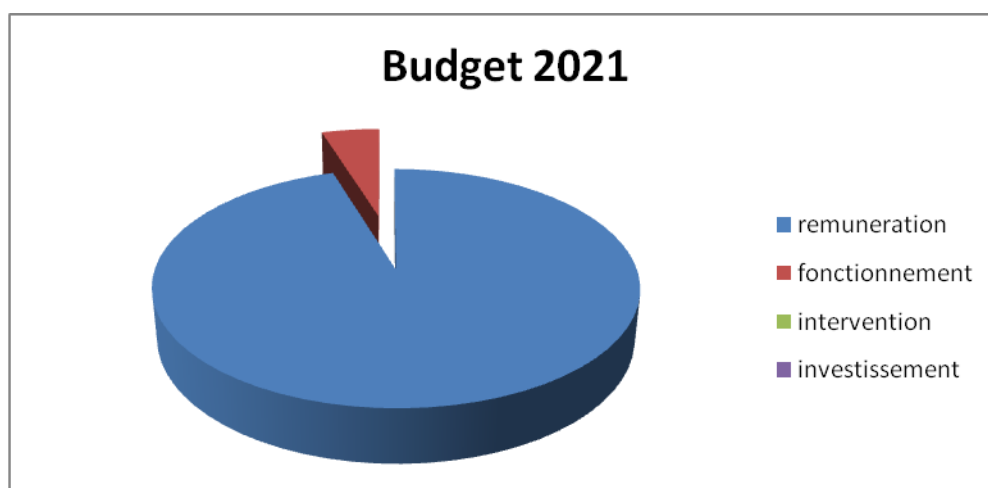
Le budget du programme comptabilité publique pour l'année 2021 est fixé à 280634 M.D. Soit une augmentation de 7 % par rapport à l'année 2020, estimé à 264288 M.D.

Le tableau suivant présente l'évolution des crédits du programme comptabilité publique pour l'année 20201 :

Tableau n ° 7 : Budget du programme comptabilité publique selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

libellé	Réalisations 2019	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	216761	233 849	251 921	18 072	7,73%
Dépenses de fonctionnement	12819	12 595	12 595	0	0,00%
Dépenses d'intervention	1764	23	23	0	0,00%
Dépenses d'investissement	8580	16 095	16 095	0	0,00%
Dépenses des opérations financières		0	0	0	0%
Autres dépenses		0	0	0	0%
Total	239924	262 562	280 634	18 072	7%

Les montants alloués annuellement sont de 1724 MD



Les dépenses de rémunération représentent la part la plus élevée des dépenses, suivies par les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

Tableau 8 : Répartition du budget du programme comptabilité publique selon la destination de la dépense

		Activités		2019	2020	2021 CE	2021 CP	Evolution Montant	%
Sous programme 1	DGCPR	Activité 1	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan national	224 952	242 859	26754	29226	-213633	-88%
Sous programme 2	Paierie générale des dépenses	Activité 2	Exécution des dépenses publiques	295	306,85	7 526	7 484	7 177	2339%
Sous programme 3	TGT	Activité 3	Centralisation comptable et compte de l'Etat fin d'année	259	338,55	5 350	5 327	4 989	1474%
Total sous programmes centraux et activités				225 507	243504,07	39630	42037	-201 467	-83%

Sous programmes régionaux									
Sous programme 4	TRF tunis 1	Activité 4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	676	605,79	12 384	12 792	12 186	2012%
Sous programme 5	TRF Ariane	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	248	503,14	9 113	8 950	8 447	1679%
Sous programme 6	TRF Ben Arous	A5	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	366	271,54	8 761	8 783	8 511	3134%
Sous programme 7	TRF Bizerte	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	697	548,11	11 225	11 375	10 827	1975%
Sous programme 8	TRF nabeul	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	721	419,90	11 963	11 913	11 493	2737%
Sous programme 9	TRF Beja	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	1 079	1160,25	6 552	6 733	5 573	480%
Sous programme A	TRF kef	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	1 003	907,49	7 867	7 963	7 056	778%
Sous programme B	TRF siliana	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	961	554,68	6 305	6 355	5 800	1046%
Sous programme c	TRF jendouba	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	552	982,61	8 507	8 652	7 669	780%
Sous programme D	TRF Zaghouan	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	291	527,84	4 809	4 779	4 251	805%
Sous programme E	TRF Sousse	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	362	454,90	15 966	15 880	15 425	3391%
Sous programme F	TRF monastir	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	572	728,32	12 992	13 052	12 324	1692%
Sous programme	TRF mahdia	A4	Pilotage et coordination	953	508,44	9 583	9 553	9 044	1779%

me G			entre les postes comptables sur le plan régional						
Sous programme H	TRF Kairouan	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	844	1232,55	7 857	7 877	6 645	539%
Sous programme I	TRF kasserine	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	290	454,61	9 399	9 539	9 084	1998%
Sous programme J	TRF sidi bouzid	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	380	327,16	7 276	6 799	6 472	1978%
sous programme K	TRF Sfax 2	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	703	938,31	15 403	9 611	8 672	924%
Sous programme L	TRF Gafsa	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	382	944,57	8 720	9 180	8 235	872%
Sous programme M	TRF Tozeur	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	255	176,77	4 460	4 410	4 233	2395%
Sous programme N	TRF Gabes	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	1 032	1481,54	6 857	6 917	5 435	367%
Sous-programme o	TRF Medenine	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	1 001	1145,79	8 126	8 186	7 040	614%
Sous-programme P	TRF Tataouine	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	316	742,67	4 376	4 641	3 899	525%
Sous-programme Q	TRF Kebili	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	479	340,40	4 740	4 720	4 380	1287%
Sous programme R	TRF mannouba	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	310	267,90	8 152	7 854	7 586	2832%
Sous programme S	TRF Tunis 2	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	551	907,90	7 807	7 765	6 857	755%

Sous programme T	TRF Sfax 1	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	313	461,86	8 720	8 162	7 700	1667%
Sous programme U	TRF Tunis 3	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	349	1633,27	7 146	7 093	5 459	334%
Sous programme	TRF Ben Arous	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	0	721,67	6 395	5 719	4 998	692%
Sous programme w	TRF Nabeul 2	A4	Pilotage et coordination entre les postes comptables sur le plan régional	0	433,00	3 330	3 345	2 912	672%
Total sous programmes régionaux et activités				15 681	20382,94	244 791	238 598	218 215	
Total du programme				241 187	262 562	284420	280634	18070	7%

Tableau n° 9 Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme « comptabilité publique »

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

unité : mille dinars

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	-	194 362	216791	233 849	251 921	255295	263087
Dépenses de fonctionnement	-	13 744	12819	12 595	12 595	12972,8	13362
Dépenses d'intervention	-	7	1764	23	23	23	23
Dépenses d'investissement	-	7 600	8580	16 095	16 095	16332	16805
Dépenses des opérations financières	-	0		0	0		
Autre dépenses	-	0		0	0		
Total sans ressource des établissements publics	201 968	215 713	239924	262 562	280 634	284 622,8	293 277
total avec ressource des établissements publics	201 968	215 713	239924	262 562	280 634	284 622,8	293 277

Le programme

"Services budgétaires »

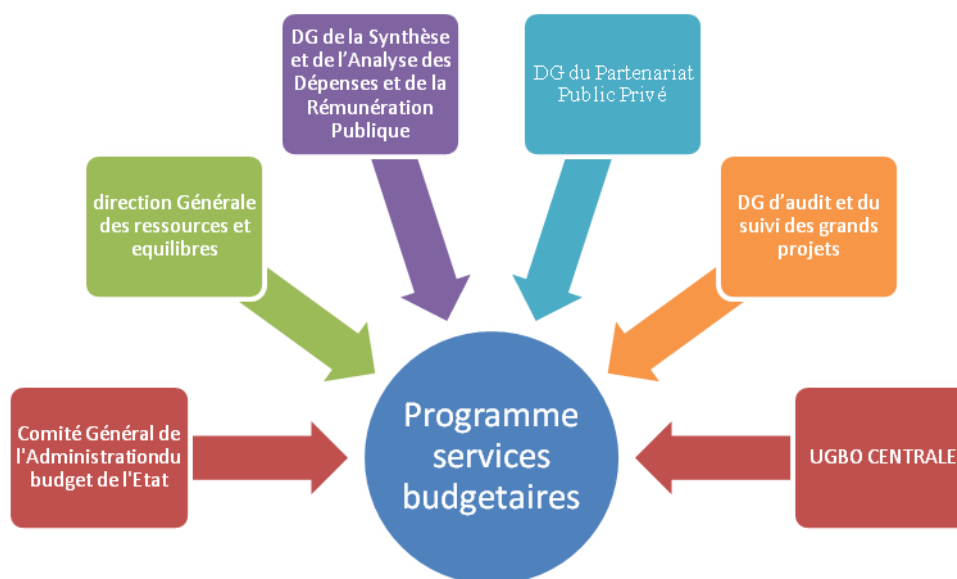
Mme Dorsaf kouaies a été nommée Présidente du Comité Général du Budget de l'Etat et chargée du pilotage du programme des services budgétaires depuis le 28 juillet 2020. Elle remplace monsieur Zouhaier Attalah qui a été le responsable de ce programme depuis le 30 octobre 2014.

1. Présentation du programme et de sa stratégie

1.1. Présentation du programme et sa déclinaison opérationnelle des programmes :

Les attributions du programme des services budgétaires consistent à préparer le budget de l'État et à suivre sa mise en œuvre dans le cadre des équilibres globaux des finances publiques. Il s'agit encore de s'assurer de la soutenabilité et de la cohérence du budget dans le cadre des prévisions à moyen terme.

Le programme des services budgétaires comprend les structures suivantes :



La déclinaison opérationnelle du programme

<p>objectif 4.1.1 Développer la qualité des prévisions du budget de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.1.1.2 : le taux de la différence entre les estimations et les réalisations par rapport aux dépenses d'investissement • Indicateur 4.1.1.1: le taux de la différence entre les estimations et les réalisations en ressources fiscales 	<p>Objectif 4.1.2: la mise en oeuvre des dispositions de la nouvelle loi organique du budget</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.1.2.1: le taux des comptes spéciaux dont leurs dépenses sont cohérentes avec la nature de leurs ressources • Indicateur 4.1.2.2: le taux de progrès de la préparation de la de la classification finale des dépenses 	<p>Objectif 4.1.3: Améliorer la transparence de la publication des informations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indicateur 4.1.3.1 Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution budgétaire • Indicateur 4.1.3.2: la périodicité de la publication des rapports sur le budget de l'État
--	--	---

Le programme des services du budget

objectifs 1.1/2.4/3.4

UO1: les structures du budget de l'Etat

CGABE/DGRE/DG
SYNTHESE ET
ANALYSE/DGPPP/DG

objectifs 2.4

UO2: UGBO centrale

Les activités du programme:

-Gestion du budget de l'Etat

-Pilotage des travaux de mise en œuvre de la loi organique du budget

La stratégie du programme :

Le programme "services budgétaires" joue un rôle fondamental dans la définition des politiques économiques et financières du pays, la détermination des prévisions budgétaires et le suivi de sa mise en œuvre. Cela se fait dans le cadre de la loi de finances et sur la base des plans de développement économique et social, du budget économique et de la programmation à moyen terme.

En outre, il participe à la mise en œuvre des mécanismes et fondements de la réforme de la gestion budgétaire par objectifs.

Depuis 2018, un plan et un programme d'action ont été lancés pour préparer toutes les nouvelles dispositions de la loi organique du budget du 13 février 2019, relative à la loi organique de Budget, (documents, nomenclature, règles de gestion et un système d'information...)

La stratégie du programme de services budgétaires repose sur les axes suivants :

- Maitriser davantage les équilibres généraux des finances publiques en développant la qualité des prévisions des ressources et des dépenses publiques à moyen terme afin donner une vision globale et claire.

- Mobiliser les ressources de l'État rationaliser les dépenses en vue de les utiliser pour soutenir le développement régional et financer des projets à valeur ajoutée dans les régions.

- Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique du budget dans les délais.

- Le renforcement de la transparence à travers la publication des données relatives au budget ce qui permet d'évaluer la bonne allocation des deniers publics pour réaliser les objectifs prévus et sa comparaison avec les prévisions.

3. Les objectifs et les indicateurs de performance du programme services budgétaires :

3-1 : Les objectifs et les indicateurs de performance du programme

Les objectifs du programme les services budgétaires sont les suivants :

Objectif 4.1.1 : Améliorer la qualité des prévisions budgétaires de l'État.

Objectif 4.1.2 : Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique du budget.

Objectif 4.0.3 : Améliorer la transparence budgétaire

Série chronologique des prévisions et réalisations des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif 4.1.1 : Améliorer la qualité des prévisions budgétaires de l'État								
Indicateur 4.1.1.1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations des ressources budgétaires	%	2,1	4,2	6,3	2	3	3	2
Indicateur 4.1.1.2 : Ecart entre les estimations et les réalisations des dépenses d'investissement	%	-	2,7	5,2	(0,10)	(0,10)	(0,10)	(0,10)
Objectif 4.1.2 : Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique de budget								
Indicateur 4.1.2.1 : Part des Fonds Spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes	%	-	50	50	50	60	80	100

Indicateur 4.1.2.2 : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible	%	-	57	80	80	100	-	
Objectif 4.1.3: Améliorer la transparence budgétaire								
Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget	jours	48	58	58	38	35	35	35
Indicateur 4.1.3.2: Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'État	mois	3,5	5,8	4.8	3	3	3	3

Objectif 4.1.1 : Améliorer la qualité des prévisions budgétaires de l'État

Présentation de l'objectif :

La détermination des prévisions du budget de l'État est d'une grande importance dans la fixation des capacités et des ressources financières. Ces ressources financières doivent être mobilisées pour financer les dépenses et mettre en œuvre la politique économique et sociale dans le cadre de la loi des finances et du budget économique. De ce fait, l'objectif de "Améliorer la qualité des prévisions du budget de l'État" a été choisi pour préserver l'intégrité des équilibres financiers du pays et la soutenabilité du budget.

Référence d'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du respect des normes internationales sur la qualité et l'exactitude des prévisions.

Motifs du choix des indicateurs

Cet objectif sera mesuré par les indicateurs suivants :

Indicateur 4.1.1.1 Ecart entre les prévisions et les réalisations des ressources budgétaires :

Les ressources propres du budget de l'État sont réparties en recettes fiscales et non fiscales. Les recettes fiscales représentent la part la plus importante de ces ressources, puisqu'elles ont atteint 89% en 2019. Cela explique le choix de cet indicateur.

Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 4.1.1.1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations des ressources	%	2,1	4,2	6.3	2	3	3	2

budgétaires								
Indicateur 4.1.1.2 : Ecart entre les prévisions et les réalisations des dépenses d'investissement	%	-	2,7	5,2	(0,10)	(0,10)	(0,10)	(0,10)

Cet indicateur reflète les efforts déployés pour réduire les écarts entre les prévisions et les réalisations, permettant ainsi de maintenir les équilibres des finances Publiques.

Indicateur 4.1.1.2 : Ecart entre les prévisions et les réalisations des dépenses d'investissement : L'augmentation du rythme des investissements publics et l'achèvement des projets et des programmes de développement dans les régions permettra la reprise de la croissance, la réalisation du développement durable dans les régions, la création de nouvelles opportunités d'emploi et garantira les équilibres généraux.

Par conséquent, l'importance des dépenses d'investissement et la poursuite de leur réalisation est un indicateur important pour les mesurer quelles que soient leurs sources de financement. **Série chronologique des réalisations et des prévisions de l'indicateur.**

Objectif 4.1.2 : Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique du budget

Présentation de l'objectif :

Étant donné que la loi organique du budget n ° 15 du 13 février 2019 a été approuvée, un chronogramme a été élaboré en vue d'appliquer toutes ses dispositions. Ces dispositions concernent celles qui sont entrées en vigueur directement et à celles qui entreront progressivement en vigueur en conformité avec les dispositions transitoires. Par conséquent, cet objectif vise à suivre la mise en œuvre des exigences de cette loi.

Référence d'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement l'État. Cela contribue à soutenir la transparence, la lisibilité de l'efficacité de la gestion publique.

Motifs du choix des indicateurs

Étant donné que certaines dispositions de la loi organique du budget seront mises en œuvre progressivement, deux indicateurs de mesure et de suivi de cet objectif ont été choisis.

Indicateur 4.1.2.1 : Part des Fonds Spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes :

Cet indicateur concerne le nombre des Comptes Spéciaux du Trésor, les Fonds de Concours dont les ressources sont employées pour couvrir des dépenses liées à leur nature (article 29 de la loi organique du budget).

Indicateur 4.1.2.2 : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible

:

L'article 16 de la loi organique du budget prévoit que "la nomenclature des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat ... est fixée par arrêté du Ministre chargé des finances ».

Dans ce contexte, le décret du Ministre des Finances du 10 avril 2019 relatif à la présentation de la nomenclature transitoire des dépenses du budget de l'État a été publié dans l'attente de l'achèvement des travaux d'élaboration de la nomenclature cible des dépenses. Cette présentation sera appliquée à partir de l'année 2022 conformément aux exigences de la loi organique du budget

Étant donné que l'application de la nouvelle nomenclature des dépenses (programmative, budgétaire et comptable) est progressive, l'indicateur du taux d'avancement des travaux de préparation de la nomenclature cible des dépenses a été choisi afin de suivre et d'évaluer le degré d'application et de mise en œuvre des dispositions de cette loi.

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de l'objectif : Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique du budget

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 4.1.2.1 : Part des Fonds Spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes	%	-	50	50	50	60	80	100
Indicateur 4.1.2.2 : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible	%	-	57	80	80	100	-	

Objectif 4.1.3: Améliorer la transparence budgétaire :

Présentation de l'objectif :

Les structures du ministère des finances publient périodiquement un ensemble de données et de statistiques relatives aux résultats enregistrés au niveau de l'exécution budgétaire, à partir des ressources et des dépenses et la gestion de la dette publique. L'ensemble de ces données et statistiques sont publiées dans le Portail Officiel du Ministère des Finances pour être mises à la disposition à toutes les parties intéressées.

Les données les plus importantes sont :

-Les données mensuelles sur l'évolution de la situation financière. Elles sont publiées selon la norme de publication des données (NSDD) du Fonds Monétaire International.

-Des publications mensuelles de l'exécution du budget de l'Etat résumant les résultats enregistrés au niveau des ressources et des dépenses. Ces publications comprennent des données et des figures liées à l'évolution des finances publiques selon la présentation mentionnée dans loi organique du budget et selon la présentation internationale du Fonds Monétaire International (GFS).

-Le rapport semestriel de l'évolution des finances publiques (il a été publié à partir de l'année 2014). Il présente les résultats de l'exécution du budget de l'État tout au long du semestre pour les comparer avec les prévisions pour la même période. Il permet également de montrer les procédures et les mesures qui ont été prises afin de préserver les équilibres généraux.

En outre ; Afin de mieux ancrer la transparence, et après la publication du décret-loi N° 2011-41 du 26 mars 2011 ,de la loi fondamentale n °2016- 22 de 2016 relative au droit d'accès à l'information, ainsi que l'engagement de la Tunisie dans l'initiative internationale de soutien de la transparence, les services du budget de l'Etat œuvrent à publier toutes les données statistiques dans des délais acceptables ce qui permettra aux utilisateurs d'obtenir des informations de haute qualité et dans des délais raisonnables.

Référence d'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des obligations de l'Etat envers le citoyen, la société civile, les institutions internationales et les bailleurs de fonds.

Motifs du choix des indicateurs :

Pour atteindre cet objectif, les deux indicateurs suivants ont été choisis :

Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget.

Indicateur 4.1.3.2: Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'État

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget	jours	48	58	58	38	35	35	35
Indicateur 4.1.3.2: Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'État	mois	3,5	5,8	4.8	3	3	3	3

II-2- Présentation des activités du programme

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions des crédits pour les activités pour L'année 2021 (mille dinars)
Objectif 4.1.2 : Mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle loi organique de budget	Indicateur 4.1.2.1 : Part des Fonds Spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes	60	-Poursuivre les travaux de l'équipe chargé de réformer et de soutenir le système des comptes spéciaux, -Réaliser une étude dans le cadre de la coopération technique pour évaluer l'efficacité de ces fonds et leur impacts sur les secteurs financés (USAID).	A1. Gérer le budget de l'État A2. Piloter les travaux de mise en œuvre de la nouvelle loi organique du budget	
	Indicateur 4.1.2.2 : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible :	100	-Poursuivre les travaux du groupe de travail chargé de la mise en place de la présentation finale des dépenses. - Déployer l'assistance technique au profit du groupe de travail sur les normes internationales de la présentation. -La poursuite des travaux des groupes chargés de la préparation des livrables en relation avec le projet FAST	A1. Gestion du budget de l'État A2. Piloter les travaux de mise en de la nouvelle loi organique du budget	

Objectif 4.0.3 : Améliorer la transparence budgétaire	Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget	38	1-Tenir des sessions régulières avec les services concernés pour fournir des données de suivi et de coordination. 2 Fournir un programme de formation aux agents chargés de publier les données afin d'améliorer leurs capacités techniques. 3-Développer les systèmes d'information (interface) qui préparent automatiquement les données afin de réduire le nombre des participants et de fournir davantage des donnée de qualité.	1. Gestion du budget de l'État	
	Indicateur 4.1.3.2: Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'État	3	La mise en place d'une équipe permanente formée de tous les intervenants pour examiner les rapports afin de les évaluer, les approuver et les publier dans les délais.	1. Gestion du budget de l'État	

3- Les dépenses du programme

3-1- Le budget du programme

Les dépenses du programme services budgétaires pour l'année 2021 sont de l'ordre de 8931 mille dinars contre 8751mille dinars en 2020 et réparties comme suit :

Tableau n ° 7 : Budget du programme services budgétaires selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

Libellé	Réalisations 2019	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	6997	7 862	8 042	180	2,29%
Dépenses de fonctionnement	761	654	654	0	0,00%
Dépenses d'intervention	47	0	0	0	0,00%
Dépenses d'investissement	319	235	235	0	0,00%
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0,00%
Autres dépenses	0	0	0	0	0,00%
Total	8124	8 751	8 931	180	2,06%

- Sans prendre en considération les ressources des établissements publics

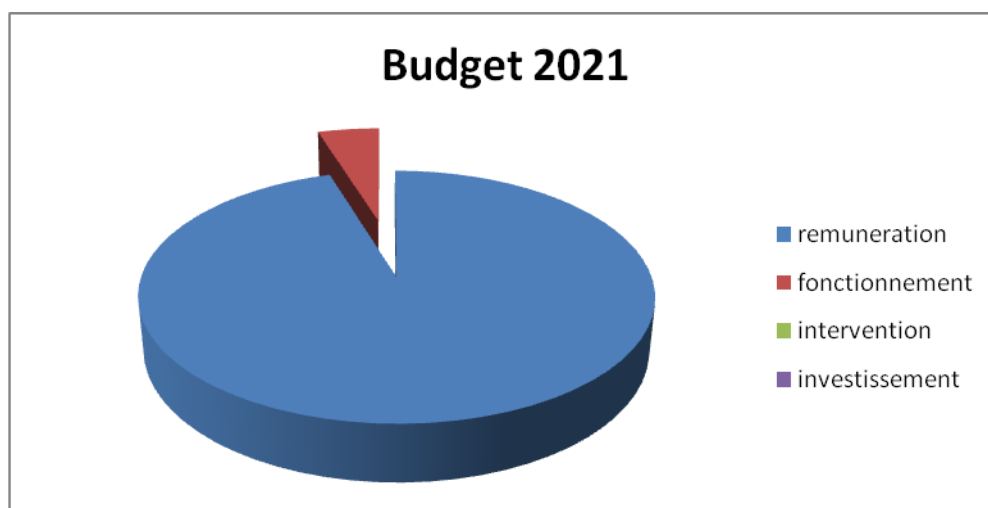


Tableau 8 : Budget du programme services budgétaires selon les sous programmes et les activités

Sous programmes	Activités	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Ecart	%
Gestion des recettes et dépenses	Gestion du budget de l'Etat	8081	8580	8235	-345	-%4
	Le pilotage des travaux de mise en œuvre de la nouvelle loi organique du budget		171	696	525	%307
Total sous programmes centraux et activités			8751	8931	180	%2
Total du programme		8081	8751	8931	180	%2

II-2- Le cadre de dépenses à moyen terme du programme service budgétaires 2020-2023

Les crédits alloués au programme services budgétaires pour l'année 2021 ont été estimés à 8931 mille dinars. Ces crédits ont été estimés respectivement à 9061.6 mille dinars et 9336.8 mille dinars pour les années 2022 et 2023, soit un taux d'évolution de 1.46% et 4.54% par rapport aux crédits alloués au programme pour l'année 2021

Tableau n° 9 Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme services budgétaires

Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

unité ; mille dinars

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	-	6196	6997	7862	8042	8150	8398
Dépenses de fonctionnement	-	566	761	654	654	673,6	693,8
Dépenses d'intervention	-	0	47	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	-	140	319	235	235	238	245
Dépenses des opérations financières	-	0	0	0	0	0	0
Autre dépenses	-	0	0	0	0	0	0
Total sans ressources des établissements publics		<u>6902</u>	<u>8124</u>	<u>8751</u>	<u>8931</u>	<u>9061,6</u>	<u>9336,8</u>
Total avec ressources des établissements publics		<u>6902</u>	<u>8124</u>	<u>8751</u>	<u>8931</u>	<u>9061,6</u>	<u>9336,8</u>

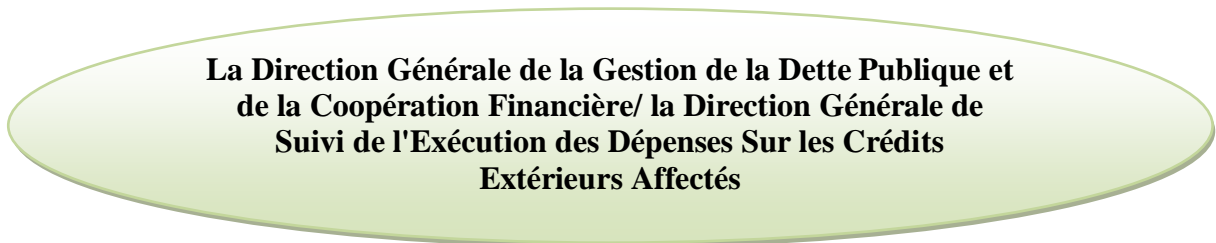
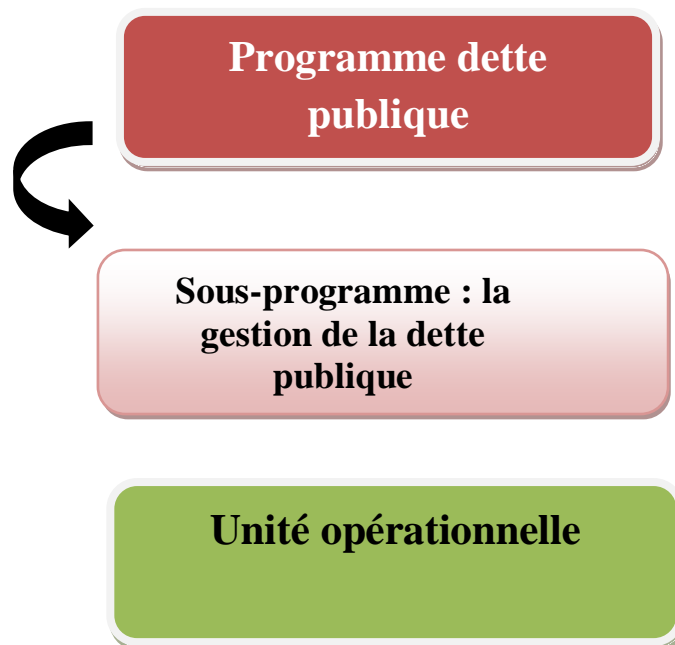
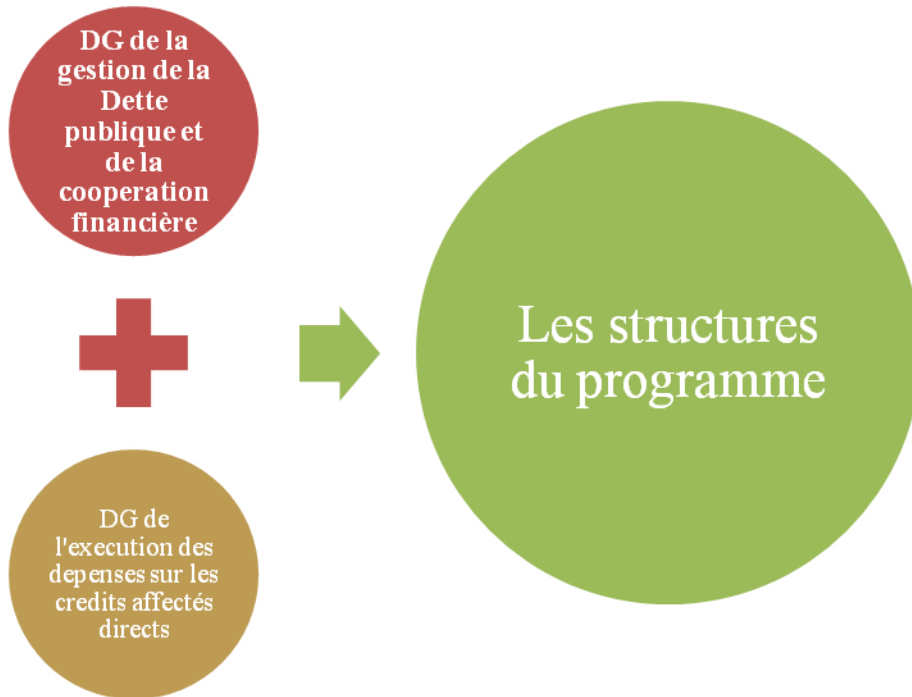
Programme

Dette publique

Mme Kawther Babia est nommée directrice générale de la gestion de la dette et de la coopération financière (depuis 2015).

I- La présentation du programme et sa stratégie

1-1 La présentation du programme et sa déclinaison opérationnelle



I-2- Présentation du programme

Les attributions du programme consistent à participer à la préparation du budget de l'Etat en relation avec la dette publique (estimation des ressources d'emprunt, du service de la dette publique, de l'encours de la dette publique ...). Il s'agit également d'œuvrer à mobiliser les ressources d'emprunt mentionnées dans le cadre de l'équilibre général des finances publiques pour assurer la soutenabilité du budget dans le cadre des prévisions à moyen terme. L'objectif final du programme est de bien gérer la dette publique et de mieux la maîtriser.

Cependant, cet objectif n'est pas seulement lié à des facteurs afférents à la gestion de la dette publique, mais également à des facteurs externes liés à la politique budgétaire, la politique monétaire et à la conjoncture économique locale et mondiale.

I-3- La stratégie du programme

Le programme de la dette publique joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique économique et financière du pays. Il se traduit par la mobilisation des ressources d'emprunt prévues afin de financer les besoins budgétaires et apporter la liquidité au Compte Courant du Trésor au moindre coût et risque. Cela se fait dans le cadre de la loi de finances et en se basant sur les plans de développement et du budget économique, le cadre économique à moyen terme parallèlement à un contrôle soutenu du niveau de la dette publique.

Les principaux axes de la stratégie du programme de la dette publique sont les suivants :

- La diversification des sources de la dette, de leurs mécanismes et de leurs délais de remboursement,
- L'optimisation du coût et des risques,
- Le développement du marché local des obligations d'État,
- La gestion active de la dette publique.

En dépit de ces évolutions, la direction générale de la dette publique et de la coopération financière s'emploie constamment à acquérir des technologies et des mécanismes adoptés à l'échelle mondiale dans le domaine de la gestion active de la dette. Elle œuvre également à développer ses systèmes et ses logiciels et à définir une stratégie claire pour la gestion de la dette, le développement du marché intérieur et l'adoption d'un ensemble de réformes à cet effet.

Parmi ces réformes figure la préparation et la publication du document de stratégie de la dette publique (SDMT) afin de développer la gestion des risques de la dette et d'améliorer le calcul des valeurs cibles des indicateurs de la stratégie de la dette publique à moyen terme.

La Direction Générale de la Gestion de la Dette et de la Coopération Financière a également l'intention de mettre en œuvre la décision du gouvernement de créer l'Agence de la Dette et du Trésor, qui était incluse dans le programme national de réformes 2016-2020

II-Objectifs et indicateurs de performance du programme

II-1- Présentation des objectifs et des indicateurs de performance

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Améliorer la gestion du coût et des risques de la dette publique
- Développer le marché local des obligations d'État
- Améliorer le règlement des dépenses des prêts extérieurs affectés

Cela améliore la maîtrise du niveau d'endettement

Il est à noter que les valeurs cibles et les prévisions des indicateurs ont été révisées pour 2021-2022-2023 à la lumière des résultats de performance pour 2019. On s'attend à ce que les taux de réalisation de la plupart des indicateurs pour 2020 diminuent par rapport aux prévisions du projet annuel de performance et ce à cause de l'impact négatif de la pandémie de la Corona sur la mobilisation des ressources propres du pays et la hausse des besoins de financement budgétaire qui en résulte, et donc la hausse de l'endettement.

Objectif 5.1.1 : Améliorer la gestion du coût de la dette publique et maîtriser ses risques

Présentation de l'objectif :

L'amélioration de la gestion du coût et des risques de la dette publique est la première mission du programme de la dette publique et pour laquelle il s'emploie pour réaliser une performance. Cet objectif cherche à répondre aux besoins de financement du budget de l'État et du Compte Courant du Trésor par l'arbitrage des différentes sources de financement disponibles afin de faire l'arbitrage entre le coût du crédit et les risques qui y sont liés en même temps.

Le portefeuille de la dette publique est vulnérable à des nombreux risques susceptibles de nuire au développement de sa taille et de son coût. La structure de la dette publique doit assurer la bonne gestion de ces risques à travers

2-Référence de l'objectif

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du contrôle des équilibres des finances publiques, de la soutenabilité budgétaire par la diversification des sources de financement dont les emprunts, l'amélioration des mécanismes de gestion de ses risques et la mise en place d'une stratégie d'endettement à moyen terme.

Les motifs du choix des indicateurs :

Indicateur 1 : Le coût moyen de la dette publique

Cet indicateur permet de suivre l'évolution du coût de la dette afin de la comprimer au maximum

Indicateur 2 : La part de la dette intérieure dans la dette publique

Cet indicateur permet de suivre l'évolution la part de la dette intérieure du total de la dette publique, en raison du faible risque de la dette intérieure en comparaison avec la dette extérieure en particulier en ce qui concerne le risque de change.

Indicateur 3 : Durée moyenne de remboursement de la dette publique

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la durée moyenne de remboursement de la dette pour une bonne gestion des risques de refinancement et une réduction des pics de remboursement.

Indicateur 4 : La part de la dette à refixer dans un an

Cet indicateur permet de suivre l'évolution des titres de créance, qui seront revalorisés d'ici un an afin de réduire les risques liés à la variation des taux d'intérêt.

Tableau 5 : Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Objectif : Améliorer la gestion du coût et des risques de la dette publique

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur : Le coût moyen de la dette publique	%	4.04	4.1	3.89	4.3	4.5	4.8	4.9
Indicateur : La part de la dette intérieure dans la dette publique	%	31.3	26	29.01	25	31	31	31

Indicateur : Durée moyenne de remboursement de la dette publique	année	6.9	6.77	6.36	7≤	7≤	7≤	7≤
Indicateur ; La part de la dette à refixer dans un an	%	31	35	36.1	40≥	40≥	40≥	40≥

Objectif 5.1.2 : Développer le marché intérieur des obligations de l'Etat

1- Présentation de l'objectif :

Le développement du marché intérieur des obligations d'État vise à couvrir des besoins budgétaires en sources de financement par des emprunts intérieurs et éviter de recourir à l'emprunt extérieur, compte tenu des risques encourus.

2- Référence de l'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la réactivation du marché local et des contraintes de trésorerie et la limitation des emprunts extérieurs en vue de réduire les risques de refinancement et de change.

Les motifs du choix des indicateurs ;

Indicateur 1 : le nombre d'adjudications par an

Cet indicateur met en évidence la régularité des émissions sur le marché primaire des Bons du Trésor Assimilables, tout en veillant d'adapter les divers délais de paiement qui prennent en compte les paiements des tranches de la dette publique.

Indicateur 2 : Volume des transactions sur le marché secondaire

Cet indicateur permet de mesurer le niveau élevé de liquidité du marché secondaire des Bons du Trésor Assimilables, ce qui témoigne de son évolution.

Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur : Le nombre d'adjudications par an	nombre	28	25	36	48	48	48	48
Indicateur : Volume des transactions sur le marché secondaire	%	25.46	24.18	15.52	28	25	25	25

Objectif 5.1.3 : Améliorer le rythme de règlement des dépenses sur les crédits extérieurs affectés :

Cet indicateur remplace l'ancien qui porte sur le règlement des crédits extérieurs affectés aux projets et non pas le rythme des règlements :

Présentation de l'objectif : Cet objectif vise à améliorer le rythme de règlement des tirages affectés intitulés crédits extérieurs dans les systèmes " SIAD "et" ADAB ".

Référence de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre du contrôle de l'équilibre des finances publiques et de la soutenabilité du budget.

Motifs du choix des indicateurs ;

Le choix de cet indicateur se décline des dispositions de la loi organique du budget.

Indicateur 5.1.3.1 : Part des dépenses réalisées et non réglées par rapport aux crédits extérieurs affectés

Tableau 5 : Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 5.1.3.1 : Part des dépenses réalisées et non réglées par rapport aux crédits extérieurs affectés	%	23	42	44.2	7≥	20≥	20≥	20≥

2-1 : La présentation des activités du programme dette publique :

Les activités et interventions du programme dette publique pour atteindre la valeur cible des indicateurs se résument comme suit :

Les objectifs	Les indicateurs	Estimations 2020	Les interventions	Les activités	Les crédits
Objectif Améliorer la gestion du coût et des risques de la dette publique	Indicateur Le coût moyen de la dette publique	4.5%		La gestion La dette, les Liquidités de Trésorerie et paiement des crédits extérieurs	1941.8
	Indicateur La part dette	31%	Renforcer les mécanismes de développement du		

	intérieure de la dette publique		marché financier intérieur. -Œuvrer à diversifier les produits d'émission de dette intérieure.	affectés
	Indicateur La durée de remboursement de la dette publique	Inférieur à 7 années	-Garantir, si possible, l'écart entre les délais de remboursement des nouveaux prêts et l'émission des prêts sur les marchés mondiaux à long terme	
	Indicateur La part de la dette dont le cout sera révisée dans un an	Supérieur à 40%	Utiliser des mécanismes de couverture pour fixer le taux d'intérêt flottants.	
Objectif Développer le marché local des obligations d'État	Indicateur Nombre d'adjudications par an	48 adjudications	Renforcer les mécanismes de développement du marché financier intérieur -Assurer la transparence et la rapidité des adjudications en mettant en place un système électronique à cet effet.	
	Indicateur Volume de transactions sur le marché secondaire	25%	- Veiller à appliquer le Cahier des charges spécifiques aux bons du trésor assimilables	
Objectif Améliorer le règlement des dépenses des crédits extérieurs affectés	Indicateur Part des dépenses réalisées et non réglées par rapport aux crédits	20 ≤ années	-Travailler pour pousser les exécutants du projet et l'ordre des échanges à régler ces dépenses sur les systèmes « SIADE et « Adab ».	

2.1- Budget du programme :

Les dépenses du programme de la dette publique pour l'année 2021, ont été fixées à **1941.8** mille dinars, avec un taux d'évolution de 16,87%, répartis comme suit :

Tableau n ° 7 : Budget du programme dette publique selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

Libellé	Réalisations 2019	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	1305	1 417	1 656	239	16,87%
Dépenses de fonctionnement	222	269	268.8	0	
Dépenses d'intervention	9	0	0	0	
Dépenses d'investissement	17	17	17	0	
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	
Autres dépenses	0	0	0	0	
Total	1553	1 703	1 941.8	239	16.87%

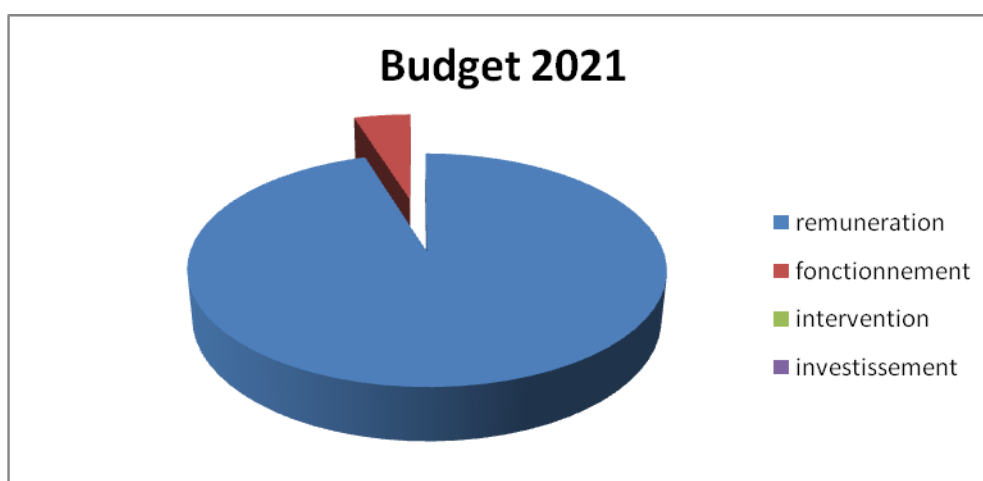


Tableau numéro 8 :

Le budget du programme « Dette publique » selon la destination

	Activités	Réalizations 2019	LF2020	Prévisions 2021	Taux d'évolution	
					Montant	%
Sous-programmes centraux	Activités centrales	-	1703	1941.8	238.8	14.02
Sous-programme 1	Activités 1	-	1703	1941.8	238.8	14.02
Total programme	-	-	1703	1941.8	238.8	14.02

Les dépenses du programme ont été fixées pour 2021,2022 et 2023 respectivement à 1941.8 MD, 1972.9 MD et 2030.2 MD

Tableau n° 9 :

Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme « dette publique »

Répartition selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

En 1000 D

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	-	1 149	1305	1 417	1 656	1678	1726
Dépenses de fonctionnement	-	177	222	269	268,8	276,9	285,2
Dépenses d'intervention	-	0	9	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	-	54	17	17	17	18	19
Dépenses des opérations financières	-	0	0	0	0	0	0
Autre dépenses	-	0	0	0	0	0	0
Total sans ressources des établissements publics	1 319	1 380	1553	1 703	1 941,8	1 972,9	2 030,2
Total avec ressources établissements publics	1 319	1 380	1553	1 703	1 941,8	1 972,9	2 030,2

**Axe « Développement, Investissement et Coopération
Internationale »**

Programme 1

Les équilibres globaux et la statistique

Le responsable du programme : M Alaya Bechikh : Directeur général des prévisions.

Date de désignation :5 Octobre 2020

La présentation du programme et sa stratégie :

Le programme des équilibres globaux et de la statistique représente l'une des attributions principales de la mission du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale compte tenu de son rôle transversal dans la conception du plan de développement. Il prend son importance dans l'élaboration des prévisions globales, la conception des équilibres globaux la contribution à l'élaboration des réformes structurelles ainsi que la définition des politiques économiques et financières.

Ce programme comprend la direction générale des prévisions, la direction générale de financement de l'économie, l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives et l'Institut National de la Statistique.

La stratégie du programme pour l'année 2021 a été fixée à la lumière des orientations générales des politiques de développement du pays, qui s'inscrivent dans le cadre des attributions du Ministère. Cette stratégie s'articule autour des principaux axes suivants :

- *Préparer la balance économique qui comprend les prévisions du plan de développement et le contenu des macro politiques et des reformes à court terme.
- * Préparer des notes de suivi et d'analyse de la situation économique et des difficultés actuelles sur le plan économique et financier.
- * Participer à l'élaboration du plan de développement 2021-2025.
- * Enrichir le secteur par des études et des recherches dans le domaine de la compétitivité et le développement économique et social ainsi que par l'évaluation de l'impact des politiques publiques par l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives.
- * Développer le système de statistique et renforcer le rôle central de l'Institut National de Statistique dans la production et la qualité des statistiques tenant compte des nouveaux besoins et conformément aux bonnes pratiques.

Le programme des équilibres globaux et de la statistique comprend un seul sous-programme :

Les prévisions et politiques économiques et financières

Programme : Des équilibres globaux et de la statistique

Sous programme : Prévisions et politiques économiques et financières

Opérateurs

Institut national des statistiques

Conseil national des statistiques

Uo : Direction générale des prévisions

La direction générale de financement de l'économie

Opérateur : l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

2-Les objectifs et indicateurs de performance du programme ;

L'axe stratégique du programme des équilibres globaux et de la statistique comporte 4 objectifs stratégiques qui se présentent comme suit :

-Développer le système des prévisions et des analyses économiques et financières

-Développer la capacité de la production des statistiques et améliorer sa qualité relative principalement à la préparation des stratégies de développement et des plans de développement et de la balance économique et des analyses périodiques et ce en coordination avec les différents intervenants.

Ce programme vise à développer les études et analyses permettant à aider à la prise de décision dans les domaines économiques et sociaux en relation avec les orientations générales de l'État et aider à la prise des mesures appropriées.

Le programme comprend en outre le renforcement de la production et de la publication des statistiques afin de fournir des données fiables et actualisées aux acteurs économiques selon les normes reconnues à l'échelle internationale.

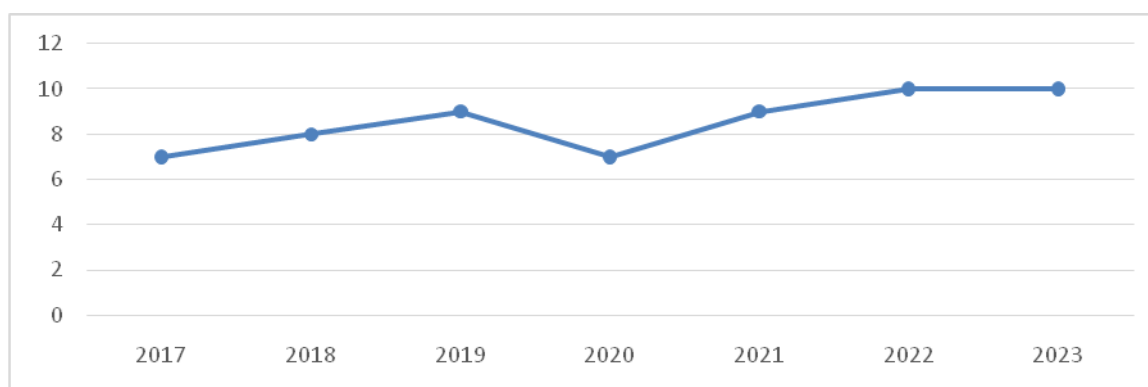
2.1 Présentation des objectifs et des indicateurs de mesure de la performance du programme.

Objectif stratégique 1 : Développer le système des prévisions et des analyses économiques et sociales

- **Présentation de l'objectif** : Développer les prévisions et les analyses économiques et les politiques financières, avec l'amélioration de la préparation de la balance économique, des analyses conjoncturelles, du suivi et de l'évaluation.
- **Référence de l'objectif** : La direction générale des prévisions et la direction générale de financement de l'économie et de suivi du secteur financier et la cellule de coordination
- **Motifs du choix de l'indicateur** : C'est mesurer le volume des travaux périodiques réalisés dans les domaines des prévisions et des analyses relatives au budget (balance) économique, du suivi et de l'évaluation de la conjoncture économique et du plan de développement.

Tableau 5 :
Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1-1-1: Nombre de documents Produits périodiquement		7	8	9	7	9	10	10



Objectif stratégique 2 : Appuyer efficacement la décision dans le domaine socio-économique

- **Présentation de l'objectif** : Appuyer la décision dans les domaines économique et social à travers la réalisation d'études et d'analyses économiques et sociales dans le

cadre des orientations globales de l'Etat qui répondent aux préoccupations de développement des secteurs public et privé.

- **Référence de l'objectif** : Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes quantitatives.
- **Motifs du choix de l'indicateur** : Le nombre d'études réalisées et leur qualité contribuent à éclairer les décideurs et fournissent un support de prise de décisions. La nécessité de diffusion des résultats de ces études aux concernés et le développement de leur qualité à travers la promotion des ressources humaines et l'amélioration du climat du travail.

Tableau 5
Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : Nombre des études	Moyenn e	20	26	23	20	20	22	22
Indicateur : Accès au site de l'institut		17100	16200	15800	16000	17000	18000	19000
Indicateur Formation et renforcement des capacités		6.0	8.6	13.5	10	10	10	10

*Sont comptabilisées uniquement les études et les notes qui ont une valeur scientifique satisfaisante et permettant d'aider à la décision.

*Est calculé seulement le nombre d'actions d'information, de communication et d'autres participations.

Objectif stratégique 3 : Renforcer les fondements des opérations de statistiques :

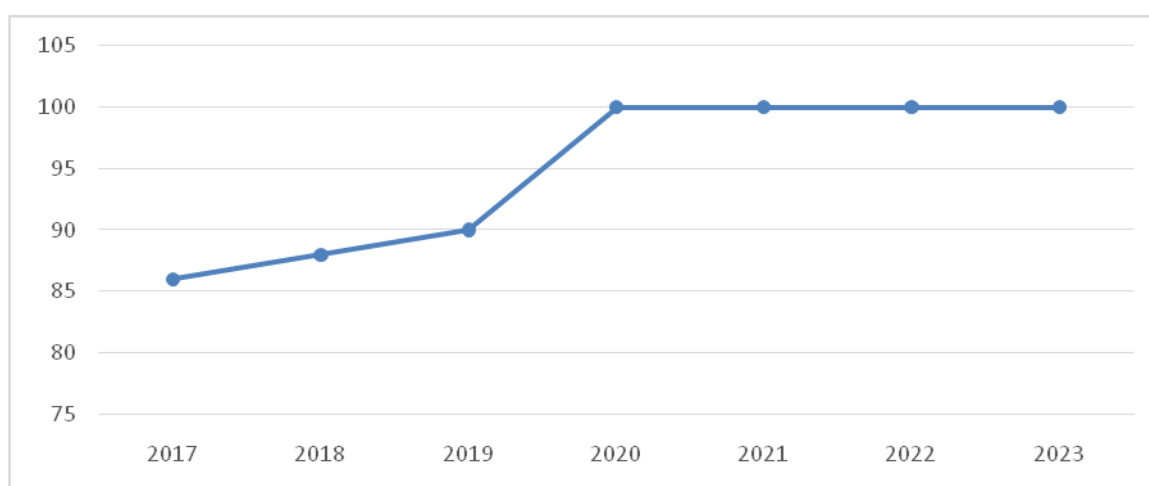
Présentation de l'objectif : Réaliser les enquêtes programmées et développer les statistiques régionales : Cet indicateur vise à mesurer le degré d'engagement de l'Institut à réaliser le programme national des enquêtes et ce dans le cadre de l'amélioration de la qualité et des méthodes et instruments du travail statistique, notamment au niveau des régions.

Référence de l'objectif : Institut National de la Statistique.

Motifs du choix de l'indicateur : Mesurer le degré de réalisation du programme de travail de l'Institut.

Tableau 5
Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur Réalisation des statistiques programmées	%	86	88	90	100	100	100	100



Objectif stratégique 4 : Améliorer la qualité des données statistiques produites

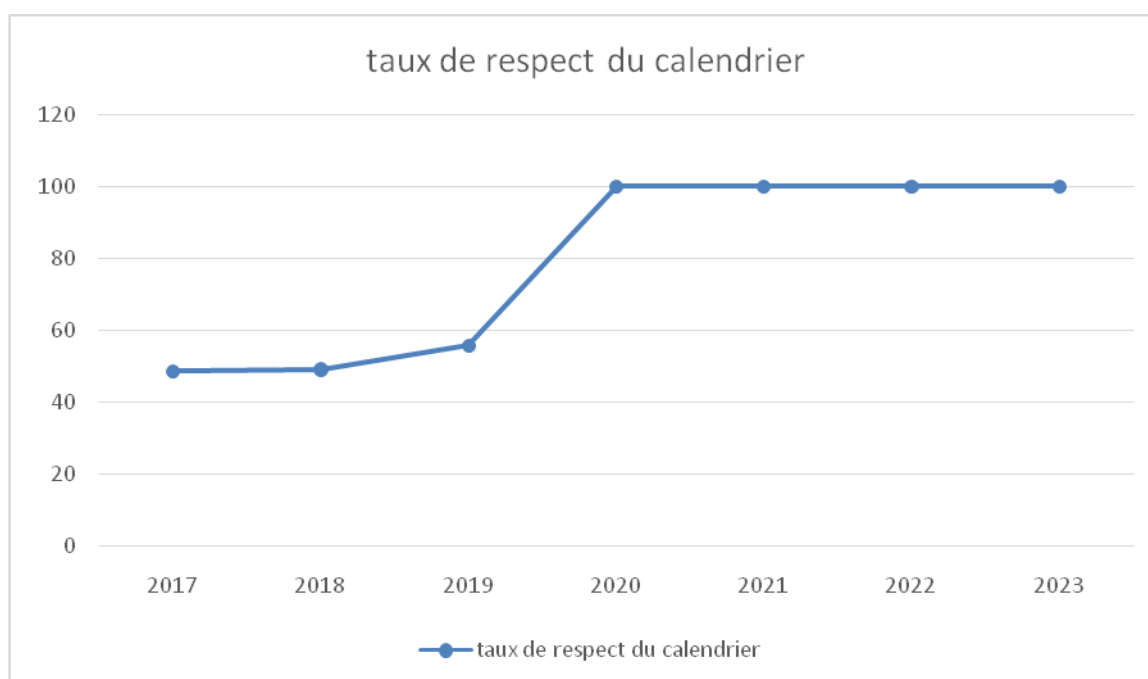
-Présentation de l'objectif : Œuvrer à améliorer la qualité et l'exploitation de l'information statistique.

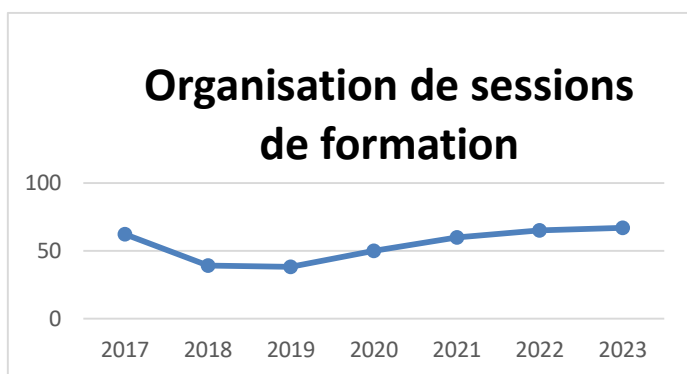
-Référence de l'objectif : Institut National de la Statistique.

-Motifs du choix de l'indicateur : Mesurer le degré de respect du calendrier de publication et du renforcement des capacités des ressources humaines.

Tableau 5
Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : Respect du calendrier de publication	%	48.7	49.2	55.8	100	100	100	100
Indicateur : Organisation de sessions de formation	Nombre	62	39	38	50	60	65	67





2.2 Présentation des activités du programme :

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes activités contribuant à la réalisation de la valeur cible des indicateurs pour l'année 2021 et son impact financier.

Objectifs	Prévisions de l'indicateur 2021	Interventions	Activités	crédits
Développer le système des prévisions et des analyses économiques et sociales	Indicateur: Nombre de documents produits périodiquement	Elaboration des documents suivants : -Conjoncture économique national et international -Cadrage des prévisions initiales du plan de développement. -Projet du budget économique initial -Le budget économique final -Notes d'analyse (cadrage macroéconomique, financement de l'économie. -Suivi de secteur financier, Exécution du budget de l'Etat	-Définition des macro-prévisions et de contenu des politiques économiques relatives au plan de développement et du budget économique -La réalisation des analyses et des études relatives au financement de l'économie et de suivi du secteur.	642
Appuyer efficacement la décision dans le domaine socio-économique.	Nombre des études :20	-Réalisation d'études dans les domaines suivants : -Climat des affaires et compétitivité des entreprises -Economie parallèle -Pouvoir d'achat -modèle macroéconomique -Développement régional -Etudes de coopération	-La réalisation des études économiques, sociales et des rapports de compétitivités	5805

		<p>nationale et mondiale</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation de notes et analyses et participation des différents sujets -Réaliser les travaux périodiques suivants ; -Tableau de bord mensuel sur la conjoncture économique -Tableau de bord semestriel sur la compétitivité -Suivi de la productivité et études sectorielles. 		
	Accès au site de l'Institut : 17000 visites	<ul style="list-style-type: none"> -Développement du site de l'internet - Diversification des produits de l'Institut et leur publication sur le site 		
	Formation et développement des compétences :10 jours	<p>Réalisation d'actions</p> <p>De formation et de Perfectionnement</p> <p>Participation dans Des séminaires et rencontres d'étude</p>		
Renforcer les fondements des opérations de statistiques	Réalisation des statistiques programmées : 100%	<ul style="list-style-type: none"> -Fournir tous les besoins matériels et humains pour la réalisation des enquêtes -Préparation des dossiers techniques des différentes enquêtes -Réalisation d'action de Formation concernant le travail de terrain et le travail bureautique -Réalisation de toutes les actions de traitement statistique pour les recherches -Publication des résultats et leur mise à disposition au profit des usagers - Exploitation des références administratives et coordination à ce titre avec les partenaires 	La production des statistiques nationales, publication et amélioration de la qualité des statistiques	38397
Améliorer la qualité des données statistiques	Le respect du calendrier 100%	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation des travaux de terrain dans les délais et exécution du traitement statistique suivant un programme de travail et des formulaires techniques des enquêtes 		
	Sessions de formation :60	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration et mise en œuvre du programme annuel de formation en coordination avec toutes les structures concernées -Mise à disposition des ressources matérielles et humaines nécessaires pour la mise en œuvre du programme -Evaluation du programme et le cas échéant sa mise à jour 		

3- Dépenses du programme :

Les dépenses relatives au programme des équilibres globaux et de la statistique représentent en 2021, 44844 MD qui sont réparties comme suit :

3.1 Budget du programme :

Tableau 7 :

**Le budget du programme selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)**

Libellé	Réalisations 2019	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	26380	28976	30603	1627	5,6%
Dépenses de fonctionnement	2392	2784	3465	681	24,5%
Dépenses d'intervention	6491	11166	10776	-390	-3,5%
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	
Autres dépenses	-	-	-	-	
Total	35263	42926	44844	1918	4,5%

*Sans prendre en considération les ressources des EPA

Tableau n°8

Budget du programme des équilibres globaux et de la statistique selon la nature de la dépense (Selon les sous programmes et les activités)

Sous programmes	Activités	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Taux d'évolution	
					Montant	%
Sous-programme 1 : Les prévisions et	-Activité 1 : Définition des macro-prévisions et de contenu des politiques économiques relatives au plan de développement et du budget économique	534	297	335	38	12.8%
	- La réalisation des analyses et des études relatives au financement de l'économie et de suivi du secteur .	0	280	307	27	9.6%
	La réalisation des études	29353	36154	38397	2243	6.2%

politiques économiques et financières	économiques, sociales et des rapports de compétitivités					
	La production des statistiques nationales, publication et amélioration de la qualité des statistiques	5377	6195	5805	-390	-6.3%
Total du programme*		35263	42926	44844	1918	4.5%

*Sans prendre en considération les ressources des EPA

2-3 . Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme des équilibres globaux et de la statistique

Tableau n° 9 :

Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme Répartition selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

unité : mille dinars

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	21935	24 074	26380	28976	30603	31 953	32 698
Dépenses de fonctionnement	2981	2 341	2392	2784	3465	3 717	3 838
Dépenses d'intervention	7433	4120	6491	11166	10776	12851	13344
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-	-	--
Autre dépenses	-	--	-	-	-	-	-
Total sans ressources des établissements publics	32349	30 535	35263	42926	44844	48521	49880
Total avec ressources des établissements publics	33094	31 432	35963	43482	45215	48721	50020

Programme de soutien au développement sectoriel et régional

Président du programme : Le président du Comité Général du Développement Sectoriel et Régional.

Désignation du responsable du programme : 01 Mars 2020

1- La présentation du programme et sa stratégie :

Le soutien au développement sectoriel et régional est considéré comme un des principaux piliers du travail du Ministère. Il constitue à cet effet, un axe principal de ses attributions, puisque que le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale assure la mission de coordination entre les différents intervenants aux niveaux national et régional compte tenu de son rôle transversal.

Sur cette base, un programme de soutien au développement sectoriel et régional qui comprend :

- La Direction Générale de Coordination et de Suivi de la Réalisation des Projets Publics et des Programmes Régionaux,
- La Direction Générale des Secteurs Economiques,
- La Direction Générale de l'Education et de la Citoyenneté,
- La Direction Générale des Services Sociaux
- Le Commissariat Général de Développement Régional
- Les Offices de Développement du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Sud.

Le programme de soutien au développement sectoriel et régional vise principalement à :

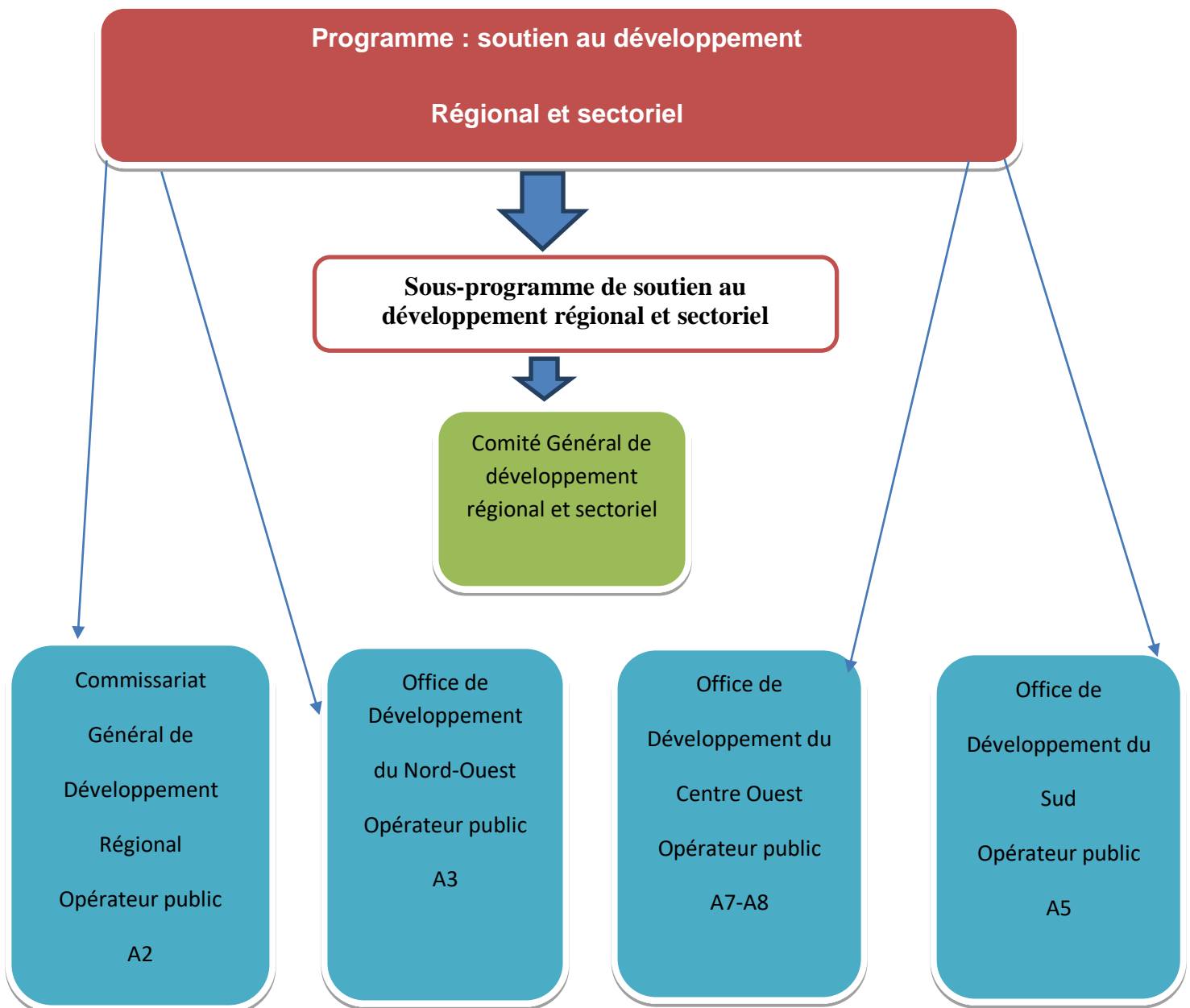
*Développer le processus de planification, d'évaluation et de suivi.

* Optimiser l'emploi des investissements et l'amélioration du processus de la sélection des projets qui seront inscrits au budget de l'Etat.

*Participer à l'amélioration des conditions de vie, des ressources de subsistance et d'appui à l'investissement privé.

*Le suivi de l'exécution des objectifs du développement durable 2030 et le colloque du Caire des habitants et l'agenda africaine du développement.

Un seul sous-programme a été identifié pour le programme de soutien au développement sectoriel et régional, il lui a été assigné 5 objectifs et 6 activités, avec 9 indicateurs de mesure de la performance



Le programme « Soutien au développement régional et sectoriel » vise à :

-Programmer des projets visant à améliorer les conditions de vie, à soutenir les ressources de subsistance et à stimuler l'investissement privé en ouvrant des crédits aux conseils régionaux dans le cadre du programme de développement régional,

-Mettre en place une dynamique économique locale, renforcer les indicateurs de développement humain et soutenir l'emploi dans les délégations couvertes par le programme de développement intégré (PDI) et le programme de développement urbain intégré,

-Soutenir les investissements sectoriels et régionaux en apportant une assistance technique aux différents acteurs publics et privés aux niveaux nationaux et régional. Ceci contribue à stimuler le développement, qui comprend notamment le suivi de la réalisation des études sectorielles et stratégiques, en mettant leurs résultats entre les mains des usagers, et en coordination avec les différents acteurs au niveau sectoriel Afin de promouvoir l'investissement, plusieurs actions sont menées tels que l'organisation de séminaires, d'évènements et d'ateliers, préparation de campagnes de promotion régionale et conclusion de conventions de coopération dans le cadre de la coopération internationale décentralisée,

-Piloter le processus de planification aux niveaux local, régional et national et développer les techniques de planification,

-Suivre la mise en œuvre du plan de développement et des projets publics.

-Contribuer au développement de mécanismes de publication et d'analyse des informations statistiques.

-Fixer les méthodologies de préparation des stratégies de développement et mettre en place le suivi périodique de la situation économique et sociale dans les régions, ainsi que l'analyse objective des problématiques rencontrées, des perspectives et des possibilités pour soutenir le développement sectoriel et régional,

-Activer le cadre unifié d'évaluation et de pilotage des investissements publics.

-Suivre la mise en œuvre des engagements nationaux de concrétisation des objectifs de Développement Durable « Agenda 2030 » et la Conférence du Caire sur la population et le développement.

2-Objectifs et indicateurs de performance du programme ;

Objectifs	Indicateurs	Unités opérationnelles
Objectif 2.1 Elaborer, suivre et exécuter le plan de développement économique et	Indicateur 2.1.1 : Elaboration de la vision stratégique 2030	Comité Général de développement régional et sectoriel
	Indicateur 2.1.2 : Elaboration du	

social	document du plan quinquennal	
	Indicateur 2.1.3 : Nombre de rapport annuel de suivi des projets inscrits dans le plan	
	Indicateur 2.1.4 : Elaboration du rapport national sur la réalisation des objectifs de développement durable	
Objectif 2.2 Optimiser l'utilisation des investissements et améliorer la sélection des projets inscrits dans le budget de l'Etat	Indicateur 2.2.1 : Liste de projets approuvés par le CNAPP	Comité Général de développement régional et sectoriel
Objectif 2.3 Contribuer à l'amélioration des conditions de vie, appuyer les ressources de subsistance et promouvoir l'investissement privé	Indicateur 2.3.1 : Elaboration d'un rapport annuel sur les indicateurs sociaux et d'infrastructure.	Comité Général de développement régional et sectoriel
	Indicateur 2.3.2 : Nombre de postes d'emploi créés au sein des programmes de développement spécifiques	
	Indicateur 2.3.3 : Nombre de projets privés financés dans le cadre de la dotation de démarrage	
	Indicateur 2.3.4 : Nombre de projets privés étudiés	

Programme	Objectifs	La relation entre l'objectif et la stratégie du programme
Soutien au développement régional et sectoriel	Elaborer, suivre et exécuter le plan de développement économique et social	Concrétisation du rôle transversal des attributions du Ministère et de ses structures au regard du processus prospectif et de développement. -Suivi de la mise en œuvre du plan sectoriel et régional à travers l'évaluation de la réalisation des projets approuvés par le plan et proposition des solutions et des mesures susceptibles d'accélérer la mise en œuvre des projets et des programmes à rendement élevé et des projet d'infrastructure qui contribuent à stimuler le développement
	Optimiser l'utilisation des investissements et améliorer la sélection des projets inscrits dans le budget de l'Etat	Poursuite de la dynamisation et généralisation du cadre unifié d'évaluation et de pilotage des investissements publics d'une manière participative avec les différents intervenants. Le cadre unifié vise à réaffecter les dotations allouées au niveau du titre II du budget de l'Etat pour donner la priorité aux projets d'infrastructure et aux installations collectives prêtes à être mises en œuvre et ayant un rendement économique et social
	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie, appuyer les ressources de subsistance et promouvoir l'investissement privé	Les projets spécifiques de développement (PRD +PDI) contribuent au renforcement des indicateurs sociaux et d'infrastructure et au soutien de l'emploi dans les zones d'intervention.

2-1 Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 1 : Elaborer, suivre et exécuter le plan de développement économique et social

-Présentation de l'objectif : Concrétisation du rôle transversal des missions du ministère et de ses structures au regard du processus prospectif et de développement ainsi que le suivi de l'exécution du plan sectoriel et régional a travers l'évaluation de la réalisation des projets prévus par le plan et la proposition des solutions et mesures nécessaires pour accélérer l'exécution des projets et programmes ayant une rentabilité élevé et les projets d'infrastructures de base qui permet de promouvoir le développement .

-Référence de l'objectif : Les attributions du Ministère.

-Motifs du choix de l'indicateur : l'élaboration du plan de développement requiert une approche participative à caractère transversal et vertical et les différents travaux sectoriels et régionaux y afférents sont regroupés dans un document unique tout en veillant à garantir l'exécution des projets dans les délais a travers la réalisation d'un taux de consommation réelles des crédits élevés en vue d'atteindre les objectifs préétablis.

Tableau 5

Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.1.1 : Elaboration de la vision stratégique 2030	Nombre	-	-	-	-	1	-	-
Indicateur 2.1.2 : Elaboration du document du plan quinquennal	Nombre	-	-	-	-	1	-	-
Indicateur 2.1.3 : Nombre de rapport annuel de suivi des projets inscrits dans le plan	Rapport	1	1	1	1	1	1	1
Indicateur 2.1.4 : Elaboration du rapport national sur la réalisation des objectifs de développement durable	Rapport				1	1	1	1

Objectif stratégique 2 : Optimiser l'utilisation des investissements et améliorer la sélection des projets inscrits dans le budget de l'Etat

Présentation de l'objectif : Amélioration du rendement des investissements publics à travers une meilleure sélection des projets sectoriels avant leur inscription au budget en se basant sur le degré d'avancement des études et de la régularisation foncière.

-Référence de l'objectif : Décret gouvernemental n°394 du 29 mars 2017 portant création d'un cadre unifié d'évaluation et de pilotage des investissements publics.

-Motifs du choix de l'indicateur : liste des projets approuvés par la Commission Nationale d'Approbation des Projets Publics et sa transmission à la Présidence du Gouvernement et au Ministère des Finances

Tableau 5 :
Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.2.1 : Liste de projets approuvés par le CNAPP		1	1	1	1	1	1	1

Objectif 3: Contribuer à l'amélioration des conditions de vie, appuyer les ressources de subsistance et promouvoir l'investissement privé

-Présentation de l'objectif : Programmer de projets dans le cadre des programmes spécifiques pour stimuler le développement dans les régions.

-Référence de l'objectif : Attributions du Ministère.

-Motifs du choix de l'indicateur : Contribution des différents programmes et projets régionaux pour améliorer les indicateurs humains et d'infrastructure.

Tableau 5
Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.3.1 : Elaboration d'un rapport annuel sur les indicateurs sociaux et d'infrastructure.	rapport	1	1	1	1	1	1	1
Indicateur 2.3.2 : Nombre de postes d'emploi créés au sein des programmes de développement spécifiques	nombre	688	1368	1400	1650	1820	1820	-
Indicateur 2.3.3 : Nombre de projets privés financés dans le cadre de la dotation de démarrage	nombre	4404	3396	2246	2400	3000	3400	4000
Indicateur 2.3.4 : Nombre de projets privés étudiés	nombre	644	595	630	660	685	690	690

2-2 : Présentation des activités du programme :

Tableau 6:
Présentation des activités et interventions du programme

Objectifs	Indicateurs	Interventions	Activités	Crédits
Objectif 2.1 Elaborer, suivre et exécuter le plan de développement économique et social	Indicateur 2.1.1 : Elaboration de la vision stratégique 2030	1	- Rédaction de la note préliminaire au niveau du Ministère et sa soumission pour discussion et enrichissement à tous les intervenants dans le cadre de réunions et ateliers	0.460
	Indicateur 2.1.2 : Elaboration du document du plan quinquennal	1	Rédaction de la note finale, sa soumission au Gouvernement et organisation d'un séminaire national pour présentation de la note et sa discussion	
	Indicateur 2.1.3 : Nombre de rapport annuel de suivi des projets inscrits dans le plan	1	Demandes aux différents ministères et conseils régionaux pour élaborer des rapports de suivi selon un canevas spécifique - Tenue de réunions de travail -Synthèse des rapports	Suivi de la mise en œuvre des projets et des programmes publics

			sectoriels et régionaux et élaboration d'un rapport de synthèse		
Objectif 2.2 Optimiser l'utilisation des investissements et améliorer la sélection des projets inscrits dans le budget de l'Etat	Indicateur 2.2.1 : Liste de projets approuvés par le CNAPP		-Tenue de réunion de la Commission Nationale d'Approbation des Projets Publics et étude de tous les projets à programmer pour le budget de l'Etat et les entreprises publiques	Pilotage Et évaluation des Projets(investissement) publics	0.641
Objectif 2.3 Contribuer à l'amélioration des conditions de vie, appuyer les ressources de subsistance et promouvoir l'investissement privé	Indicateur 2.3.1 : Elaboration d'un rapport annuel sur les indicateurs sociaux et d'infrastructure.	1	Tenue de réunions avec tous les intervenants Création de projets individuels productifs dans le cadre du programme de développement intégré	Pilotage et évaluation des projets publics	603.847
	Indicateur 2.3.2 : Nombre de postes d'emploi créés au sein des programmes de développement spécifiques	1820	Ouverture des crédits aux établissements financiers mandatés dans le cadre de la dotation d'amorçage Elaboration d'études de faisabilité au profit des promoteurs	Pilotage et évaluation des projets publics	73.276
	Indicateur 2.3.3 : Nombre de projets privés financés dans le cadre de la dotation de démarrage	3000		Soutien au développement régional local	11.914
	Indicateur 2.3.4 : Nombre de projets privés étudiés	685	Nombre de projets privés étudiés		

3- Dépenses du programme :

3.1 Budget du programme :

Le budget du programme "Soutien au développement régional et sectoriel "pour 2021 représente 690 699 MD (engagement et paiement) contre 689 614(engagement et paiement) en 2020.Le budget est réparti comme suit:

Tableau n°7

Budget du programme soutien au développement sectoriel et régional selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

Libellé	Réalisations 2019	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	17 315	18 579	19 340	761	4,10%
Dépenses de fonctionnement	1 666	1 696	1 350	- 346	-20,40%
Dépenses d'intervention	692 954	669 339	670009	670	%0,1

Dépenses d'investissement	-	-	-	-	
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	
Autres dépenses	-	-	-	-	
Total *	711 936	689 614	690 699	1085	0,2%

*Sans prise en compte des ressources des établissements publics

Graphique numéro 2 :

Répartition du projet du budget 2021 du programme selon la nature de la dépense

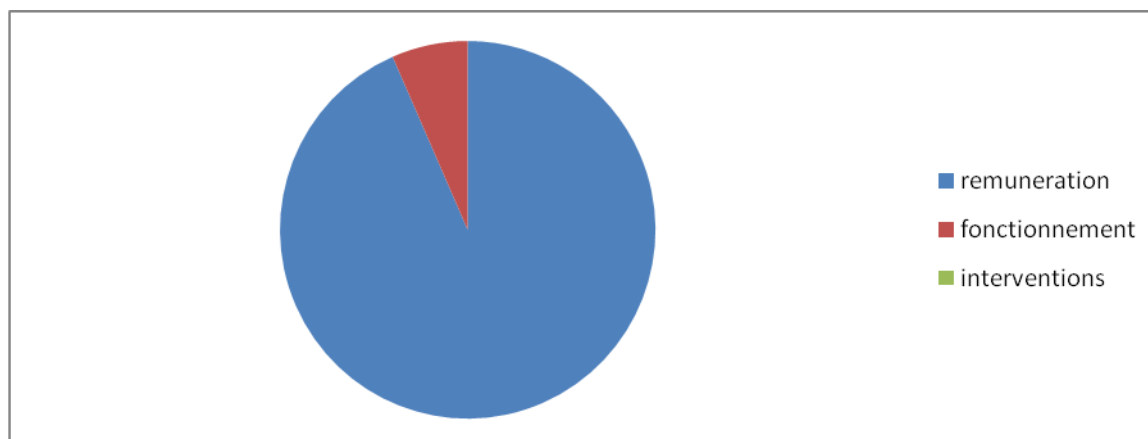


Tableau n°8

Budget du programme soutien au développement sectoriel et régional selon la destination de la dépense (Selon les sous programmes et les activités)

Sous programmes	Activités	Réalizations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Taux d'évolution	
					Montant	%
	-A1:Planification du développement	1 555	430	460	30	7,0%
	-A2: Suivi de la mise en œuvre des projets et des programmes publics	397	524	561	37	7,0%
	A3: Pilotage et évaluation des projets publics	0	599	641	42	7,0%
	A4:pilotage et financement du programme régional du développement	645 567	603 178	603 847	669	0,1%
	A5:Pilotage et financement du programme de	53 048	73 276	73 276	0	0,0%

	développement intégré					
	A6:Soutien au développement régional local	11 368	11 607	11 914	369	3,2%
Total du programme		711 936	689 614	690 699	1085	0,2%

3.2 Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2021-2023 du programme soutien au développement sectoriel et régional :

La circulaire du président du gouvernement n°16 du 14 Mai 2020 relative à la préparation du projet du budget de l'Etat de 2021 a donné la priorité aux dépenses obligatoires, inéluctables, en cours.

A cet effet sur la base des attributions de chaque structure et établissements sous tutelle concernées par le programme de soutien au développement sectoriel et régional projet du cadre des dépenses à moyen terme (2021-2023) a été arrêté selon la démarche suivante :

Dépenses de rémunération :

- S'engager à ne pas faire de recrutements au titre de l'année 2021 moyennant la possibilité d'appuyer les différentes structures concernées par le programme à travers les mécanismes de détachement et de contractualisation.
- Veiller à satisfaire les besoins en RH à travers la mobilité et l'organisation des sessions de formation.
- L'impact financier relatif à l'évolution de la carrière professionnelle des agents, au programme de promotions annuelles et aux nominations dans emplois fonctionnels en s'engageant sur la réalisation du programme de promotion de 2020 en 2021 et celui du 2021 en 2022.
- Proposer de nouveaux recrutements à partir de l'année 2022, qui répondent au manque enregistré au niveau des ressources humaines dans certaines tâches et spécialités prioritaires.

Dépenses de gestion :

- Veiller au respect des dispositions de la circulaire n ° 16 du 14 Mai 2020 et ce en contrôlant et rationalisant davantage les dépenses de gestion et en maîtrisant leur répartition.

- Programmer les besoins réels du Ministère et des structures sous tutelles concernées par le programme de soutien au développement régional et sectoriel.

Dans ce cadre les dépenses de fonctionnement du programme " soutien au développement sectoriel et régional a enregistré une réduction importante par rapport aux années précédentes suite à la suppression du cout de loyer relatif à la commission du développement régional qui s'est installée dans un nouveau local relevant du ministère de domaine de l'Etat.

Dépenses d'interventions :

Comité général de Développement régional et sectoriel :

La consolidation du cadre commun d'évaluation et de gestion des investissements publics : Le cadre commun d'évaluation et de gestion des investissements publics est l'une des réformes mis en place dans le cadre de l'amélioration du processus de gestion des projets.

Le cadre commun pour l'évaluation et la gestion des investissements publics depuis sa création comprend divers ministères et grandes institutions publiques et il est progressivement mis en place pour couvrir l'ensemble des institutions et groupes locaux ciblé et dirigé vers des projets ayant un meilleur rendement social et économique.

Il convient de noter que le système de classement "TARTIB" figurait parmi les meilleurs projets soutenus par la Banque mondiale en 2019 et que certains pays en particulier africains, ont demandé de bénéficier de l'expérience tunisienne sur le terrain.

- Soutien à la planification nationale : L'année 2021 sera marquée par la préparation de la vision future "Tunisie 2030" et du plan de développement quinquennal 2021-2025.
- Soutenir la planification régionale : Lancer la préparation de la Stratégie nationale de développement régional en adoptant une approche participative holistique qui sera la première étude de ce genre dans le domaine du développement régional.
- Une stratégie de développement des zones frontalières : les zones frontalières se caractérisent par une pauvreté et un chômage élevés par rapport aux proportions nationales, et elles connaissent une baisse significative des taux de croissance démographique en raison d'exode, une menace à la sécurité

nationale. Les zones frontalières sont un espace important pour les échanges et les échanges intra-commerciaux et devraient être utilisées, de sorte que le ministère du Développement et de l'Investissement a l'intention d'élaborer une stratégie pour le développement des zones frontalières.

- **Suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda africain 2063** : Le comité générale pour le développement sectoriel et régional (ASDI) est le point focal national pour le suivi des Objectifs de développement durable à 2030 et à l'Agenda africain 2063. Sur cette base, le ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale coordonne les différents intervenants et acteurs des ministères, des institutions et de la société civile, ainsi que les organisations nationales pour faire connaître et diffuser ces objectifs, déterminer les points de repère et ajuster les priorités. Le deuxième rapport national volontaire pour le suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable sera préparé en 2021 et présenté au forum politique de haut niveau en juillet prochain, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Conférence du Caire sur la population et le développement.
- Réduction de la pauvreté : en adoptant une nouvelle approche du calcul de l'indice de développement à calculer au niveau municipal.

❖ **Le programme de développement régional :**

-La régularisation de la situation des ouvriers de chantiers conformément à une procédure claire adaptée aux engagements du gouvernement en ce qui concerne la maîtrise de la masse salariale.

-Tenir compte de la décision du Chef du Gouvernement portant augmentation du salaire minimum industriel garanti et appliquer cette décision aux subventions accordées aux ouvriers des chantiers tout en les faisant bénéficier de la couverture sociale.

-L'opérationnalisation du décret gouvernemental portant sur la régularisation des dossiers des ouvriers de plus de 60 ans tout en leur permettant de bénéficier d'une subvention équivalente à celle des familles nécessiteuses, et d'une carte de soins gratuite et ce suite à la prise en charge par le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale de ces subventions à partir du mois de février 2018 jusqu'à la publication de décret.

Cet examen comprendra les livrables du programme, et les recommandations de l'étude d'évaluation du programme régional de développement à travers la révision de la circulaire du président de gouvernement N° 26 du 6 Aout 2013 relative à l'accélération du rythme de réalisation du programme régional du développement.

La proposition de conserver la même valeur des crédits alloués en vertu de la loi de finances de 2020.

❖ **Le commissariat du développement régional :**

* **Études**

– La poursuite des études prévues (Master State Development Strategy Study in Africa 2030, Strategic Study for the Development of greater Tunis in the Corps of 2050) en cours (Sousse State Development Strategic Study and Strategic Study for the Economic and Social Development of border areas in 2030) Il est proposé d'inclure la préparation de l'étude stratégique pour le développement du gouvernorat du Nabeul en 2010 et ainsi de diffuser les études stratégiques à tous les gouvernorats du nord-est et du centre-est, aidant ainsi les conseils régionaux à renforcer la préparation des projets.

-Préparation d'une étude stratégique sur le développement du tourisme alternatif à Zaghouden dans le cadre de l'étude stratégique pour le développement de gouvernorat jusqu'en 2030 achevée en 2022.

-Préparation d'une étude stratégique pour le développement de l'économie sociale et solidaire dans les zones d'intervention au cours de l'année 2023.

▪ **Bâtiments**

Il s'agit de proposer la construction, par étapes, de locaux pour les directions de développement régional et ce dans le but d'améliorer les conditions de travail, de renforcer leur rôle et leur positionnement et de réduire progressivement les dépenses de location et ce en commençant par les gouvernorats pour lesquels les services du Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières ont réservé des titres fonciers :

Construction d'un local pour la direction de développement régional à Mahdia,

Construction d'un local pour la direction de développement régional à Bizerte.

Démarrage des études techniques pour la construction du local de la direction de développement régional du gouvernorat de Ben Arous.

▪ **Equipements :**

Acquisition de 6 véhicules (2 voitures de fonction et 4 voitures de service) au titre des années 2020, 2021 et 2022 à raison de deux voitures par an.

-La mise en place d'un système d'information au niveau du commissariat et l'acquisition des applications dans le cadre de l'exécution du schéma directeur de l'informatique.

Programme de développement intégré

-Achever la réalisation de la première et de la deuxième tranche prévue pour l'année 2021

-Achever la mise en œuvre des deux projets de développement urbain intégrés prévues pour l'année 2021.

-Mettre en œuvre la troisième tranche du programme de développement intégré (2018-2023), sachant que cette tranche a connu un démarrage relativement tardif. En effet, les contrats ayant été conclus le 17 avril 2018 et le démarrage effectif de mise en œuvre n'a commencé qu'au début du mois de septembre 2018 et ce après avoir finalisé l'élaboration des avenants des contrats. En conséquence, l'année 2019 sera l'année d'élaboration des études pour les composantes collectives et du démarrage de l'identification des bénéficiaires potentiels des projets individuels productifs. A partir de l'année 2020, il est prévu de mettre en œuvre les contrats de travaux et réaliser les projets individuels selon les calendriers indiqués dans les contrats.

Office de développement du Centre-Ouest

-La réalisation d'une étude de système carbonate calcium et système de céramique en 2021

-Programmer la réalisation au cours des années 2021 et 2022 de deux études de filières économiques.

-Construire en 2020 un entrepôt au nouveau local de l'office de développement du Centre-Ouest.

-Réaliser en 2021 les études techniques pour la construction des locaux la direction régionale de développement à Kasserine.

-Construire en 2021 un nouveau local pour la direction régionale de développement à Kairouan.

-Acquérir deux véhicules utilitaires pour l'année 2021 et deux véhicules de service pour l'année 2022 et ce en raison du vieillissement du parc auto.

-Mettre en place des systèmes informatiques pour développer le système d'information au sein de l'office.

Office de développement du Nord-Est

- Elaborer une étude sectorielle au titre de chaque année (2021-2023)
- Acquisition d'une voiture de fonction et voiture d'utilité
- Acquisition d'un système informatique de gestion (RH, comptabilité, finance, budget..)
- Faire une conférence sur le tourisme dans ces régions
- Imprimer des statistiques et guides sur les opportunités d'investissement au **Nord-Est**.

-Office de développement du Sud

- Acquérir 3 véhicules de service pour l'année 2020 et deux véhicules de service pour les années 2021 et 2022 et ce en raison du vieillissement du parc auto.
- Mettre un place un programme de sécurisation du système informatique et de communication au sein de l'office au cours de 2021 et 2022.

Tableau n° 9 :

Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme soutien au développement sectoriel et régional

Répartition selon la nature de la dépense

(Crédits de paiement)

En 1000 D

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	15248	16 530	17 315	18 579	19 340	20 350	21 243
Dépenses de fonctionnement	1766	1 596	1 666	1 696	1 350	1 404	1 537
Dépenses d'intervention	327	493 078	692 954	669 339	670009	724468	745802
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses des opérations financières	-	-	-	-	-	-	--
Autre dépenses	443926	--	-	-	-	-	-
Total sans ressources des établissements publics	461267	511 204	711 936	689 614	690 699	747222	768582
Total avec ressources des établissements publics	461972	511 726	712 830	690 105	691200	747572	768832

**Programme
De
Coopération Internationale**

Président du Programme : Madame Moufida Jaballah, Présidente du Comité de la Coopération Internationale

Date de désignation : 01 Mars 2020

1- Présentation du Programme et de sa stratégie :

Le programme de coopération internationale comprend la

- Direction Générale de la Coopération Multilatérale,
 - Direction Générale de la Coopération Européenne,
 - Direction Générale de la Coopération Arabe et Islamique,
 - Direction Générale de la Coopération Africaine, Asiatique et Américaine
- l'ATCT.

La stratégie du programme de coopération internationale s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération financière, la coopération technique bilatérale, multilatérale.

Au niveau de la coopération technique financière :

Dans le but de couvrir les besoins de financement extérieurs qui sont prévus dans le budget économique et les équilibres des finances publiques pour l'année 2021, les structures de coopération internationale poursuivront dans le cadre du plan de développement à mobiliser des ressources financières nécessaires en présentant des requêtes de financement, aussi bien pour appuyer le budget de l'État que pour financer des projets et des programmes.

La stratégie de coopération financière internationale suivie, repose sur un objectif de diversification des sources de financement pour rationaliser la dette extérieure, notamment en termes de coût de la dette en visant sa réduction à travers la mobilisation de ressources avec des taux d'intérêt peu élevés tout en œuvrant à améliorer et rationaliser l'emploi des ressources d'emprunt.

Les structures de coopération financière internationale veilleront également à mobiliser des ressources sous forme de dons pour réduire la charge d'emprunt sur le budget de l'État au cours de l'année 2021, il y aura aussi en 2021 un suivi des requêtes de financement présentées en 2020 pour négocier et conclure les conventions de financement y afférents.

Au niveau de la coopération technique :

La coopération technique joue un rôle actif dans le plan de développement du pays, car elle offre des possibilités d'emploi à l'étranger permettant de soutenir l'effort national d'employer les diplômés. De même, elle contribue dans le cadre de la coopération triangulaire et sud-sud à la promotion de l'exportation de services techniques, en particulier les services d'expertise publique et privée.

La coopération technique représente également un instrument important pour améliorer l'image de la Tunisie à l'étranger, renforcer ses relations de coopération avec les pays frères et amis et diversifier ses méthodes selon une approche reposant sur la solidarité et l'intérêt. Parallèlement, la coopération technique permet également de mobiliser des ressources en devises grâce aux transferts des coopérants tunisiens à l'étranger.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine de la coopération technique, l'Agence œuvre à promouvoir la coopération technique tunisienne à travers deux principaux objectifs :

Développement de l'activité de placement des coopérants à l'étranger :

Cet objectif constitue l'une des principales activités de l'Agence et reflète le travail mené par les services centraux de l'Agence et ses représentations à l'étranger. Ce travail est mené à plusieurs niveaux :

- *les activités d'exploration, de communication et de promotion
- *les activités de réception et de facilitation du travail des comités de recrutement étrangers
- *toutes autres activités qui ont une relation directe et indirecte avec cet objectif.

L'agence œuvre par ailleurs au développement de la banque de données des candidats au travail à l'étranger.

Développement de l'activité de coopération Sud-Sud : Cet objectif constitue la deuxième plus importante activité de l'Agence. Il se définit par le travail mené par les services centraux de l'Agence et ses représentations à l'étranger au niveau de :

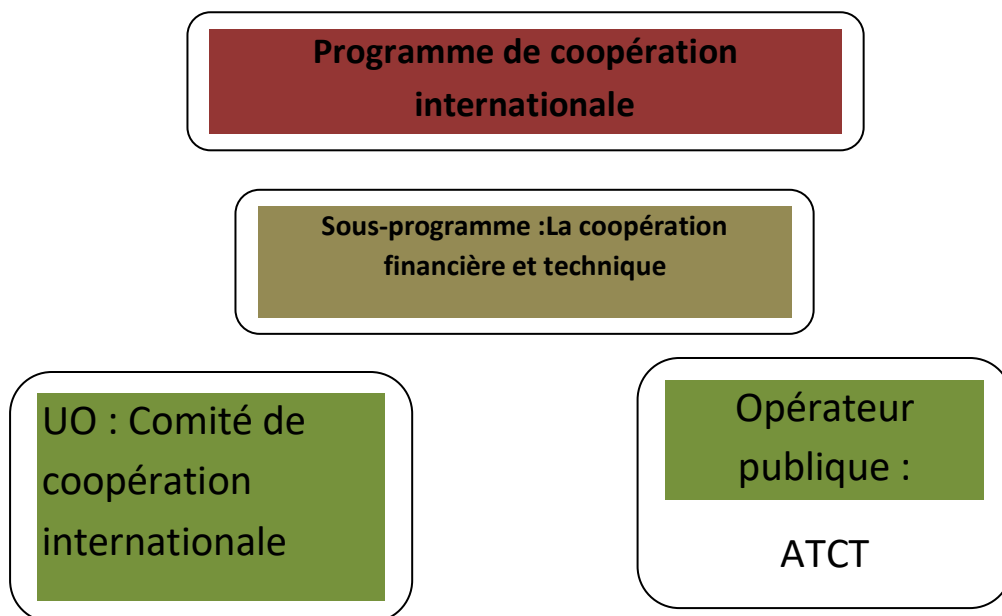
- *La promotion de la coopération Sud-Sud et ce en explorant les besoins des différents pays, en recherchant des partenaires pour contribuer au financement et à la mise en œuvre de ces projets
- *l'amélioration de l'image de marque de la Tunisie à l'étranger en tant que pays pilier dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

Le programme de coopération internationale comprend un seul sous-programme « coopération financière et technique » et deux objectifs stratégiques

Le premier objectif est décliné au niveau de 5 unités opérationnelles.

- Direction Générale de la Coopération Multilatérale
- Direction Générale de la Coopération Européenne
- Direction Générale de la Coopération Arabe et Islamique
- Direction Générale de la Coopération Africaine, Asiatique et Américaine

Quant au deuxième objectif, il est confié à l'Agence Tunisienne de la Coopération Technique (Opérateur public).



2: Objectifs et indicateurs de performance du programme Coopération internationale :

2-1 : Présentation des Objectifs et indicateurs de performance du programme de Coopération internationale :

Objectif 3.1 : Promouvoir la collecte des ressources financières extérieures et améliorer le volume des tirages

-Présentation de l'objectif : Développement de la coopération financière en œuvrant au renforcement de l'enveloppe globale des financements extérieurs mobilisés dans le cadre des conventions signées avec les bailleurs des fonds et l'amélioration des montants des tirages.

-Référence de l'objectif : Coopération financière.

-Motifs du choix de l'indicateur : s'assurer de la disponibilité des données d'une part et justification par la valeur des investissements programmés d'autre part.

Tableau 5 :

Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs

Objectif : Développer la mobilisation des ressources financières externes et améliorer l'ampleur des retraits.

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.1.1 : Volume des engagements financiers conclus	MD	7787.7	7538.5	7708	14361	6433	4889	4626
Indicateur 3.1.2 : Volume des tirages par rapport aux engagements conclus	%	66.2	63.1	75	44	92	68	57

Objectif 2 : Promouvoir la coopération technique :

Présentation de l'objectif : Cet objectif concerne :

• Développement de l'activité de placement des coopérants à l'étranger :

Cet objectif constitue une des principales activités de l'Agence et reflète le travail mené par les services centraux de l'Agence et ses représentations à l'étranger.

Ce travail est mené à plusieurs niveaux entre les activités d'exploration, de communication et de promotion, les activités de réception et de facilitation du travail des comités de recrutement étrangers, et toutes autres activités qui ont une relation directe et indirecte avec cet indicateur.

• Développement de l'activité de coopération Sud-Sud

Cet objectif constitue la deuxième plus importante activité de l'Agence .Il se définit par le travail mené par les services centraux de l'Agence et ses représentations à l'étranger au niveau de: *la promotion de la coopération Sud-Sud et ce en explorant les besoins des différents pays, en recherchant des partenaires pour contribuer au financement et à la mise en œuvre de ces projets ainsi que l'amélioration de l'image de marque de la Tunisie à l'étranger en tant que pays pilier dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

Dans ce cadre Deux indicateurs ont été définis :

Indicateur 1 : Evolution du nombre de coopérants

Motifs du choix de l'indicateur : Cet indicateur a été choisi pour mesurer la performance réelle de tous les services de l'Agence et de ses représentations à l'étranger en calculant l'évolution du nombre des coopérants d'une année à une autre. En effet cet indicateur reflète la capacité de répondre aux demandes d'offres d'emploi reçues par l'Agence ainsi que la capacité d'explorer de nouveaux marchés dans ce domaine et de développer la banque de candidatures.

Méthode de calcul de l'indicateur : Les coopérants ayant été recrutés au cours de l'année / le nombre des coopérants de l'année précédente.

Unité de l'indicateur : En pourcentage

Données principales de calcul de l'indicateur : Les coopérants ayant été recrutés au cours de l'année et le nombre des coopérants de l'année précédente.

Méthode de recueil des données principales de calcul de l'indicateur : Statistiques

Source des données principales de calcul de l'indicateur : Direction de Recrutement des Coopérants.

Date de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année.

Valeur cible de l'indicateur : Augmentation annuelle de 3%

Indicateur2 : Evolution des projets de coopération Sud-Sud

Motifs du choix de l'indicateur : Les programmes et projets de coopération Sud-Sud concernent principalement deux activités qui jouent un rôle majeur à dans le développement des capacités individuelles et institutionnelles d'un certain nombre de pays bénéficiaires, en particulier les pays arabes et africains, dans les domaines de développement appuyés par les bailleurs des fonds.

Pour mesurer la performance de ces deux activités, deux indicateurs de mesure ont été choisis:

*l'évolution du nombre de projets d'assistance technique réalisés dans les pays bénéficiaires par des experts et des consultants tunisiens sous forme de missions de courte durée,

*l'évolution du nombre de projets, de sessions de formation et de visites d'étude organisées par l'Agence en partenariat avec les bailleurs des fonds et les entreprises tunisiennes de formation au profit des cadres des pays frères et amis.

Méthode de calcul de l'indicateur : Evolution du nombre de projets réalisés dans les deux domaines de missions d'assistance technique et de mise en œuvre de programmes de développement des capacités.

Unité de l'indicateur : En pourcentage

Données principales de calcul de l'indicateur : Nombre de missions d'assistance technique et nombre de projets de développement des capacités réalisés avec les différents pays.

Méthode de recueil des données principales de calcul de l'indicateur : Statistiques.

Source des données principales de calcul de l'indicateur : Direction des Programmes et des Projets.

Date de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année.

Valeur cible de l'indicateur : Augmentation annuelle de 10%.

Compte tenu de la propagation de la pandémie de corona et de la crise économique mondiale qui en a résulté, les prévisions mises en place en 2019 ne sont pas devenues possibles, et ont donc été révisées en fonction de l'évolution de la situation et de l'engagement coordonné des collaborateurs inscrits jusqu'au 30 juin 2020. Ainsi, l'évolution des indicateurs serait comme suit :

Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs de

L'objectif : Appuyer la coopération technique

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.2.1 : Evolution du nombre des coopérants		2120	2985	3140	1600	2400	2472	2546
Indicateur 3.2.2 : Evolution des projets de coopération Sud-Sud		43	54	60	50	60	66	73

2-2 : La présentation des activités et interventions du programme :

Objectifs	Indicateurs	interventions	Activités	Crédits
Objectif 3.1 Promouvoir la collecte des ressources financières extérieures et améliorer le volume des tirages	Indicateur 3.1.1 : Volume des engagements financiers conclus	<ul style="list-style-type: none"> -Présenter les requêtes de financement aux bailleurs de fonds après étude de la priorité du projet ou du programme faisant l'objet de la requête de financement et la consultation préalable de tous les organismes concernés. -Suivre les requêtes de financement en fournissant les informations nécessaires au bailleur des fonds dans les délais requis -Suivre les missions des experts relatives à l'évaluation et à l'identification des composantes des projets et des programmes et œuvrer à concilier les différents intervenants au projet sur sa structure finale. -Piloter les négociations sur la conclusion des accords 	Coopération financière	47561

		<p>de financement et s'assurer de tous les engagements et conditions financiers et administratifs</p> <ul style="list-style-type: none"> -Coordonner avec toutes les directions générales pour une meilleure mobilisation des ressources financières et leur bonne utilisation -Coordonner avec toutes les directions générales pour un meilleur financement du projet ou du programme par plus d'un bailleur des fonds étrangers 		
	<p>Indicateur 3.1.2 : Volume des tirages par rapport aux engagements conclus</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Œuvrer à finaliser les conditions prioritaires des accords de financement en cours (préparation du dossier de ratification de l'accord et du dossier de demande de tirages) -Suivre le rythme de réalisation du projet en coordination avec tous les intervenant sa fin d'éviter tout retard et par conséquent compromettre le tirage des ressources qui lui sont allouées. -Maintenir des contacts avec les structures administratives et techniques des bailleurs des fonds pour leur fournir tous les dossiers et toutes les informations permettant d'accélérer le rythme de tirage. -Présenter les demandes de report de la date des derniers délais de tirage des ressources extérieures pour éviter l'annulation des fonds non utilisés. -Participer à tous les événements et réunions organisés et qui concernent le projet et prendre part aux visites de terrain sur les sites du projet. -Tenir des réunions régulières avec les organismes bénéficiaires pour suivre le rythme des tirages. -Œuvrer à trouver les solutions aux problèmes qui entravent l'avancement de certains projets et accélérer le rythme des tirages. -Fixer une liste des projets qui éprouvent des difficultés dans leur réalisation et trouver les solutions adéquates 		
<p>Objectif 3.2 Promouvoir la coopération technique</p>	<p>Indicateur 3.2.1 : Evolution du nombre des coopérants</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Intensifier les actions d'exploration et de promotion sur les nouveaux marchés et les marchés traditionnels. -Redynamiser davantage les accords conclus avec des institutions canadiennes spécialisées dans le développement économique et le placement des compétences étrangères auprès des entreprises économiques locales en œuvrant à conclure de nouveaux accords et nouer des contacts avec les bureaux de placement et certaines entreprises économiques au Canada et en particulier dans la province du Québec -Œuvrer à ouvrir un bureau de coopération technique dans la province du Québec au Canada, afin de faciliter l'exploration et la promotion d'une part et d'encadrer les coopérants qui sont déjà au Canada d'autre part. -Organiser une journée d'information en coordination avec la mission diplomatique tunisienne au Canada, pour présenter les services de l'Agence et exposer les principaux débouchés de l'enseignement technique et l'enseignement supérieur en Tunisie. -Exploiter les potentialités qu'offrira le nouveau site Web de l'Agence, qui est entré en service à partir du mois d'avril 2019, -Equiper les espaces de l'Agence pour permettre aux délégations étrangères de mener des entretiens techniques à distance avec les candidats dans de meilleures conditions et ce en s'appuyant sur des moyens de communication modernes, -Œuvrer à explorer le marché européen (France, Italie, 	<p>La coopération technique</p>	<p>6404</p>

		<p>Allemagne ...) et chercher des opportunités de placement des cadres tunisiens conformément aux procédures stipulées dans les accords signés entre la Tunisie et ces pays dans le domaine de l'immigration organisée, pour mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre active de ces pays.</p> <p>–Participer aux visites organisées par d'autres organismes, notamment après la création d'un Secrétariat d'État pour la diplomatie économique</p> <p>–Participer à des séminaires nationaux et internationaux consacrés au placement de cadres et compétences.</p>		
	<p>Indicateur 3.2.2 : Evolution des projets de coopération Sud-Sud</p>	<p>Participation de l'Agence aux réunions réservées à la coopération Sud-Sud organisées les institutions internationales et régionales et des structures de coopération internationale au sein de certains pays.</p> <p>–Organisation de visites pour identifier les besoins de certains pays ciblés en Afrique et les aider à élaborer leurs requêtes et à trouver l'appui financier dans le cadre de la coopération triangulaire ou multilatérale</p> <p>–Organisations de journées d'information entre partenariat avec les autres organismes tunisiens (tels que le Centre de Promotion des Exportations) dans certains des pays ciblés pour présenter l'activité de l'Agence dans le domaine</p> <p>–Projet Annuel de la Performance pour l'année 2020 60Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale de la coopération Sud-Sud, notamment dans le domaine de l'assistance technique et du développement des capacités</p> <p>–Poursuivre le travail dans le cadre du mécanisme d'échange d'expertise et de connaissances en partenariat avec la Banque Islamique de Développement pour mettre en œuvre les projets suivants:)Projet d'appui à l'enseignement de la langue arabe en République du Tchad,)Projet de développement d'une chaîne de valeur des produits agricoles pour la Guinée,)Projet d'appui aux capacités de la poste mauritanienne dans le domaine du paiement mobile.</p> <p>–Développer la place de l'Agence au niveau international dans le domaine de la coopération Sud-Sud et ce dans le cadre de la coopération avec l'Agence Brésilienne de Coopération ABC et la Banque Islamique de Développement BID et ce dans le cadre d'un programme de développement des capacités de l'Agence, lancé en mars 2019</p>		

3-Dépenses du programme :

3.1 Budget du programme :

Les dépenses du programme de coopération internationale pour l'année 2021 s'élèvent à 53 965 MD contre 58 168 MD en 2020. Elles sont réparties comme suit :

Tableau n°7

Budget du programme « Coopération internationale » selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)

Libellé	Réalisations 2019	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	6477	6820	7047	227	3,3%
Dépenses de fonctionnement	700	718	768	50	7,0%
Dépenses d'intervention	365	630	630	-	-
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	
Dépenses des opérations financières	4541	50000	45520	-4480	-9,0%
Autres dépenses	-	-	-	-	
Total	12083	58168	53965	-4203	-7,2%

Graphique 2:

Répartition du budget de programme selon la nature de la dépense en 2021

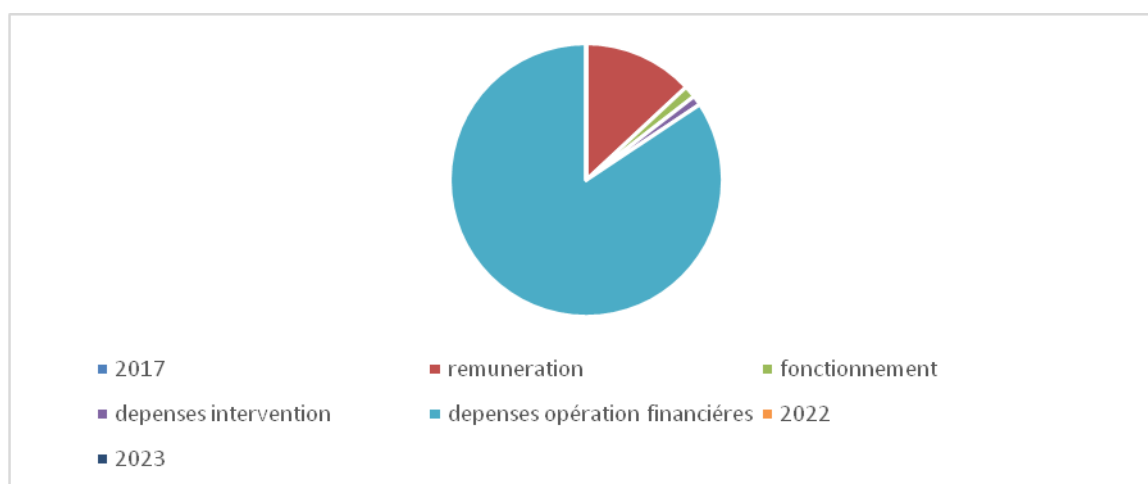


Tableau n°8

Budget du programme selon la destination de la dépense (Selon les sous programmes et les activités)

Sous programmes	Activités	Réalizations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Taux d'évolution	
					Montant	%
Sous-programme central	Activités centraux	12083	58168	53965	-4203	-7.2%
La coopération financière et technique	La coopération financière	6304	51908	47561	-4347	-8.4%
	La coopération technique	5799	6260	6404	144	2.3%
	Total	12083	58168	53965	-4203	7.2-%

2-3 : Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme

Tableau n° 9 :**Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme****Répartition selon la nature de la dépense (Crédits de paiement)****Unité : mille dinars**

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	4 993	5507	6477	6820	7047	7300	7660
Dépenses de fonctionnement	564	538	700	718	768	800	820
Dépenses d'intervention	30	315	365	630	630	630	630
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses des opérations financières	47 621	40270	4541	50000	45520	49660	50915
Autre dépenses		--	-	-	-	-	-
Total sans ressources des établissements publics	53699	46630	12083	58168	53965	58390	60025
Total avec ressources des établissements publics	53899	46930	12193	58278	54100	58500	60135

Programme de développement de l'investissement

Responsable du programme : Monsieur Abdelmajid Mbarek

Date de prise de la mission : 28 février 2019

1. Présentation du programme et sa stratégie

A la lumière des difficultés majeures et graves que connaissent les conjonctures économiques nationales et mondiales, notamment les graves répercussions de la pandémie de Corona, la Tunisie passe par une étape critique, pleine de défis, de paris et de problèmes qui entravent le développement économique et social du pays, et en plus il y a la gravité du chômage, (en particulier chez les diplômés de l'enseignement supérieur), la disparité dans le niveau de développement régional et la détérioration des indicateurs de développement, en plus des pressions des finances publiques et de ce qui en résulte, est particulièrement limitée dans le niveau des investissements publics.

Dans ce contexte, l'investissement privé revêt une importance et une priorité particulière en raison de son rôle important dans le soutien des efforts nationaux de développement par sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux, en particulier ceux qui concernent :

- La réalisation d'une croissance économique durable
- Offre d'emploi, en particulier pour les diplômés de l'enseignement supérieur et des centres de formation professionnelle malgré la pression exercée
- La promotion de l'exportation et la diversification des marchés extérieurs
- Le renforcement de la compétitivité des établissements locaux à travers leur qualification et leur ouverture externes aux niveaux régional et international
- Le soutien de développement dans les régions de l'intérieur vu les attentes et les insuffisances enregistrées.

L'intégration du programme dans le cadre des orientations et priorités nationales :

L'investissement privé qui est basé principalement sur des secteurs compétitifs et rentables, occupe une importance particulièrement importante ce qui permet de soutenir les approches nationales de répartition des rôles entre les secteurs public et privé afin de soutenir la concentration des investissements publics dans les infrastructures et les services publics.

Les politiques publiques mises en place dans ce cadre, notamment par le biais du nouveau système d'investissement privé, visent à :

- Développer l'investissement privé conformément aux exigences du développement;
- Passer des messages positifs aux investisseurs, notamment par l'ouverture progressive des secteurs de la compétitivité ;
- Simplifier les procédures administratives et réduire les délais.
- Mettre en place une gouvernance efficace des investissements grâce à une coordination plus étroite des différentes structures pertinentes, notamment par la mise en place progressive du système de numérisation des services ;
- Clarifier et rationaliser l'intervention des structures publiques dans la promotion des investissements
- Alléger et orienter le système d'incitation vers les priorités nationales aux niveaux des régions et des secteurs;

Les axes stratégiques du programme :

Le Ministère et ses structures, dans le cadre des principales missions qui lui sont assignées, tiennent à renforcer son activité afin de contribuer au développement de l'investissement privé en travaillant sur plusieurs axes, dont :

- ✓ L'amélioration du climat général des affaires et de l'investissement et coordination avec les différents intervenants et le développement des stratégies d'investissement en utilisant les meilleures pratiques et expériences au niveau international
- ✓ Le développement des relations de coopération internationale dans le domaine de l'investissement privé.
- ✓ Le développement, la simplification et la numérisation des services destinés aux investisseurs
- ✓ Le suivi des projets et l'accompagnement des entreprises et le soutien des investisseurs.
- ✓ Le développement de la promotion pour soutenir l'image de la Tunisie comme un lieu privilégié d'investissement dans la communauté mondiale des affaires, ciblant les secteurs et les activités prioritaires dans lesquels notre pays offre des avantages différentiels, et établit une tendance qui répond aux exigences des circonstances particulières.
- ✓ Mise en place effective du mécanisme de promotion de l'investissement au sein du nouveau système grâce à l'orientation efficace du Fonds tunisien d'investissement

Conformément aux lignes directrices établies dans le programme de travail du gouvernement, le Ministère et ses structures se sont engagés à renforcer leurs activités afin de contribuer à améliorer le climat des affaires et à dynamiser le rôle du secteur privé dans le mouvement économique et à restaurer la confiance des investisseurs dans la destination tunisienne prometteuse.

À cet égard, les priorités du ministère dans ce domaine en 2021 sont fondées sur plusieurs axes stratégiques tel que :

-Ajuster la stratégie à moyen terme pour stimuler l'investissement privé, dans le cadre des travaux programmés du Plan de développement quinquennal 2021-2025.

-Améliorer le climat des affaires et stimuler l'initiative privée par le développement du système législatif pour l'investissement par l'harmonisation du droit de l'investissement avec les exigences des développements au niveau international, surtout dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

-Faciliter les conditions et les procédures d'obtention d'incitations financières et de mise en œuvre du Programme d'action pour améliorer le classement de la Tunisie dans le Rapport annuel sur les pratiques commerciales de Doing Business2021"

-L'achèvement du système de numérisation des services pour les investisseurs à travers la diffusion de la plate-forme électronique du comité tunisienne d'investissement pour couvrir les différentes structures chargées par l'investissement.

-Accélérer le processus de libéralisation de l'Initiative spéciale dans le cadre du programme d'examen des licences pour les activités économiques en vue de la saisie d'un deuxième lot de licences (25 licences) qui seront supprimées ou remplacées par des cahiers des charges.

- Faciliter l'accès au financement, notamment par le lancement effectif du Fonds tunisien d'investissement depuis septembre 2020 sur le tirage des aides à l'investissement et l'autofinancement des petites et moyennes entreprises.

L'Union européenne a lancé un programme d'action en faveur des petites et moyennes entreprises, ainsi que la stratégie de ses prochaines interventions dans des secteurs et des domaines prioritaires prometteurs.

– Préparer, accompagner et assister les différentes étapes de la préparation à la production et à la phase d'exploitation.

- Adopter une politique active pour attirer les investissements étrangers, améliorer la position de la Tunisie en tant que destination d'investissement et des affaires internationales et soutenir la vigilance économique.

Les principaux défis soulevés :

Si le développement de l'investissement privé est un objectif stratégique, sa promotion de sa contribution au soutien des efforts de l'État pour atteindre les objectifs de développement économique et de progrès social reste liée à plusieurs défis, problèmes et divers facteurs internes et externes liés à :

- La mesure dans laquelle les conséquences négatives de la situation épidémique associée à la COVID-19 se poursuivent.
- L'offre d'un climat politique et social stable et favorable
- Fournir à certains investissements importants, leurs besoins et leurs préalables spécifiques en particulier au niveau de l'immobilier, des infrastructures, des services publics, des ressources et des compétences humaines
- La concurrence internationale et régionale féroce, en particulier dans la région méditerranéenne, pour attirer les investissements.

D'autre part, compte tenu des attributions horizontales des structures du ministère, le succès dans la réalisation des objectifs nationaux de soutien à l'investissement privé n'est pas nécessairement un rôle exclusif pour le ministère, mais un effort national intégré qui nécessite une coordination et une intensification des efforts des différents intervenants pour gagner ce défi (ministères sectoriels, structures publiques, pouvoirs régionaux, représentants du secteur privé, ...)

Programme : Développement des investissements

Responsable du programme : Abdelmadjid Mbarak

L'activité de ce programme comprend les structures suivantes :

Le Comité général d'encadrement de l'investissement au sein du Ministère

L'Agence de Promotion de l'Investissements Extérieur (FIPA Tunisia),

L'Instance Tunisienne de l'Investissement (TIA),

Le Fonds Tunisien de l'Investissement (TIF), qui sera mis en place à partir de 2020,

A cet effet ; la cartographie du programme se présente comme suit :

Programme : Développement des investissements

Sous-programme (sous-programme unique) : Développement de l'investissement privé

Objectifs : Le programme de développement des investissements comprend 5 objectifs

Objectif 1 : Développer les politiques d'investissement et le climat des affaires

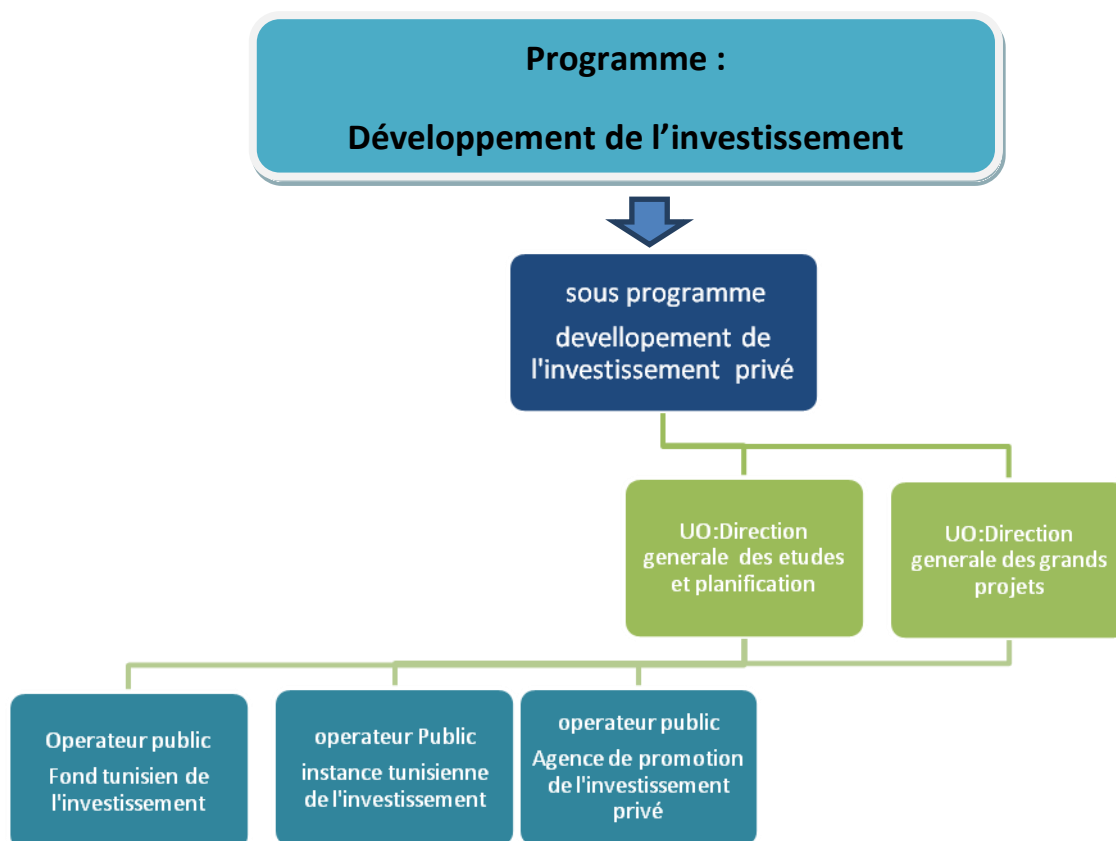
Objectif 2 : Renforcer l'investissement dans les grands projets

Objectif 3 : Accompagner les investisseurs

Objectif 4 : Promouvoir l'investissement étranger

Objectif 5 : Promouvoir l'investissement privé

La cartographie de la déclinaison opérationnelle du programme :



A cet égard, la nouvelle structure du programme comprend 5 activités répertoriées comme suit :

- Conception des politiques d'investissement et développement de la coopération internationale dans le domaine de l'investissement privé
- Suivi des grands projets pour lesquels des accords d'investissement ont été conclus

- Accompagnement des investisseurs
- Promotion des investissements étrangers.
- Octroi des primes et participation au capital et souscription aux fonds d'investissement.

A cet effet, un ensemble d'indicateurs y afférents ont été arrêtés concernant :

- Les dossiers et documents réalisés dans le cadre de l'élaboration de politiques d'investissement privé

Les dossiers étudiés et les documents réalisés dans le cadre du suivi des dossiers de la coopération internationale dans le domaine de l'investissement

- Les dossiers d'encadrement, d'orientation et d'assistance reçus
- Les Problèmes résolus par rapport aux doléances reçues.
- Le pourcentage de respect des délais pour l'étude des demandes de bénéfice des incitations,
- Le pourcentage des problèmes résolus par l'interlocuteur unique
- Des indicateurs portant sur la promotion et les contacts importants avec des investisseurs étrangers
- L'évolution du poids de l'investissement étranger
- Le poids des avantages financiers fournis annuellement

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme :

2.1 Présentation des objectifs et des indicateurs de performance :

Objectif 4.1 : Développer les politiques d'investissement et le climat des affaires

Présentation de l'objectif : En général, cet objectif présente les interventions du Ministère et les organismes sous tutelles concernant leur participation au soutien de l'investissement privé national et étranger et sa contribution à l'effort de développement et ce en œuvrant à développer les politiques d'investissement et à améliorer le climat des affaires conformément aux besoins de l'investissement privé et aux défis et aux meilleures pratiques internationales dans ce domaine.

Référence de l'objectif : Missions de la direction générale des études prospectives de l'investissement.

Les indicateurs de performance :

Indicateur

-Nombre de documents juridiques, consultations et rapports d'évaluation réalisés

-Nombre de dossiers étudiés dans le cadre du renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'investissement.

**Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance
de l'objectif:**

Développer les politiques d'investissement et le climat des affaires

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 4.1.1 : Nombre de documents juridiques, consultations et rapports d'évaluation réalisés				150	170	200	200	200
Indicateur 4.1.2 : Nombre de dossiers étudiés dans le cadre du renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'investissement				10	15	20	20	20

Objectif4.2: Renforcer l'investissement dans les grands projets

Présentation de l'objectif : L'objectif consiste notamment à suivre les grands projets pour lesquels des accords d'investissement ont été conclus avec des groupes d'investissement afin d'accélérer leur mise en œuvre conformément aux dispositions des accords conclus et des engagements y afférents.

Référence de l'objectif : la direction générale des grands projets.

Indicateur de performance : Taux de résolution des problèmes objets de suivi et relatifs aux grands projets

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 4.2.1 : Taux de résolution des problèmes objets de suivi et relatifs aux grands projets	%		60	60	70	80	80	80

Objectif 4.1.3 : Accompagner les investisseurs :

Présentation de l'objectif : Cet objectif présente l'activité du Ministère et ses services concernés directement par l'assistance des investisseurs et le suivi des investissements afin de faciliter leurs affaires et ce à travers notamment les services fournis par l'interlocuteur unique aux investisseurs conformément aux dispositions de la nouvelle loi de l'investissement.

Référence de l'objectif : l'Instance Tunisienne de l'Investissement.

Les indicateurs de performance :

- Taux des interventions de l'interlocuteur unique pour assister les investisseurs
- Taux de respect des délais réglementaires pour l'obtention d'une autorisation et d'investissement

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 4.3.1 : Taux des interventions de l'interlocuteur unique pour assister les investisseurs	%	-	-	-	60	65	70	75
Indicateur 4.3.2 : Taux de respect des délais réglementaires pour l'obtention d'une autorisation et d'investissement	%	-	-	-	100	100	100	100

Objectif 4.1.4: Promouvoir l'investissement étranger :

Présentation de l'objectif : L'objectif présente les efforts déployés au niveau national et international pour promouvoir la Tunisie comme étant un site privilégié et attractif pour l'investissement et ce à travers des activités de promotion générale et d'autres de promotion sectorielle assurées en particulier par les services de l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur et de ses bureaux à l'étranger.

Référence de l'objectif : l'Agence de Promotion de l'Investissement Etranger.

Les indicateurs de performance :

- Pourcentage des contacts intéressants avec les investisseurs étrangers

- Evolution du volume de l'investissement étranger dans les secteurs objets de commercialisation (Industrie, agriculture et services)

*Les communications importantes sont : Chaque contact avec un investisseur étranger et est régulièrement surveillé (détails avec la carte indicateur)

Tableau 5 :

Série chronologique des réalisations et prévisions

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 4.4.1 : Pourcentage des contacts intéressants avec les investisseurs étrangers	%	51.7	83.4	65	70	70	75	80
Indicateur 4.4.2 : Evolution du volume de l'investissement étranger dans les secteurs objets de commercialisation (Industrie, agriculture et services)	%	1342	1832	1570	1500	1500	1800	2000

Objectif 4.5 : Promouvoir l'investissement privé :

La présentation de l'objectif :

Cet objectif consiste à évaluer le volume des avantages financiers fournis dans le cadre des dispositions de la loi de l'investissement par le fond tunisien de l'investissement au profit des projets dont le volume de leur investissement dépasse 15 MD (les projets relevant du périmètre de la commission tunisienne d'investissement). Cela permet de mesurer réellement les investissements réalisés.

Référence de l'objectif : Les attributions du fond tunisien de l'investissement.

Indicateur de performance : Evolution du volume des incitations financières accordées annuellement

Série chronologique des réalisations et des prévisions des indicateurs de performance

(Objectif : Promouvoir l'investissement privé)

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 4.5.1 : Evolution du volume des incitations financières accordées annuellement	MD				14	105	120	120

2.2 Présentation des activités du programme :

Tableau 6 :

Présentation des activités et interventions du programme

Objectifs	Indicateurs	Prévisions des indicateurs 2021	Interventions	Activités	Crédits
Objectif 4.1 Développer les politiques d'investissement et améliorer le climat des affaires	Indicateur 4.1.1 : Nombre de documents juridiques, consultations et rapports d'évaluation réalisés	200	La préparation des dossiers des conventions. -Tenir des réunions de négociation autour des conventions	Arrêter les politiques et développement de coopération internationale dans le domaine de l'investissement privé	496
	Indicateur 4.1.2 : Nombre de dossiers étudiés dans le cadre du renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'investissement	20			
Objectif 4.2 Renforcer l'investissement dans les grands projets	Indicateur 4.2.1 : Taux de résolution des problèmes objets de suivi et relatifs aux grands projets	80	-Le suivi des dossiers des projets objet des conventions et engagements. -organiser des réunions de coordination -intervention direct des structures pour faire face aux difficultés d'application rencontrées. -	Le suivi des grands projets	247
Objectif 4.3 Accompagner les investisseurs	Indicateur 4.3.1 : Taux des interventions de l'interlocuteur unique pour assister les investisseurs	65	-La tutelle sur les opérations D'investissement à travers la réception des investisseurs et leur orientation.	Accompagnement des investisseurs	4192
	Indicateur 4.3.2 : Taux de respect des délais réglementaires	100	-Garantir les autorisations d'investissement direct et la formation Juridique des entreprises -Faire les procédures administratives		

	pour l'obtention d'une autorisation et d'investissement		<p>liées à la création juridique de l'entreprise ou son extension à travers les autorisations nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Fournir les autorisations en cas d'absence de réponse de l'administration aux délais prescrits -étude des projets ayant une importance particulière et leur évaluation en proposant les avantages nécessaires et leur transmission au conseil supérieur d'investissement pour approbation -accompagnement des entreprises et leur soutien pour remédier aux insuffisances et l'exécution de leur programme -le traitement des dossiers administratifs relatifs aux investisseurs et fonctionnaires étrangers et ce en coordination avec les structures concernées au ministère de l'intérieur. -étude des demandes des primes, avantages et participation dans le capital, les emprunts fonciers agricoles ainsi que la préparation des dossiers en la matière et sa transmission à la commission nationale des avantages pour les projets dépassant 15 MD et ce dans un délai de 1 mois -informer l'investisseur au bout de 5 jours de la date de signature du contrat -évaluation du processus d'obtention des primes et avantages ainsi que le suivi de son exécution. -évaluation du climat des affaires et investissement - Proposer au conseil supérieur d'investissement les orientations stratégiques et les réformes visant l'amélioration du climat des affaires et ce après consultation avec les structures concernées dans le secteur privé et public. -proposer les politiques publiques et les programmes convenables. -le suivi de la réalisation des réformes approuvées par le conseil supérieur d'investissement. - la préparation des rapports d'évaluation périodiques -la représentation de la Tunisie dans les conférences et séminaires mondiales relatifs à l'investissement, le climat des affaires et la compétitivité -signature des conventions de coopération avec les structures nationales chargées par l'investissement pour unifier les procédures d'échange des données. -Organisation des séminaires et conférences relatives à l'investissement en Tunisie. -Le contact direct avec les entreprises étrangères pour les inciter à investir en Tunisie 		
	Indicateur 4.4.1 :		-organiser des journées d'information,	Le développement	

Objectif 4.4 <i>Promouvoir l'investissement étranger</i>	Pourcentage des contacts intéressants avec les investisseurs étrangers	70	des colloques et séminaires sur le climat d'investissement	de l'investissement étranger	9754
	Indicateur 4.4.2 : Evolution du volume de l'investissement étranger dans les secteurs objets de commercialisation (Industrie, agriculture et services)	1500	-la participation aux salons des secteurs -la participation aux colloques de partenariat sectoriels - Le contact direct avec les entreprises étrangères pour l'inciter à investir en Tunisie. -		
Objectif 4.5 Promouvoir l'investissement privé	Indicateur 4.5.1 : Evolution du volume des incitations financières accordées annuellement	105	-finaliser toutes les procédures pour créer un siège social. -la création d'un premier noyau de structures administratifs du fond à travers les recrutements ou le détachement. -lancer les travaux de développement d'un SI intégré. -la coordination avec toutes les structures intervenantes dans le système d'investissement pour garantir la cohérence des objectifs et des visions sur les défis économiques futurs -La création des comités d'investissement, D'audit et des risques. -La représentation du fond dans tous les affaires civiles et judiciaires conformément à la législation en vigueur. -L'ouverture des comptes bancaires Et l'exécution du budget de fonctionnement d'investissement et de rémunération -Païement des primes et avantages mis à sa disposition.	Fournir des primes et participation en capital et fond de soutien de l'investissement	75010

3. Dépenses du programme

3.1 Budget du programme

Le budget du programme représente 89699 MD en 2021 repartit comme suit :

Tableau n°7

**Budget du programme selon la nature de la dépense
(Crédits de paiement)**

Libellé	Réalisations 2019	LF 2020 MD	Prévisions 2021	Ecart	%
Dépenses de rémunération	7016	9198	9592	394	4,3%
Dépenses de fonctionnement	2216	3213	3213	-	-
Dépenses d'intervention	970	75884	76894	1010	1,3%
Dépenses d'investissement					
Dépenses des opérations financières					
Autres dépenses	-	-	-	-	
Total	10202	88295	89699	1404	1,6%

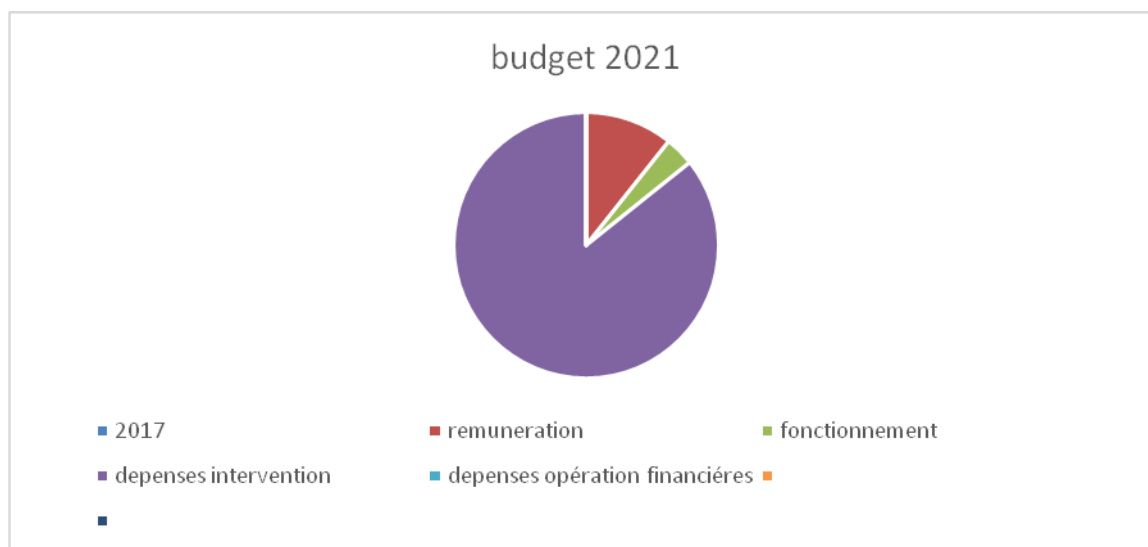


Tableau n°8

Budget du programme selon la destination de la dépense (Selon les sous programmes et les activités)

Sous programmes	Activités	Réalizations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Taux d'évolution	
					Montant	%
Sous-programme central	Activités principales	10202	88295	89699	1404	1.6%
Le développement de l'investissement privé	Activités 1	643	464	496	32	6.9%
	Activités 2	0	231	247	16	6.9%
	Activités 3	2829	4192	4192	0	0%
	Activités 4	6730	9408	9754	346	3.7%
	Activités 5	0	74000	75010	1010	1.4%
	Total		10202	88295	89699	1404

2-3 : La présentation du Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme

Tableau n° 9 :

Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme

Répartition selon la nature de la dépense (Crédits de paiement) En 1000 D

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	4956	6281	7016	9198	9592	9976	10375
Dépenses de fonctionnement	1670	1808	2216	3213	3213	3327	3427
Dépenses d'intervention	57	83	970	75884	76894	84360	85870
Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses des opérations financières							
Autre dépenses	1143	1081	-	-	-	-	-
total	7826	9253	10 202	88 295	89699	97054	99672

Programme Pilotage et Appui

Le Programme de pilotage et d'appui de la mission comprend deux axes principaux : pilotage et appui de l'axe "Finance" et pilotage et appui de l'axe "développement, l'investissement et coopération internationale".

M. Abdul Rahman Al-Khochtali, directeur général du ministère des Finances, est désigné "responsable du programme de pilotage et appui" de l'axe "finance" depuis le 15 avril 2017.

Depuis le 10 mars 2020, Mme Samia Al-Ubaidi est désignée responsable du programme "pilotage et appui de l'axe développement, investissement et de coopération internationale".

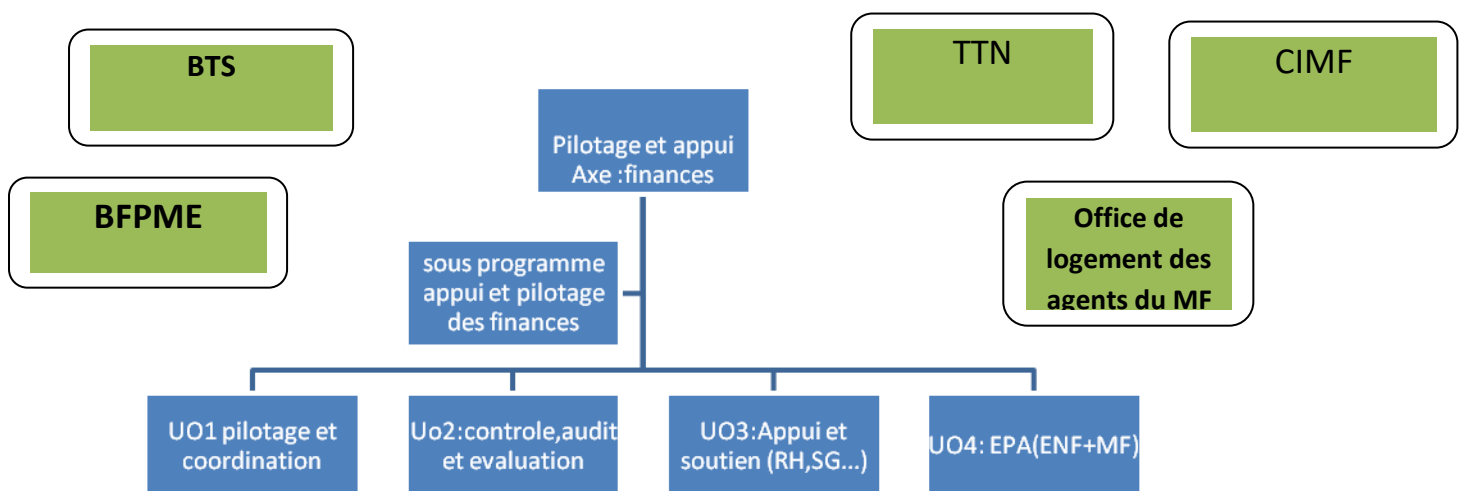
La présentation du programme et de sa stratégie

I-1- Schéma du programme

Le Programme de pilotage et d'appui à la mission de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement comprend deux axes : un axe relatif au pilotage et appui des finances et un autre portant sur l'axe de développement, de l'investissement et de la coopération internationale.

La cartographie du programme :

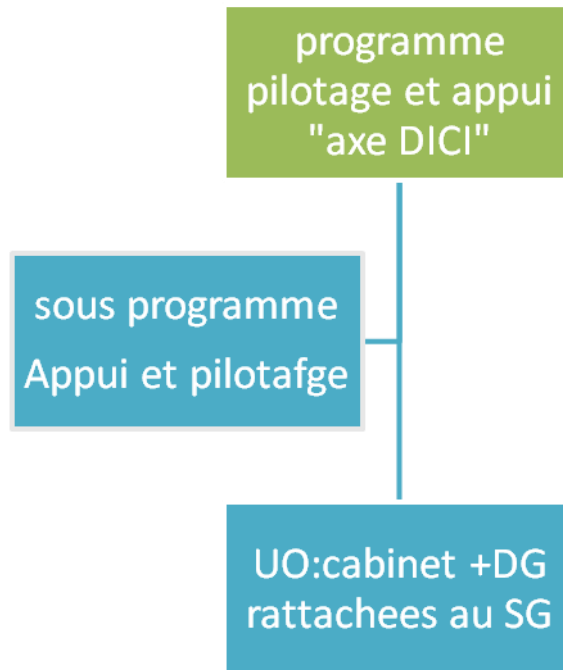
Axe « Finance »



Le Centre informatique du Ministère des Finances, l'Office des Logements du Personnel des Finances, La société Tunisia Trade Net, la Banque Tunisienne de Solidarité et la Banque de

Financement des Petites et Moyennes Entreprises ont été identifiés comme opérateurs publics impliqués dans la réalisation du programme de pilotage et appui.

Axe « Développement, investissement et de coopération internationale »



Le programme de pilotage et appui se charge de soutenir les programmes opérationnels dans la réalisation de leurs objectifs, il comprend tous les départements qui assurent des services spécialisés et fournissent un soutien horizontal pour tous les programmes.

Le programme de pilotage et appui comprend également toutes les activités liées à la gestion et au fonctionnement du ministère, principalement représentées par les ressources humaines, les systèmes d'information, le pilotage, les affaires immobilières, les services logistiques, les affaires financières et juridiques, les achats et la communication.

En ce qui concerne les fonctions d'appui et de soutien ; Le programme se charge de fournir les recrutements pour divers programmes ainsi que de la gestion de la carrière professionnelle des personnels depuis le recrutement jusqu'au stade de la retraite en passant par la formation que l'Ecole Nationale des Finances fournisse en la matière.

2-Les objectifs et les indicateurs de performance du programme.

Le programme fournit également un soutien matériel et logistique aux autres programmes en fournissant des services financiers dans l'exécution du budget et dans la réalisation des projets

liés aux nouvelles constructions et aux travaux de réhabilitation et de maintenance et ce, à travers la préparation du projet du budget du Ministère, la réalisation des achats publics et des projets liés aux nouvelles constructions et les travaux de la réhabilitation et de maintenance.

Il fournit également la gestion des ressources financières pour les différentes structures centrales et régionales du Ministère et le suivi du parc automobile et les divers équipements et matériels des structures centrales.

Le programme a également des fonctions de pilotage représentées par la supervision, le pilotage, la coordination, le contrôle, l'audit, l'évaluation et d'autres activités liées à la gouvernance, à la lutte contre la corruption et à la bonne gestion.

De même, dans le cadre d'une plus grande efficacité et efficience dans le domaine d'intervention de la mission, certaines entreprises publiques ont été considérées comme des acteurs publics de la mission qui sont principalement chargées de contribuer à la réalisation de sa stratégie et des objectifs qui leurs sont assignés à travers le renforcement de la contribution à l'intégration financière et au financement de l'économie aux niveaux national et régional, l'encadrement social, la conception, l'étude et la gestion des systèmes informatiques au profit du Ministère des Finances. Il s'agit, également, de contribuer à la dématérialisation des procédures fiscales et douanières, où un programme opérationnel a été élaboré en vue de développer des systèmes d'information liés aux projets stratégiques fiscaux, de recouvrement et de la gestion des finances publiques et d'échange réciproque entre les systèmes nationaux d'information.

2-1- Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme :

Dans le cadre des orientations stratégiques du programme pilotage et appui qui a été adaptée avec les autres programmes similaires dans les autres missions en ce qui concerne le volet appui ,ce programme comprend les indicateurs suivants :

Programmes		Objectifs	Indicateurs
Axe : Finances	Programme 9 : Pilotage et appui	Objectif 9.1 Améliorer la gestion des ressources humaines	Indicateur :9.1.1 : Taux de réalisation des plans de recrutement dans les délais
			Indicateur :9.1.2 : Taux de réalisation des plans de promotion dans les délais
			Indicateur :9.1.3 : Taux de la réalisation du plan de formation annuel au profit du personnel du Ministère des Finances
			Indicateur :9.1.4 : Pourcentage de propositions de nomination dans les postes fonctionnels pour les femmes par rapport aux hommes
		Objectif 9.2 Rationaliser la gouvernance des dépenses	Indicateur :9.2.1 : Délais d'ouverture, de transfert et de délégation des crédits

	publiques.	Indicateur :9.2.2 : Délais d'exécution des achats publics hors marchés publics Indicateur :9.2.3 : Délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services. Indicateur :9.2.4 : Taux de réalisation des études et des travaux des projets de bâtiments
	Objectif 9.3 Soutenir la contribution de comité du Contrôle Général des Finances dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et développer l'efficacité de la gestion publique..	Indicateur :9.3.1 : Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit à la performance Indicateur :9.3.2 : Taux de recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle
Axe : Développement, Investissement et coopération internationale	Objectif 9.1 Développer les compétences des ressources humaines	Indicateur 9.1.1 : Part des bénéficiaires de formation
	Objectif 9.2 Maîtriser la gestion des ressources matérielles et des équipements	Indicateur 9.2.1 : Taux de respect du calendrier de la programmation annuelle des dépenses
	Objectif 9.3 Développer le système d'information	Indicateur 9.3.1 : Taux de développement du SI

Axe 1 « Finances » :

Objectif 9.1: Améliorer la gestion des Ressources Humaines

Présentation de l'objectif :

L'amélioration de la gestion des ressources humaines s'inscrit dans une nouvelle vision de la gestion, dont le principal pilier est la rationalisation de la perception et des prévisions, avec la nécessité de s'adapter à l'ensemble des données internes et externes qui entourent nos structures.

De ce fait, l'amélioration de la gestion des ressources humaines a pour objectif de permettre de diagnostiquer les problématiques actuelles et de trouver des solutions et les moyens efficaces pour mieux sélectionner et répartir les ressources humaines. Cela permet également d'améliorer les performances et de rechercher des mécanismes pour motiver les personnels en respectant les procédures et les délais fixés dans ce domaine.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des éléments de la gestion selon les objectifs et de le soutenir, une stratégie a été formulée pour le programme de pilotage et de soutien dans le cadre de la gestion des ressources humaines du Ministère des Finances.

Dans ce cadre cet objectif est décliné en 3 axes majeures :

- Les recrutements
- Les promotions
- La formation

Afin de renforcer les compétences et les capacités des femmes à travers l'intégration d'une approche sensible au genre dans la fonction publique, une circulaire de M. le président du gouvernement a été publiée le 14 mai 2020.

Celle-ci a rendu l'intégration des indicateurs sensibles au genre qui tenaient compte de l'équité et de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes l'une des priorités les plus importantes du cadre de performance, Ceci permet de réduire les disparités entre les sexes et de garantir les mêmes chances pour les femmes pour occuper des hauts postes de direction et d'emploi fonctionnels qui leur permettent de faire leurs rôles de pilotage est au cœur de l'administration, d'autant plus que le nombre total de cadres féminins au ministère des Finances affectés aux postes fonctionnels était de 946, soit 41,06 %, contre 1365 cadres masculins affectés aux postes fonctionnelles à raison de 59,24 %.

Depuis la révolution de 2011, la proportion de nomination des femmes dans emplois fonctionnels a considérablement évolué ces dernières années, mais elle n'a pas encore atteint la parité hommes-femmes.

En conséquence, un nouvel indicateur de performance a été ajouté pour prendre en compte le principe d'équité et d'égalité entre les sexes et surveiller l'évolution de la proportion de propositions dans emplois fonctionnels au profit des femmes. Par conséquent, un quatrième axe a été ajouté aux axes ci-dessus. Cet axe est intitulé comme suit : « Les nominations dans emplois fonctionnels au profit des femmes »

Référence de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la stratégie du ministère en matière de la bonne gestion des ressources humaines.

Motifs du choix des indicateurs :

Les indicateurs fixés mesurent la capacité de la direction générale de la gestion des ressources humaines à atteindre l'objectif fixé et relatif à l'amélioration de la gestion des ressources humaines et de faciliter leurs suivis. L'objectif vise également de mettre à jour la gestion des

ressources humaines et de fournir les informations qui leurs sont liées en se basant sur les tableaux de bord et de suivi et les systèmes d'information utilisés.

Ci-dessous un tableau portant sur les réalisations 2017,2018,2019 et les prévisions de 2020,2021,2022 et 2023 en ce qui concerne les indicateurs portant sur les recrutements, les promotions, la formation ainsi que la nomination dans les postes fonctionnelles.

**Conformément à la circulaire du président du gouvernement du 14 Mai 2020 qui prévoit le report des promotions de 2020 à 2021.

*Conformément à la circulaire du président du gouvernement du 14 Mai 2020 qui prévoit le report des promotions de 2021a 2022.

Tableau 5 :

Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Objectif : Améliorer la gestion des Ressources Humaines

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur :9.1.1 : Taux de réalisation des plans de recrutement dans les délais	%	97,8	100	100	100	0	100	100
Indicateur :9.1.2 : Taux de réalisation des plans de promotion dans les délais	%	0	0	3	**	*	30	40
Indicateur :9.1.3 : Taux de la réalisation du plan de formation annuel au profit du personnel du Ministère des Finances	%	85	74,7	93.55	50	94	95	-
Indicateur :9.1.4 : Pourcentage de propositions de nomination dans les postes fonctionnels pour les femmes par rapport aux hommes	%	-	-	-	-	45	50	60

Quant à l'indicateur 1.1.1.9 relatif au taux de réalisation des programmes de recrutement dans les délais, En 2019, les recrutements externes ont été gelés dans le but de maîtriser la masse salariale. Seulement les sortants des écoles de formation (Ecole Nationale d'Administration, Institut d'économie douanières et fiscale d'Alger, Institut de Financement du Développement du Maghreb Arabe...) ont été pris en considération

Quant aux prévisions de cet indicateur pour l'année 2020 uniquement, elles ont été fixées à 100% et ce, conformément aux dispositions de la circulaire du Président de Gouvernement n ° 9 du 29 Mars 2019 relative à l'élaboration du projet de budget de l'État pour l'année 2020 et également compte tenu de l'élaboration du cadre de la performance des politiques publiques pour l'année 2020, qui prévoyait la poursuite du gel des recrutements externes

L'année 2021 enregistre également la poursuite de cette orientation stratégique à travers la circulaire du Président de Gouvernement du 14 Mai 2020 portant sur la préparation du projet de budget de l'Etat pour l'année 2021.

Quant au deuxième indicateur 2.1.1.9, qui est lié au taux de réalisation des plans de promotion dans les délais, il a enregistré un taux de réalisation de 0% pendant les années 2017 ;2018. Il importe de noter qu'au cours de l'année 2018, un certain nombre des résultats définitifs ont été annoncés pour les concours internes de promotion, pour les années 2015 et 2016.

Ce taux s'explique principalement par les délais nécessaires pour étudier les dossiers des candidats pour la promotion aux gardes supérieurs. Cela revient également au retard au niveau de la Présidence du Gouvernement concernant la publication des arrêtés d'ouverture et de l'organisation des concours internes pour la promotion

Il est à noter que La circulaire du président du gouvernement du 14 mai 2020 prévoyait l'exécution du programme de promotion de 2020 en 2021 et le report du programme de promotion de 2021 à 2022.

Quant au troisième indicateur lié au taux de réalisation du plan de formation annuel au profit des personnels du Ministère des Finances, il a atteint en 2019 un taux de 93.55% sachant qu'il est prévu une réduction de ce taux en 2020 à cause du COVID 19.

Afin de remédier aux insuffisances ; il est prévu en 2021 de travailler sur les axes suivants :

Poursuivre le dialogue de gestion, à l'occasion de la préparation du plan de formation annuel du ministère des Finances qui a été arrêté et amorcé depuis 2017, au cours duquel plusieurs échanges et discussions doivent être menées afin d'avoir un consensus sur un plan de formation viable et prêt à être exécuté quelque soit la situation. Ce plan doit être rentable et mesurable.

Ce dialogue de gestion a permis de définir les axes de formation, cycles et fonctions qui répondent réellement aux besoins des services et directions techniques, ainsi qu'aux structures d'appui de manière à ce qu'ils seront plus engagés sur leur exécution des qu'ils soient inscrites au niveau du plan de formation.

L'ENF a soigneusement préparé le plan de formation de l'année 2020 sur la base de programmes pratiques liés directement aux objectifs stratégiques, tel que déterminé par le ministère des Finances dans son ensemble, dans le respect des orientations nationales générales du développement des compétences et de l'amélioration de la rentabilité des ressources humaines.

Cette programmation réaliste a permis d'atteindre un taux de réalisation important 2017-2019 et l'école souhaite réaliser un taux plus élevé en 2021.

Quant au quatrième indicateur lié au « taux des nominations dans emplois fonctionnels au profit des femmes » qui répond à un engagement pris par le Ministère des Finances envers le Gouvernement, d'intégrer l'approche genre dans les politiques publiques et de consacrer les dispositions de la Constitution tunisienne, qui prévoit les droits des femmes et l'égalité des sexes.

En pratique ; cet indicateur vise à développer une politique sensible au genre dans la gestion des ressources humaines en augmentant la proportion de femmes occupant des postes fonctionnelles par rapport aux hommes afin d'atteindre l'égalité des sexes, l'équité et l'égalité des chances.

En conséquence, les prévisions ont représenté en 2021 un taux de 50% et en 2022 un taux de 60% dans le cadre de la valorisation du positionnement des femmes par rapport aux hommes et ceci à l'occasion de la préparation des listes de propositions des postes fonctionnelles au profit des cadres des différentes structures du ministère des Finances.

Objectif 9.2 : rationaliser la gouvernance des dépenses publiques

Présentation de l'objectif

L'objectif de « rationaliser la gouvernance des dépenses publiques » s'inscrit dans le cadre de la politique visant la mise en place des principes de la bonne gouvernance dans la gestion du budget du Ministère, tout en prenant en compte l'ensemble des données et des facteurs ayant trait à l'environnement interne et externe de la structure administrative.

Pour atteindre cet objectif, les indicateurs suivants ont été identifiés :

- 1- Les délais d'ouverture, de transfert et de délégation de crédits.
- 2- Les délais d'exécution des achats hors marchés publics.
- 3- Les délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services.
- 4- Le taux de réalisation (étude et travaux) des projets de construction

Référence de l'objectif : Cet objectif s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'efficacité de la gouvernance et la bonne gestion des dépenses publiques.

Motifs du choix des indicateurs :

Indicateur 9.2.1: Les délais d'ouverture, de transfert ou de délégation des crédits

Les délais d'ouverture, de transfert ou de délégation des crédits constituent un maillon important dans le processus de gestion du budget, d'autant plus que la satisfaction des besoins des services du Ministère dans les délais contribue à la réalisation des objectifs de capacité de performance, d'une part, et à la bonne gestion du budget de l'État, d'autre part.

Compte tenu de l'importance des délais et de leur impact sur la gestion des crédits, l'indicateur des délais d'ouverture, de transfert ou de délégation des crédits a été adopté pour suivre la capacité du contrôle du Ministère des délais liés à l'exécution du budget. En d'autres termes, il s'agit de contrôler les délais de réalisation des politiques publiques prédéterminées du ministère et de ne pas perturber le fonctionnement de travail administratif de ses différents services.

Dans ce cadre, deux sous-indicateurs ont été adoptés pour englober tous les aspects dudit indicateur, se basant, principalement sur les procédures adoptées pour pouvoir procéder à l'ouverture, au transfert et à la délégation des crédits dans des délais raisonnables qui permettent la mise en œuvre normale des politiques élaborées par le Ministère.

Les deux sous-indicateurs sont :

1)Sous-indicateur 1 : Les délais d'étude des demandes d'ouverture des crédits par la direction générale des affaires financières, équipements et matérielles.

Cet indicateur permet de réduire les délais prévus pour l'étude des demandes, la répartition et le virement des crédits demandes par la direction générale des affaires financières, équipements et matérielles.

2) Sous-indicateur 2: Les délais de transfert ou de délégation des crédits

Ce sont les délais requis pour achever les procédures de transfert et délégation des crédits par la direction générale des affaires financières, équipements et matérielles.

Sur ce ; les services du ministère veillent à réduire les délais de transfert et délégation des crédits vu leur impact sur l'amélioration des délais de réalisation des projets et des politiques publiques ainsi que l'atteinte de la performance souhaitée.

Cet indicateur montre l'évolution d'étude des demandes d'ouverture des crédits et leur gestion dans les délais ainsi que l'évaluation de la capacité de l'administration à répondre aux besoins matériels et financiers des structures concernées pour garantir la continuité des services publics ne pas perturber le travail administratif.

Indicateur 9.2.2: les délais d'exécution des achats hors marchés publics.

Le fait d'œuvrer à l'ajustement des délais requis tout au long de la réalisation des appels d'offres et des consultations est de nature à contribuer directement à l'amélioration des performances de l'administration. Un indicateur des délais d'exécution des achats publics a été adopté afin de suivre la rapidité avec laquelle les services du Ministère répondent aux demandes des différentes structures et ce, compte tenu de la longueur du processus de réalisation des opérations d'achat en commençant par la préparation des cahiers des charges jusqu'à la réception.

Afin de pouvoir déterminer avec précision le champ d'application de l'indicateur, le processus lié aux marchés publics qui sont soumis aux dispositions du décret relatif à l'organisation des marchés publics n ° 1039 de 2014 a été exclu en raison de la différence des procédures en termes de délais et des intervenants.

En effet, les marchés publics sont soumis à des intervenants supplémentaires (comités de contrôle des marchés publics) et à des délais supplémentaires pour statuer sur les procès-verbaux d'ouverture et d'évaluation des dossiers.

Les marchés publics diffèrent, aussi, des achats publics en terme de taille. Le nombre des marchés publics pendant une année ne dépasse généralement pas quatre marchés publics revenant au Ministère.

Dans le cadre de développement de l'indicateur, les délais liés aux autres étapes du processus des achats ont été inclus afin d'améliorer la capacité de performance dans le domaine des achats à travers trois sous-indicateurs représentés comme suit :

1) Les délais de préparation des cahiers des charges :

Les délais de préparation des cahiers des charges sont représentés par les jours entre la date de lancement de la préparation des cahiers des charges par le service de programmation et de préparation et de clôture des marchés et la date d'approbation des cahiers des charges par la commission compétente.

Ce sous-indicateur vise à réduire les délais de préparation des cahiers des charges par le service de la programmation, de préparation et de clôture des marchés et l'approbation aux cahiers des charges par la commission spécialisée.

2) Les délais d'évaluation technique et financière :

Les délais d'évaluation technique et financière consistent à la période entre la date d'ouverture des offres et la date d'expression de l'avis de la commission des Achats hors marchés publics à l'acheteur public à travers la préparation du procès-verbal d'évaluation des offres.

Cet indicateur vise à réduire les délais d'évaluation des offres et à permettre à la commission des achats en dehors des marchés publics d'exprimer son avis à l'acheteur public.

3) Les délais de réception provisoire :

Les délais de réception sont la période comprise entre le lancement de l'ordre d'approvisionnement par le service d'exécution des marchés et de réalisation des achats et la date consignée dans au procès-verbal de réception provisoire.

Cet indicateur vise à réduire les délais de réception en réduisant et en fixant certains délais selon les spécificités des acquisitions et des achats réalisés

Indicateur 9.2.3 : Les délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services

Cet indicateur vise à réduire les délais de paiement des fournisseurs et prestataires qui ont déposé leurs dossiers selon les procédures en vigueur.

Étant donné que le processus de paiement des fournisseurs se caractérise par la présence de deux principaux intervenants, à savoir l'ordonnateur des dépenses (la phase administrative) et le comptable public (la phase comptable), cet indicateur se réfère à la période nécessaire pour achever la phase administrative de paiement des dépenses publiques qui sont fixés à 30 jours.

Il convient de noter que cet indicateur concerne les paiements des dépenses publiques qui sont inclus dans le cadre de contrôle ajusté. Par conséquent, le calcul des délais requis pour le

visa du contrôleur des dépenses publiques concernant les propositions d'engagement émises en dehors du cadre de contrôle hiérarchisé ne sera pas compté.

Cet indicateur concerne également les dépenses liées à la réalisation d'acquisitions et à la prestation de services nécessitant une autorisation préalable d'un ordre d'approvisionnement.

Cet indicateur vise à mesurer l'efficacité de l'administration dans l'exécution des dépenses publiques et dans l'amélioration de la qualité de ses services. Il vise également à renforcer la confiance des fournisseurs et des prestataires de services dans la crédibilité de l'administration à travers son attachement à l'institution d'un équilibre entre la préservation de l'intérêt général (approvisionnement en matériel et services et la continuité du service public), d'une part, et la garantie du droit des fournisseurs et prestataires de services au paiement de leurs avoirs financiers dans des délais raisonnables.

Indicateur 9.2.4 : le taux de réalisation (étude et travaux) des projets de construction

La Direction Générale des bâtiments suit la mise en œuvre de l'étude et des travaux des projets de construction programmés du Ministère des Finances. Ces délais ont vu des retards dans l'achèvement des projets, que ce soit au niveau des études ou des travaux, par rapport à ce qui est stipulé dans les lois sur les bâtiments civils.

En ce qui concerne les crédits alloués au budget, plus de 80% des projets de construction ont un caractère régional.

La réalisation de l'objectif « Rationaliser la gouvernance des dépenses publique » est mesurée par les indicateurs suivants :

Tableau 5 :

Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs de performance

Objectif : Rationaliser la gouvernance des dépenses publique

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023

Indicateur :9.2.1 : Délais d'ouverture, de transfert et de délégation des crédits	%	-	-	-	-	3	2	2
Indicateur :9.2.2 : Délais d'exécution des achats publics hors marchés publics	%	85	69	66	65	62	60	60
Indicateur :9.2.3 : Délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services.	%	-	29	26	25	22	21	20
Indicateur :9.2.4 : Taux de réalisation des études et des travaux des projets de bâtiments	%	-	65,6	65.8	79	89.5	100	100

Objectif 9.1.3 : Soutenir la contribution de comité du Contrôle Général des Finances dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et développer l'efficacité de la gestion publique

Présentation de l'objectif

Le comité de contrôle général des finances contrôle la gestion et les comptes des différents services, collectivités locales, entreprises et établissements publics ou à participation publique, associations, groupements professionnels, sociétés mutualistes centrales, mutuelles et autres structures qui bénéficient directement ou indirectement de l'aide ou du soutien de l'État ou des collectivités locales.

Le comité accompli, annuellement plus de 65 missions de contrôle et d'audit des comptes. Les missions de contrôle peuvent être classées selon la nature des services et structures comme suit :

- Des missions liées aux services du Ministère des Finances ou des structures opérant sous sa tutelle,
- Des missions d'inspection et de recherche pour des institutions publiques, les établissements publics on non publics,

-Des missions d'inspection et d'enquêtes qui concernent des entreprises et établissements publics à caractère administratif et non administratif.

-Des missions d'inspection, d'évaluation et d'enquête de plusieurs administrations et autres structures.

-Des missions d'audit des comptes des projets financés par des ressources extérieures.

Les missions de contrôle et d'évaluation conduisent à la préparation des rapports qui contiennent un certain nombre d'observations et de lacunes qui ont été enregistrées. Cela implique une plus grande vigilance des services et des structures concernés pour y remédier postérieurement, afin de maîtriser les programmes et les projets publics et de favoriser l'utilisation optimale des ressources financières qui leur sont allouées.

Les missions de suivi sont accomplies selon le programme annuel que le comité élabore en coordination avec le haut comité du contrôle administratif et financier, après approbation du Ministre chargé des finances.

Le ministre chargé des finances peut autoriser, si nécessaire, des missions de contrôle non prévues dans le programme annuel. Le comité veille à accomplir ses tâches conformément aux normes internationales de révision et d'audit.

Le comité a entrepris l'adoption d'un nouvel objectif (à l'occasion de l'élaboration du projet annuel de performance pour 2019), afin d'aligner son objectif avec les exigences des orientations stratégiques du Ministère des finances. Cela consiste à soutenir la contribution du comité de contrôle général des finances dans le domaine de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le développement de l'efficacité de la gestion publique.

Les raisons de l'adoption de l'objectif mentionné sont les suivantes :

Activer l'accord de coopération et de partenariat conclu entre le ministère des finances et l'instance nationale de lutte contre la corruption. Cela s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, le renforcement des valeurs d'intégrité et l'instauration des règles de transparence. Il s'inscrit également, dans le cadre de l'accord de coopération internationale signé avec l'Office Européen de Lutte Anti-Fraude(OLAF) concernant l'échange d'informations et des données, le développement des compétences et la fourniture de l'assistance technique dans le domaine de la lutte contre la corruption.

-Respecter les exigences de l'accord pour le cinquième Programme d'Appui à la Relance V financé avec l'Union européenne, qui stipule l'engagement de l'État Tunisien à réaliser des audits de la capacité de performance pour certains programmes au niveau des Ministères.

- Appliquer les exigences de l'article 71 de la nouvelle loi organique du budget n °2019-15 du 13 février 2019. Cette loi stipule que les structures de contrôle administratif sont mandatées pour examiner et évaluer les documents de performance visés à l'article 63 de la même loi fondamentale et ce en attendant la publication du cadre régissant l'évaluation de la performance.

Par conséquent, les indicateurs de performance proposés sont :

- Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit à la performance,
- Taux de recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle

Référence de l'objectif :

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'orientation stratégique de la mission finance liée au renforcement de la gouvernance.

Motifs du choix des indicateurs :

Dans ce contexte, les indicateurs suivants ont été adoptés pour permettre au comité d'évaluer :

- La réalisation des missions liées à la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et l'audit de la performance des programmes et des missions dans le cadre du programme annuel d'intervention du comité.
- Le taux des recommandations approuvées ou promises à être appliquer par les structures et services soumis au contrôle et incluses dans les rapports finaux d'inspection.

Tableau 5 :

Série chronologique des réalisations et prévisions des indicateurs de performance de l'objectif : Renforcer la contribution du comité de contrôle général des finances dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et dans le développement de l'efficacité de la gestion publique

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur : 9.3.1 : Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment	%	-	-	%20	%20	25%	%30	%30

d'argent et l'audit à la performance								
Indicateur : 9.3.2 : Taux de recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle	%	-	-	-	40%	45%	50%	50%

Axe développement, investissement et coopération internationale :

Objectif 9.1 : Développer les compétences des ressources humaines

Présentation de l'objectif : Développement des compétences des ressources humaines

Référence de l'objectif : Sous-programme de pilotage et appui

Motifs du choix de l'indicateur : Le nombre des bénéficiaires de la formation peut refléter l'amélioration des compétences des agents auquel s'ajoute la disponibilité des données à moyen terme.

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1 : Part des bénéficiaires de formation	%	39	34.3	42.9	45	50	55	60

Objectif 9.2 : Maitriser la gestion des ressources matérielles et des équipements

Présentation de l'objectif : Améliorer la gestion des ressources matérielles et des équipements

Référence de l'objectif : Sous-programme de pilotage et appui

Motifs du choix de l'indicateur : Mettre en place l'efficacité budgétaire et ce en fixant des objectifs précis qui tiennent compte des capacités et des moyens disponibles.

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.2.1 : Taux de respect du calendrier de la programmation annuelle des dépenses	%	50	60	65	70	70	75	80

Objectif 9.1.2 : Développer le système d'information

Présentation de l'objectif : Poursuite du travail pour développer l'infrastructure de l'information et assurer la sécurité du système d'information du Ministère. A cela s'ajoute le développement des capacités humaines grâce à l'adéquation des programmes de formation aux besoins du Ministère et l'orientation vers le développement d'applications spécifiques qui relèvent des missions du Ministère.

Référence de l'objectif : Sous-programme de pilotage et appui

Motifs du choix de l'indicateur : Développer l'infrastructure d'information, assurer la sécurité du système d'information, mettre en œuvre le programme de formation, assurer l'exploitation des applications nationales et transversales et des applications disponibles sur le réseau administratif intégré. L'indicateur se compose de quatre sous-indicateurs : Pourcentage de réalisation du budget consacré à l'acquisition d'équipements informatiques, Pourcentage de la réalisation des recommandations émanant de l'audit de sécurité du système d'information, Pourcentage de réalisation du budget consacré aux formations en informatique. Pourcentage des agents utilisant des applications informatiques.

Indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 9.3.1 : Taux de développement du SI	%	42.7	64.7	65,0	70,0	72	74	75

2-2 : La présentation des activités du programme :

Les activités et interventions qui contribuent directement à l'amélioration des performances du programme sont les suivantes :

Axe finance :

Objectifs	Indicateurs	Prévisions 2021	Interventions	Activités	Prévisions 2021
	Indicateur :9.1.1 : Taux de réalisation des plans de recrutement dans les délais		-Plus de concentration sur les éléments de gestion estimée, ou ce qui peut être exprimé dans la gestion prévisionnelle des recrutements, par la prédétermination des besoins et l'identification préalable des normes en milieu de travail. -Consacrer la mobilité fonctionnelle entre les différents ministères au profit du ministère des finances pour répondre à leurs besoins.		

<p>Objectif 9.1 Améliorer la gestion des ressources humaines</p>		<p>-Concernant l'aspect de la nature quantitative du mandat, le recrutement doit être le résultat d'un besoin confirmé pour un poste de travail prédéterminé. Le Recrutement doit avoir sa justification dans le budget du Ministère en fournissant les crédits nécessaires pour supporter les charges qui en découlent.</p> <p>Dans ce contexte, nous soulignons que l'amélioration de la gestion des ressources humaines nécessite que l'identification des besoins à partir des ressources humaines soit fixée à moyen terme par les services concernés. Cela est basé sur des données objectives avec une dimension prospective qui relie le besoin de ressources aux variables totales dont elles peuvent se produire dans l'environnement externe et interne et qui peuvent avoir un impact significatif sur la qualité et la quantité des services et des approches qui doivent être adoptées pour les assurer</p> <ul style="list-style-type: none"> -Plus de coordination avec les différentes parties impliquées dans le processus de recrutement -la poursuite des travaux de mise en place d'un SI commun pour la gestion des RH. -L'utilisation des applications et SI pour la sélection des dossiers en vue de gagner du temps -fixer des délais bien précis pour les commissions des concours. -L'envoi des courriers a ceux qui ont réussi les concours pour fournir au bout de 15 J la documentation nécessaire -La poursuite des travaux de finalisation du manuel des procédures portant sur la gestion des RH. -L'élaboration des fiches postes 		
	<p>Indicateur :9.1.2 : Taux de réalisation des plans de promotion dans les délais</p>	<ul style="list-style-type: none"> -la coordination avec les structures de la Direction Générale des services communs et la fonction publique pour fixer le programme de travail pour l'exercice concerné, y compris la date d'ouverture des recrutements, la date de clôture du registre des candidatures et la date de l'annonce des résultats. -Programmer des formations spécialisées dans les domaines liés à l'étude et au tri des dossiers des concours internes pour promotion afin de développer les capacités des agents travaillant dans ce domaine. -Programmer des formations spécialisées dans le domaine des conditions et des procédures de promotion aux échelons supérieurs et la manière de la préparation du dossier. -Examiner la possibilité d'ouvrir des concours internes de promotion par alternation entre les différents corps, après la coordination avec les services du comité général de la gestion du budget de l'Etat et prendre l'avis du Ministre des Finances sur cette proposition. -La réduction des délais de réalisation des promotions -la mise en œuvre des dispositions du décret 300-2016 du 11 mars 2016 portant sur la délégation de certaines responsabilités du président du gouvernement au ministre des finances qui prévoit la publication des arrêtés relatives à la désignation des membres des 		

		commissions de concours soit internes soit portant sur la promotion professionnelle. -La réduction des délais de promotion.		
Indicateur :9.1.3 : Taux de la réalisation du plan de formation annuel au profit du personnel du Ministère des Finances		<p>- renforcer le groupe de travail avec les compétences qui lui sont assignées la tâche d'assister les comités créés à l'école pour revoir, normaliser et mettre à jour les documents pédagogiques si nécessaire, qu'ils soient approuvés par les candidats pour réussir les examens écrits ou les documents approuvés par les formateurs pour la présentation des leçons</p> <p>Dans ce contexte, la décision relative à la nomination des membres du comité scientifique de l'École nationale des finances a été révisée le 06 février 2017,</p> <p>- L'École Nationale des Finances a conclu le 24 avril 2018 un contrat avec «Expertise France», pour une durée de trois ans, concernant la préparation des mallettes de formation dans le cadre du dispositif de formation pour l'application des dispositions de la nouvelle loi organique du budget, selon laquelle l'école a commencé à préparer 25 mallettes de formation .</p> <p>- En vertu d'une décision du ministre des Finances du 16 novembre 2018, un concours externe dans le domaine de la douane au profit d'intermédiaires aux douanes afin d'octroyer 100 licences à exercer la profession de médiateur a la douane.</p> <p>- En conséquence, l'École nationale des finances a été agréée pour sécuriser une phase de formation dans le domaine de la médiation a la douane, conformément a la décision du ministre des Finances du 19 octobre 2018.</p> <p>- Au cours de l'année 2019, les phases d'admission initiale et finale pour la formation dans le domaine de la douane ont été organisées au profit d'intermédiaires, ce qui a abouti au succès de 89 candidats qui ont suivi une période de formation, d'une durée de six mois, à partir du 02 mars 2020.</p> <p>-Établir un plan d'action entre les différentes structures impliquées dans le domaine de la formation pour mieux se coordonner entre elles :</p> <p>- Au niveau de la programmation, en considérant les objectifs qui devraient être convenus et définis avec précision, en particulier lors de la préparation d'un plan de formation et les incitant à programmer les sessions de formation.</p> <p>Qui reflète uniquement les besoins réels de la formation.</p> <p>-Au niveau de l'exécution -Au niveau de suivi et évaluation</p> <p>Cette coordination permet de remédier aux obstacles et proposer des solutions communes</p> <p>- Recherche d'espaces de formation externes pour accueillir les formations organisées par l'école au niveau régional pour couvrir les besoins de formation des services régionaux du ministère afin de pallier les espaces de formation limités dans l'école, et dans ce cadre des accords ont été conclus avec les centres régionaux de formation continue des différents gouvernorats pour accueillir les sessions de formation au niveau régional.</p> <p>*Soutenir la formation dans les régions en assurant</p>		

			<p>la mise à disposition des formateurs régionaux afin que tous les agents relevant du ministère des Finances puissent bénéficier d'une formation au moindre coût possible.</p> <p>*L'école a commencé la programmation des formations au profit de cadres régionaux dans le domaine de l'ingénierie de la formation et de la pédagogie de la formation en coordination avec le Centre National de Formation et réingénierie de Formation.</p> <p>* Réorganiser les structures de l'école en fonction des exigences de management moderne et le développement du dispositif de formation.</p> <p>*Mise à jour du niveau de rémunération des formateurs et prise en compte de la formation au profit des grades inférieurs. Décret gouvernemental n ° 2020-55 du 30 janvier 2020 du 30 janvier 2020 portant sur la révision et la complémentarité du décret n ° 2007-2596 de 2007 relative à la réglementation du système de rémunération de divers types d'enseignants, de travaux exceptionnels et de chercheurs permanents et non permanents à l'École nationale des finances.</p>		
	Indicateur : 9.1.4 : Pourcentage de propositions de nomination dans les postes fonctionnels pour les femmes par rapport aux hommes		<p>-Accorder la priorité aux femmes éligibles aux conditions légales des postes fonctionnelles vacantes au niveau central, et en particulier au niveau régional;</p> <p>- Veuillez à fournir la priorité aux femmes qui travaillent dans les services externes du ministère .dans la nomination aux postes fonctionnelles</p> <p>– Améliorer la participation des femmes aux sessions de formation sur le pilotage et la gouvernance pour assumer des fonctions de pilotage.</p>		
Rationaliser la gouvernance des dépenses publiques	Indicateur : 9.2.1 : Délais d'ouverture, de transfert et de délégation des crédits		<p>-Préparer un guide des procédures qui comprend les différentes procédures et processus pour la gestion des crédits à partir de la date de la demande d'ouverture, de délégation ou de transfert des crédits à la date de leur délégation ou transfert et par un comité mixte.</p> <p>-Organiser des sessions de formation en coordination avec l'Unité de Gestion par objectifs et de CGABE sur les procédures de gestion des crédits pour permettre aux différents services compétents de s'approprier les nouvelles dispositions prévues dans la nouvelle Loi organique du Budget.</p> <p>-Soutenir la structure du comité des achats publics en dehors des marchés publics par des compétences. Un cadre a également été chargé pour le secrétariat du comité pour accélérer l'achat public.</p>		
	Indicateur : 9.2.2 : Délais d'exécution des achats publics hors marchés publics				
	Indicateur : 9.2.3 : Délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de		<p>-Veiller à réduire les délais de certification des factures.</p> <p>-Mettre en place un système de contrôle interne pour anticiper les risques qui menacent le processus</p>		

	services.		du paiement des fournisseurs. -veillez à éviter les conflits négatifs et positifs. - Veiller à mettre en place un système informatique pour permettre aux fournisseurs de consulter leurs paiements en ligne.		
	Indicateur : 9.2.4 : Taux de réalisation des études et des travaux des projets de bâtiments		Préparer un calendrier fixant les délais des différentes étapes d'étude et de réalisation des travaux des projets dans le budget du Ministère des Finances. -Préparer le programme des réunions à tenir par les autorités régionales de l'équipement, que ce soit dans les Directions régionales pour préparer les études ou pour les réunions de chantiers pour les travaux. - Fournir les documents immobiliers et administratifs nécessaires à chaque projet avant de le programmer par le budget,		
Objectif 9.3 Soutenir la contribution de comité du Contrôle Général des Finances dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et développer l'efficacité de la gestion publique	Indicateur : 9.3.1 : Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit à la performance		-Adopter une méthodologie d'audit fondée sur les risques pour déterminer les domaines d'activité des institutions concernées par le contrôle pouvant inclure des soupçons de corruption ou de blanchiment d'argent. -Exploiter des données dont dispose l'instance sur les dossiers de soupçons de corruption. - Coordonner avec les services de l'instance nationale de lutte contre la corruption concernant l'enquête sur certains dossiers suspectés de corruption ou de blanchiment d'argent. -Programmer des sessions de Formation spécifiques liées aux mécanismes de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. -Inclure les tâches d'audit de la performance comme axe fixe dans le programme d'intervention du comité.	Contrôle, Audit et évaluation	
	Indicateur : 9.3.2 : Taux de recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle		- Préparer une fiche par le chef d'équipe à l'occasion de l'émission du rapport final de la mission. Cette fiche permet d'ajuster le taux des recommandations approuvées que le gestionnaire s'est engagée à mettre en œuvre par rapport au nombre des recommandations émises au niveau du rapport initial pour inspection		
Axe développement investissement et coopération internationale					
Objectif 9.1 Développer les compétences des ressources humaines	Indicateur 9.1.1 : Part des bénéficiaires de formation		-S'assurer que le plan de formation annuel est achevé. -Augmentation du budget alloué à la formation pour couvrir toutes les demandes -Programmation de formations dans plusieurs modules pour tous les salariés, y compris les ouvriers. -Faciliter les procédures complexes pour permettre une formation approfondie et significative qui contribue à l'amélioration de la qualité de la performance fonctionnelle. -Chercher à conclure des accords avec des centres		

			et institutions de formation dans des domaines spécialisés accrédités et reconnue, notamment en matière de langues. Adopter un guide des procédures d'ingénierie de formation à utiliser comme document de référence pour l'élaboration du plan annuel de formation		
Objectif 9.2 Maîtriser la gestion des ressources matérielles et des équipements	Indicateur 9.2.1 : Taux de respect du calendrier de la programmation annuelle des dépenses		-Maîtrise de la fourniture de matériaux ou de services pour les demandes de grands travaux dans le cadre de marchés publics et de consultations -S'assurer que les fournitures sont distribuées tout au long de l'année - La sélection optimale du calendrier de mise en œuvre en fonction des exigences du travail administratif et de l'étude des conditions du marché.		
Objectif 9.3 Développer le système d'information	Indicateur 9.3.1 : Taux de développement du SI		Mettre en place des programmes annuels de renouvellement du parc d'ordinateurs et d'appareils multimédias (détermination des spécifications techniques, exécution des procédures d'achat annuelles, concentration des logiciels nécessaires et distribution des équipements selon des normes contrôlées) - Maintenance des logiciels de sécurité tels que antivirus, pare-feu, système de surveillance et dépannage pour les appareils sensibles, ...)		
			-Acquisition de logiciel de base -Maintenance des équipements et du réseau interne. -Utilisation des systèmes de correspondance et d'échange électronique de documents. -Superviser et accompagner les utilisateurs - Effectuer une vérification de l'intégrité du système d'information du ministère - Mettre en place un programme annuel de formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (définir des programmes de formation liés à la gestion interne du réseau, acquérir des compétences dans le domaine de la sécurité et développer des applications informationnelles, préparer le cahier des conditions de formation, mettre en œuvre le programme) -Développement et maintenance d'applications, formation et supervision des utilisateurs. -Archiver les données importantes -Maintenance et développement du site Web du ministère et des portails nationaux. -Exploiter les applications nationales et horizontales et les applications disponibles sur le réseau administratif intégré.		

2. Les dépenses du programme

3-1- Budget du programme

Les dépenses pour le programme de pilotage et appui pour l'année 2021 qui sont imputées sur les ressources du budget général sont de l'ordre de **317330** mille dinars, contre **116323** mille dinars pour l'année 2020, réparties comme suit :

Tableau n ° 7 : Budget du programme « Pilotage et appui » selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

	Libellé	Réalisations	LF	Prévisions	Ecart	%
		2019	2020 MD	2021		
Axe finance	Dépenses de rémunération	23503	33 106	33 848	742	2%
	Dépenses de fonctionnement	23582	3 538	3 538	0	0%
	Dépenses d'intervention	62331	68 076	268 076	200 000	294%
	Dépenses d'investissement	347	775	775	0	0%
	Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0%
	autres dépenses	0	0	0	0	0%
	Total axe Finance		109763	105495	306237	200742
Axe Développement ; Investissement et coopération internationale	Dépenses de rémunération	4753	5255	5328	73	1.4
	Dépenses de fonctionnement	3128	4929	5021	92	1.9
	Dépenses d'intervention	582	414	414	-	
	Dépenses d'investissement	7588	230	330	100	43.5
	Dépenses des opérations financières	0	0			
	autres dépenses	0	0			
	Total axe 'développement ; investissement et coopération internationale		16051	10828	11093	265
Total programme*		125814	116323	317330	201007	172.8%

*Sans tenir compte des ressources des établissements publics

Tableau 14 :

Budget du programme pilotage et appui selon la destination de la dépense, les sous programmes et activités

Axes	Sous programmes	Activités	Réalisations 2019	LF 2020	Prévisions 2021	Taux d'évolution	
						Montant	%
Axe finance	Sous-programme central « Appui et pilotage »	Pilotage et coordination	-	1064	14081		
		contrôle ; audit et évaluation	-	522	6794		
		Gestion des carrières professionnelles des agents du MF	-	234	3155		
		Appui matériel et logistique	-	101101	277067		
		Encadrement social	-	2000	2597		

		Conception et suivi du SI du ministère des finances	-	-	-		
		Formation	-	575	1937		
		Services fiscaux	-	-	607		
Total axe 1			107267	105495	306237	200742	190
Axe 2 développement, investissement et coopération internationale		pilotage			506		
		Appui			10578		
Total axe développement, investissement et coopération internationale					11093		

2-3 : Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme « Pilotage et appui

Les crédits prévus pour le programme pilotage et appui pour l'axe Finance en 2021 sont de 306237 MD et 106807.14 pour 2022 et 108065.6 MD en 2023 contre 105495 MD en 2020.

Tableau n° 15 :

Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme « Pilotage et appui » Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

unité : mille dinars

« Axe finance »

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	-	16 821	23503	33 106	33 848	34301	35348
Dépenses de fonctionnement	-	3 660	23582	3 538	3 538	3644,1	3833,6
Dépenses d'intervention	-	0	62331	68 076	268 076	68076	68076
Dépenses d'investissement	-	314	347	775	775	786	808
Dépenses des opérations financières	-	0	0	0	0	0	0
Autre dépenses	-	85718	0	0	0	0	0
Total sans ressources des établissements publics	100 951	107 268	109763	105 495	306 237	106 807,1	108 065,6

Total avec ressource des établissements publics	110 270	116 046	120421	117 647	318282	106 807,1	108 065,6
--	----------------	----------------	---------------	----------------	---------------	------------------	------------------

Les crédits prévus pour le programme pilotage et appui pour l'axe **développement, investissement et coopération internationale** en 2021 sont de **11093MD** et **11813 MD** pour 2022 et **11841 MD** en 2023 contre **10828 MD** en 2020.

Tableau n° 15 Cadre de dépenses à moyen terme 2020-2023 du programme « Appui et pilotage » Répartition selon la nature de la dépense (crédits de paiement)

« Axe développement, investissement et coopération internationale »

unité : mille dinars

Nature de la Dépense	Réalizations			L.F	Prévisions		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de rémunération	4 478	4 490	4753	5255	5328	5797	5822
Dépenses de fonctionnement	1 886	1 668	3128	4929	5021	5172	5175
Dépenses d'intervention	382	488	582	414	414	414	414
Dépenses d'investissement	20 056	7470	7588	230	330	430	430
Dépenses des opérations financières	-	0	0	0		0	0
Autre dépenses	-		0	0		0	0
Total sans ressources établissements publics	26 801	14 116	16051	10828	11093	11813	11841
Total avec ressources des établissements publics	26801	14 116	16051	10828	11093	11813	11841

Annexes

Fiches indicateurs de performance du programme Douane

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : Indicateur 1.0.1.1

Intitulé de l'indicateur : Délai moyen de dédouanement des marchandises

Date de l'actualisation de l'indicateur : 21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Douane

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur Appui /Soutien des services opérationnels

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Faciliter les opérations de dédouanement des Marchandises.

4- Définition de l'indicateur : cet indicateur reflète la période nécessaire au processus de dédouanement et ce à partir de la date de dépôt des déclarations douanières jusqu'à la date d'octroi de l'autorisation d'enlèvement.

5- Type de l'indicateur : résultats.

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons : oui voir schéma DOP

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le délai est calculé à compter de la date de dépôt des déclarations douanières jusqu'à la date d'octroi de l'autorisation d'enlèvement par le bureau frontalier des opérations commerciales du port de Rades. Ce dernier représente environ 80% de l'ensemble d'opérations commerciales.

En effet, la direction générale des douanes a opté, actuellement, pour le calcul de la moyenne des délais de dédouanement sur la base d'un échantillon mensuel d'opérations d'importations, déterminé après une enquête sur terrain au port de Rades, effectuées durant la dernière semaine de chaque mois concernant toutes les opérations d'enlèvement réalisées durant cette période.

2- Unité de l'indicateur : jour

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dates de dépôts des déclarations douanières- dates des autorisations d'enlèvement.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...): Obtenir les dates de dépôts des déclarations douanières et les dates des

autorisations d'enlèvement à partir des données regroupées par la direction de gestion des risques.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les déclarations douanières auprès des bureaux.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuellement

7- Valeur cible de l'indicateur : 0.5 jours en 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Le directeur de la direction de gestion des risques.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

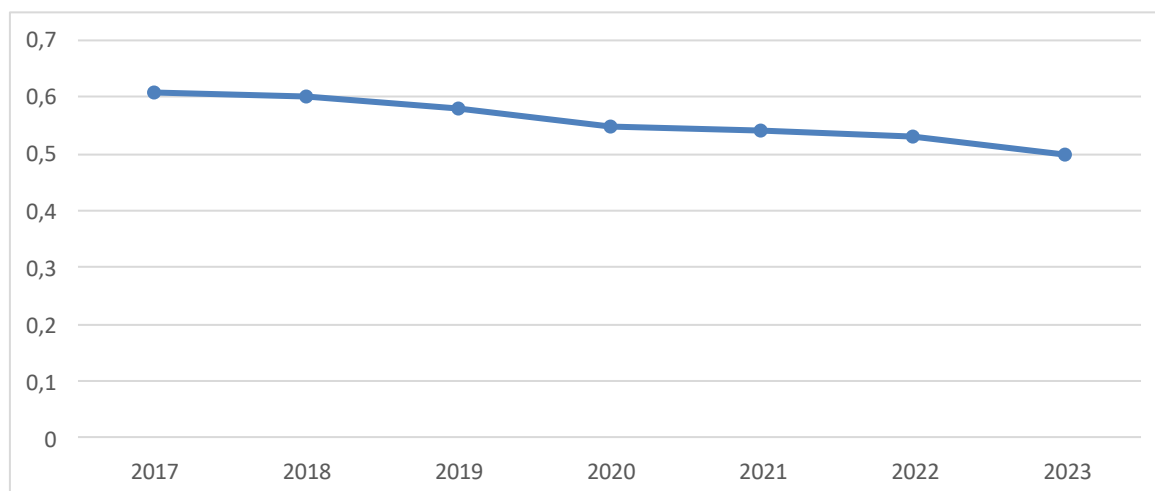
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

indicateurs	Unité	Réalizations			LF	Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
indicateur 1.0.1.1 : Délai moyen de dédouanement des marchandises	Jour	0.61	0.60	0.58	0.55	0.54	0.53	0.50

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La durée requise de dédouanement à compter de la date de dépôt des déclarations douanières jusqu'à la date d'octroi de l'autorisation d'enlèvement a connu une baisse importante qui a atteint 0.58 jours en 2019 à cause de la diminution des délais de dédouanement concernant les déclarations orientées vers la voie rouge et les déclarations relatives au système de mise à consommation.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année N+1	interventions	Activités	Crédits
Indicateur 1.0.1.1 : Délai moyen de dédouanement des marchandises	..0.5	0.55	<p>- Poursuivre les efforts pour maîtriser les délais dédouanement des marchandises (réduction de la période) à travers les actions suivantes :</p> <p>*Réaliser une étude approfondie du système de sélectivité afin d'améliorer son rendement en réduisant le nombre de permis sous le mode de consommation guidé par un comportement rouge et orange basé sur des techniques de gestion des risques.</p> <p>*mettre en place un système de contrôle a posteriori qui permettra la transition du stade du contrôle en dépôt des marchandises à la phase de mainlevée et d'intervention rapides</p> <p>*renforcer le contrôle a posteriori des autorisations d'importation.</p> <p>* mise en place un système de prise de décisions préalables dans le domaine du classement tarifaire ou selon l'origine destinées à fournir aux parties intéressées des décisions qui lient tous les services de la Douane à condition que l'importateur s'engage à se conformer aux données déclarées</p> <p>*renforcer les bureaux frontaliers, dont</p>		

			<p>notamment le bureau frontalier des opérations commerciales dont notamment celui du port de Rades (16) et le bureau frontalier des entrepôts et des zones de mainlevée douaniers (47)</p> <p>–généraliser l’autorisation préalable à tous les opérateurs économiques prévus par arrêté gouvernemental n°1005</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée - se concentrer sur le nouveau système d’information, qui permettra la numérisation de toutes les procédures douanières. - Acquérir le matériel informatique et les fournitures en adéquation avec le nombre d’agents affectés à l’examen des permis dans tous les bureaux en vue d’améliorer leur rendement 		
--	--	--	--	--	--

❖ **Limites de l’indicateur :** Rien à signaler

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.1.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre d'opérateurs économiques agréés

Date de l'actualisation de l'indicateur : 21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** La douane
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien /Appui aux services opérationnels
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises
- 4- **Définition de l'indicateur :** le nombre de demandes des opérateurs économiques qui remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier des privilèges et facilités
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)** : voir DOP

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** nombre de demandes des opérateurs économiques accrédités satisfaites durant l'année.
- 2- **Unité de l'indicateur :** Nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre de demandes des opérateurs économiques accrédités – Le nombre total des demandes.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur ;** Obtenir les demandes des opérateurs économiques accrédités satisfaites et le nombre total des demandes
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Les demandes des opérateurs économiques enregistrées auprès de la cellule de l'opérateur économique accrédité
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur ;** annuellement (fin d'année).
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** satisfaire les demandes de 110 opérateurs économiques accrédités au cours de l'année 2023.

8- Le responsable de l'indicateur : Le responsable de la cellule de l'opérateur économique accrédité

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

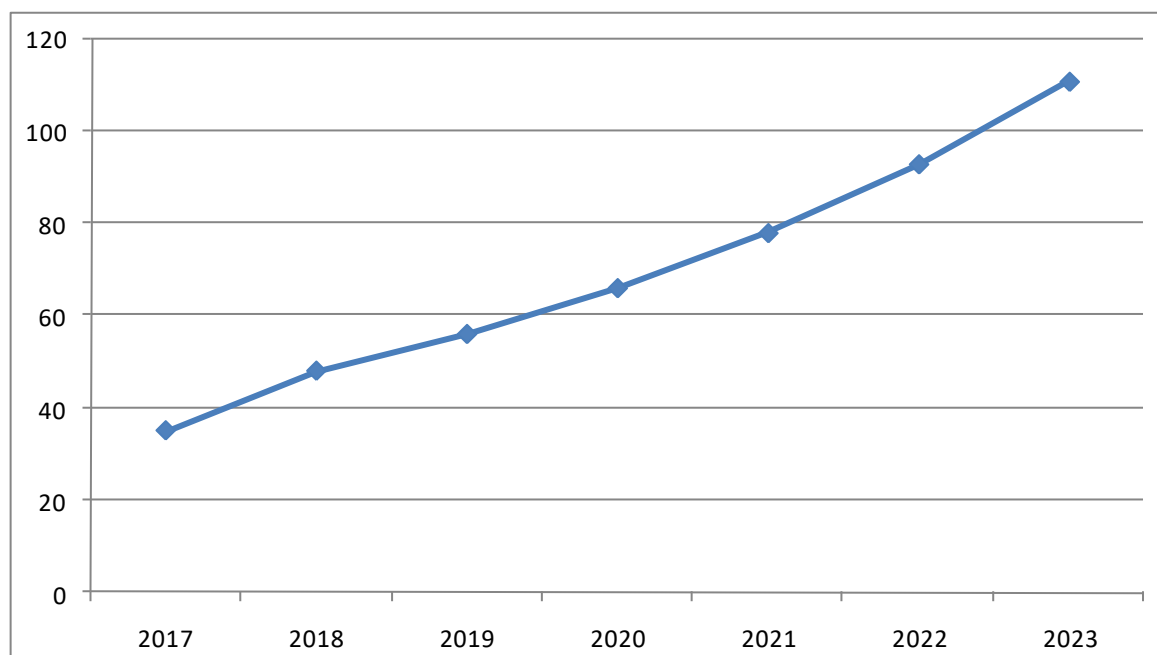
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre d'opérateurs économiques accrédités/agrées	nombre	35	48	56	66	78	93	111

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le nombre d'opérateurs économiques agrées en 2019 est en nombre de 8 sur un nombre total de 59.

1- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur Nombre d'opérateurs économiques agréés	111	89	<ul style="list-style-type: none"> - Doter la cellule opérateur économique agréée des ressources humaines et matérielles nécessaires qui lui permettront d'améliorer son rendement. - Inviter les entreprises totalement exportatrices répondant aux conditions requises, à déposer une demande en vue de bénéficier du statut d'opérateur économique agréé afin de généraliser ce statut à ce genre d'entreprises. -Organisation de formations sur le terrain en pré et post audit au profit des officier de la cellule opérateur économique accrédité. -Acquisition d'équipements et de matériels informatiques dans le cadre du programme de développement des exportations PDE III - Automatisation des procédures d'octroi et de suivi du statut d'opérateur économique accrédité. - Organisation de sessions de formation sur l'utilisation de la nouvelle application informatique relative à l'opérateur économique accrédité -Donner des cours sur le terrain sur le contrôle au préalable au profit des agents dans la cellule opérateurs économiques agréés. - Tenue de séances de formation sur l'utilisation de la nouvelle application d'information relative aux opérateurs économiques agréés - Acquisition d'équipement d'information et d'équipement dans le cadre du programme de développement des exportations du PDIII 		- -

5- Limites de l'indicateur : Rien à signaler

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : Indicateur 1.0.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de dématérialisation des procédures douanières

Date de l'actualisation de l'indicateur :21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** La douane
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Appui et Soutien aux services opérationnels
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises
- 4- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur reflète l'efficacité de la direction générale des douanes en matière de soutien des institutions travaillant dans le domaine du commerce extérieur (Export et Import) et ce à travers la généralisation de l'échange immatériel (électronique).
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7-**Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) :** Voir DOP

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** cet indicateur est calculé en divisant le nombre de documents immatériels sur le nombre total de documents relatifs au dédouanement.
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre total de documents–Le nombre de documents immatériels.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Obtenir le nombre total de documents relatifs au dédouanement et le nombre de documents immatériels.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Obtenir le nombre total de documents douanier sous forme papier et le nombre de documents immatériels et obtenir ainsi le pourcentage, essentiellement auprès du bureau des études et des législations et de l'unité de communication.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** annuellement (fin d'année).

7- Valeur cible de l'indicateur :94% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur ; Le chef du bureau des études et des législations, l'unité de communication et la direction des statistiques et informatique

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

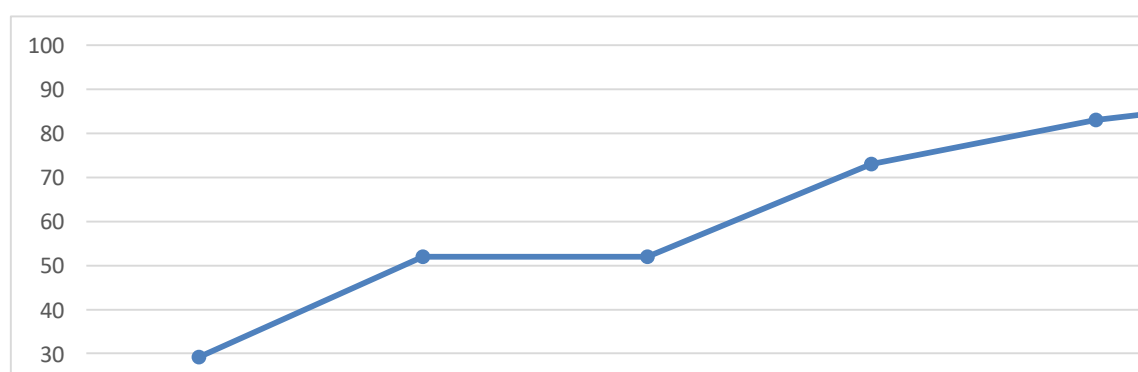
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			N 2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de dématérialisation des procédures douanières	%	29.26	52	52	73	83	89	94

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de réalisation de l'indicateur de dématérialisation des procédures relatives au dédouanement a atteint 153% en 2019. En effet, le taux dématérialisation des procédures douanières a atteint 52% du total des procédures de dédouanement contre 34% estimé en 2019.

Ce taux réalisé est considéré comme important étant donné les difficultés techniques qui inhibent la concrétisation des procédures d'automatisation figurant dans le programme de simplification des procédures douanières et fiscales qui nécessite l'intégration entre les systèmes d'information et l'adoption d'un système unique d'échange de documents entre les différents intervenants.

2-Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2023
Indicateur 1.0.1.3 : Taux de dématérialisation des procédures douanières		<p>-Œuvrer à automatiser les procédures douanières relatives au dédouanement, qui n'ont pas encore été numérisées.</p> <p>-Veiller à la numérisation des procédures définies dans le cadre du Conseil supérieur des exportations, en coordination avec Tunisie Trade Net.</p> <p>- œuvrer pour achever la numérisation et l'automatisation des procédures douanières lors de l'exportation dans le cadre du fichier de transport.</p> <p>-Œuvrer à automatiser le «visa d'embarquement».</p> <p>-Achever la publication du décret relatif à la déclaration préalable de la charge en application des dispositions de l'article 80 du code des douanes</p> <p>-Achever la publication du décret relatif au paiement électronique</p> <p>-S'efforcer d'annuler l'aspect matériel des procédures douanières numérisées, tout en révisant les textes juridiques qui les régissent.</p>	- -	- -

5- Limites de l'indicateur : difficultés au niveau des statistiques des procédures dématérialisées

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.1.4

Intitulé de l'indicateur : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web

Date de l'actualisation de l'indicateur ;21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur ;** La douane
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Appui et Soutien aux services opérationnels
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur ;** Faciliter les opérations de dédouanement des marchandises
- 4- **Définition de l'indicateur :** Le site web permet aux utilisateurs d'obtenir des services administratifs à travers la formulation de demandes spécifiques et les envoyer par voie électronique au service compétent, qui fournit au demandeur une réponse par e-mail.
- 5-**Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6-**Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) :** voir DOP

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** calculer le nombre de services disponibles sur le site web.
- 2- **Unité de l'indicateur :** Nombre total
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre total de services disponibles sur le site web de l'administration.
- 4-**Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Obtenir le nombre total de services disponibles sur le site web de l'administration.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre de services disponibles sur le site web d'après les données de la cellule de communication.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** annuellement (fin d'année).
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 22 services en 2023
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Le chef de l'unité de communication.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

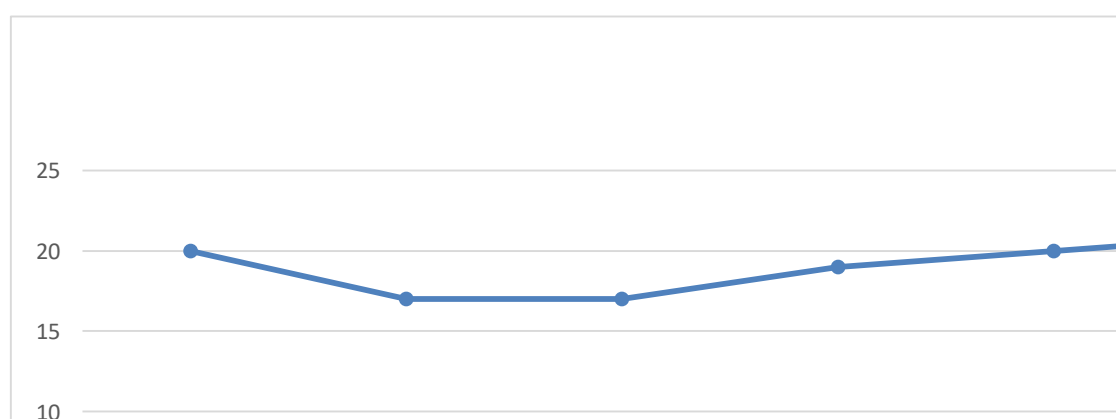
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.0.1.4 : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web	%	20	17	17	19	20	21	22

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Le nombre total de services disponibles sur le site web a atteint 17 services en 2019 avec un taux de réalisation de 81% contre un nombre total de 20 services fin 2017.

Contrairement à ce que montrent ces chiffres, la diminution du nombre de services sur le web entre 2017 et 2018 ne peut pas être considérée comme une régression au niveau de la performance des indicateurs. En effet, dans le cadre de l'élaboration du nouveau site web des douanes entamée pendant le mois de novembre 2018, une mise à jour et une amélioration ont été apportées à tous les anciens services tels que le service des droits de douane concernant les voitures ou le service tarif intégré. D'autres services qui n'apportent plus une valeur ajoutée à l'utilisateur ont été supprimés, et ce dans le cadre de la simplification et de l'amélioration du nouveau site web des douanes dans sa version 2019, qui reflète une progression en termes de qualité des services fournis et non pas en termes du nombre, selon une nouvelle approche matérialisée par le nouveau site web.

3-Graphique d'évolution d'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur : Indicateur 1.0.1.4 : Nombre de services douaniers accessibles sur le Web	22	19	-Ajouter des services en ligne sur le portail de la douane -L'actualisation continue des données existantes sur le site web -Activation du service des courriers électroniques -Préparation d'une brochure pour faire connaître les douanes tunisiennes -Fournir les ressources humaines et matérielles nécessaires à la cellule de communication	- -

5- Limites de l'indicateur : La complexité des procédures d'insertion des services sur web.

Fiche d'indicateur :

Code de l'indicateur : Indicateur 1.0.2.1

Nomenclature de l'indicateur : Nombre de procès-verbaux pour réduire la fraude commerciale

Date de mise à jour de l'indicateur : 21/09/2020

I Caractéristiques générales de l'indicateur

1- Le programme auquel se rattache l'indicateur : La douane

2- Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Attributions douanières économiques et fiscales à Tunis nord, missions douanières économiques et fiscales à Tunis sud, missions douanières économiques et fiscales à Sousse, missions douanières économiques et fiscales à Sfax, missions douanières économiques et fiscales à Jendouba, missions douanières économiques et fiscales à Gafsa, missions douanières économiques et fiscales à Médenine, missions douanières économiques et fiscales à Kasserine.

3-L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle

4-Définition de l'indicateur : Cet indicateur est important pour mesurer l'efficacité de l'administration des douanes et son orientation dans la lutte contre la fraude. Il reflète sa capacité d'intervention préventive (dissuasion).

5-Type de l'indicateur : résultats.

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

7-Déclinaison (selon les régions, selon les directions régionales) : voir DOP

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Mode de calcul de l'indicateur (Formule) : Calculer le nombre total des procès-verbaux des bureaux douaniers.

2-Unité de l'indicateur : Nombre

3-Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Obtenir le nombre total des procès-verbaux des différents bureaux douaniers par les directions régionales qui rassemblent les données des bureaux douaniers sous sa tutelle.

4-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de procès-verbaux rassemblés par les directions régionales.

5-Délai de disponibilité de l'indicateur : annuellement (fin d'année).

6-Valeur cible de l'indicateur : atteindre 26413 procès-verbaux enregistrés aux bureaux des douanes en 2023.

7-Responsable de l'indicateur dans le programme (structure responsable de la collecte des données) : Les directeurs régionaux des douanes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Lecture des résultats de l'indicateur

2-Série de résultats (réalisations) et évaluation pour l'indicateur :

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur 1.0.2.1 : nombre de procès-verbaux pour réduire la fraude commerciale	nombre	58420	67256	67320	83026	97017	111078	126413	

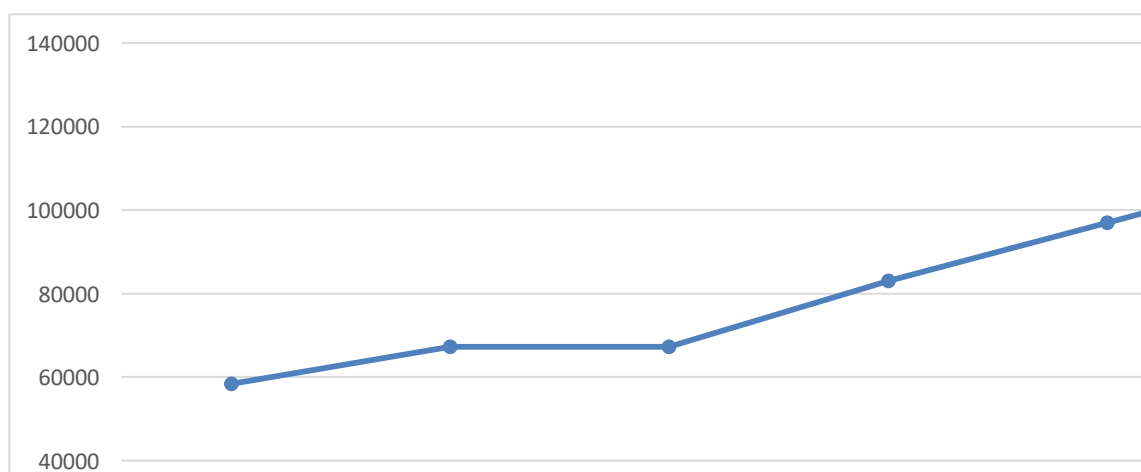
3- Analyse des résultats (réalisations) et évaluation de l'indicateur :

Le nombre total des procès-verbaux pour réduire la fraude commerciale a atteint 67320 procès-verbaux en 2019 avec un taux de réalisation de 100%.

Le nombre de procès-verbaux pour réduire la fraude commerciale diffère d'une direction régionale à une autre vu les écarts du volume et du nombre des déclarations douanières enregistrées dans chaque administration que ce soit lors de l'import ou de l'export, et la situation géographique de chaque direction régionale qui constitue un facteur essentiel de détermination de la nature et du volume des activités économiques.

Il est à signaler que le nombre de procès-verbaux pour réduire la fraude commerciale a augmenté en 2018 par rapport à 2017 à la direction régionale de Sousse, à la direction régionale de Jendouba, à la direction régionale de Tunis Nord, et à la direction régionale de Kasserine, alors que le nombre a diminué à la direction régionale de Médenine, Gafsa et Tunis Sud

3. Diagramme d'évolution de l'indicateur :



4-Les principales activités programmées pour atteindre la valeur souhaitée de l'indicateur :

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible de l'indicateur selon les sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2020	Interventions	Activités	Prévisions des crédits alloués aux activités pour l'année 2020
Indicateur 1.0.2.1 : nombre de procès- verbaux pour réduire la fraude commerciale	109365		97017	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger autant de procès-verbaux que possible pour dissuader les contrevenants - Soutenir de nombreux bureaux frontaliers, en particulier ceux qui traitent un grand nombre de déclarations douanières, tels que le bureau frontalier des opérations commerciales Rades port, le bureau frontalier des entrepôts et surfaces de dédouanement, et le bureau frontalier de Sousse. - Exploiter immédiatement le logiciel d'enregistrement des procès-verbaux douaniers - Travailler à la création du cadre juridique régissant les opérations de contrôle a posteriori 		

Principales limites liées à l'indicateur :

Rien à signaler.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.2.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de procès- verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande

Date de l'actualisation de l'indicateur : 21/09/20217

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : la douane

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Attributions douanières économiques et fiscales à Tunis nord, missions douanières économiques et fiscales à Tunis sud, missions douanières économiques et fiscales à Sousse, missions douanières économiques et fiscales à Sfax, missions douanières économiques et fiscales à Jendouba, missions douanières économiques et fiscales à Gafsa, missions douanières économiques et fiscales à Médenine, missions douanières économiques et fiscales à Kasserine.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur est important pour permettre à l'administration douanière de renforcer ses interventions continue dans la lutte contre la contrebande et mettre à la disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calculer le nombre total des procès-verbaux portant sur la contrebande terrestre et marine.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : le nombre total des procès-verbaux portant sur la contrebande terrestre et marine collectés par les agents de sécurité nationale, les douaniers, la garde nationale ainsi que celles enregistrées dans les bureaux douaniers sous sa tutelle

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) : collecter le nombre total des procès-verbaux portant sur la contrebande terrestre et marine

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Directions régionales de la douane

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuellement

7- Valeur cible de l'indicateur : 24221 PV en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Les directeurs régionaux des douanes.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de procès-verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande	nombre	13788	17589	21993	19711	20633	21888	24221

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le nombre total des procès-verbaux pour réduire la contrebande a atteint 21993 en 2019 procès-verbaux contre 14300 prévisionnels donc avec un taux de réalisation de 100%.

Le nombre de procès-verbaux pour réduire la contrebande a connu une évolution remarquable par rapport à 2018 a raison de 25% et ce suite aux efforts fournis par les agents de la direction générale de la douane dans la lutte contre la contrebande et la mise à leur disposition des ressources humaines et matérielles nécessaires tel que l'acquisition des voitures ayant des caractéristiques spécifiques, le système SANAD mobile, le réseau de communication moderne ainsi que l'outil scanner d'examen de véhicule et autres équipements spécifiques cela a permis de maîtriser les sources de la contrebande.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Nombre de procès- verbaux relatifs à la lutte contre la contrebande	24221	20633	<ul style="list-style-type: none"> -Arrêter la cartographie des sources de la contrebande et commerce parallèle (points noirs des frontières, les itinéraires, le stockage,...) tenant compte des facteurs exogènes -Préparer les listes des entrepôts de stockage des marchandises concernées par la contrebande -Mettre en place une base des données de la contrebande et du commerce parallèle détaillant les produits de la contrebande par secteurs, zones, trajets, infractions enregistrées -mettre à la disposition les technologies nécessaires pour suivre les véhicules de la contrebande -organiser des inspections communes -organiser des opérations d'attaque des entrepôts et locaux de stockage. -créer des points de contrôle 	- -

			<p>communes dans les principales intersections frontalières</p> <ul style="list-style-type: none"> -mener des grandes campagnes visant la contrebande au niveau national -renforcer les inspections aux niveaux douanier, fiscale et commerciale -La participation dans le système mondial de lutte contre la contrebande et le terrorisme organisé (organisation mondiale de la douane GLOBAL SHIELD, Aircop, CCP...) -allouer plus d'espace pour la saisie -interdiction de passage d'un certain nombre de marchandises sensibles -mettre en place un mécanisme de suivi des matières sensibles. -organiser des sessions de formation communes <ul style="list-style-type: none"> -renforcer les travaux de lutte contre la contrebande par l'amélioration des ressources humaines et matérielles -acquisition des GPS/GPRS(programme réforme de la douane) -Acquisition des scanners -acquisition et mise en place de la première phase du réseau de radio -construction d'un centre commun de police et de douane à Hozwa - construction d'un centre commun de police et de douane à Ghar dima - construction du local de la direction régionale et garde douanière à Kairouan -Aménagement du local de l'équipe douanière de Grombalia -construction d'un nouveau local de garde douanière a Mjez el Bab -Construction du local de l'équipe marine à Mahdia -Entretien du local de l'unité 3 à 	
--	--	--	--	--

			<p>Sousse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du local de l'équipe marine à Gabes - construction des locaux des directions régionales de Tunis ouest, Kef, Sfax, Nabeul et Jendouba -Construction du local de l'équipe d'inspection et entrepôt à Monastir -Acquisition de moyens de transport et voiture d'utilité, voitures de services et camions pour déplacer les marchandises des endroits de saisie aux entrepôts de confiscation (programme réforme de la douane) 	
--	--	--	---	--

5- Limites de l'indicateur :

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.2.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de présence effective des brigades de contrôle

Date de l'actualisation de l'indicateur : 21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : La douane

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : La garde douanière

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Lutter contre la fraude commerciale et la contrebande et améliorer le contrôle

4-Définition de l'indicateur : cet indicateur est utilisé pour mesurer la présence effective des services, unités et brigades de la garde douanière.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Cet indicateur est calculé en divisant le nombre de patrouilles réalisées durant l'année sur le nombre de patrouilles convoité.

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : le nombre total de patrouilles réalisées durant l'année.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Obtenir le nombre total de procès-verbaux de contrebande terrestre et maritime enregistrés auprès des bureaux des douanes.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre total de patrouilles réalisées durant l'année.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuellement (fin d'année).

7- Valeur cible de l'indicateur :74% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de présence effective des brigades de contrôle	%	58	61	68	65	68	71	74

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de présence effective des unités de contrôle a atteint 68% en 2019 alors que les prévisions étaient de 62% c'est-à-dire un taux de réalisation de 100%.

Cela s'explique par les efforts fournis pour augmenter le nombre d'équipes de contrôle malgré l'insuffisance du nombre d'agents des équipes douanières et du matériel roulant mis à leur disposition. En effet, nous avons constaté une augmentation du nombre de patrouilles des services de la garde douanière en 2019 qui a atteint 29237 patrouilles contre 26284 en 2018 c'est-à-dire un taux d'évolution de 11%

2- Graphique de l'évolution de l'indicateur ;



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible de l'indicateur selon les sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Prévision des crédits alloués aux activités pour l'année 2021
Indicateur 1.0.2.3 : Taux de présence effective des brigades de contrôle	74		68	<ul style="list-style-type: none"> -Accroître la présence d'unités de contrôle sur le terrain : -Augmenter les heures de travail des unités - L'acquisition de voitures de reconnaissance - L'acquisition de moyens avec le recrutement d'agents pour soutenir le capital humain afin d'augmenter le taux de présence des unités d'observation du terrain et ce à travers l'augmentation du nombre de patrouilles tout en veillant à ce qu'elles soient bien réparties sur l'ensemble du territoire tunisien. 		

Principales limites liées à l'indicateur :

Difficulté de déterminer le nombre optimal de patrouilles.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.3.1

Intitulé de l'indicateur : Nombre de ventes aux enchères publiques

Date de l'actualisation de l'indicateur : 21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : La douane

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui/ Soutien aux services opérationnels

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la gestion du saisi

4- Définition de l'indicateur ; cet indicateur reflète, même indirectement, le nombre des opérations de saisies effectuées par les services des douanes

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calculer le nombre de ventes aux enchères publiques durant l'année.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ; le nombre total des ventes aux enchères publiques.

4-Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Obtenir le nombre total des ventes aux enchères publiques à partir des données du bureau de dépôt et de saisie.

5-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : le nombre de ventes aux enchères publiques selon le bureau de dépôt et de saisie.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuellement (fin d'année).

7- Valeur cible de l'indicateur : 1300 en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Chef de bureau de saisie

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

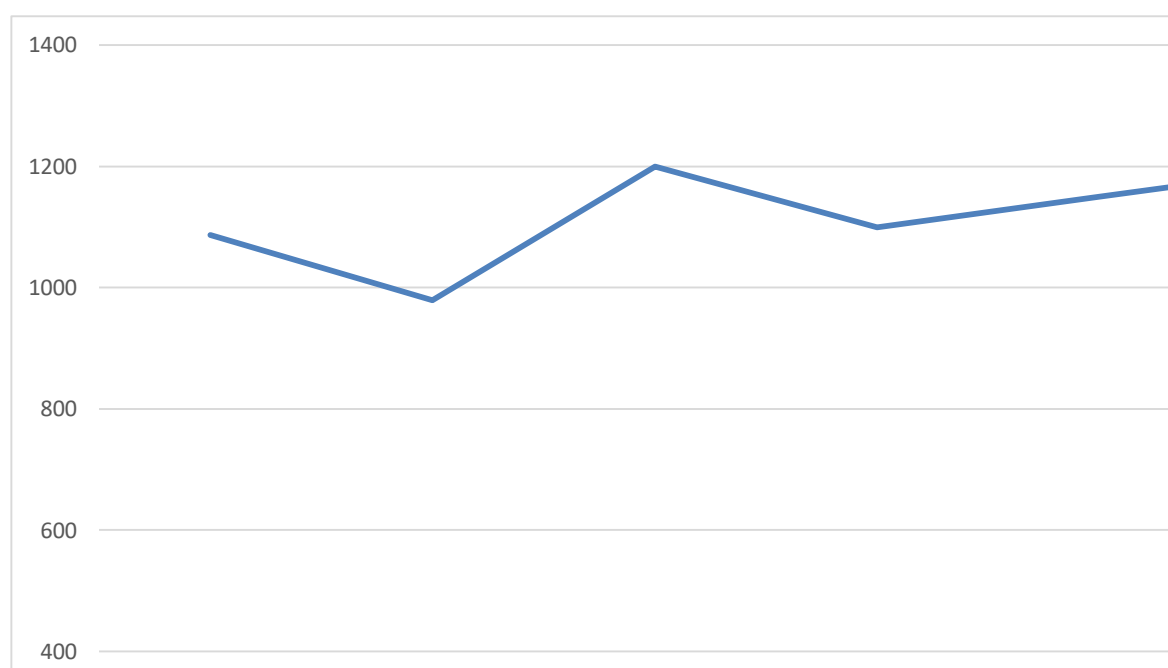
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de ventes aux enchères publiques	%	1087	979	1200	1100	1150	1200	1300

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur ;

Le nombre de ventes aux enchères publiques a atteint 1200 opérations de vente en 2019 alors que les estimations étaient de 1250 c'est-à-dire un taux de régression de 4%.

Contrairement à ce que montrent ces chiffres, la diminution du nombre de ventes ne peut pas être considérée comme un recul au niveau de la performance de l'indicateur. En effet, dans le cadre de la réduction des coûts des opérations de ventes aux enchères publiques notamment les frais de publication dans les journaux, les honoraires des experts qui déterminent le prix d'ouverture, les frais des ouvriers vacataires et les frais d'organisation, plusieurs opérations de ventes sont fusionnées dans une seule opération ce qui a enregistré une diminution du nombre total des ventes aux enchères publiques. D'un autre côté, les revenus des ventes ont augmenté en 2019 pour atteindre 124512900 MD contre 25592786 MD en 2018 c'est-à-dire une évolution de 15 %.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Valeur cible de l'indicateur selon les sous programmes	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions	Activités	Les crédits alloués aux activités pour l'année 2021
Indicateur 1.0.3.1 : Nombre de ventes aux enchères publiques	1300		1150	- Préparer le décret relatif à la vente aux enchères et à la cession des marchandises abandonnées objets de réconciliations. - Dans le cadre de l'optimisation de la gestion du saisi, création de comités au niveau des régions sous la tutelle des directeurs régionaux et ce en formant des équipes de travail pour accompagner les receveurs dans la gestion du saisi,		

5- Principales limites liées à l'indicateur : Rien à signaler.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.3.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de donations

Date de l'actualisation de l'indicateur : 21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur ; la douane

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ; Appui /soutien des services opérationnels

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion du saisi

4- Définition de l'indicateur ; Cet indicateur montre le nombre des opérations de transmission des marchandises saisies par les services des douanes, après décision définitive des tribunaux compétents ou d'abandon définitif des marchandises par leurs propriétaires au profit de l'administration.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calculer le nombre de donations à des associations ou organisations caritatives ou sociales.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre de donations

4-Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Obtenir le nombre total de donations aux associations ou organisations caritatives ou sociales

5-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : le nombre de donations selon le bureau de dépôt et de saisie.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuellement (fin d'année).

7- Valeur cible de l'indicateur : 1500 en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : (structure responsable de la collecte des données) : Le chef du bureau de dépôt et de saisie.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

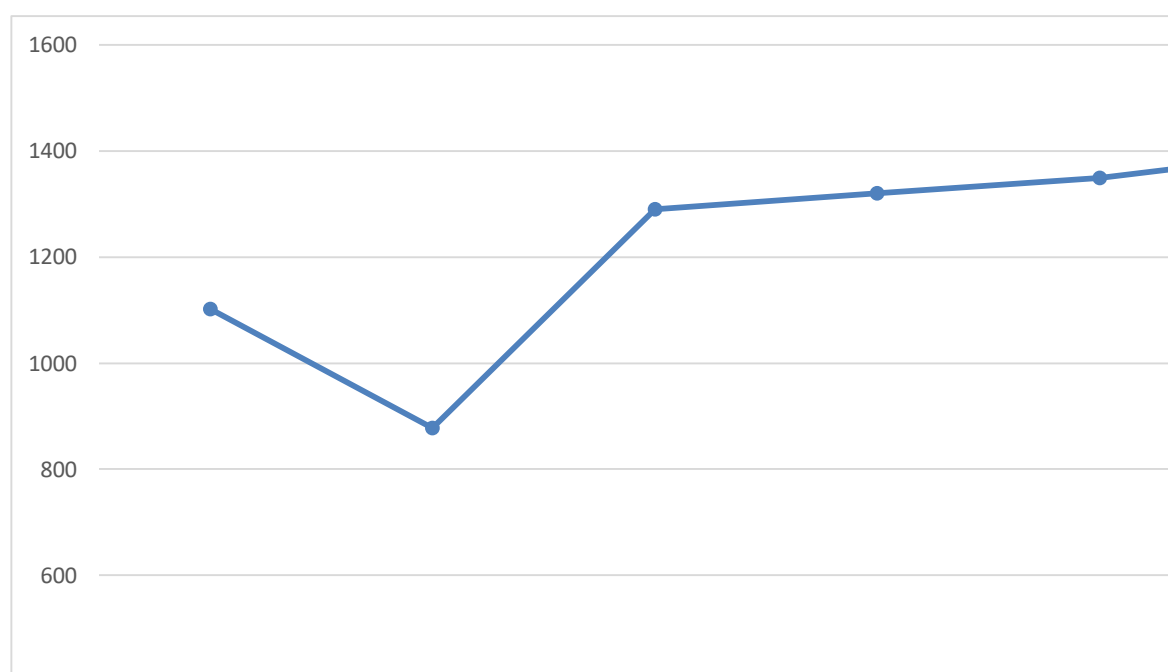
Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Nombre de donations	nombre	1290	878	1102	1320	1350	1400	1500	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le nombre de donations a atteint environ 1102 opérations en 2019 contre 1350 c'est-à-dire un taux de réalisation -0.18%

La diminution de cet indicateur est due à la diminution du nombre de marchandises transmissibles, sachant que les opérations de donations des produits dont l'État détient le monopole (tabac, alcool ...) n'ont pas été pris en compte.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.0.3.2 : Nombre de donations	1400	.1350	<ul style="list-style-type: none"> - Transférer tous les biens transmissibles au profit des structures bénéficiaires après avoir obtenu les agréments nécessaires. - Assurer la bonne gestion des saisis en fournissant des emplacements adaptés pour le stockage et la gestion dans les délais, dans le cadre de l'achèvement du complexe Al-Habibiya (Programme de réforme de la douane) 	- -

5- Limites de l'indicateur :

Certaines structures bénéficiaires des transmissions n'effectuent pas directement la levée des saisis, rendant ainsi l'opération plus longue qu'il ne faut.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.3.3

Intitulé de l'indicateur : Nombre de procès-verbaux de destruction

Date de l'actualisation de l'indicateur ;21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : La douane

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui / Soutien aux services opérationnels

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion du saisi

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur mesure le nombre des opérations de destruction des marchandises périmées faites par les services des douanes, ce qui aide à réduire les coûts de stationnement des conteneurs et remorqueurs et assure la bonne gestion et utilisation des espaces de stockage des unités d'expédition et la possibilité d'utiliser ces unités par les transporteurs maritimes pour d'autres opérations

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité, indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Calculer le nombre total des opérations de destruction faites annuellement par les services des douanes dans les différents bureaux en coordination avec d'autres services et administrations (santé, environnement, protection civile, commerce).

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre total de procès-verbaux de destruction des marchandises.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : groupement manuel en collectant les procès-verbaux auprès des bureaux de dépôt et de saisie.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de procès-verbaux de destruction.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Annuellement (fin d'année).

7- Valeur cible de l'indicateur ; 230 en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : (structure responsable de la collecte des données) : Le chef du bureau de dépôt et de saisie.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

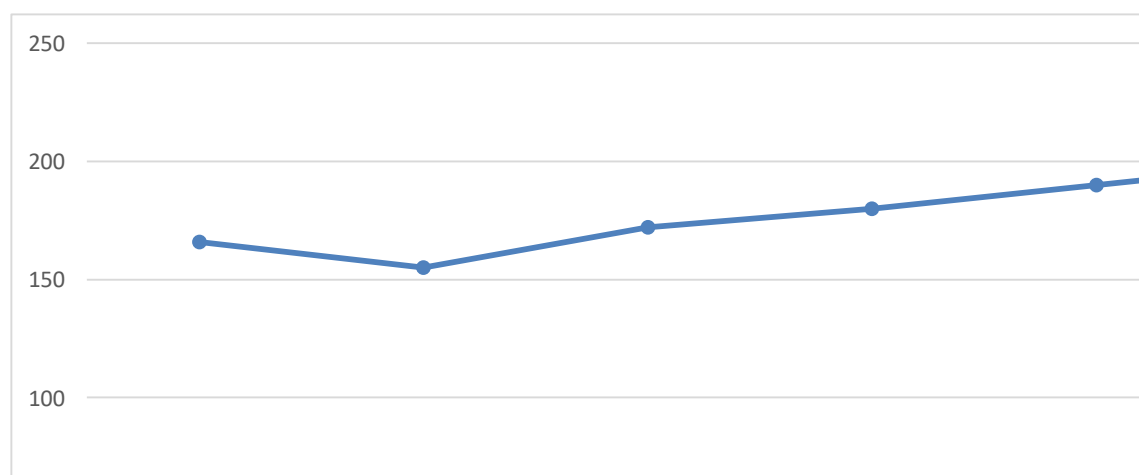
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès-verbaux de destruction		166	155	172	180	190	200	230

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le nombre de procès-verbaux de destruction a atteint environ 172 opérations de destruction en 2019 alors que les estimations étaient de 175. Cela est dû à l'existence de quelques difficultés d'obtention des autorisations nécessaires pour la destruction auprès des services concernés (ministère de la justice, ministère de la santé, ministère de l'intérieur ...).

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.0.3.3 : Nombre de procès- verbaux de destruction	230	190	- Destruction des biens périssables ou pourris et endommagés sans délai et aux frais du propriétaire des biens. -	- -

5- Limites de l'indicateur : L'effort de l'administration des douanes est lié au degré d'efficacité du travail des autres parties intervenant aux opérations de destructions

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.4.1

Intitulé de l'indicateur : Taux de recouvrement des créances constatées

Date de l'actualisation de l'indicateur : 21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : La douane

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui / Soutien aux services opérationnels

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur ; Amélioration du taux de recouvrement des créances.

4- Définition de l'indicateur : indique le degré d'efficacité de l'administration des douanes

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Diviser le montant des recettes qui ont été recouvertes sur le montant total des créances constatées (cela est effectué annuellement).

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : le montant total des créances constatées et le montant des recettes qui ont été recouvertes.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Obtenir le montant total des créances constatées et le montant des recettes qui ont été recouvertes auprès de la direction de recouvrement.

5-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les procès-verbaux des créances constatées.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur ; annuellement (fin d'année).

7- Valeur cible de l'indicateur : 0,35% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : (structure responsable de la collecte des données) : Le directeur de la direction de recouvrement

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

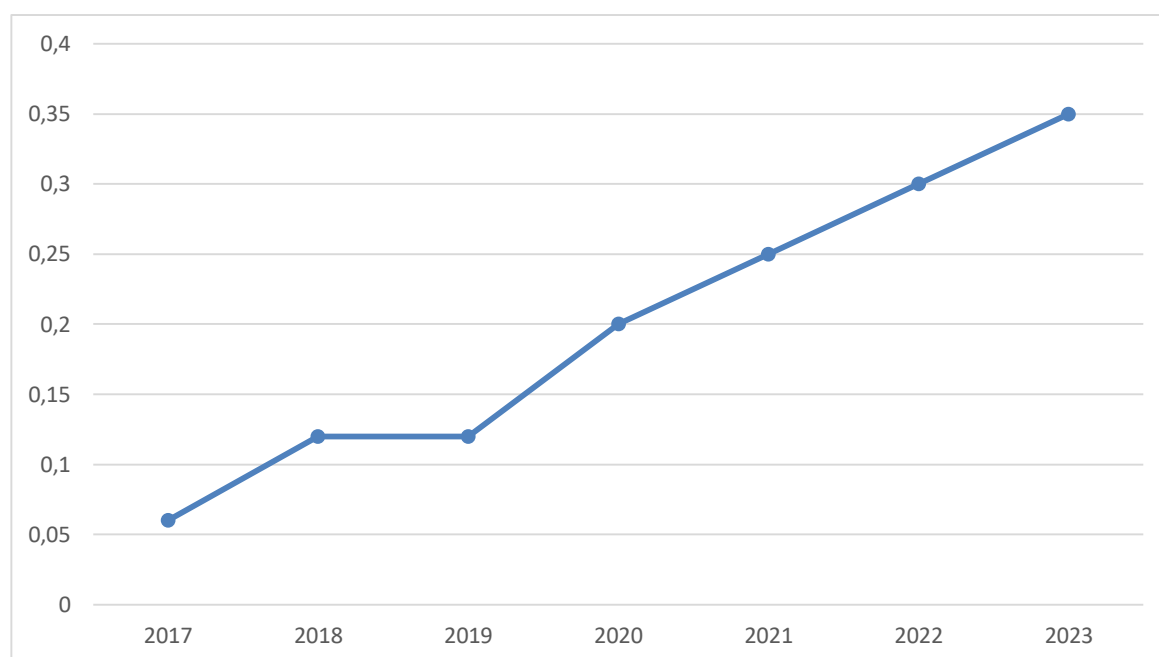
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de recouvrement des créances constatées	%	0.06	0.12	0.12	0.20	0.25	0.30	0.35

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de recouvrement des créances constatées dont la couverture est possible a atteint environ 0.12% en 2019 alors que les prévisions étaient de 0.07% c'est-à-dire un taux de réalisation de 175%. Cela est dû à l'effort spécial fourni malgré la difficulté de la mission de recouvrement des Créances constatées dans certaines régions géographiques sensibles.

Le volume des créances restantes à recouvrir a atteint en 2019 les 9.4 MD contre 9.054 MD en 2018.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur ;



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.0.4.1 : Taux de recouvrement des créances constatées	0.35	0.25	<ul style="list-style-type: none"> - Pousser les receveurs des douanes à poursuivre le recouvrement des créances constatées et à éviter qu'elles ne soient perdues par prescription. - Assurer la préparation du programme annuel de chaque direction régionale en matière de recouvrement, qui comprend des réunions périodiques, 	- -

4- Limites de l'indicateur

Le taux paraît faible et ne reflète pas la réalité des efforts fournis par les services des douanes pour le recouvrement des créances.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.0.4.2

Intitulé de l'indicateur : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés

Date de l'actualisation de l'indicateur : 21/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur ;** douane
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Appui/ Soutien aux services opérationnels
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Amélioration du taux de recouvrement des créances
- 4- **Définition de l'indicateur :** Ce taux est considéré comme un indice du degré d'efficacité de l'administration des douanes lors de la liquidation des déclarations.
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Cet indicateur est calculé en divisant le nombre de déclarations objets d'autorisations d'enlèvement pour lesquelles les impôts requis n'ont pas été payés sur le nombre de déclarations liquidées sans tenir compte des déclarations qui ne nécessitent pas d'enlèvement telles que les déclarations d'importation des voitures par les tunisiens résidant à l'étranger et les déclarations de transmission sur quai (S733), ...
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Le nombre total de déclarations objets autorisation d'enlèvement pour lesquelles les impôts requis n'ont pas été payés et le nombre total de déclarations liquidées sans tenir compte des déclarations qui ne nécessitent pas une autorisation d'enlèvement telles que les déclarations d'importation des voitures par les tunisiens résidant à l'étranger et les déclarations de transmission sur quai (S733)
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Obtenir le nombre total de déclarations objets d'autorisation d'enlèvement pour lesquelles les taxes requis n'ont pas été payés

et le nombre de déclarations liquidées sans tenir compte des déclarations qui ne nécessitent pas une autorisation d'enlèvement telles que les déclarations d'importation des voitures par les tunisiens résidant à l'étranger et les déclarations de transmission sur quai (S733), ...

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de déclarations objets autorisation d'enlèvement pour lesquelles les taxes requis n'ont pas été payés aux bureaux des douanes par le biais de l'application SENDA.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuellement (fin d'année).

7- Valeur cible de l'indicateur : Atteindre 0.3% des déclarations objets d'autorisation d'enlèvement pour lesquelles les impôts requis n'ont pas été payés en 2023

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés		0.44	0.4	0.62	0.36	0.40	0.35	0.3

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

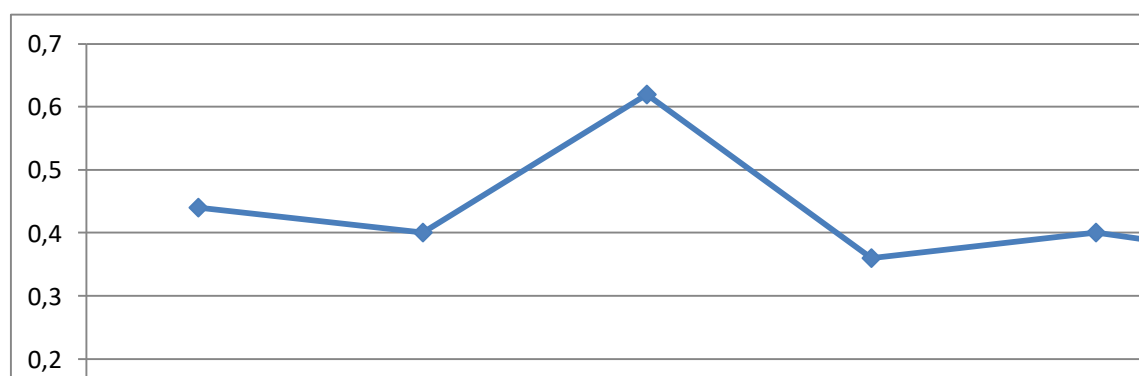
Le directeur de la direction des statistiques et de l'informatique en collaboration avec la cellule de développement du système SENDA.

Le taux de déclarations objets d'autorisations d'enlèvement pour lesquelles les taxes requis n'ont pas été payés a atteint environ 0.62% en 2019 c'est-à-dire un taux de réalisation de 61%. En effet, le nombre de déclarations abstraction faite des déclarations de type SE733 a atteint 8526 sur le total de 1365716. Les raisons du non-paiement des taxes et droits douaniers après la levée de main des services de douanes sur les marchandises importées sont les difficultés financières de plusieurs importateurs en plus de l'exploitation du port par certains importateurs comme des espaces de stockage.

Dans le cadre de la réunion de la commission technique de transport en date du 22 Juin 2018, un comité d'intervention rapide dans le domaine de levée SOS enlèvement, a été créé au niveau

du port de Rades. Ce comité est composé de représentants des douanes, de la société tunisienne d'accionage et de manutention et de la fédération nationale des transports. Le comité a été chargé d'étudier, au cas par cas, la situation des conteneurs pour lesquels une autorisation de levée a été octroyée sans pour autant être levées, ainsi que les conteneurs dont la durée de leurs séjours au port a dépassé les deux mois et 15 jours sans les libérer, et prendre la décision adéquate à leurs sujets après convocation du représentant légal des marchandises

2- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.0.4.2 : Taux des déclarations objets d'autorisations d'enlèvement dont les droits et taxes n'ont pas été payés	0.3	0.4	-Suivi des déclarations douanières faisant objet d'une autorisation de levée pour les recouvrir en recourant à la fermeture temporaire de l'identifiant fiscal en cas de non-paiement de 02 ou 03 déclarations douanières après, la délivrance de l'autorisation de levée (pour les déclarations simplifiées DAE). -L'administration de recouvrement a tenu à extraire la liste des déclarations objet d'autorisation de levée et dont les taxes requis n'ont pas été recouverts et à suivre leur régularisation avec tous les receveurs	- -

5- Limites de l'indicateur

Absence de base juridique pour l'arrêt du code douanier dans ces cas, à part les moyens de pression abusifs.

Fiches indicateurs du programme Fiscalité

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/0/1/1

Intitulé de l'indicateur : taux de réponses instantanées par le centre d'informations fiscales à distance suite aux demandes d'information des citoyens

Date de l'actualisation de l'indicateur : 15/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Fiscalité

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la qualité des services

4- Définition de l'indicateur : Dans le cadre du rapprochement de l'administration du citoyen, un centre d'informations fiscales à distance a été créé afin de permettre au citoyen de bénéficier de l'information fiscale sans se déplacer aux services administratifs. En cas de non fourniture de l'information immédiatement, le service s'engage de le contacter et répondre à sa demande dans un délai ne dépassant pas les 48 heures.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de fiches de réponses immédiates par rapport au nombre total de communications téléphoniques reçues par le centre.

2- Unité de l'indicateur : pourcentage (%)

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de réponses immédiates et le nombre total de communications téléphoniques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Application informatique

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Système informatique

6- Délai de disponibilité de l'indicateur :-

7- Valeur cible de l'indicateur : Taux de réponses immédiates 100%.

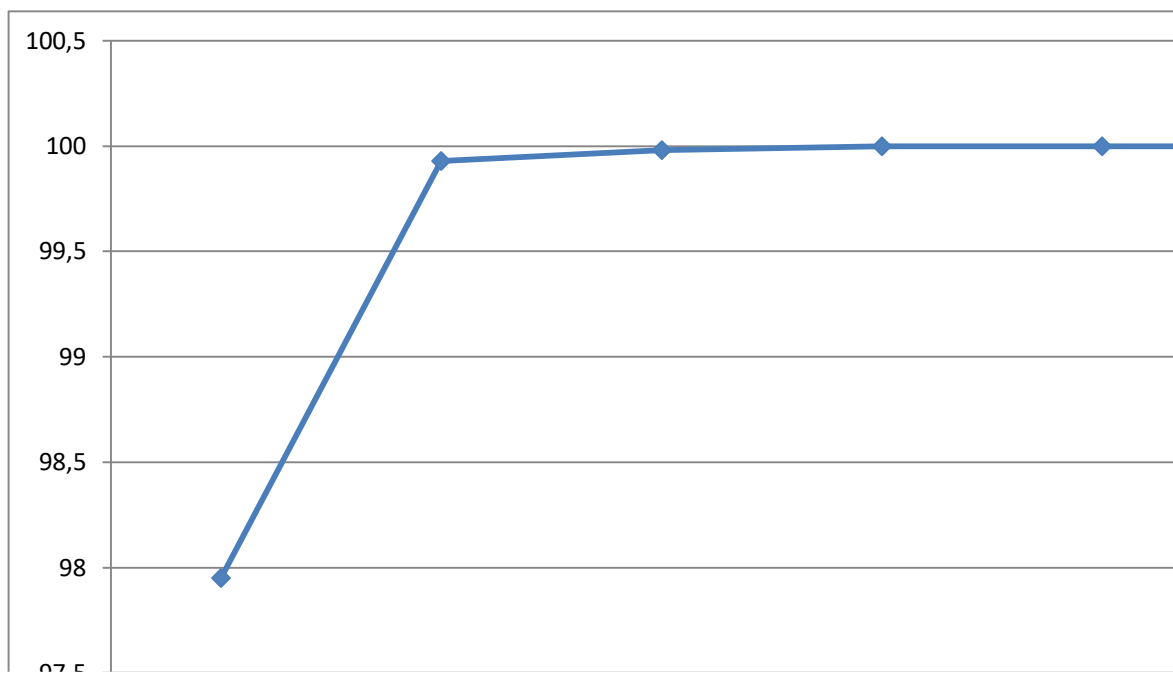
8- Le responsable de l'indicateur : Le directeur du centre d'informations fiscales à distance.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.0.1.1 : taux de réponses instantanées par le centre d'informations fiscales à distance suite aux demandes d'information des citoyens	%	97.95	99.93	99.98	100	100	100	100

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Enrichir la base documentaire, fournir une quantité de dépliants au profit du contribuable et photocopier des manuels de procédures

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/0/1/2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de services administratifs dans l'application informatique dédiée à la gestion des attestations fiscales

Date de l'actualisation de l'indicateur :15/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur ; Fiscalité

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la qualité des services

4- Définition de l'indicateur : L'indicateur concerne le calcul du nombre de certificats fiscaux inclus dans une nouvelle application informatique de gestion des certificats, mise en exploitation à compter du mois de Janvier 2017 et qui va permettre d'uniformiser les modèles de certificats livrés, la facilitation de leur suivi et l'allègement des tâches matérielles des agents.

La création de cet indicateur s'inscrit dans le cadre du suivi de l'avancement de l'exécution du programme de l'administration fiscale visant à inclure, dans la nouvelle application informatique de gestion, 35 types de certificats livrés par les différents services fiscaux au contribuable dans un délai de 5 ans.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre cumulatif de certificats fiscaux inclus dans la nouvelle application informatique de gestion des certificats mise en exploitation à compter du mois de Janvier 2017 .

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre de certificats

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Manuellement

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : une nouvelle application informatique de gestion des certificats

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 2^{ème} mois de l'année

7- Valeur cible de l'indicateur : 35 certificats

8- Le responsable de l'indicateur : (unité d'inspection, programmation et gestion des risques)

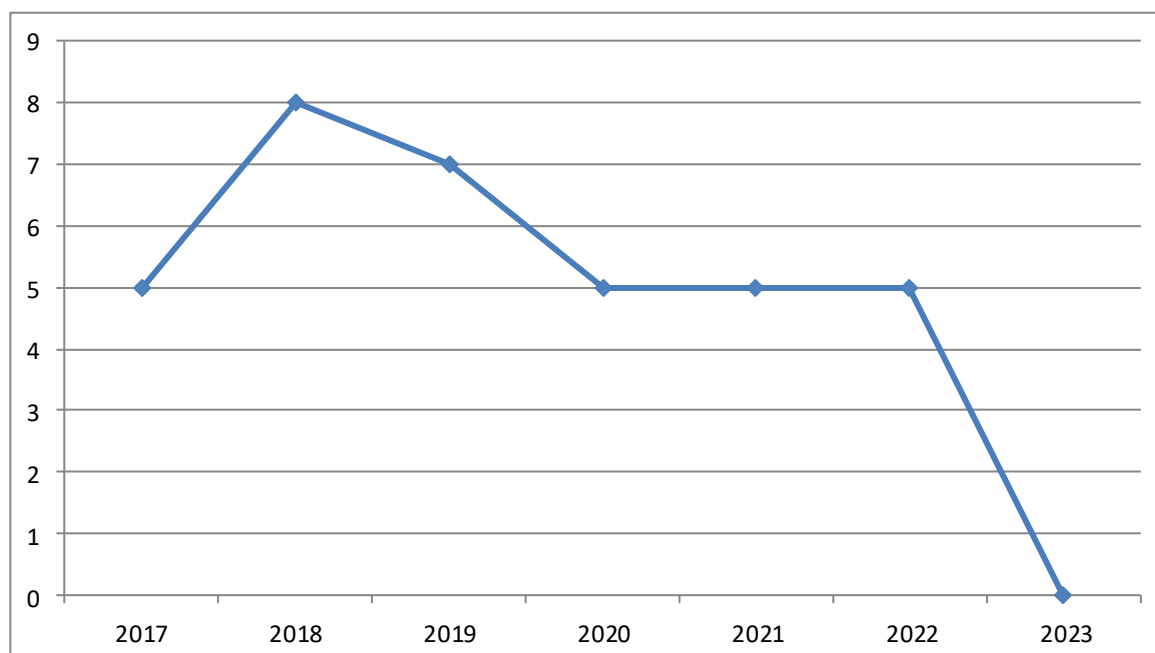
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur 2.0.1.2: Nombre de services administratifs dans l'application informatique dédiée à la gestion des attestations fiscales	nombre	5	8	7	5	5	5	*	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur ;-

5- Limites de l'indicateur :-

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/0/2/1

Intitulé de l'indicateur : Nombre de point de progression du taux de dépôt en matière de déclarations annuelles d'impôt suite à l'intervention des services de contrôle

Date de l'actualisation de l'indicateur :15/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Fiscalité

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Réduire le phénomène d'évasion fiscale

4- Définition de l'indicateur : Permet de mesurer le degré d'influence des interventions des services de contrôle sur l'amélioration des taux de dépôt des déclarations de revenus ou d'impôt sur les sociétés.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Soustraire deux éléments « A » et « B »

A: Taux de dépôt lors de l'expiration des délais de dépôt.

B : taux de dépôt à la fin de l'année.

2- Unité de l'indicateur : Nombre de point

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Taux de dépôt lors de l'expiration des délais de dépôt et taux de dépôt à la fin de l'année.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Mécanisée

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Système d'information

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Premier mois de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur :25 points

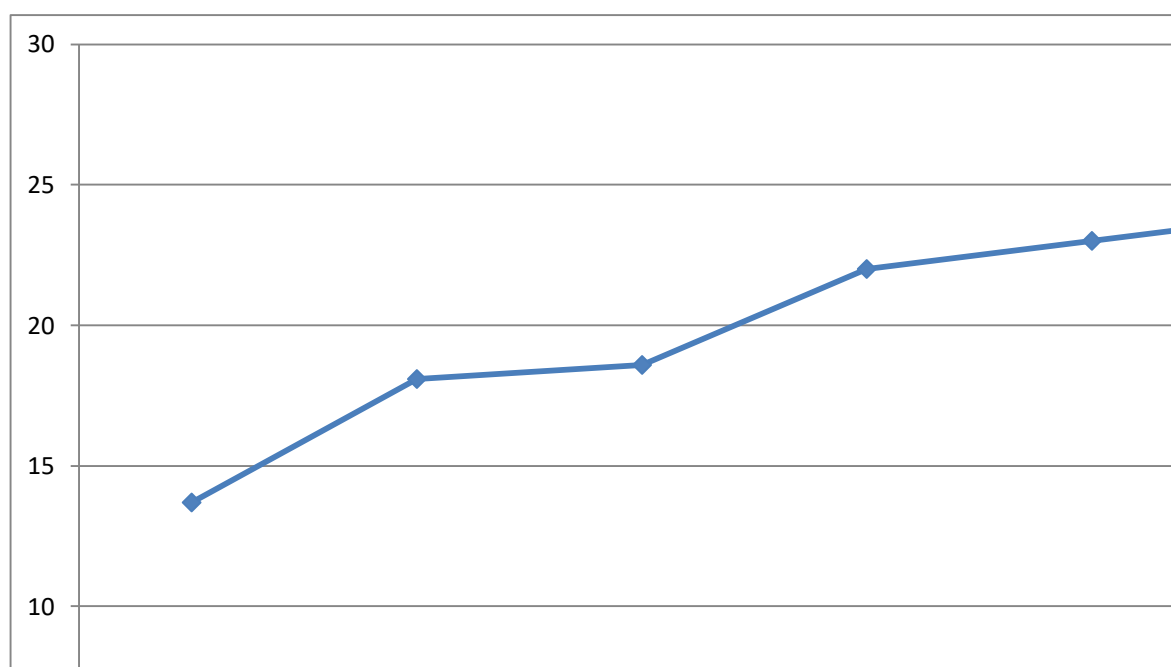
8- Le responsable de l'indicateur : unité d'applications informatiques et système d'information.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.0.2.1 Nombre de points de progression du taux de dépôt en matière de déclarations annuelles d'impôt suite à l'intervention des services de contrôle	%	13.7	18.1	18.6	22	23	24	25

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Doter les services concernés du matériel et des conditions de travail favorables à l'accomplissement de leurs missions.

5- Limites de l'indicateur :

La non prise en compte des décisions d'application obligatoire émises afin de régulariser les omissions pour mettre à jour l'indicateur. Cela est dû à l'absence d'interfaçage entre les deux systèmes informatiques « RAFIK » et « SADEK ».

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/0/2/2

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre de procès-verbaux d'infractions fiscales pénales

Date de l'actualisation de l'indicateur : 15/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Fiscalité

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Réduire le phénomène d'évasion fiscale

4- Définition de l'indicateur : Dans le cadre de la réduction du phénomène d'évasion fiscale, la direction des impôts œuvre à multiplier les opérations de contrôle du respect des obligations fiscales et l'interpellation des contrevenants en constatant les infractions par le biais de procès-verbaux fiscaux pénaux.

5-Type de l'indicateur : indicateur d'activité,

6- Nature de l'indicateur : indicateur quantitatif

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre cumulatif des infractions fiscales pénales constatées par les différents services du contrôle fiscal.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : procès-verbaux fiscaux à caractère pénal

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Manuelle

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Tableaux statistiques émis par les structures chargées du contrôle relevant de la direction générale des impôts.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : deuxième mois de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur : 110.000 opérations

8- Le responsable de l'indicateur : Unité de contentieux fiscal et de réconciliation judiciaire.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

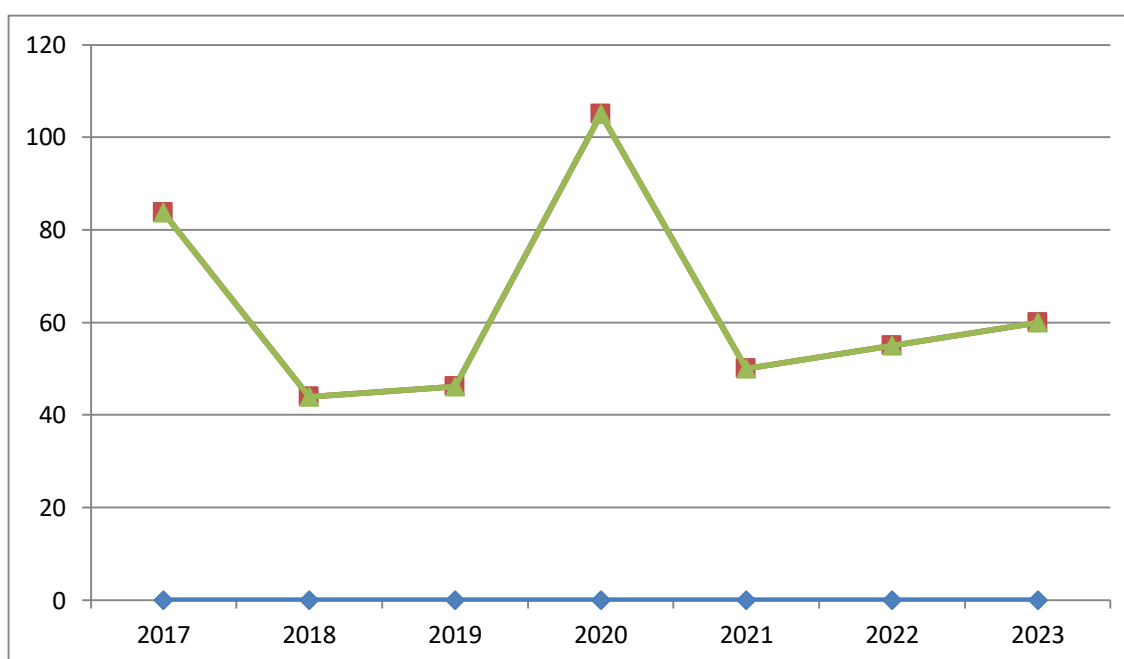
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.0.2.2: Evolution du nombre de procès-verbaux d'infractions fiscales pénales	nombre	83.7	44.0	46.16	105.0	50	55	60

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Évolution du nombre de constatations des infractions fiscales pénales suite à la stabilisation progressive de la situation sécuritaire du pays, ce qui a engendré la reprise du fonctionnement normal du travail des services de contrôle fiscal, notamment en ce qui concerne les opérations de contrôle sur les routes publiques qui sont effectuées dans le cadre de patrouilles communes avec les forces de l'ordre et les douanes.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

Création de bureaux de contrôle des impôts et formation des agents.

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/0/2/3

Intitulé de l'indicateur : Evolution du nombre d'opérations de révision fiscale

Date de l'actualisation de l'indicateur :15/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Fiscalité

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ;-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Réduire le phénomène d'évasion fiscale

4- Définition de l'indicateur : Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, la direction des impôts travaille sur la multiplication des opérations de vérifications fiscales pour s'assurer de la véracité des bases et règles d'application de la taxe et la méthode de calcul de l'impôt.

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activités

6- Nature de l'indicateur : quantitatif

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre cumulatif : total des opérations de vérifications fiscales effectuées par les différentes structures chargées du contrôle pendant l'année en question.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : procès-verbaux de notification des résultats des vérifications fiscales approfondies et primaires.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Mécanisée

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Application informatique SADEK

6- Délai de disponibilité de l'indicateur ; Deuxième mois de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur : 30.000 opérations

8- Le responsable de l'indicateur : unité d'inspection, d'échange mondiale et d'information.de programmation et de gestion des risques

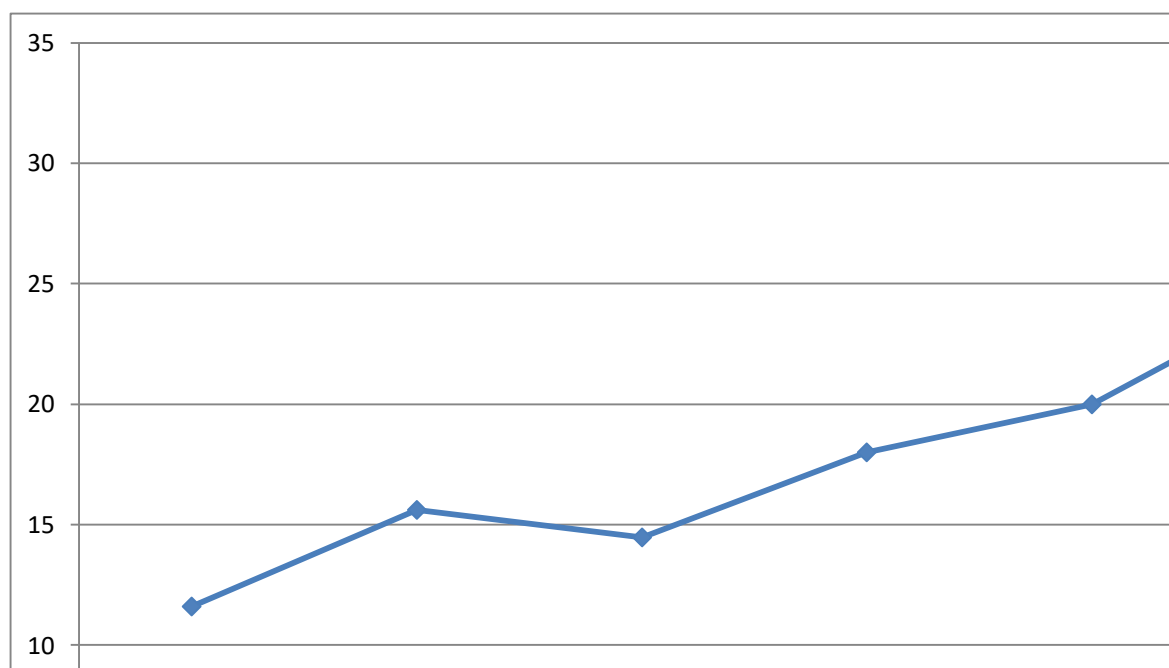
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.0.2.3 : Evolution du nombre d'opérations de révision fiscale		11.6	15.6	15.47	18	20	25	30

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Adopter le redressement ciblé c'est-à-dire sans que l'opération de redressement ne couvre automatiquement toute la période concernée par le contrôle et tous les impôts dus par le contribuable.

*Création de bureaux de contrôle

*Former les inspecteurs

*Développer le système d'information

5- Limites de l'indicateur

Manque de recrutement par rapport au besoin

Faiblesse des taux de couverture pour certaines structures chargées du recouvrement

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/0/3/1

Intitulé de l'indicateur : Evolution du rendement du contrôle fiscal

Date de l'actualisation de l'indicateur :15/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : fiscalité

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la rentabilité des interventions des services de contrôle

4- Définition de l'indicateur : Travailler sur la réalisation de l'équité fiscale, l'amélioration de la rentabilité des interventions des services de contrôle fiscal et sa rationalisation afin de mobiliser les ressources du budget de l'État.

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activités

6- Nature de l'indicateur : indicateur quantitatif

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre cumulé

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Rendement des opérations de régularisation et l'acceptation des décisions de taxation d'office et les décisions judiciaires

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Mécanisée

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Application informatique SADEK.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : deuxième mois de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur :4000 MD

8- Le responsable de l'indicateur : unité d'inspection, d'échange mondiale et d'information.de programmation et de gestion des risques

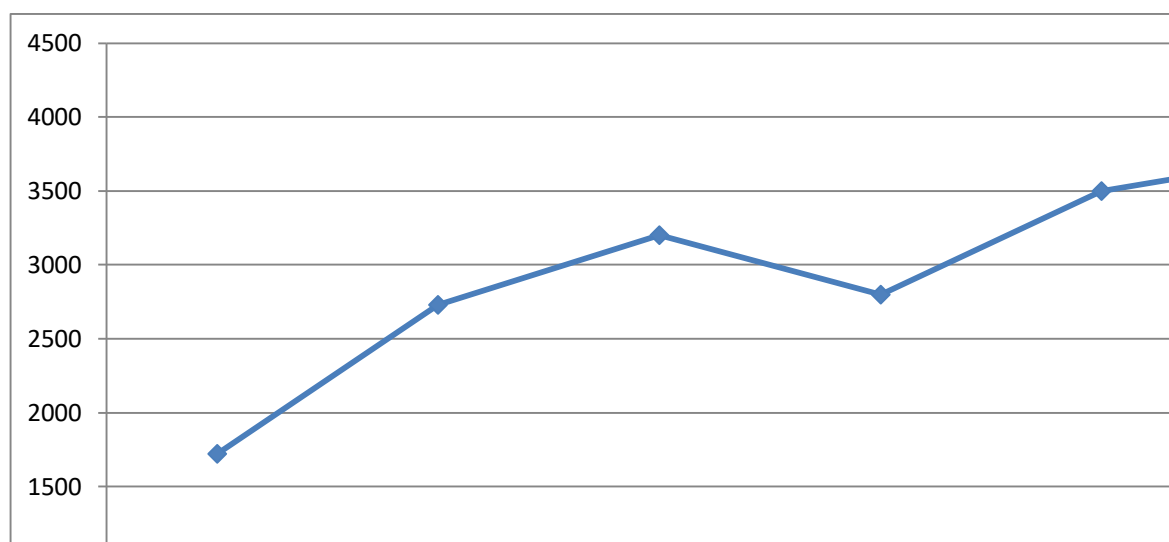
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.0.3.1 : Evolution du rendement du contrôle fiscal	nombre	1720	2729	3200	2800	3500	3750	4000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur ;

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Promouvoir les ressources humaines et les former.
- Soutenir les services de contrôle fiscal lors de l'élaboration du programme de vérifications approfondies afin de choisir les dossiers les plus rentables en se basant sur la gestion des risques.
- Distribuer les manuels de procédures de redressement.
- Soutenir les services par les équipements et matériels informatiques.
- Utiliser les nouvelles technologies et développer le système d'information.
- Enrichir la base de données, activer la cellule des investigations fiscales, activer la cellule chargée de la coopération internationale et échanger les informations à caractère fiscal

5- Limites de l'indicateur

Manque de ressources humaines

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/0/3/ 2

Intitulé de l'indicateur : Part du paiement au comptant suite à des réconciliations

Date de l'actualisation de l'indicateur : 15/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Fiscalité

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : -

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Augmenter le rendement de l'intervention des services de contrôle

4- Définition de l'indicateur : Le taux de paiement comptant rapporté au produit des transactions

5- Type de l'indicateur : indicateur de Produit,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : un ratio : /produit des transactions / paiement comptant

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le paiement au comptant et produit des transactions

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : : automatique

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les deux systèmes informatiques Rafik » et « Sadek »

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : le deuxième mois de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur : 50%

8- Le responsable de l'indicateur : Unité des applications informatiques et du système d'informations

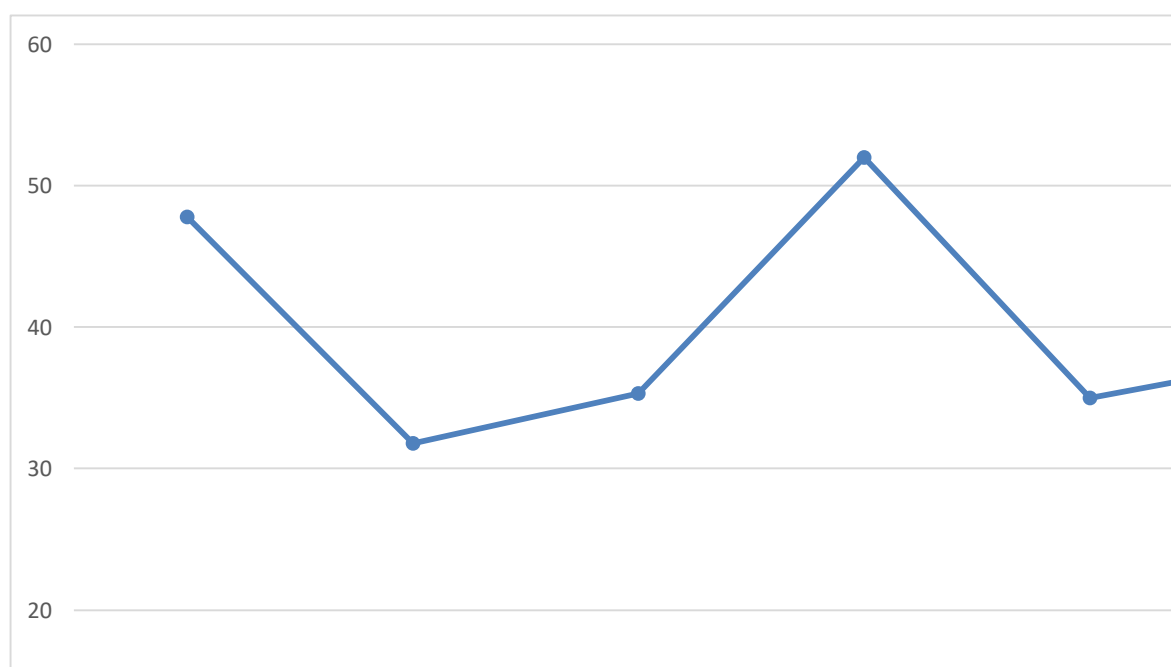
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.0.3.2 : Part du paiement au comptant suite à des réconciliations	%	47.8	31.8	35.3	52.0	35	38	40

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Crée un climat propice à la conciliation.
- Approbation de la révision ciblée

5- Limites de l'indicateur

Un climat économique et social difficile qui a influencé négativement la liquidité de la majorité des entreprises

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/0/3/3

Intitulé de l'indicateur : Médiane de la série des taux de confirmation des montants redressés consignés dans arrêtés de taxation d'office par les tribunaux de première instance

Date de l'actualisation de l'indicateur :15/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Fiscalité

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ;-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Augmenter le rendement de l'intervention des services de contrôle

4- Définition de l'indicateur :

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : la médiane de la série statistique de la somme totale des montants des taxations d'office approuvées par les tribunaux de première instance

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les montants des taxations d'office relatifs des affaires jugées –les montants jugés au niveau des tribunaux de première instance

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Tableau

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les structures de contrôle

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : le deuxième mois de l'année suivante

7- Valeur cible de l'indicateur : 70 %

8- Le responsable de l'indicateur : La Direction Générale des Impôts (Unité du contentieux pénal et de la conciliation judiciaire)

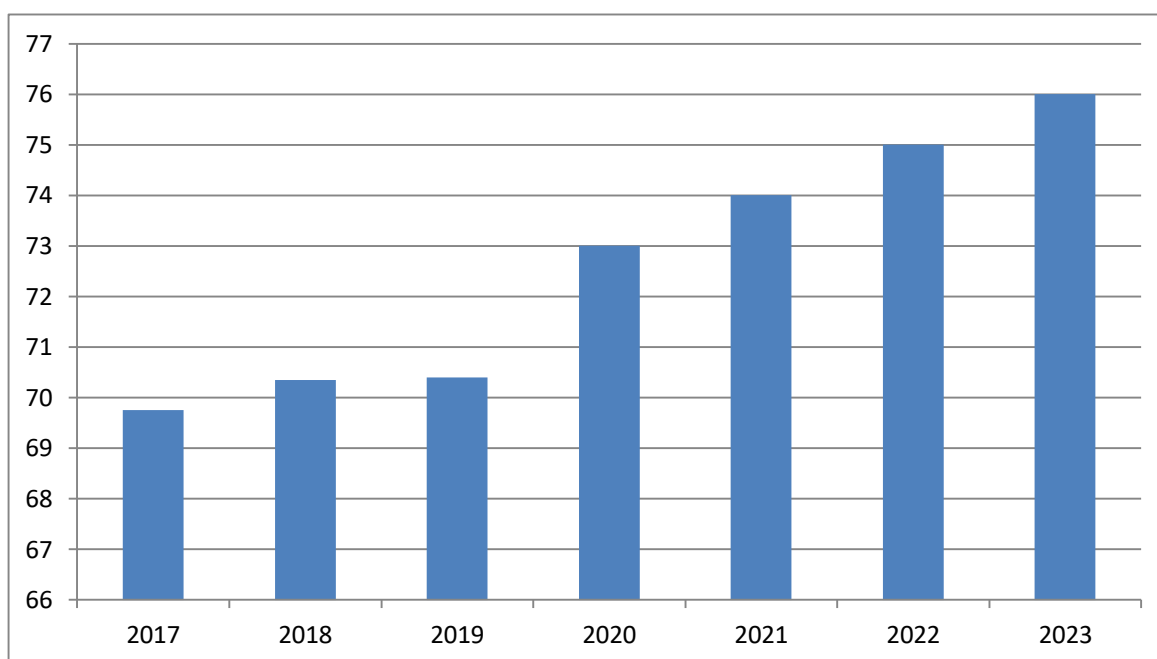
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 2.0.3.3 : Médiane de la série des taux de confirmation des montants redressés consignés dans arrêtés de taxation d'office par les tribunaux de première instance	%	69.75	70.35	70.40	73	74	75	76

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



5- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Formation des enquêteurs pour éviter l'excès dans la fixation de la base de taxation
- Accroître l'encadrement des enquêteurs pendant le déroulement des opérations de révision.

5- Limites de l'indicateur :-

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.0.1.1

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales

Date de l'actualisation de l'indicateur : 01/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Comptabilité publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer la disponibilité des ressources qui sont à la charge de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement

4- Définition de l'indicateur ; Cet indicateur évalue l'efficacité du système de recouvrement qui consiste à fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires pour assurer le travail des services centraux et externes, et le réseau des comptables publics pour permettre le recouvrement des recettes publiques fiscales. Les services de la comptabilité publique tiennent à assurer la régularité du rythme de mobilisation de ces ressources au profit du budget, afin que l'État puisse honorer ses engagements.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Taux de l'évolution recouvrement des ressources propres = (le recouvrement des ressources fiscales de l'année courante - les recouvrements des ressources fiscales de l'année dernière) * 100 / les recouvrements des ressources fiscales de l'année dernière

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ; L'ensemble des ressources fiscales payées comptant ou constatées pour l'année courante et l'année dernière

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Automatiquement via le système « Rafik » et la collecte des informations des paieries des dépenses en ce qui concerne les ressources obtenues des retenues à la source

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les deux listes de rassemblement des ressources fiscales extraites du système informatique.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur ; 11 %

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur de l'unité recouvrement

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

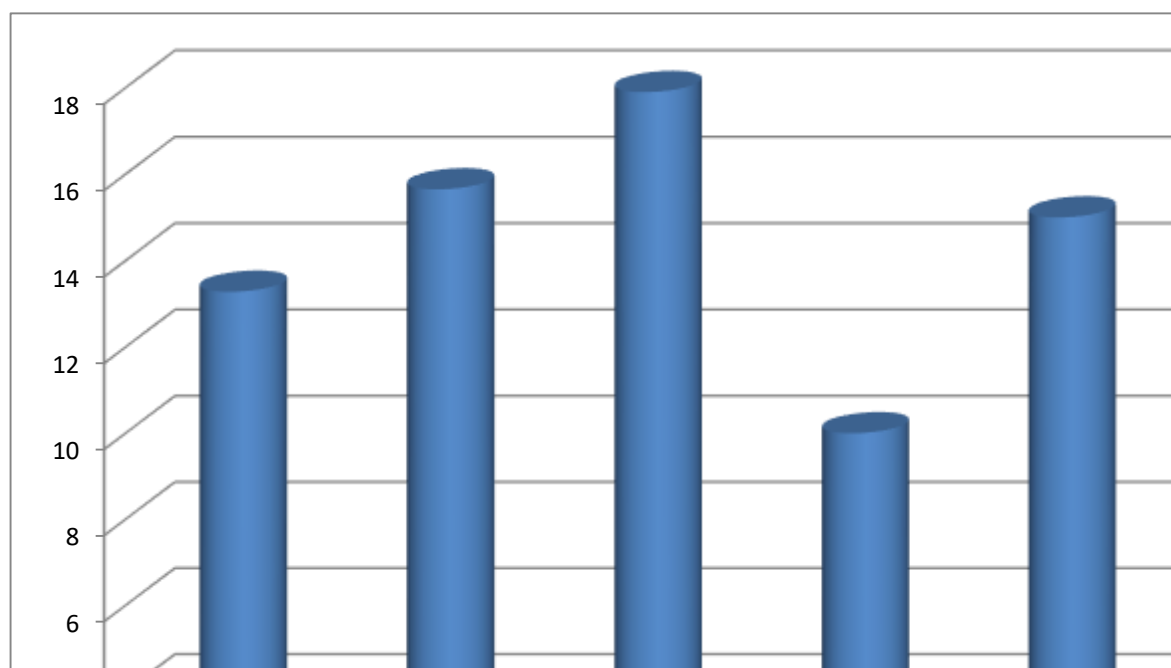
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.0.1.1 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales	%	13.28	15.65	17.9	1	15	11	11

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Au cours de 2019, les ressources fiscales ont enregistré une augmentation de 17.9 %, environ 28900.9 mille dinars, par rapport à 24503.3 mille dinars en 2018

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 3.0.1.1 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes fiscales		.	- -	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.0.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution du recouvrement des recettes non fiscales

Date de l'actualisation de l'indicateur : 01/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Comptabilité publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Garantir les ressources qui sont à la charge de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement

4- Définition de l'indicateur ; Cet indicateur évalue l'efficacité du travail du système de recouvrement, qui consiste à fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires pour assurer le travail des services centraux et externes et le réseau des comptables publics afin de recouvrer les recettes publiques non fiscales. Les services de la comptabilité publique œuvrent à assurer la régularité du rythme de mobilisation de ces ressources au profit du budget pour qu'il puisse honorer ses engagements.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Pourcentage de l'évolution du recouvrement des ressources propres = (recouvrements des ressources non fiscales de l'année courante – les recouvrements des ressources non fiscales de l'année dernière) * 100 / les recouvrements des ressources non fiscales de l'année dernière

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ; L'ensemble des ressources non fiscales pour l'année courante et l'année dernière.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Automatiquement via le système « Rafik » et la collecte des informations des paieries régionales, en ce qui concerne les ressources provenant des retenues à la source

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les deux listes de rassemblement des ressources non fiscales extraites du système informatique.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur : 8,5 %

8- Le responsable de l'indicateur : le chef de l'unité recouvrement

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

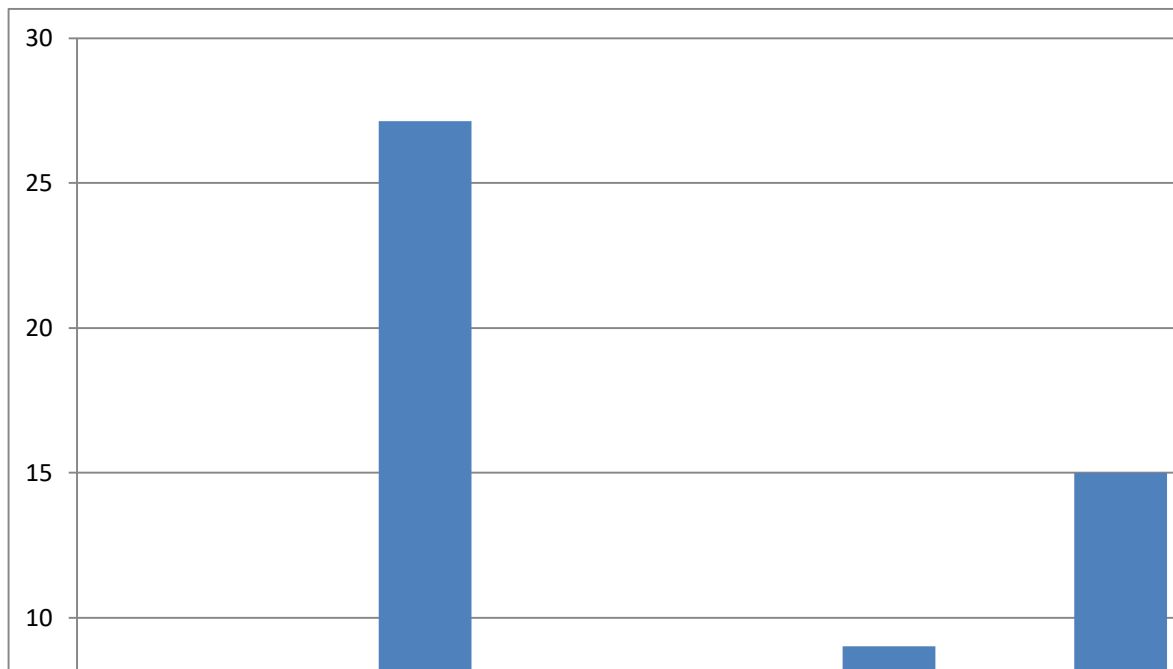
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.0.1.2 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes non fiscales	%	6.36	27.13	0.78	9	15	8.5	8.5

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Au cours de 2019, les ressources non fiscales ont enregistré une légère augmentation de 0.78 %, environ 3465 mille dinars, contre à 3439 mille dinars en 2018. Il est prévu en 2020 de réaliser une progression de 9%.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.0.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution du recouvrement des créances constatées

Date de l'actualisation de l'indicateur : 01/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Comptabilité publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : -

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Assurer la mise à disposition des moyens à la charge de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et Recouvrement

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet la mesure du taux recouvrement d'une année à l'autre

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le taux de l'évolution recouvrement des dettes fiscales constatées= (les recouvrements des dettes constatées de l'année courante - les recouvrements des dettes constatées de l'année dernière) * 100 / les recouvrements des dettes constatées de l'année dernière

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ; les recouvrements des dettes constatées pour l'année courante et l'année dernière.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Automatiquement via le système « Rafik » + la collecte comptable des centres comptables

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les listes de rassemblement extraites du système informatique.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur ; mensuel

7- Valeur cible de l'indicateur : 15 %

8- Le responsable de l'indicateur ; le directeur de l'unité

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.0.1.3 : Taux d'évolution du recouvrement des créances constatées	%	14.41	8.73	58	15	15	15	15

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Au cours de 2019 : le rythme de l'évolution recouvrement des dettes constatées a enregistré une augmentation importante de 59%, contre le taux d'augmentation de 2018 qui était de 8,73 %, par rapport à 14,41 % en 2017. Ceci grâce aux efforts déployés dans le recouvrement des dettes constatées et le suivi des débiteurs. A la fin de 2020, le taux prévu sera de l'ordre de 15 %.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur ;



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

5- Limites de l'indicateur

Fiche de l'indicateur 3.0.1.4 : Le taux de réalisation des ressources des collectivités locales par comparaison aux prévisions.

Code de l'indicateur : 3.0.1.4

Désignation de l'indicateur : Taux d'évolution du recouvrement des recettes locales par rapport aux estimations

Date de mise à jour de l'indicateur : 01/09/2020

Caractéristiques générales de l'indicateur

1-Le programme auquel se rattache l'indicateur : La comptabilité publique

2-Le sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3-L'objectif auquel se rattache l'indicateur : Garantir les ressources dont à la charge la direction générale de la comptabilité publique et recouvrement

4-Définition de l'indicateur : Cet indicateur évalue l'efficacité du travail du système de recouvrement, qui consiste à fournir les ressources matérielles et humaines nécessaires pour assurer le travail des services centraux et externes et du réseau des comptables publics pour permettre le recouvrement des recettes des collectivités locales. Les services de la comptabilité publique tiennent à assurer la régularité du rythme de mobilisation de ces ressources au profit des collectivités locales pour qu'elles puissent s'acquitter convenablement de leurs missions.

5-Type d'indicateur : Indicateur de résultat

6-La nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

7-Déclinaisons selon les sous programmes : (centrale et régionale)

II. Détails techniques de l'indicateur

1-Calcul de l'indicateur : Le taux de réalisation des ressources des collectivités locales par comparaison aux prévisions= Total des ressources recouvrées au cours de l'année (immédiates et constatées) / total des ressources des collectivités locales programmées dans leurs budgets

2-Unité de mesure : le pourcentage

Les données de base pour le calcul de l'indicateur : total des ressources des collectivités locales programmées et payées au cours de l'année

Méthode de compilation des données de base pour le calcul de l'indicateur : les comptes mensuels et annuels des collectivités locales.

Source des données de base pour le calcul de l'indice : les listes de de recouvrement envoyées régulièrement par les receveurs des collectivités locales.

3-Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence) : annuel

4-Valeur cible de l'indicateur : 100 %

5-Valeur cible de l'indicateur selon les sous programmes : 100 %

6-Responsable de la réalisation de l'indicateur : le directeur de l'unité des collectivités locale

III. Lecture dans les résultats de l'indicateur

1-Série de résultats (réalisations) et évaluation spécifiques à l'indicateur

	Unité	Réalizations				L.F	Prévisions		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 3.0.1.4 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes locales par rapport aux estimations	Million dinars	857.6	921.3	1046.4	1167.7				
	% (1)	100,79	95,52*	100.51	100	100	100	100	100
	% (2)	99	94.24*	99.48	100	100	100	100	100

*les indicateurs de réalisation sont calculés par rapport aux prévisions préliminaires

*les indicateurs de réalisation sont calculés par rapport aux évaluations finales

* La diminution au cours de 2017 s'explique essentiellement par le non transfert par la STEG de 70 millions de dinars au titre de la taxe additionnelle sur le prix du courant électrique en 2017. Laquelle somme a été régularisée en 2018

Analyses des résultats et évaluations des réalisations spécifiques à l'indicateur

Au cours de 2019, les ressources payées des collectivités locales ont dépassé les prévisions et ont atteint le taux de 100,1 %,

Les interventions et activités du programme :

Indicateur	Valeur cible d'indicateur	Valeur cible selon les sous programmes	Prévisions 2021	Activités programmées	Prévisions des crédits pour les activités 2021
Indicateur 3.0.1.4 : Taux d'évolution du recouvrement des recettes locales par				-Suivi de déroulement des recouvrements des recettes des collectivités locales à travers l'activation des opérations de paiements des recettes habituelles et le suivi	

rapport aux estimations				<p>cyclique des résultats réalisés au niveau des taxes et redevances constatées en coordination avec les services des municipalités</p> <p>-La participation à la mise en place de la décentralisation en clarifiant les aspects techniques inscrits dans le projet du Code de la Comptabilité Publique au chapitre des collectivités locales et particulièrement les changements attendus autour de la gestion financière et comptable des collectivités locales</p> <p>- Organisation des journées de formation au profit des ordonnateurs régionaux et des comptables des collectivités locales pour présenter le contenu de la loi des collectivités locales particulièrement en ce qui concerne leurs nouveaux rôles</p>	
-------------------------	--	--	--	---	--

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.0.2.1

Intitulé de l'indicateur : Délai moyen d'exécution des dépenses publiques

Date de l'actualisation de l'indicateur : 01/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Comptabilité publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Paierie Générale des Dépenses

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : la maîtrise de l'exécution des dépenses publiques

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur évalue l'efficacité du système d'exécution des dépenses publiques en calculant le nombre moyen de jours entre la date de visa de l'ordre de paiement et ses documents justificatifs par le l'ordonnateur des dépenses et la date de du visa du comptable public.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre total de jours écoulés entre la date d'envoi des ordres de paiement et la date de leur exécution / le total des ordres de paiement reçus par an

2- Unité de l'indicateur ; par jour

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ; Le nombre total de jours qui se sont écoulés entre la date à laquelle tous les ordres de paiement sont envoyés aux comptables publics et la date de leur exécution.

-le total des ordres de paiement reçus durant l'année

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur ; automatique

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Système « Adab »

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur ; 5 jours

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur de l'unité de l'exécution des dépenses

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

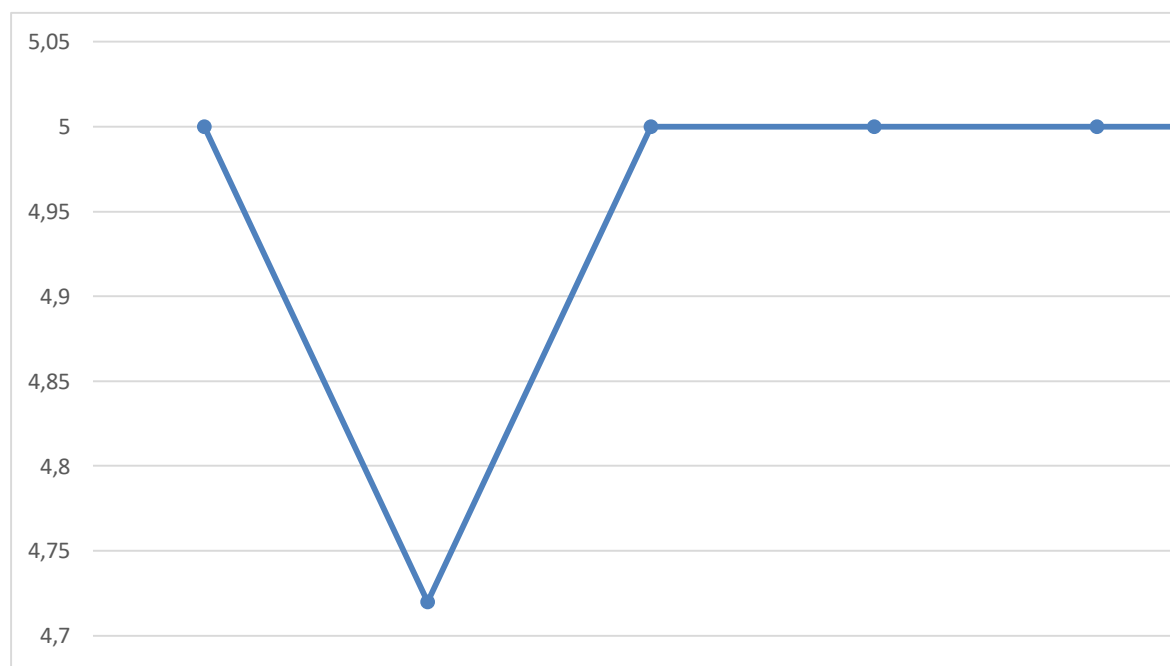
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.0.2.1 : Délai moyen d'exécution des dépenses publiques	jours	5	4.72	5	5	5	5	5

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le délai moyen de visa des dépenses publiques était de 5 jours en 2019, ce qui indique la rapidité avec laquelle l'administration est en mesure de remplir ses obligations envers ses clients. On s'attend à ce que les résultats de cet indicateur continuent à s'améliorer au cours des prochaines années grâce au développement de son système d'information par le biais du système "ADAB".

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible d'indicateur	Valeur cible selon les sous-programmes	Prévisions 2021	Activités programmées	Prévisions des crédits pour les activités

	ur	es			2021
Indicateur 3.0.2.1 : Moyenne des délais d'exécution des dépenses publiques	5 jours	5 jours	5 jours	-Continuer les opérations de développement des transferts électroniques qui permettent : -l'amélioration de suivi des refus des opérations de transferts postaux RAP-RV -Réduire les délais de transferts -Ouverture des sessions de formations et d'encadrement des agents et cadres chargés d'exécuter les dépenses publiques dans le domaine des achats publics -Création d'une base de données pour l'archivage électronique des dossiers de réhabilitation des ordinateurs -Liaison automatique à travers les liaisons électroniques avec le centre comptable des consulats des ambassades pour réduire les délais d'envoi des notifications de refus et la réponse aux notifications de refus par les agents comptables -La coordination avec le centre informatique du Ministère des Finances pour garder les motifs du refus dans le cadre du système ADEB - Finir et expérimenter la méthodologie de contrôle interne comptable	Les crédits ne peuvent pas être estimés

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.0.3.1

Intitulé de l'indicateur : Part des comptes conformes des centres comptables

Date de l'actualisation de l'indicateur ;20/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur ; La comptabilité publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ;--

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Amélioration de la cohérence (conformité) des comptes des centres comptables

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur évalue la qualité des comptes des centres comptables (État, collectivités locales et institutions publiques administratives) fournis par les comptables publics pour l'audit et la vérification de leur conformité par les services des paieries régionales des finances.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7-Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

- La proportion des comptes de l'Etat conformes
- La proportion des comptes des collectivités locales conformes
- La proportion des comptes des institutions publiques conformes

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur ; (Le nombre des comptes conformes / le total des comptes) dans toutes les paieries régionales

2- Unité de l'indicateur ; pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le nombre total des comptes conformes (État, collectivités locales et institutions publiques) - le nombre total des comptes présentés

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Données numériques provenant des services chargés du contrôle des comptes

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Données numériques provenant des services chargés du contrôle des comptes

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Février de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 94 %

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur de l'unité de contrôle des comptes

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			L.F 2020	prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Pour l'Etat	%	92,3	91,02	94	95	96	96	96
Pour les collectivités publiques	%	89,75	86,88	94	95	96	96	96
Pour les entreprises publiques	%	93,53	96,07	95.5	95	96	96	96
Indicateur 3.0.3.1 : Part des comptes conformes des centres comptables	%	93	94,10	94	95	96	96	96

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de cohérence (conformité) des comptes a connu une amélioration en ayant enregistré un taux de 94, % en 2019 contre 94.1 en 2018. Cela est dû à l'importance accordée aux travaux de contrôle et d'audit, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de contrôles qui ont permis de détecter le plus grand nombre possible d'erreurs. Les mécanismes de contrôle comptable ont également été intensifiés au niveau des trésoreries régionales des finances. L'accent a été mis sur la sensibilisation sur la gravité des erreurs par l'intensification des processus de supervision et de suivi et la publication de notes explicatives sur les procédures comptables exceptionnelles.

3-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour
--	------------------------------	---	----------------------------	---

		2021		l'année 2021
Le taux de conformité des comptes des centres comptables	96	96%	-Organisation des sessions de formation au profit des agents et des cadres des centres comptables de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques dans le domaine de la tenue de la comptable -Etablissement de l'inventaire actif de l'Etat -Achèvement du système comptable de la Trésorerie Générale.	

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.0.4.1

Intitulé de l'indicateur : Délai moyen d'attente dans les recettes des finances

Date de l'actualisation de l'indicateur :01/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Comptabilité publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ;-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : L'amélioration de la qualité des services

4- Définition de l'indicateur : l'accueil direct des clients est important pour nos services, qui veillent à se rapprocher le plus du client à travers la mise en place des bureaux des recettes des finances partout sur le territoire tunisien et sa répartition sur toutes les agglomérations résidentielles et économiques. La rapidité d'exécution des services au niveau des guichets de nos bureaux est un indicateur important dans la détermination de l'efficacité. Il est constaté une nette réduction du temps d'attente des citoyens et un service de bonne qualité dans les bureaux des recettes des finances qui ont été équipés par des systèmes informatiques permettant d'organiser les queues d'attente d'une part, et de mesurer le temps d'attente au niveau des différents guichets de services d'autre part.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

Cet indicateur est calculé par la mesure du temps d'attente du citoyen devant les guichets des bureaux des recettes des finances au moment et hors des heures de pointe. L'échantillon est constitué de bureaux des recettes des finances à grande affluence de citoyens.

1- Formule de calcul de l'indicateur :

2. Unité de l'indicateur : minutes

3. Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ; Le temps d'attente dans les bureaux des recettes des finances, ayant une affluence de citoyens - le nombre des recettes des finances concernés

4. Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Des systèmes informatiques de gestion des tickets d'accueil

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Des systèmes informatiques de gestion des tickets d'accueil

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur : 5mn

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur de qualité

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

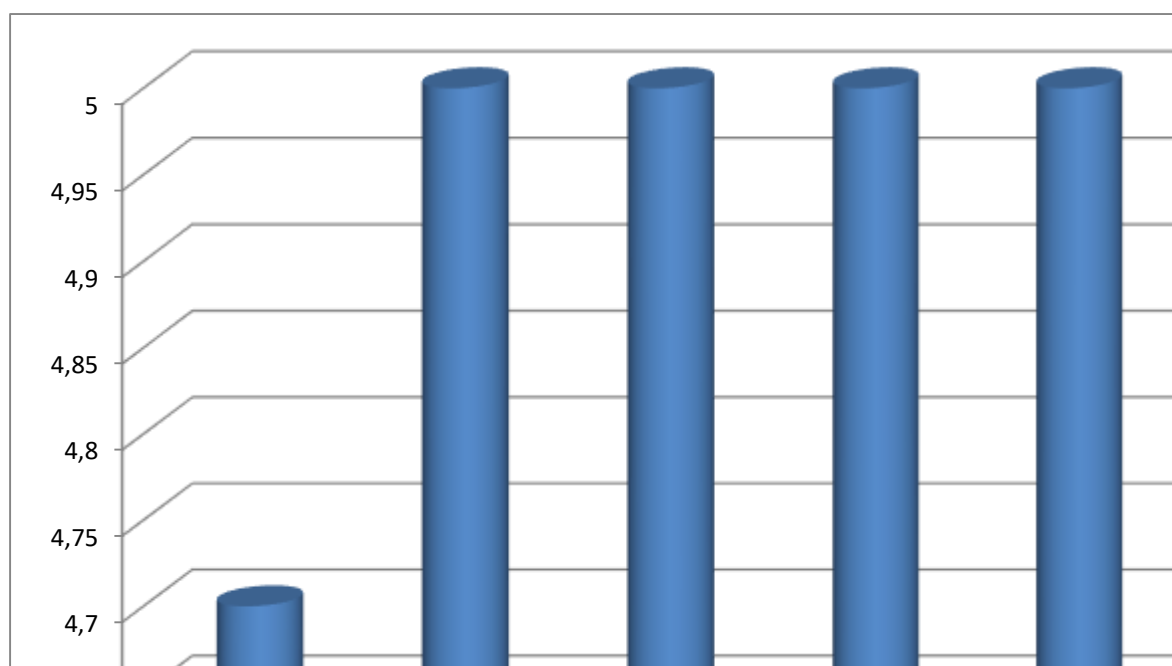
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.0.4.1 : Délai moyen d'attente dans les recettes des finances	%	5	4.7	5	5	5	5	5

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La moyenne de la période d'attente dans les bureaux des recettes des finances, est environ 5 minutes en 2019 et la DG CPR veille à préserver cette cible.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 3.0.4.1 : Délai moyen d'attente dans les recettes des finances	5	5	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'application de la méthodologie spécifique à l'accueil pour un ensemble de bureaux des recettes des finances -Former les agents et les cadres sur les techniques de gestion du système de qualité (suivi des indicateurs, mise en place et suivi des mécanismes d'écoute, maîtrise du système d'archivage de qualité -Continuer les travaux d'aménagement des locaux des recettes des finances pour répondre aux normes d'accueil de qualité et fournir de bonnes conditions de travail -Continuer d'équiper les bureaux des recettes des finances avec les distributeurs de tickets et continuer à généraliser l'application de mesure de l'indicateur sur le reste des bureaux des finances -Renouveler les équipements informatiques -Création de centres comptables nouveaux dans le but de fournir les services de proximité 	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3.0.4.2

Intitulé de l'indicateur : Nombre des recettes des finances équipées par des moyens de paiement électroniques

Date de l'actualisation de l'indicateur :01/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : La comptabilité publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : L'amélioration de la qualité des services

4- Définition de l'indicateur : Dans le cadre du programme de modernisation de l'administration et dans le but de faciliter les services pour le citoyen afin qu'il honore ses engagements fiscaux et paie ses dettes, la Direction Générale de la Comptabilité Publique a installé des terminaux de paiement électronique dans plusieurs bureaux de recettes des finances. Ceci permet d'assurer rapidement les opérations et assure la disponibilité immédiate de liquidités pour le Trésor Public.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Dans le cadre du programme de modernisation de l'administration et dans le but de faciliter les services pour le citoyen afin qu'il honore ses engagements fiscaux et paie ses dettes, la Direction Générale de la Comptabilité Publique a installé des terminaux de paiement électronique dans plusieurs bureaux de recettes des finances. Ceci permet d'assurer rapidement les opérations et assure la disponibilité immédiate de liquidités pour le Trésor Public.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ; Le nombre des bureaux des recettes des finances équipés de terminaux de paiement électronique.

4-Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

7- Valeur cible de l'indicateur :362 recettes

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur responsable des équipements et matériels

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 3.0.4.2 : Nombre des recettes des finances équipées par des moyens de paiement électroniques	nombre	-	-	104	104	104	50	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

En 2019, 104 bureaux des recettes des finances ont été équipés par des terminaux de paiement électronique et des formations pour les cadres et agents ont été organisées. Dans les années à venir, il est prévu d'équiper toutes les recettes des finances existantes sur le territoire national.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



5- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 3.0.4.2 : Nombre des recettes des finances équipées par des moyens de paiement électroniques	104%	104	Continuer à équiper le reste des centres comptables que ce soit des recettes des finances, des centres de recouvrement spécialisés de terminaux de paiement électronique ce qui contribuera à réduire la liquidité en circulation et les dangers y afférents.	- -

5- Limites de l'indicateur

Programme
« Services budgétaires »

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4.0.1.1

Intitulé de l'indicateur : Ecart entre les prévisions et les réalisations des ressources budgétaires

Date de l'actualisation de l'indicateur : 23/05/2019

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Services budgétaires

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Gestions des ressources et dépenses

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la qualité des prévisions du budget

4- Définition de l'indicateur : Taux d'écart entre le total des recettes fiscales réalisées par rapport aux prévisions des recettes inscrites dans la loi des finances

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6-Nature de l'indicateur : indicateur de qualité,

7-Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...): centrale

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :
$$ER = (|x - \hat{x}|) / \hat{x}$$

Sachant que x est la valeur réalisée des recettes fiscales et \hat{x} est le total des recettes fiscales estimées par la loi de finances

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Total des recettes fiscales estimées dans le cadre de la loi de finances et le total des recettes fiscales collectées réellement

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapport sur l'exécution du budget de l'Etat

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Système « RAFIK »

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Pour l'année n, début de Mars pour l'année n+1

7- Valeur cible de l'indicateur : 0.5% en 2022

8- Le responsable de l'indicateur : le directeur général des ressources et des équilibres

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

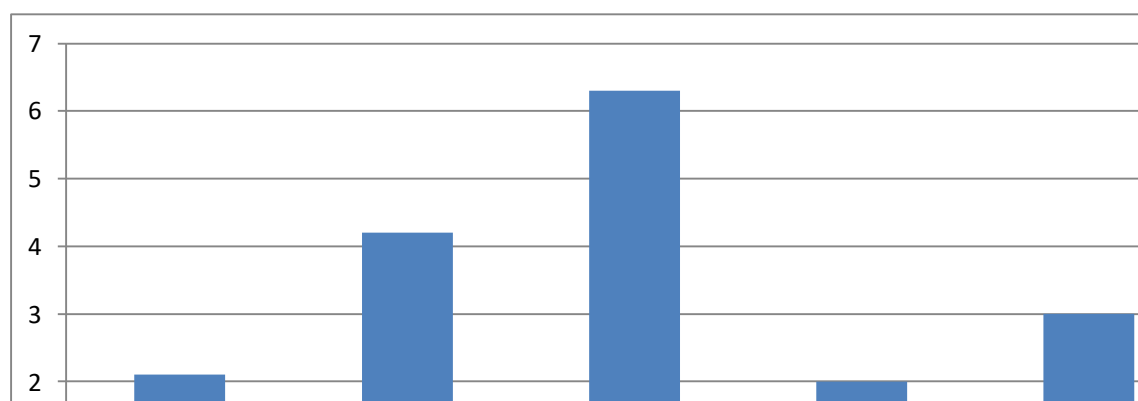
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.1.1.1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations des ressources budgétaires	%	2.1	4.2	6.3	2	3	3	2

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Cet indicateur est prévu pour 2020 à 2% alors que les prévisions de 2021 et 2022 sont plus élevées à raison de 3% vu les circonstances sanitaires du Covid 19 et son impact.

En outre, il est à signaler que les indicateurs réalisés en 2016, 2017 et 2018 par rapport à la loi de finances complémentaire demeurent faibles en considérant qu'une mise à jour des hypothèses adoptées a été faite pour la préparation des prévisions des lois de finances complémentaires. Cette mise à jour a également été faite à la lumière de l'exécution du budget au cours des premiers mois de l'année ainsi que l'évolution des conditions économiques (intérieures et extérieures) ce qui conduirait à l'amélioration nette de la qualité des prévisions. Les prévisions de l'indicateur à moyen terme demeurent basées sur les prévisions de la loi de finance originale.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



1- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 4.1.1.1 : Ecart entre les prévisions et les réalisations des ressources budgétaires		-Développement des outils de prévisions et modélisation sur le court et moyen terme (dans le cadre de la coopération technique avec l'Union Européenne) *Préparation et développement d'un Modèle économique Permettant d'améliorer le cadre du budget à moyen terme (dans le cadre de la coopération avec l'USAID) *Développement des outils d'analyse des politiques financières à travers l'exploitation du modèle d'équilibre général calculé (dans le cadre de la coopération avec USAID) *Préparation d'un tableau de bord portant sur les indicateurs économiques et financiers -organisation des sessions de formation aux profit des agents chargés par les prévisions	- -

2- Limites de l'indicateur

L'indicateur présente une évaluation du total des recettes fiscales sans prendre en considération les différentes composantes et les sources d'erreurs dans les prévisions.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4.0.1.2

Intitulé de l'indicateur : Ecart entre les estimations et les réalisations des dépenses d'investissement

Date de l'actualisation de l'indicateur : 20/08/2018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Services budgétaires

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ; Gestion des ressources et dépenses

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la qualité des prévisions du budget

4- Définition de l'indicateur : Taux d'écart entre les réalisations et les prévisions fixées par la loi de finances relatives aux dépenses d'investissement. Elles sont des dépenses liées aux ressources générales du budget de l'Etat et aux ressources extérieures affectées.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :

$$ER = (|x - \hat{x}|) / x$$

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

Sachant que x est la valeur réalisée des dépenses d'investissement et \hat{x} est le total des recettes fiscales estimées par la loi de finances

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les prévisions et les réalisations des dépenses d'investissement du budget de l'Etat

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Rapport sur l'exécution du budget de l'Etat

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Systèmes d'Information AMAD et ADAB

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : début de Mars pour l'année n+1

7- Valeur cible de l'indicateur : 0%

8- Le responsable de l'indicateur : président du Comité Général d'administration du Budget de l'Etat

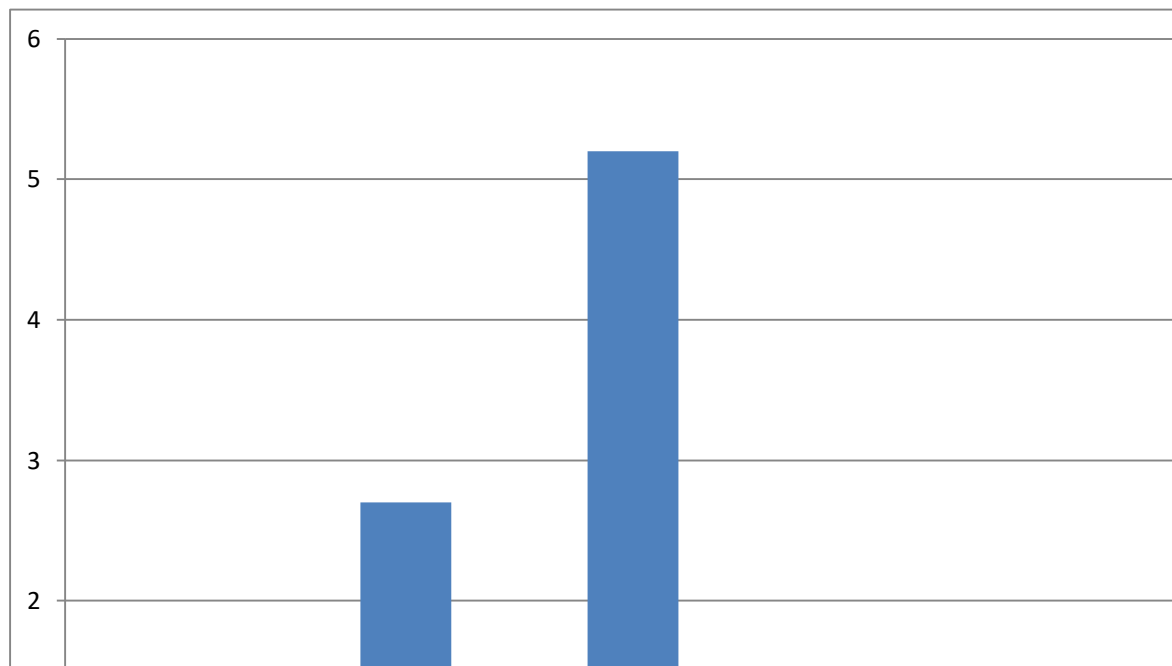
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.1.1.2 : Ecart entre les estimations et les réalisations des Dépenses d'investissement	%	-	2.7	5.2	(0.10)	(0.10)	(0.10)	(0.10)

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur de l'indicateur en 2021	Principales interventions	Activités	Prévisions des crédits des activités en 2021
Indicateur 4.0.1.2 : Ecart entre les prévisions et les réalisations dans les dépenses d'investissement	0	-0,10	<p>Lancement d'un suivi Périodique de la réalisation des projets d'investissement.</p> <p>-Organisation des sessions de formation au profit des agents pour les outils de prévisions</p> <p>*S'abstenir d'autoriser des nouveaux projets avant de régulariser les problèmes fonciers et l'avancement dans les études.</p> <p>*Evaluation objective de la capacité de réalisation des projets programmés par les ministères.</p> <p>*Préparation du guide des procédures</p>		

5- Limites de l'indicateur

- Les ministères sont les principaux responsables des réalisations
- Inscription de projets qui ne font pas objet d'exécution au cours de l'année en question
- Les difficultés de suivi de l'exécution des projets régionaux : les projets régionaux sont considérés réalisés à partir du moment du transfert des crédits de paiement aux régions et non pas lors de la réalisation effective de ces projets

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4.0.2.1

Intitulé de l'indicateur : Part des Fonds Spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes

Date de l'actualisation de l'indicateur :14/06/2016

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Services budgétaires

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : la gestion des ressources et des dépenses

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : mettre en place les dispositions de la nouvelle loi organique du budget

4- Définition de l'indicateur : Taux des Comptes Spéciaux dont les dépenses s'alignent avec ses ressources. Soit les Fonds Spéciaux du Trésor et les Fonds de Concours

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6-Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre des Fonds Spéciaux (Fonds de Concours et Fonds Spéciaux) dont les dépenses s'alignent avec leurs ressources/ nombre total des fonds spéciaux

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : état d'avancement de l'équipe de travail

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : les procès-verbaux des équipes de travail chargés des fonds spéciaux

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'équipe de travail chargée des fonds spéciaux

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : à partir de Janvier de l'année n+1

7- Valeur cible de l'indicateur :100% en 2021

8- Le responsable de l'indicateur : président du comité général de gestion du budget de l'Etat

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.1.2.1 : Part des Fonds Spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes	%	-	50	50	50	60	80	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 4.1.2.1 : Part des Fonds Spéciaux dont les dépenses sont conformes avec la nature de leurs recettes	100	60	-Organiser des réunions participatives de travail pour examiner et proposer des solutions relatives au dossier des comptes spéciaux	-Gestion du budget de l'Etat -Pilotage des travaux de mise en œuvre de la LOB	- -

5- Limites de l'indicateur :

- Difficulté de lister les fonds spéciaux et extraire les textes juridiques y afférents
- Mise à jour les lois et textes relatives à l'allocation des ressources au profit des fonds spéciaux

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4.0.2.2

Intitulé de l'indicateur : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible

Date de l'actualisation de l'indicateur : 20/06/2017

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Services budgétaires

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Gestion des ressources et dépenses

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : mettre en œuvre les dispositions de la loi organique du budget

4- Définition de l'indicateur : représente l'avancement de la préparation de la nomenclature cible des dépenses.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur de qualité

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre de sections auxquelles la classification finale a été préparée

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : avancement de l'équipe de travail

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : procès-verbaux des réunions de l'équipe de travail chargée de la préparation de la classification finale des dépenses

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : l'équipe de travail chargée de la préparation de la classification finale des dépenses

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : à partir de janvier année n+1

7- Valeur cible de l'indicateur : 100% en 2021

8- Le responsable de l'indicateur : président du Comité Général du Budget de L'Etat

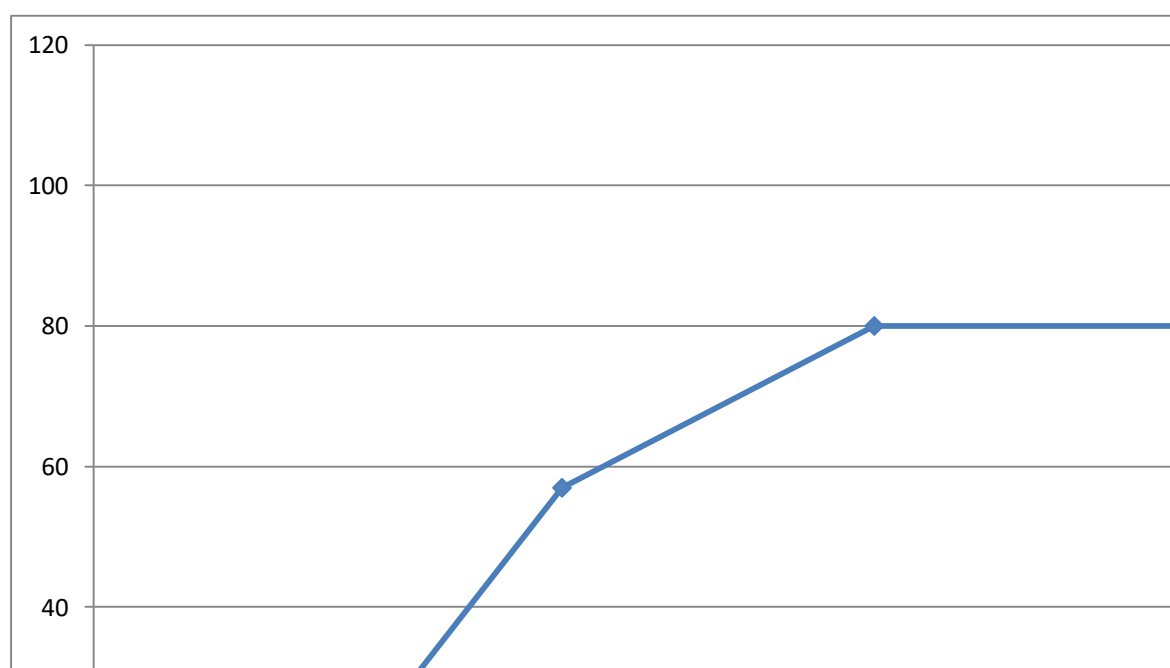
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.1.2.2 : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible	%	-	57	80	80	100	-	-

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



5- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour 2021
Indicateur 4.1.2.2 : Taux d'évolution dans l'élaboration de la nomenclature cible	100%	-Organiser des réunions de travail périodiques pour l'équipe chargée de la préparation de la classification finale des dépenses *Réaliser des Sessions de formation Sur les mesures internationales de classification *Inviter des experts internationaux pour Assister dans la préparation de cette classification finale		- -

6- Limites de l'indicateur

Présence périodique de tous les membres de l'équipe de travail

Fiche d'indicateur de mesure de la performance

Code de l'indicateur : 4.0.3.1

Désignation de l'indicateur : Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget

Date de mise à jour de l'indicateur : 06/062018

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Le programme auquel se réfère l'indicateur :** services du budget
- 2. Le sous-programme auquel se réfère l'indicateur :** Gestion des dépenses et ressources
- 3. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** améliorer la transparence des données budgétaires publiées
- 4. Définition de l'indicateur :** l'indicateur vise à mesurer les délais de publications des données statistiques sur le suivi de l'exécution du budget de l'Etat qui sera publiée mensuellement sur le site internet du Ministère des Finances
- 5. Type d'indicateur :** indicateur de résultats
- 6. La nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité
- 7. Déclinaisons :** selon les sous programmes-central

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1. Calcul de l'indicateur :** calcul de la moyenne annuel du nombre des jours séparant la fin du mois en question du bulletin statistique et la date de la publication du bulletin statistique mensuel
- 2. Unité de l'indicateur :** Jour
- 3. Les données de base pour le calcul de l'indicateur :** date de publication des données relatives au suivi de l'exécution du budget sur le portail du Ministère des Finances
- 4. Formule de calcul de l'indicateur :** bulletin statistique mensuel relatif au suivi des résultats mensuels de l'exécution du budget de l'Etat
- 5. Source des données de base pour le calcul de l'indice :** site électronique du Ministère des Finances
- 6. Date de disponibilité de l'indicateur (fréquence) :** fin d'année
- 7. Valeur cible de l'indicateur :** 35 jours de l'année 2022
- 8. Responsable de la réalisation de l'indicateur :** le Directeur général des ressources et des équilibres.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

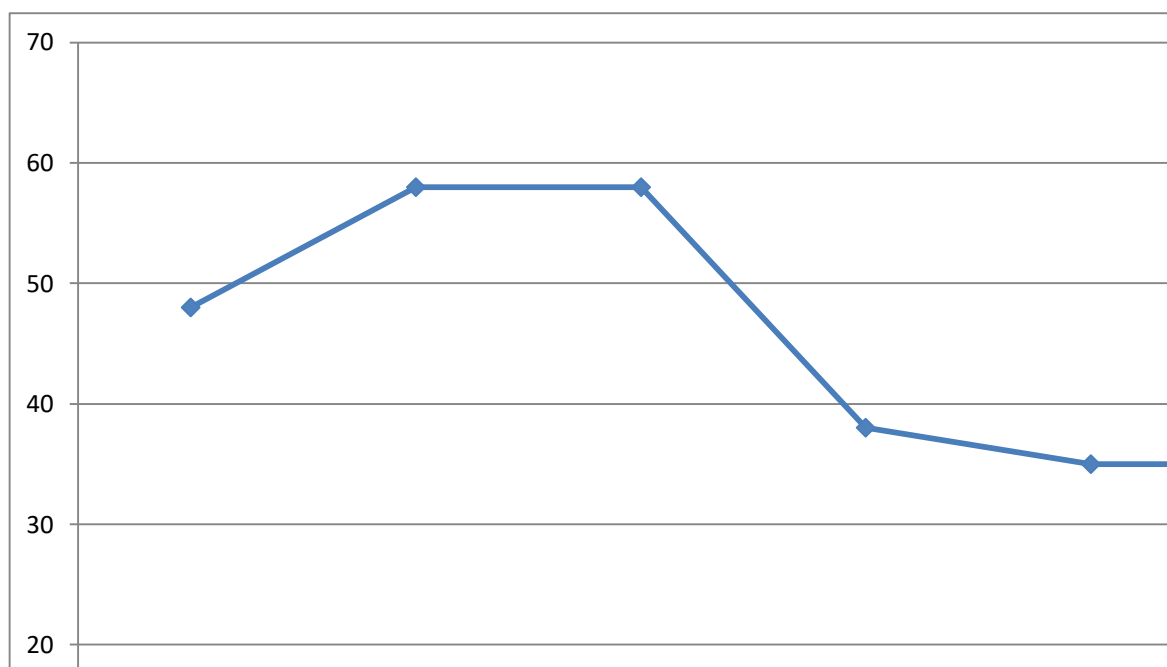
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget	%	48	58	58	38	35	35	35

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Les délais de publications des données relatives au suivi de l'exécution du budget ont connu une augmentation en 2019 dû essentiellement à l'enregistrement du retard dans l'obtention des données et ce à cause de quelques opérations de mise à jour utilisées dans le but de s'assurer de l'exactitude des données publiées pour assurer la crédibilité du Ministère des Finances particulièrement quand ces données sont utilisées par de nombreux utilisateurs

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



3- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 4.1.3.1: Délais de publication des données sur le suivi de l'exécution du budget		<p>1. Réaliser des réunions périodiques avec les administrations concernées par les données de suivi et de coordination</p> <p>2. Réaliser des sessions de formation des agents chargés de publication des données pour améliorer les capacités techniques</p> <p>3. Développement des systèmes informatiques (interface) qui préparent les données d'une façon automatique afin de réduire le nombre d'intervenants et avoir des données de qualité</p>	- -

7- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4.0.3.2

Intitulé de l'indicateur : Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'État

Date de l'actualisation de l'indicateur : 07/06/2017

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Services budgétaires

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Gestion des ressources et dépenses.

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la transparence des données budgétaires publiées

4- Définition de l'indicateur : consiste à tenir compte de la période nécessaire à la publication du rapport semestriel du budget de l'Etat qui est préparé par l'administration générale des ressources et des équilibres depuis 2014 et ce dans le cadre de l'inscription de la Tunisie dans l'initiative de l'open gouvernance dans le but d'inscrire les principes de la transparence et l'amélioration du classement de la Tunisie au niveau de l'indicateur « Budget Ouvert », « Open Budget Index ». Le rapport semestriel du budget de l'Etat montre les résultats d'exécution du budget de l'Etat au cours du semestre et les comparant avec leurs prévisions au cours de la même période en montrant aussi les procédures et mesures prises pour la préservation des équilibres financiers.

La valeur souhaitée de cet indicateur est estimée à 3 mois comme moyenne de publication du premier semestre de l'année en cours durant 2 mois et la publication du second rapport semestriel au cours de 4 mois.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Moyenne du nombre de mois séparant la fin du semestre concernée par la publication de rapport et la date de publication effective du rapport sur le site du Ministère des Finances pour l'année en question

2- Unité de l'indicateur : Mois

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : date de publication du rapport sur le site du Ministère des Finances

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : rapport semestriel des finances publiques

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : site du Ministère des Finances.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : le même jour de la publication du rapport

7- Valeur cible de l'indicateur : 2.5 mois en 2022

8- Le responsable de l'indicateur : Directeur général des ressources et des équilibres

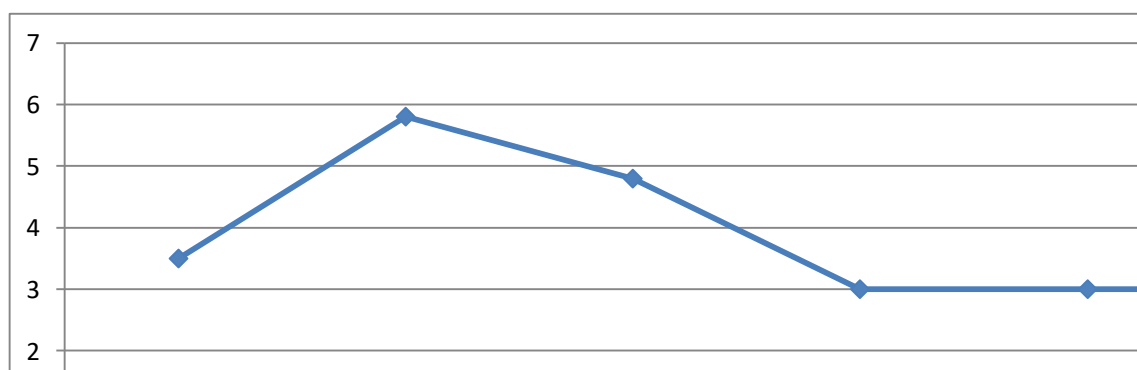
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.1.3.2: Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'État	%	3.5	5.8	4.8	3	3	3	3

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	interventions	Activités	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 4.1.3.2: Périodicité de la publication des rapports relatifs au budget de l'État	3	3	-organisation et renforcement du groupe de travail pour accélérer la préparation des données -Améliorer la coordination avec les structures sources de données	Gestion du budget de l'Etat	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiches indicateurs
Programme
Dettes publiques

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 5.1.1.1

Intitulé de l'indicateur : Le coût moyen de la dette publique

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** dette publique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** La gestion de la dette publique
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** améliorer la gestion du coût et des risques de la dette publique
- 4- **Définition de l'indicateur :** indicateur relatif au suivi de l'évolution du coût annuel de la dette publique
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** rapport du total du montant des intérêts et commissions au cours de l'année par le volume de la dette publique
- 2- **Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ;** indicateurs de la dette publique
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** la collecte des données spécifiques à cet indicateur se fait à travers le système de gestion de la dette publique extérieure « SIADE » et un autre système spécifique au suivi de la dette intérieure
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** données quantitatives dont la source est le système de la gestion de la dette publique SIADE et l'autre système relatif à la dette intérieure
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** fin du mois de décembre de chaque année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 4.9% fin 2023
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Direction de la stratégie de la dette publique

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

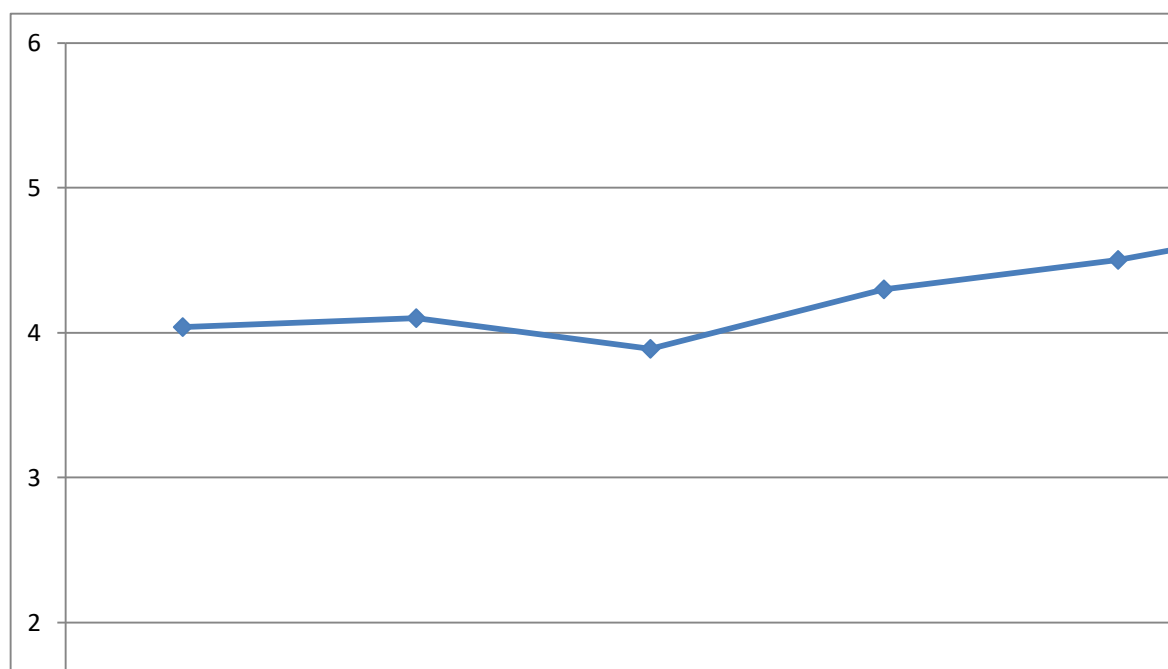
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 5.1.1.1: Le coût moyen de la dette publique	%	4.04	4.1	3.89	4.3	4.5	4.8	4.9

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le coût moyen de la dette publique a enregistré une légère diminution à la fin de l'année 2019 et ce, après une augmentation en 2018 en comparaison avec 2017. La maîtrise relative de ce coût de la dette publique (taux de réalisations par rapport aux prévisions égale à 100%) s'explique par le recul du taux d'intérêt sur l'Euro (Euribor négatif) qui a conduit à la baisse du coût de la dette extérieure par rapport aux années précédentes.

Il est prévu qu'en 2020 le coût de la dette va dépasser les prévisions du PAP suite aux répercussions du COVID 19 sur la dette publique et l'augmentation des besoins en financement par rapport à ce qui a été prévu par la LF

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 5.1.1.1: Le coût	4.9	4.5	-	-

moyen de la dette publique				
-------------------------------	--	--	--	--

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 5.1.1.2

Intitulé de l'indicateur : La part de la dette intérieure dans la dette publique

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Dette publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : gestion de la dette publique

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la gestion du coût et des risques de la dette publique

4- Définition de l'indicateur : indicateur relatif au suivi de l'évolution de la part de la dette intérieure dans le total de la dette publique pour mieux contrôler les risques de changes relatifs de la dette publique dans sa globalité.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : division du montant restant à payer de la dette intérieure sur le total de l'encours de la dette publique

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : indicateurs de la dette publique et la dette intérieure

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : les données spécifiques à cet indicateur sont collectées à travers le système de gestion de la dette publique extérieure « SIADE » et le système de suivi de la dette intérieure

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : des données quantitatives dont l'origine est le système de la gestion de la dette publique extérieure SIADE et le système de la dette publique intérieure

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 31% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction de la stratégie de la dette publique et des émissions sur les marchés financiers

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

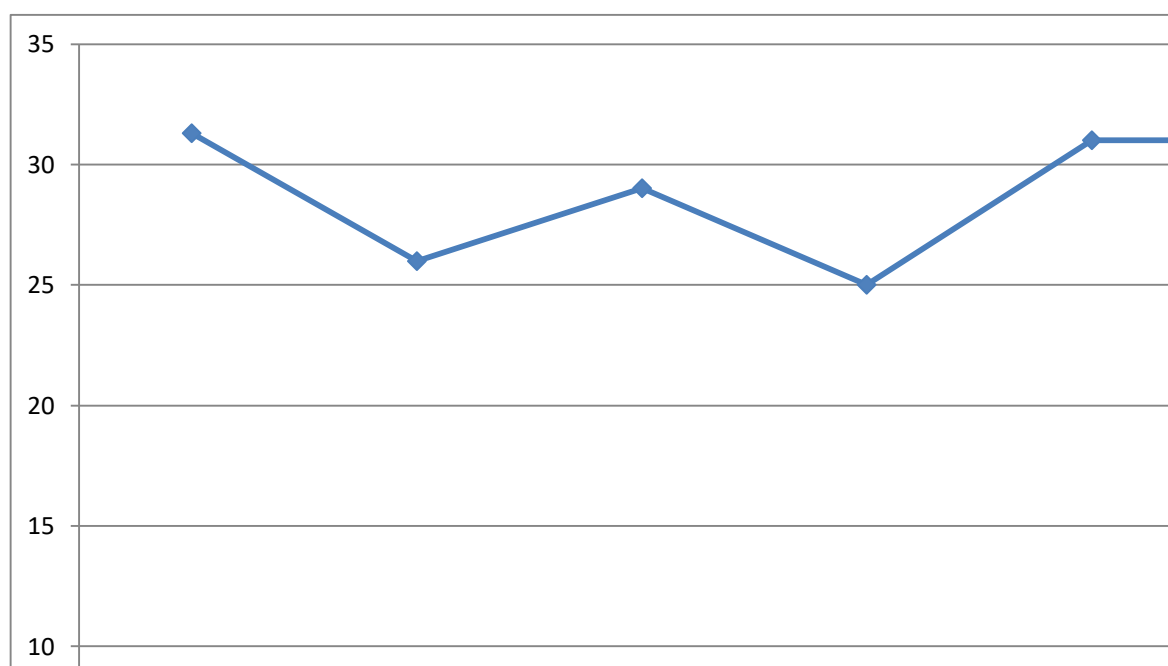
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 5.1.1.2: La part de la dette intérieure dans la dette publique	%	31.3	26	29.01	25	31	31	31

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Il est prévu en 2020 que la part de la dette interne de la dette publique dépasse les prévisions du PAP avec des ressources d'emprunt interne à raison de 4124.5 pour le premier semestre de l'année contre 2400 suite à l'augmentation des besoins en financement par rapport aux prévisions de la LF de l'année.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

Veiller à diversifier les produits des émissions spécifiques de la dette intérieure afin d'attirer plus d'offres et inciter les investisseurs

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 5.1.1.2: La part de la dette intérieure dans la dette publique	31%	31%	- Renforcer Les mécanismes de développement du marché financier -Diversification des produits des émissions spécifiques de la dette intérieure	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 5.1.1.3

Intitulé de l'indicateur : Durée moyenne de remboursement de la dette publique

Date de l'actualisation de l'indicateur : septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Dette publique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Gestion de la dette publique
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** améliorer la gestion du coût et des risques de la dette publique
- 4- **Définition de l'indicateur :** l'indicateur est lié au calcul de la moyenne des délais de remboursement de la dette publique et au suivi de son évolution pour mieux maîtriser la gestion des risques relatifs au refinancement
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** division du total (montants restants à payer au titre du principal de la dette* période de paiement de tout le montant) par (/) la dette publique totale
- 2- **Unité de l'indicateur :** année
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** indicateurs de la dette publique
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** collecte des données spécifiques à cet indicateur à travers le système de la gestion de la dette extérieure SIADE et le système de suivi de la dette intérieure
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** des données quantitatives dont la source est le système de gestion de la dette publique extérieure SIADE et le système de suivi de la dette intérieure

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : plus de 7 ans

8- Le responsable de l'indicateur : Direction de la stratégie de la dette publique

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

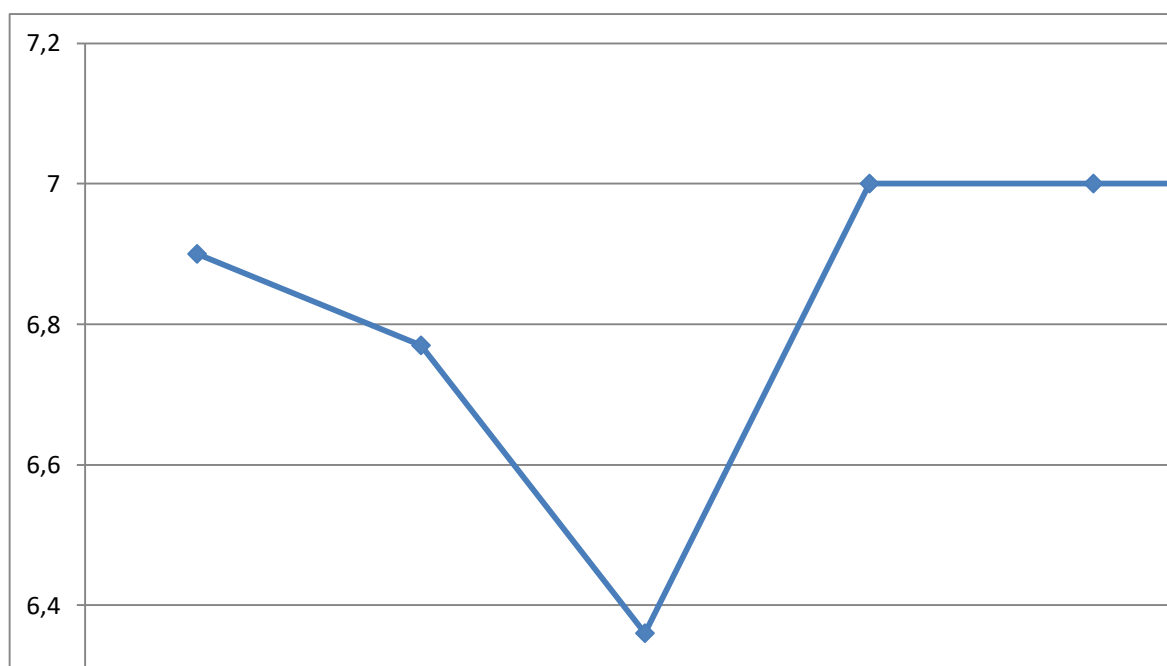
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 5.1.1.3: Durée moyenne de remboursement de la dette publique	année	6.9	6.77	6.36	7≤	7≤	7≤	7≤

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La période de paiement de la dette a gardé ses niveaux au cours des dernières années, en enregistrant une baisse légère au cours de 2019 suite à la diminution du taux de la dette interne qui a atteint – de 5ans à cause de la demande accrue des investisseurs sur les bons de trésor de 6 ans ou moins.

De plus, la moyenne de la dette publique externe a diminué. Ce qui s'explique par le rétrécissement des périodes d'émissions sur les marchés financiers internationaux et l'intensification des tirages de prêts à moyens termes particulièrement au cours des trois dernières années.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Cœuvrer à l'étalement des périodes de paiement des nouveaux prêts et s'orienter davantage vers les émissions de prêts et de Bons de Trésor à longs et moyens termes sur les marchés financiers internationaux et opter pour l'émission de Bons de Trésor à longs et moyens termes.

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 5.1.1.3: Durée moyenne de remboursement de la dette publique	$7 \leq$	$7 \leq$	- l'étalement des périodes de paiement des nouveaux prêts et émissions de prêts et de Bons de Trésor à long et moyen termes	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 5.1.1.4

Intitulé de l'indicateur : La part de la dette à refixer dans un an

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur ; dette publique**
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** gestion de la dette publique
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** améliorer la gestion du coût et risques de la dette publique
- 4- **Définition de l'indicateur :** l'indicateur est lié au calcul de la Part de la dette à refixer dans les délais d'un an et le suivi d'évolution des principes de gestion des risques relatifs au taux d'intérêt
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7- **Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** division du total (Encours de la dette à taux d'intérêt variable +principal de la dette fixe sur une année) /dette publique totale
- 2- **Unité de l'indicateur :** %
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** indicateurs de la dette publique
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** collecte des données spécifiques à cet indicateur à travers le système de la gestion de la dette extérieure SIADE et le système de suivi de la dette intérieure
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** des données quantitatives dont la source est le système de gestion de la dette publique extérieure SIADE et le système de suivi de la dette intérieure
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** fin de décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : moins de 40%

8- Le responsable de l'indicateur : Direction de la stratégie de la dette publique

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

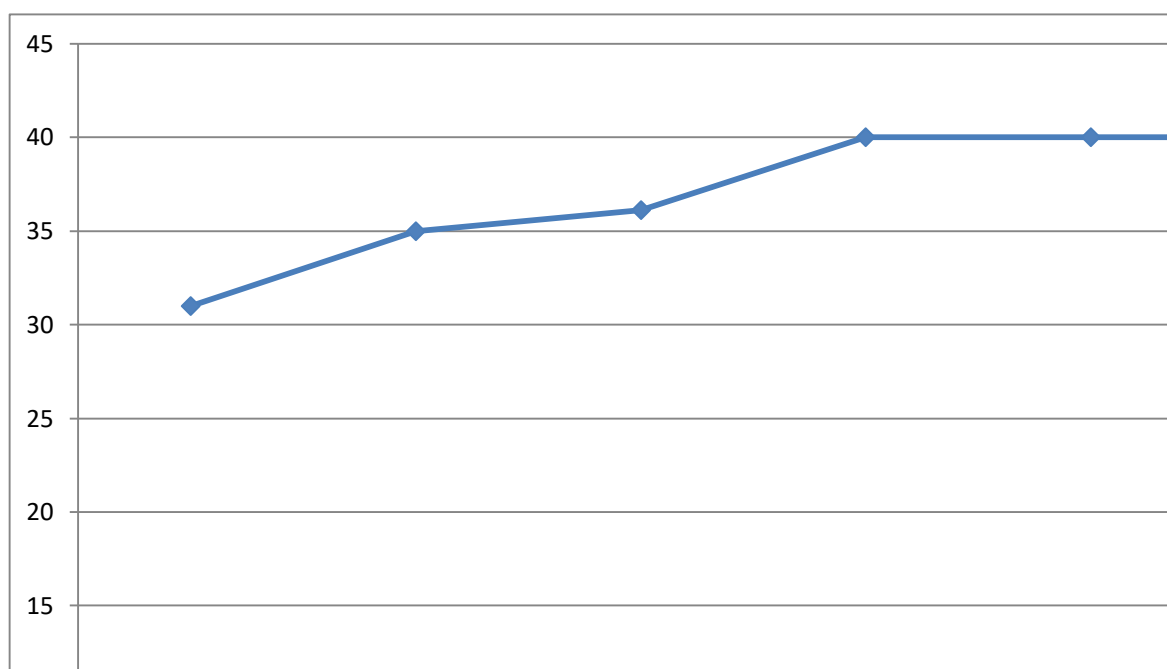
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 5.1.1.4 : La part de la dette à refixer dans un an	%	31	35	36.1	40≥	40≥	40≥	40≥

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La poursuite de l'augmentation de la part de la dette qui sera refixé dans une année.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Utilisation des mécanismes de couverture pour déterminer les taux d'intérêt au temps opportun

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 5.1.1.4 : La part de la dette à refixer dans un an	40≥	40≥	- -	- -

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 5.1.2.1

Intitulé de l'indicateur : Nombre d'adjudications par an

Date de l'actualisation de l'indicateur : juin 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Dette publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : gestion de la dette publique

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : développer le marché local des Bons de Trésor

4- Définition de l'indicateur : indicateur relatif au suivi du nombre d'appel d'offres pour l'émission de Bons de Trésor réalisés. L'indicateur vise la préservation de la périodicité des émissions et la réalisation du programme planifié dans le calendrier provisoire.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : total du nombre d'adjudications d'émissions de Bons de Trésor réalisés

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ; nombre d'adjudications d'émission de de Bons de Trésor réalisées

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : collecte des données du système d'émissions de Bons de Trésor

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données quantitatives dont la source est le système d'émissions de Bons de Trésor

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur :48

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des émissions sur les marchés financiers.

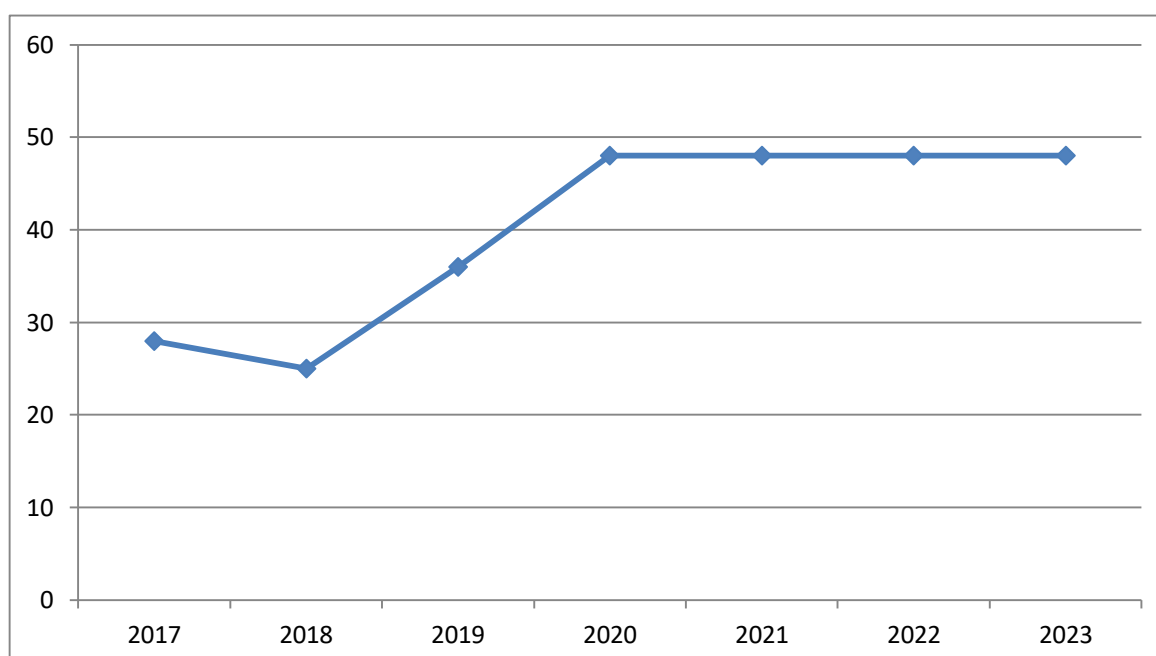
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 5.1.2.1: Nombre d'adjudications par an		28	25	36	48	48	48	48

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Renforcer les mécanismes de développement du marché financier intérieur
- Diversifier les produits des émissions spécifiques à la dette intérieure

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 5.1.2.1: Nombre d'adjudications par an	48	48	- -	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 5.1.2.2

Intitulé de l'indicateur : Volume de transactions sur le marché secondaire

Date de l'actualisation de l'indicateur : juin 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Dette publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Gestion de la dette publique

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : développer le marché local des Bons de Trésor : Indicateur relatif au suivi du développement du marché secondaire des Bon de Trésor en tant que principal garant de la pérennité du marché primaire des émissions

4- Définition de l'indicateur : Division du montant d'échanges sur le marché secondaire par le volume des Bons de Trésor restant à payer

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : division du montant d'échanges sur le marché secondaire par le volume des Bons de Trésor restant à payer

2- Unité de l'indicateur : %

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : indicateur des échanges sur le marché secondaire

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : collecte des données des statistiques à travers « Tunisie Clearing »

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : données quantitatives à partir des statistiques de « Tunisie Clearing »

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin décembre de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 25 % en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Direction des émissions sur les marchés financiers

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

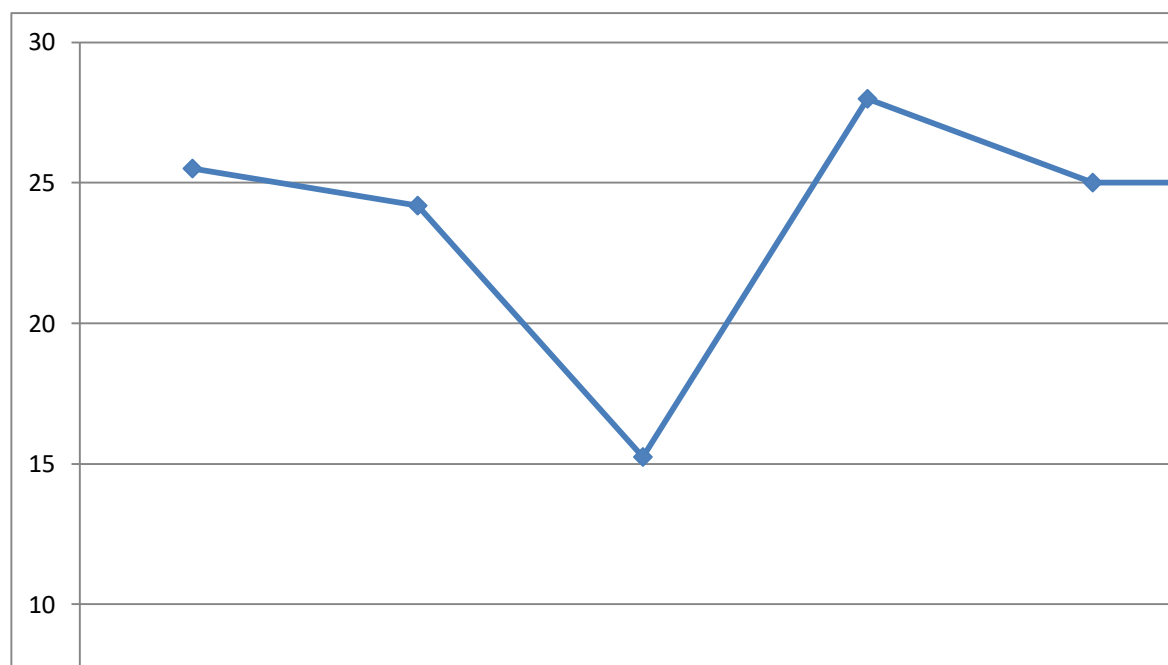
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur 5.1.2.2: Volume de transactions sur le marché secondaire	%	25.5	24.18	15.25	28	25	25	25	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le volume des échanges des Bons de Trésor sur le marché secondaire continue sa baisse depuis 2015 en raison de la récession que connaît le marché financier local en plus de sa taille petite.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Le contrôle continu de l'application du cahier des charges des spécialistes en Bons de Trésor signé le 8 juin 2016. En effet à chaque fin d'année, il est procédé à une révision de la liste des spécialistes en valeurs de trésor conformément aux indicateurs d'évaluation de leurs activités fixées dans le cahier des charges

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 5.1.2.2: Volume de transactions sur le marché secondaire	25	25	- -	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.3.1.5

Intitulé de l'indicateur : Part des dépenses réalisées et non réglées par rapport aux crédits

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Dette publique

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : gestion de la dette publique

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer le rythme de règlement des tirages réalisés au titre des crédits extérieurs

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de montrer le taux des dépenses impayées sur le système « Adab » au titre des crédits extérieurs affectés sur le total des dépenses réalisées

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : le rapport (les dépenses réalisées au titre des crédits extérieurs affectés – les crédits payés) /les dépenses réalisés

2- Unité de l'indicateur : le pourcentage (%)

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les tirages enregistrés dans la base de données de la dette extérieure « SISADE » additionné au solde des comptes de crédits spéciaux ouverts dans les comptes en devises de l'Etat auprès de la Banque Centrale de Tunisie

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : collecter les données spécifiques à cet indicateur à partir de la base de données de la dette extérieur « SOADE » et la base « Adab » et les comptes des crédits spéciaux ouvertes en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : des données quantitatives auprès du système de la gestion de la dette publique extérieur « SIADE » et le système « Adab » et la Banque Centrale de Tunisie.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin avril 2020

7- Valeur cible de l'indicateur : 20%

8-Le responsable de l'indicateur : la Direction de suivi des crédits et des émissions, la Direction Générale de suivi de l'exécution des dépenses sur les crédits extérieurs affectés

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

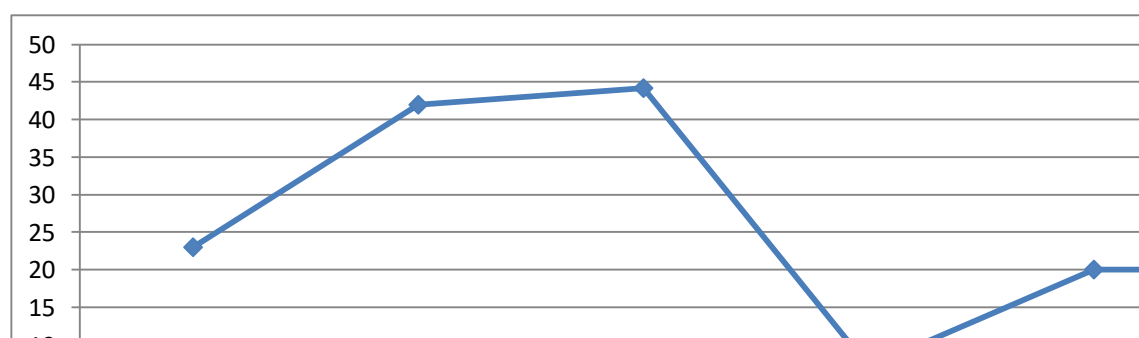
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 5.1.3.1 : Part des dépenses réalisées et non réglées par rapport aux crédits	%	23	42	44.2	7	20	20	20

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur ;

L'indicateur du taux des dépenses réalisées et non réglées par des crédits de paiement a augmenté depuis 2016 en raison de l'incapacité de parties concernées à réaliser les règlements dans les délais.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Suivre le rythme des tirages et des règlements sur les systèmes « SIADE » et « Adab », pousser les exécutants des projets et les ordonnateurs à régler ces dépenses sur les systèmes « SIADE » et « Adab ».

-Travailler à mettre à jour la circulaire du 20 septembre 2008, relative à la finalisation des procédures de visa des tirages sur des crédits affectés à la lumière de la loi organique du budget et les révisions à inclure dans le Code de la Comptabilité Publique.

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 5.1.3.1 : Part des dépenses réalisées et non réglées par rapport aux crédits	20	20	-Travailler pour pousser les exécutants du projet et les ordonnateurs à régler ces dépenses sur les systèmes « Sicad » et « Adab ». -La mise en place de SI « Mouadhfa »	- -

5- Limites de l'indicateur

Fiches indicateurs
Programme Pilotage et Appui

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.1

Intitulé de l'indicateur ; Taux de réalisation des plans de recrutement dans les délais

Date de l'actualisation de l'indicateur : 2 juillet 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines

4- Définition de l'indicateur : cet indicateur mesure la capacité de l'Administration à répondre aux besoins des structures du Ministère des Finances en ressources humaines afin d'assurer le bon fonctionnement administratif. Il s'agit de revenir aux différents recrutements réalisés à travers les concours ou bien par les diplômés des écoles de formation (Ecole Nationale d'Administration, Institut d'Economie Douanière et Fiscale de l'Algérie) en se référant aux dispositions de la loi des finances de l'année en question et au plan de recrutement. L'objectif de la réalisation des recrutements dans les délais consiste à réaliser les recrutements autorisés par la loi des finances au cours du second semestre de l'année considérée. L'opération commence par l'ouverture des concours, leurs organisations, en passant par les différentes procédures de recrutement (assembler les dossiers, obtenir l'identifiant unique) jusqu'à la nomination du recruté à la Direction concernée selon les besoins exprimés.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre de plans de recrutement réalisés au cours du deuxième semestre de l'exercice / nombre de recrutements autorisés par le budget de l'exercice concerné.

2- Unité de l'indicateur : le pourcentage (%)

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Procès-verbaux de l'annonce des résultats finaux des concours externes de recrutements.
- Les listes nominatives des admis.
- La loi de finances pour l'exercice concerné et l'arrêté portant fixation du plan de recrutement qui inclut le nombre de postes à pourvoir.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

Les statistiques relatives aux recrutements accomplis par rapport à ce qui a été approuvé par le budget de l'exercice concerné.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre 2020

7- Valeur cible de l'indicateur : 100 % en 2020

8- Le responsable de l'indicateur :

- Mme. Lamia Oueslati (recrutements à travers les concours)
- Mme Amina Harmel (recrutements directs pour les diplômés des écoles de formation)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

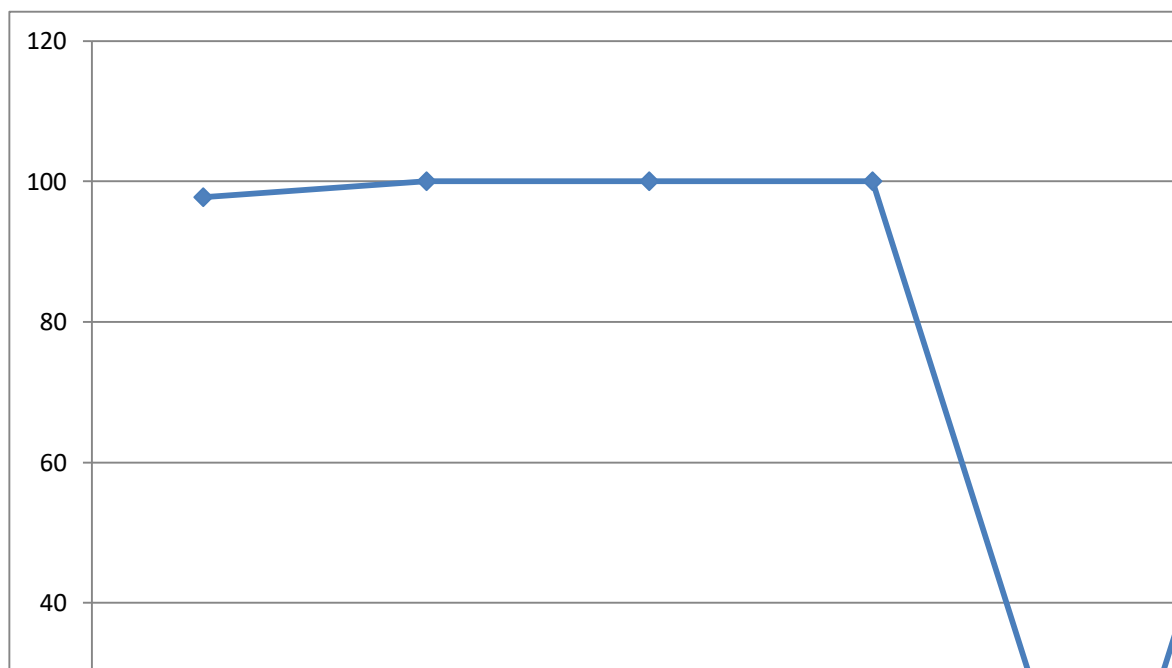
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : 9.1.1 : Taux de réalisation des plans de recrutement dans les délais	%	97.8	100	100	100	0	100	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur ;

Le taux d'exécution du plan de recrutement de 2017-2020 est considéré comme un taux optimal vu que ces recrutements sont relatifs aux sortants des écoles de formations ayant des procédures et des délais de réalisation fixés en amont.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Interventions		Credits2021
Indicateur : 9.1.1 : Taux de réalisation des plans de recrutement dans les délais	100	100	<p>La mise en place des fondements de la gestion prévisionnelle des fonctions et compétences à travers la définition préalable des besoins des structures en recrutements et la fixation à l'avance des spécifications des postes à pourvoir.</p> <p>-La consécration de la mobilité fonctionnelle pour maîtriser la masse salariale</p> <p>-L'amélioration de la gestion des ressources Humaines nécessite que l'identification des besoins en ressources humaines soit fixée à moyen terme par les services concernés sur la base de données objective avec une dimension prospective qui relie le besoin de ressources aux variables totales qui peuvent se produire dans l'environnement externe et interne et</p>		

			<p>qui peuvent avoir un impact significatif sur la qualité et la quantité des services et des approches qui doivent être adoptées pour les assurer.</p> <p>-Plus de coordination avec les différentes parties impliquées dans le processus de recrutement</p> <p>- développer l'application informatique des recrutements, développée et mise en place par les services depuis l'année 2008 pour répondre aux exigences et aux nouvelles normes des recrutements</p> <p>- Poursuivre les travaux liés à l'élaboration d'un guide des procédures de gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les recrutements, les promotions et la retraite.</p> <p>- Poursuivre les travaux d'élaboration d'un système informatique unifié pour la gestion des ressources humaines, en coopération avec le Centre Informatique du Ministère des finances.</p> <p>- Lancement de la préparation de fiches des de description de taches et missions dans le cadre du projet de jumelage avec l'Union Européenne pour établir des outils de gestion prospective des postes et des compétences.</p>		
--	--	--	---	--	--

5- Limites de l'indicateur :

Cet indicateur ne reflète pas les recrutements exceptionnels qui pourront être approuvés par le Comité Général de du Budget après approbation de la loi de finances.

Cet indicateur ne reflète pas les recrutements réalisés dans le cadre de régularisation de certaines situations administratives (les ouvriers occasionnels, les vacataires les sous-traitants, postes administratifs vacants ...)

Réaliser les plans des recrutements dans les délais (le second semestre de l'exercice concerné) est fortement lié aux délais de l'arrêté de détermination des plans de recrutements et à la décision de l'ouverture et d'organisation des concours pour les recrutements approuvés.

Indicateur quantitatif ne reflète pas Le type du travail (la précision, la méthode de travail, collecter vérifier et les données) et cela au niveau de nos structures.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de réalisation des plans de promotion dans les délais

Date de l'actualisation de l'indicateur : 2 juillet 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ;

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur ; améliorer la gestion des ressources humaines

4- Définition de l'indicateur : l'adoption de cet indicateur a pour objectif de réaliser des plans de promotion dans les délais selon ce qui a été programmé au niveau du budget de l'exercice concerné (maîtrise de la rémunération publique par une programmation précise pour augmenter les salaires résultant de la promotion). Cela a un impact positif sur le moral du personnel et permet de le motiver afin d'augmenter son rendement, sa productivité et son efficacité au travail.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...) : sous-programme central

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : nombre des plans de promotions réalisés au cours du deuxième semestre de l'exercice concerné / nombre des promotions approuvés par le budget de l'exercice concerné.

2- Unité de l'indicateur : le pourcentage (%)

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Procès-verbaux relatifs à l'annonce des résultats finaux des concours internes et des examens professionnels de promotion. Des procès-verbaux relatifs à la déclaration des résultats finaux des promotions suite à une formation continue et des promotions par les examens.

Les listes nominatives des admis.

La loi de finances pour l'exercice concerné et l'arrêté fixant le nombre de postes à pourvoir.

Calendrier de la détermination des dates d'ouverture et d'organisation des différents concours internes de promotion afin de suivre la réalisation.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur ;

Les statistiques relatives aux promotions accomplies par rapport à ce qui a été approuvé par le budget de l'exercice concerné.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : 31 décembre de l'exercice concerné

7- Valeur cible de l'indicateur :20 % en 2019 ;40% en 2020 et 50% en 2021

8- Le responsable de l'indicateur : Mme. Lamia Oueslati.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : 9.1.2 : Taux de réalisation des plans de promotion dans les délais		0	0	3			30	40

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur a enregistré en 2019 un taux de réalisation de 3% qui est un taux faible par rapport aux années précédentes. Ce taux s'explique principalement par le suivi des mêmes procédures qui n'est pas cohérentes avec le besoin d'accélérer le traitement des dossiers ce qui implique la nécessité de la revue des textes réglementaires portant sur les promotions dans la fonction publique. Aussi ceci s'explique par le retard de la publication des arrêtés portants sur l'ouverture des concours de promotion interne.

Augmentation du volume des concours internes ouverts (30 concours par année) avec le manque des cadres chargés par le traitement des dossiers de promotion.

La poursuite de l'exécution des promotions de 2017-2018-2019 en 2020.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur : 9.1.2 : Taux de réalisation des plans de promotion dans les délais		-la coordination avec les structures de la Direction Générale des services communs et la fonction publique pour fixer le programme de travail pour l'exercice concerné, y compris la date d'ouverture des recrutements, la date de clôture du registre des candidatures et la date de l'annonce des résultats, des formations programmées spécialisées dans les domaines liés à l'étude et au dépouillement des dossiers des recrutements internes pour promotion afin de développer les capacités des agents travaillant dans ce domaine. -Programmer des formations spécialisées dans le domaine des conditions et des procédures de	- -

			<p>promotion aux échelons supérieurs et la manière de la préparation du dossier de candidature.</p> <p>-Plus de coordination avec les membres des commissions de recrutement interne pour la promotion, notamment avec le représentant de la Présidence du Gouvernement, afin d'accélérer le rythme d'étude des dossiers de candidature.</p> <p>-Examiner la possibilité d'ouvrir des recrutements internes de promotion et ce par alternance entre les différents services, après la coordination avec le Comité Général du Budget après avis du Ministre des Finances sur cette proposition.</p> <p>-Mise en Œuvre des dispositions du décret gouvernemental n°2016- 300 du 11 mars 2016 relatif à la délégation de certains pouvoirs du Chef du Gouvernement au Ministre des Finances. Le décret stipule que la prise des décisions relatives à la nomination des membres du jury des examens internes et des examens professionnels pour la promotion revient au Ministère des finances ce qui permettra de réduire les délais liés à la réalisation des promotions.</p> <p>-La création de centres d'examen au niveau des régions dans lesquels des cours sont assurés aux candidats au concours. Utiliser en même temps, ces centres pour les épreuves, ce qui réduirait le nombre des candidats aux concours internes de promotion. Cela permet également de réduire les délais d'organisation des concours, dans le cadre du soutien à la décentralisation.</p>	
--	--	--	---	--

5- Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne reflète les autorisations exceptionnelles d'augmentation du nombre de postes de promotion approuvés par le Comité Général du Budget après promulgation de la loi de finances.

Cet indicateur ne reflète pas la manière qui sera adoptée pour organiser les différents concours internes de promotion (sur dossier, par examen), et cela affecte relativement les délais de la réalisation de ces plans.

La baisse de l'indicateur de la réalisation de promotion et les estimations pour les années 2017 et 2018 revient principalement au retard de la signature des arrêtés d'ouverture et d'organisation des concours internes de promotion du Ministère des Finances. Cela est également dû à la longueur des procédures d'ouverture de concours par la Direction Générale des Services Communs et de la fonction publique et leur publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.3

Intitulé de l'indicateur : Taux de la réalisation du plan de formation annuel au profit du personnel du Ministère des Finances

Date de l'actualisation de l'indicateur : 02 juillet 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : améliorer la gestion des ressources humaines et développer les compétences des personnels et des cadres de Ministère des Finances.

4- Définition de l'indicateur : cet indicateur permet de mesurer la capacité de l'administration à évaluer sa performance en termes de réalisation des plans de formation annuels au profit des personnels du Ministère des Finances. En se basant sur un ensemble des critères objectifs tels que le volume des ressources financières allouées à cet effet et les capacités logistiques disponibles (la capacité d'accueil de l'école, la disponibilité de cadre de formation, l'étendu de la coopération et de l'interaction des différentes structures de Ministère des Finances dans la participation dans le programme de formation). Cela permet de mesurer l'impact positif résultant de la réalisation d'un plan de formation annuel pour les personnels à travers le développement de ses performances et la mise à jour de ses connaissances dans leurs domaines d'intervention et l'amélioration de ses capacités de communication (langues et programmes d'information). Il s'agit également d'exhorter les personnels à la persévérance et de à fournir les informations nécessaires relatives au taux d'encadrement. Et de veiller à améliorer ce taux.

Cet indicateur permet de programmer les crédits nécessaires pour réaliser les plans de formation pour les années prochaines. La non maîtrise du taux de réalisation de plan de formation est équivalent au blocage de crédits au profit de ce programme sans l'utiliser au cours de l'exercice concerné.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7-Déclinaisons : sous-programme central appui et pilotage

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur** : nombre des cycles de formation réalisés au cours d'une année / le total des cycles de formation programmés au niveau de plan de formation annuel du Ministère.

2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage

3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Le nombre des cycles de formation réalisés et le nombre des cycles de formation programmés.

4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur** : Les statistiques relatives au taux des cycles de formations réalisés par rapport au taux approuvé dans le programme de formation annuel. Il s'agit de revenir également aux différentes demandes d'approvisionnement préparées par l'école nationale des finances au profit des différentes structures de formation concernées par la réalisation de ce programme.

5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : L'école nationale des finances et les différentes structures de Ministère des Finances.

6- **Délai de disponibilité de l'indicateur** : à la fin de l'exercice concerné

7- **Valeur cible de l'indicateur** : 80% en 2021 et 83 % en 2022

8- **Le responsable de l'indicateur** : Le Directeur Général de l'école nationale des finances.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

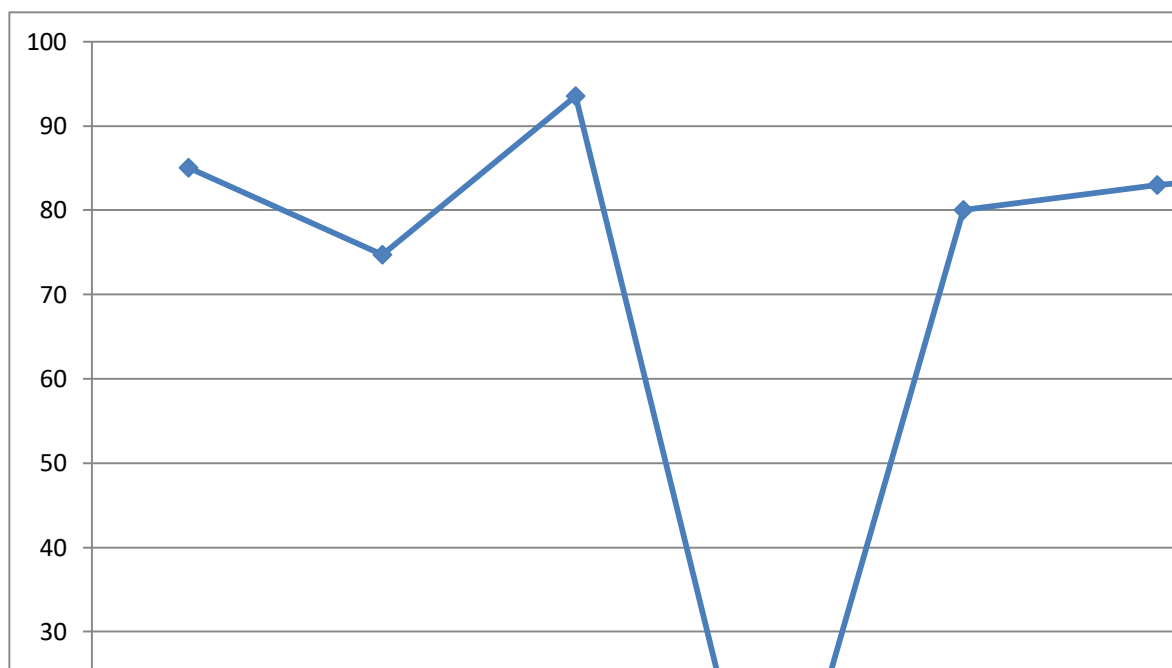
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : 9.1.3 : Taux de la réalisation du plan de formation annuel au profit du personnel du Ministère des Finances	%	85	74.7	93.55	-	80	83	85

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur a enregistré un taux de réalisation du plan annuel de formation de 93.55% en 2019 à travers le plan de formation commun sans tenir compte des activités de la direction générale de la douane. Ce taux montre une augmentation remarquable par rapport à la performance prévue.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation du nombre des sessions de formation prévues par le plan de formation annuel du ministère des finances.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



6- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur : 9.1.3 : Taux de la réalisation du		-Enrichir l'équipe de travail par des capacités qui seront chargées d'aider les comités créés au niveau de l'école pour réviser supports pédagogiques les unifier	- -

<p>plan de formation annuel au profit du personnel du Ministère des Finances</p>			<p>les mettre à jours en cas de besoin qu'ils soient destinés aux candidats pour passer les examens écrits, ou utilisés comme support de cours par les formateurs . Dans ce cadre, la décision de la nomination des membres du comité scientifique de l'école nationale des finances a été révisée le 06 février 2017.</p> <p>-L'école nationale des finances s'est chargée de conclure un contrat avec « expertise France » en 24 avril 2018. Ce contrat porte sur la préparation des mallettes de formation dans le cadre de plan de formation spécifique au projet de l'application de la nouvelle loi organique au budget, selon, lequel l'école a commencé de préparer 25 mallettes de formation.</p> <p>-La décision du Ministre des finances du 16 novembre 2019 a conduit à l'ouverture des concours externes pour l'admission à la formation transitaires auprès des douanes. De ce fait, selon la décision du Ministre des finances de 19 octobre 2018, l'école nationale a été chargée d'assurer l'étape de formation dans le domaine de l'intermédiation auprès de la Douane. Il a été programmé d'organiser cette étape de formation au cours du premier semestre de l'année 2020 pendant six mois.</p> <p>-Etablir un plan d'action entre les différentes structures impliquées dans la formation pour mieux se coordonner entre elles en termes de programmation, mise en œuvre, suivi et évaluation.</p> <p>-Etablir un plan d'action entre les différentes structures impliquées dans la formation pour mieux se coordonner entre elles en termes de programmation, mise en œuvre, suivi et évaluation.</p> <p>- Chercher des espaces de formation externes pour accueillir des cours de formation organisés par l'école au niveau régional afin de couvrir les besoins de formation pour les services régionaux.</p> <p>-Soutenir la formation dans les régions afin que tout le personnel du Ministère des</p>	
--	--	--	---	--

			<p>Finances puissent bénéficier d'une formation au coût le plus bas possible.</p> <p>-Réorganiser les services de l'école en fonction des exigences de la gestion moderne et développer le système de formation.</p> <p>-Mettre à jour le niveau de rémunération des formateurs et prendre en considération les formations au profit des grades inférieurs</p>	
--	--	--	--	--

5- Limites de l'indicateur

5-1- Les limites et les obstacles qui ont conduit à la non amélioration du l'indicateur :

-Pénurie des salles d'éducation.

-Manque de coordination avec les services concernés par la programmation de la formation privé (la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Recouvrement) et les services concernés qui leur sont liés.

-Organisation des différentes activités de formation au niveau régional sans coordonner avec la Direction de l'école et sans la fournir les statistiques concernant la réalisation. Cela affecte négativement la valeur de l'indicateur.

-Manque d'informations fournies concernant les activités de formation réalisées par la Direction Générale des Douanes au profit de leur cadres et personnel.

5-2- Les limites relatives à la qualité de l'indicateur

L'indicateur actuel ne distingue pas entre les activités de formation et il ne montre pas leurs qualités et leurs importances. L'indicateur ne reflète pas le niveau réel des réalisations de l'école et la qualité de processus de formation.

L'adoption de l'indicateur « le taux de réalisation du plan annuel de formation » est un indicateur important mais il est insuffisant spécialement concernant la détermination et l'analyse des composantes de processus de formation. Il importe de détailler et de diviser cet indicateur en sous-indicateurs qui prennent en considération l'effort que l'Unité des recherches de publication. Cela se manifeste par l'audit, la révision et la mise à jour des bases pédagogiques car elles sont considérées les principaux instruments de formation et leur effet positif sur la rentabilité et la qualité de la formation. L'indicateur actuel adopté ne permet pas de mettre en lumière les points précités.

Il a été proposé de diviser l'indicateur actuel en sous-indicateurs et leur attribuer des pourcentages qui prennent en considération la fourniture des capacités pédagogiques

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.1.4

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage de propositions de nomination dans les postes fonctionnels pour les femmes par rapport aux hommes

Date de l'actualisation de l'indicateur : 22 septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et Appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur permet de mesurer le taux d'évolution des désignations des femmes dans emplois fonctionnels par rapport aux hommes ce qui permet d'analyser le taux de nomination des femmes dans les hautes fonctions publiques ainsi que leurs rôles dans les postes décisionnelles et ce dans le cadre de la consécration de l'approche genre dans le domaine de la gestion des ressources humaines à travers le renforcement de l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de propositions de nomination des femmes dans emplois fonctionnels/ Le nombre total de propositions de nomination dans les postes fonctionnels (hommes + femmes)

2- Unité de l'indicateur : Taux

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

-Les notes des responsables des structures portant sur la nomination dans emplois fonctionnels au profit des cadres du ministère des finances, économie et appui à l'investissement

-Le nombre total des cadres éligibles à la nomination dans des postes fonctionnels.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur (sondage, rapport, questionnaire...) :

-tableaux statistiques portant sur la nomination des femmes dans emplois fonctionnels par rapport à la nomination des hommes.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :Source administrative

6- Délai de disponibilité de l'indicateur :31 décembre de l'année concernée

7- Valeur cible de l'indicateur :

8- Le responsable de l'indicateur : Dalila Hajeji Sous directeur des nominations

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : 9.1.4 : Pourcentage de propositions de nomination dans les postes fonctionnels pour les femmes par rapport aux hommes	%					45	50	60

7- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	interventions	Activités
Indicateur : 9.1.4 : Pourcentage de propositions de nomination dans les postes fonctionnels	.60% pour l'année.2023	50%	-Donner la priorité aux femmes dans la désignation dans emplois fonctionnels soit au niveau central ou régional -veiller à donner la	- préparer des circulaires de sensibilisation pour inviter les responsables des structures à allouer la priorité aux femmes éligibles juridiquement dans la désignation dans

pour les femmes par rapport aux hommes			<p>priorité dans la désignation des femmes dans les emplois fonctionnels qui travaillent dans les structures externes du ministère des finances.</p> <p>-Activer l'outil des concours dans la désignation dans emplois fonctionnels</p> <p>-renforcer la participation des femmes dans les sessions de formation relatives aux pilotage et gouvernance ce qui leur permet d'occuper des postes décisionnelles.</p>	<p>les emplois fonctionnels au niveau central ou régional</p> <p>-organiser en collaboration avec l'ENF des sessions de formation relatives aux pilotage et gouvernance au profit des femmes.</p> <p>-Révision des textes réglementaires relatives aux nominations dans emplois fonctionnels en collaboration avec la présidence du gouvernement pour intégrer le principe de l'égalité et l'équivalence des chances entre les hommes et les femmes</p>
--	--	--	--	---

5. Limites de l'indicateur

- Le cadre juridique tel que le décret gouvernemental n°2006-1245 du 24 Avril 2006 fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale, qui sont principalement soumis à l'appréciation du chef de l'administration sans mentionner explicitement l'obligation de tenir compte de l'égalité et l'équivalence des chances entre les hommes et les femmes.

-Absence d'une application informatique qui comprend tous les certificats et les niveau d'études des cadres du ministère des finances ce qui permet de rendre le choix de nomination plus efficace soit homme ou femme et selon les besoins et le profil du poste.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.1

Intitulé de l'indicateur : Indicateur : 9.2.1 : Délais d'ouverture, de transfert et de délégation des crédits

Date de l'actualisation de l'indicateur : Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Rationaliser la gouvernance des dépenses Publiques.

4- Définition de l'indicateur : -

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

Déclinaisons

- Sous-indicateur 1 : concerne le calcul du nombre des jours consacrés à l'étude des demandes de la part des services de la Direction Générale des Affaires Financières des Equipements et Matériels.

- Sous-indicateur 2 : concerne le calcul du nombre des jours consacrés à la transmission ou à la délégation des crédits de la part des services de la Direction Générale des Affaires Financières des Equipements et Matériels.

II- Les détails techniques de l'indicateur

1-Formule de calcul de l'indicateur :

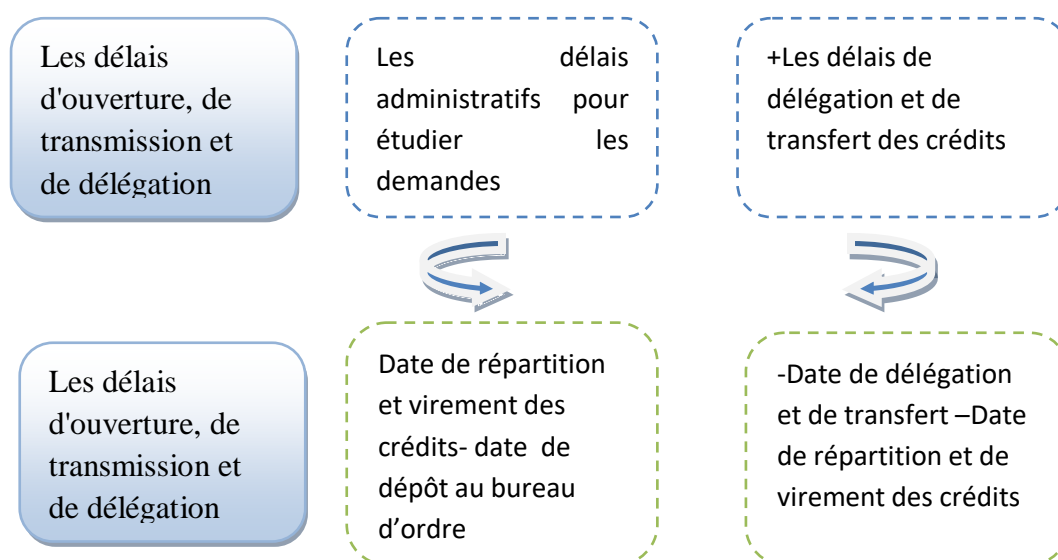
Conformément à la loi organique du budget et son entrée en vigueur à partir du janvier 2020 les crédits votés par la LF sont repartis à l'intérieur de chaque programme entre dépenses d'investissement et dépenses d'opération financières par un arrêté du directeur général des affaires financières qui reçoit une délégation de la part du chef de la mission au début de l'année jusqu'à l'adoption de charte de gestion qui définit les responsabilités de chaque acteur.

Au cours de cette année, les crédits d'engagement sont totalement ouverts au début de l'année et les crédits de paiement à raison de 50%. En outre ; la totalité des crédits d'intervention sont bloqués (gelés) et les crédits d'investissement à raison de 50%.

Dorénavant, il ne sera plus faisable de demander l'ouverture des crédits par le CGABE mais plutôt de demander soit des crédits complémentaires soit la levée du gel.

Alors la modalité du calcul de la formule de l'indicateur a été modifiée et ce à travers le changement de la formule de calcul du sous indicateur relatif aux délais administratifs de l'étude de l'ouverture des crédits et le remplacer par un autre portant sur la répartition des crédits par la direction générale des affaires financières.

Par ailleurs ; l'indicateur 3 « concerne le calcul du nombre des jours consacrés à l'étude des demandes de la part de Comité Général du Budget de l'Etat » a été supprimé.



2- Unité de l'indicateur : jour

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

La date d'enregistrement des correspondances entrantes et sortantes au bureau d'ordre.

La date des décisions d'ouverture selon le système « Adab ».

La date de renvoi ou d'ordre de délégation extraite à partir du système « Adab ».

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

A partir du suivi des demandes d'ouverture des crédits et du tableau de suivi de délégation ou de transmission des crédits de la part des services de la Direction Générale des Affaires Financières des Equipements et Matériels.

8- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

-Le système de l'enregistrement des correspondances entrantes et sortantes au bureau d'ordre secondaire de la Direction Générale des Affaires Financières des Equipements et Matériels.

-Système « Adab ».

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel.

7- Valeur cible de l'indicateur :2 jours en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Le Directeur de la préparation et du suivi de l'exécution du budget.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Délais d'ouverture, transfert, délégation des crédits	jours	-	-	-	-	3	2	2
Délais d'étude demande d'ouverture des crédits		-	-	-	-	2	1	1
Délais de transfert et délégation des crédits		-	-	-	-	1	1	1

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.2

Intitulé de l'indicateur : Délais d'exécution des achats publics hors marchés publics

Date de l'actualisation de l'indicateur : juillet 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Rationaliser la gouvernance des dépenses Publiques.

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à réduire les délais liés à la mise en œuvre des achats publics réalisés par les services administratifs, notamment ceux liés à l'élaboration des cahiers des charges et l'avis des commissions des achats hors marchés publics

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7-Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

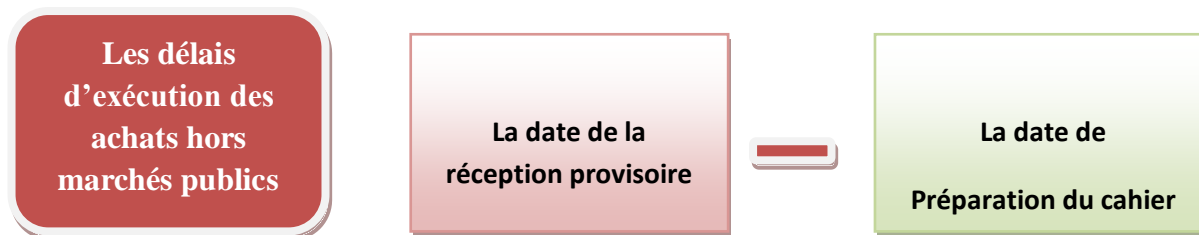
***Sous-indicateur 1 : les délais d'élaboration des cahiers des charges :** Il s'agit du nombre de jours séparant la date de début de la préparation du cahier des charges par le service de la programmation, de la préparation et de la clôture des transactions et la date d'approbation du dossier du cahier des charges par la commission spécialisée.

***Sous-indicateur 2 : les délais d'évaluation technique et financière :** C'est le nombre de jours entre la date d'ouverture des offres et la date à laquelle la Commission des marchés a émis son avis sur l'acheteur public.

***Sous-indicateur 3 : les délais de réception provisoire :** est le nombre de jours entre la délivrance d'un permis de fourniture par le service d'exécution des transactions et la réalisation des achats et la date de la réception provisoire, mentionnée dans le procès-verbal

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : Indicateur d'efficacité en termes de maîtrise des différentes étapes du processus d'achat.



2- Unité de l'indicateur ; jour

3-Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- La date de début de la préparation du cahier des charges.
- La date de l'engagement de comité pour l'ouverture des dossiers des offres.
- La date de délivrance de l'autorisation de fourniture.
- La date de la première livraison à effectuer par le fournisseur, qu'elle soit partielle ou totale.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur

Un calendrier de suivi de toutes les étapes et procédures du parcours de l'exécution des achats publics en dehors des marchés publics (ce tableau contient la date de début de préparation du cahier des charges, la date d'approbation du cahier des charges, la date de préparation du procès-verbal d'évaluation par le comité spécialisé, la date de notification de l'autorisation d'approvisionnement et la date de réception provisoire).

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

Le service de préparation et de programmation des achats.

Le service de gestion des stocks.

Le service de gestion des matériels et des équipements.

Le service des achats en dehors des marchés publics.

6-Délai de disponibilité de l'indicateur : Annuellement

7- Valeur cible de l'indicateur : 60 jours en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Le Directeur de la gestion au budget du Ministère des Finances et le comité des achats en hors marchés publics.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

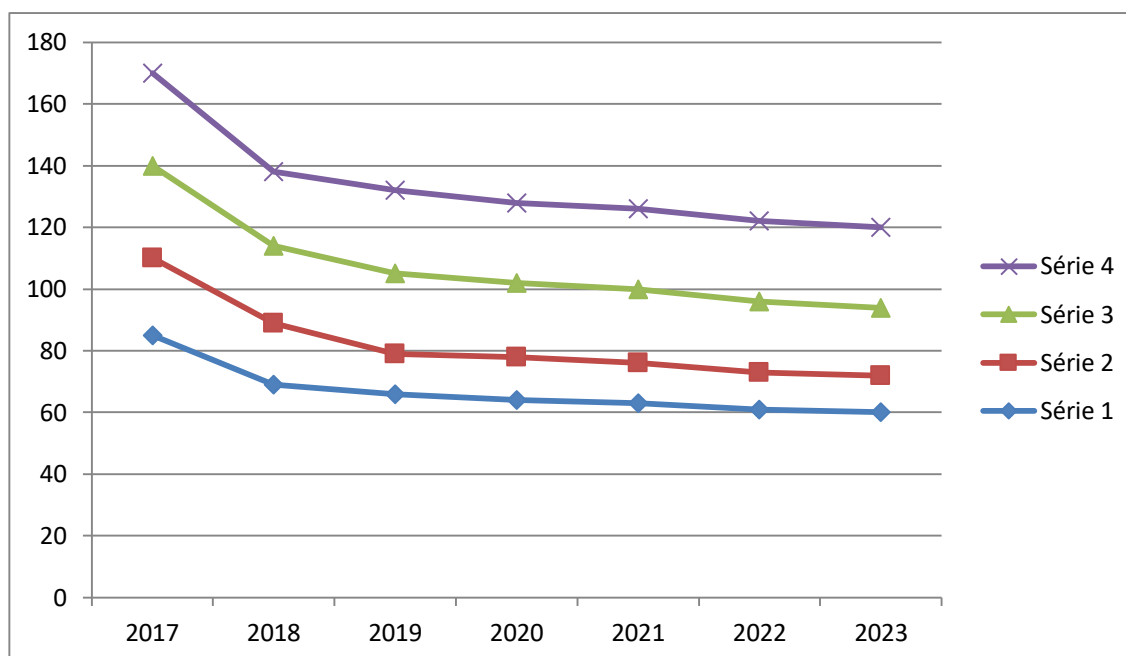
Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
9.2.2.1	Jours	85	69	66	64	63	61	60	
9.2.2.2		25	20	13	14	13	12	12	
9.2.2.3		30	25	26	24	24	23	22	
9.2.2.4		30	24	27	26	26	26	26	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur des délais d'exécution des achats hors marchés publics a enregistré une évolution positive traduite par la diminution de dix jours dans les délais de l'exécution et ont baissé à 66 jours en 2019 au lieu de 69 jours en 2018.

Le tableau ci-dessus montre l'évolution de l'indicateur des délais d'exécution des achats hors marchés publics en se basant sur trois sous-indicateurs. Cela se justifie par le fait que la maîtrise des délais de l'exécution signifie la diminution des délais nécessités pour les différentes étapes dont les plus importantes sont la préparation du cahier des charges, les délais nécessaires pour l'élaboration du rapport de l'évaluation financière et technique ainsi que les délais de réception provisoire des achats.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur :	60 jours	63 jours	-Soutenir la structure du comité	-

9.2.2 : Délais d'exécution des achats publics hors marchés publics			<p>des achats publics hors marchés publics par des compétences. Un cadre a également été chargé du secrétariat du comité pour accélérer la préparation des rapports relatifs à chaque achat public.</p> <p>-Confier à la commission des achats publics hors marchés publics l'approbation du cahier des charges pour assurer la concurrence loyale.</p> <p>- La prévision dans le cahier des charges d'un délai raisonnable pour le dépôt des offres et pour l'achèvement du processus de réception provisoire</p>	-
--	--	--	--	---

4-Limites de l'indicateur

L'indicateur des délais d'exécution des achats hors marchés publics est un indicateur global. Il ne permet pas de connaître les raisons de retard dans l'exécution des achats d'une manière précise, ce qui justifie l'adoption des sous-indicateurs afin de cerner les délais concernés par l'indicateur avec précision.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.3

Intitulé de l'indicateur : Délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services.

Date de l'actualisation de l'indicateur : Juin 2019

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : rationaliser la gouvernance des dépenses publiques.

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur reflète l'effort fourni par l'administration dans la réduction des délais de paiement des fournisseurs et prestataires qui ont déposé leurs dossiers selon les procédures en vigueur. Étant donné que le processus de paiement des fournisseurs se caractérise par la présence de deux acteurs principaux, à savoir l'ordonnateur des dépenses (la phase administrative) comptable public (la phase comptable), cet indicateur se réfère à la période nécessaire pour achever la phase administrative dans le paiement des dépenses générales qui sont fixés à 30 jours.

Il convient de noter que cet indicateur concerne les paiements des dépenses publiques qui sont inclus dans le cadre de contrôle hiérarchisé. Par conséquent, le calcul des délais requis pour le visa du contrôleur des dépenses publiques concernant les propositions d'engagement émises en dehors du cadre de contrôle hiérarchisé ne sera pas compté.

Cet indicateur concerne également les réalisations de dépenses d'achats et de fourniture de services nécessitant au préalable un bon de commande.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique,

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur ;

Indicateur : 9.2.3 : Délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services.

La date de transmission de l'ordre de payement au comptable public spécialisé à travers le bureau d'ordre secondaire de la Direction Générale des Affaires Financières des Equipements et

La date de dépôt des factures au bureau d'ordre secondaire de Direction Générale des Affaires Financières des Equipements et Matériels accompagnées par les pièces justificatives légales

2-Unité de l'indicateur : jours

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les données (entrantes et sortantes) enregistrées dans le système du bureau d'ordre secondaire de Direction Générale des affaires financières des Equipements et Matériels.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Le système du bureau d'ordre secondaire de Direction Générale des Affaires Financières des Equipements et Matériels.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur :

7- Valeur cible de l'indicateur : 20 jours

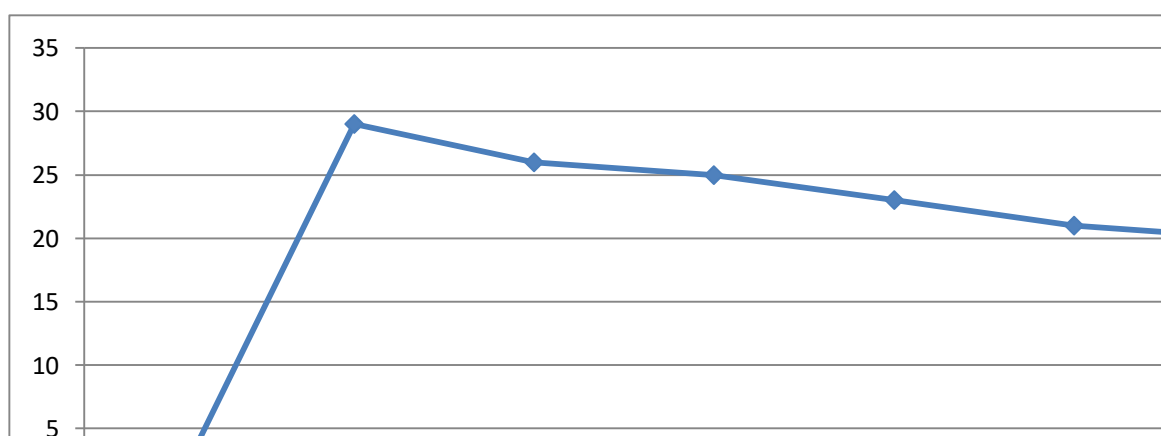
8- Le responsable de l'indicateur : Le Directeur de la gestion du budget de l'Etat au Ministère des Finances.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : 9.2.3 : Délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services.	jours	-	29	26	25	23	21	20

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur : 9.2.3 : Délais de paiement des fournisseurs et des prestataires de services.			<ul style="list-style-type: none"> -Veiller à réduire les délais de certification des factures par les bénéficiaires du service. - Mettre en place un système de contrôle interne pour anticiper les risques qui menacent le processus du paiement des fournisseurs et des prestataires des services. -Veiller à éviter les conflits négatifs ou positifs pour certaines missions relatives au processus de paiement. 	- -

			-Veiller à mettre en place un système informatique. Cela permet aux fournisseurs de consulter le paiement de leurs factures sans passer par l'administration	
--	--	--	--	--

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.2.4

Intitulé de l'indicateur : Taux de réalisation des études et des travaux des projets de bâtiments

Date de l'actualisation de l'indicateur : 8 Mai 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion du budget de l'Etat

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à la réalisation du taux programmé de réalisation des études et des travaux de tous les projets de construction à travers le calcul du pourcentage du progrès d'exécution des projets par rapport à ce qui a été programmé dans le budget de Ministère des Finances

5- Type de l'indicateur : indicateur d'activités,

6-Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7-Déclinaisons

Sous-indicateur 1 : le taux de la réalisation des études.

Sous-indicateur 2 : les taux de la réalisation des travaux.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur :

*Le taux de réalisation des études = la moyenne des taux de réalisation de l'étude des projets programmés à travers leur pondération selon la valeur financière correspondante à chaque taux.

*Le taux de réalisation des travaux = la moyenne des taux de réalisation des projets programmés à travers leur pondération selon la valeur financière correspondante à chaque taux.

(Les taux de réalisation des travaux) X (la valeur financière estimées pour ces taux) +(les taux de réalisation des études) X (la valeur financière estimées pour ces taux)

Total de la valeur des projets programmés

2- Unité de l'indicateur : pourcentage.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les études : L'obtention des taux de progrès des études à travers l'évaluation de la commission technique des constructions de la Direction Générale des Bâtiments et les données des comités techniques des directions régionales de l'équipement enregistré dans les procès-verbaux des réunions.

Les travaux : les procès-verbaux des réunions de chantier.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :-

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Source administrative (Direction Générale des données, Directions régionales pour l'équipement)

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : à la fin de l'exercice concerné.

7-Valeur cible de l'indicateur :89.5% en 2021 ;100% en 2023

*80% des études = les Avants Projets Détaillés des lots spéciaux (APD lots spéciaux) avant d'entamer la préparation du dossier d'Appel d'Offres (DAO).

*60% des travaux = la construction des structures avant d'entamer les finitions

8- Le responsable de l'indicateur : Le Directeur Général des Bâtiments.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
le taux de réalisation des études	%	-	42.8	49.8/80	70	85	100	100
Taux d'exécution des travaux		-	68.1	67.4/80	80	90	100	100
le taux de réalisation des études et des travaux des projets de construction programmés		-	65.4	68/80	79	89.5	100	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Les prévisions de l'indicateur pour l'année 2018 ont enregistré un taux de 80%. Cependant l'indicateur a atteint seulement un taux de 65.6%. Cela revient à la non-réalisation des objectifs préfixés représentés essentiellement par les projets régionaux dont sont chargés les directions régionales d'équipement, leur étude et leur travail. Ces projets représentent 70% environ de la valeur globale des projets qui connaissent un retard de réalisation soit au niveau des études ou au niveau des travaux. Cependant, les projets à caractère ministériel dont la Direction Générale des Bâtiments est chargée sont réalisés avec un taux de 100%.

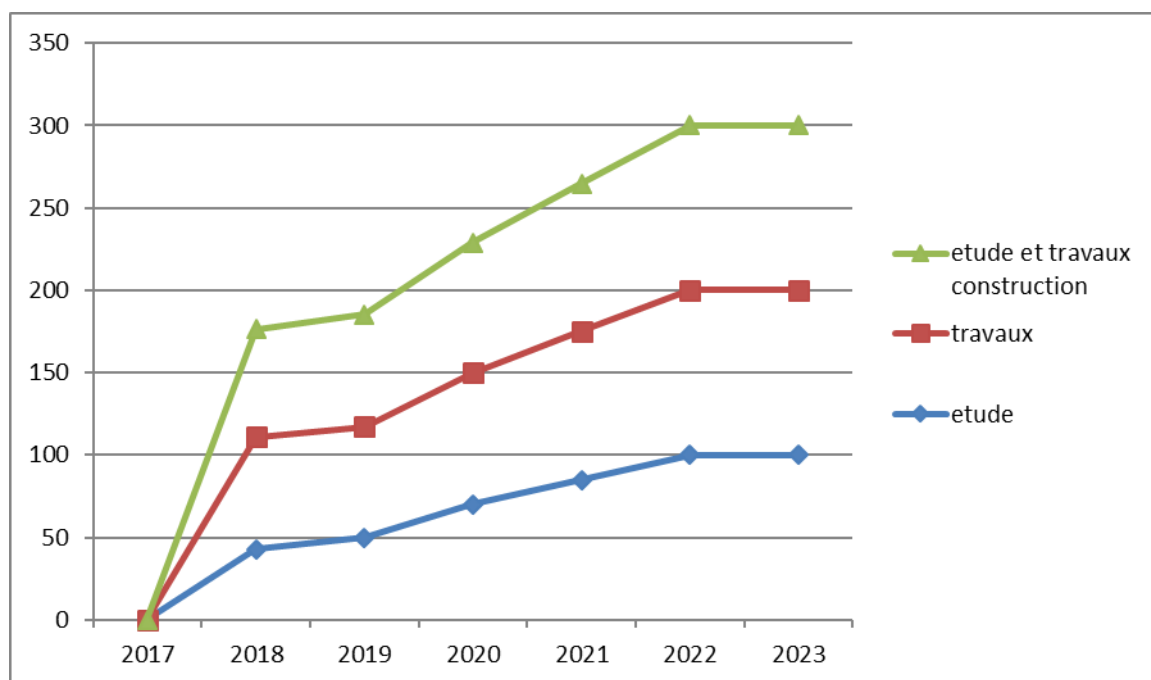
Le retard de la réalisation revient principalement aux raisons suivantes :

- Le grand retard des études, spécialement au niveau de la nomination des architectes et surtout aux procédures du concours national de Génie Civil.
- Les insuffisances au niveau de l'obtention de certains permis (permis de construire, permis de l'Institut National du Patrimoine, le permis d'impact sur la circulation, les études d'impact sur l'environnement,).
- Le retard au niveau de la réalisation des appels d'offres et le lancement des travaux.
- Certains entrepreneurs ne veulent pas s'engager dans des projets dans les délais fixés compte tenu des conditions économiques exceptionnelles du pays.

Il importe de noter que, la Direction Générale des Bâtiments se charge de ces projets au niveau central. Cependant, leur rôle se limite pour les projets à caractère régional dans l'aspect technique relatif à l'approbation des différentes étapes des études selon les caractéristiques techniques des bâtiments du Ministère des Finances et le contrôle des travaux.

L'administration veille toujours à accélérer la réalisation à travers les correspondances périodiques avec les gouverneurs afin qu'ils tiennent des réunions de suivi pour déterminer les causes éventuelles de retards et d'essayer d'apporter les solutions à ces difficultés en collaboration avec les services régionaux du Ministère de l'Equipement. A titre d'exemple, la demande de la réalisation d'un calendrier des dates des réunions spécifiques à l'étude et à la réalisation des projets à partir des services de la direction régionale du Ministère de l'Equipement. Il est à noter que le taux de réponse dans ce cadre est variable.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Préparer un calendrier pour déterminer les délais des différentes étapes d'études et de réalisation des projets à caractère ministériel programmés au budget du Ministère des Finances.
- Planifier un programme des réunions à tenir par les services régionaux du Ministère de l'Équipement soit au sein des Directions Régionales d'Équipement pour le suivi des études soit des réunions sur chantiers pour les travaux.
- Fournir les documents fonciers et administratifs nécessaires et relatifs aux projets avant de le programmer dans le budget. Cela permet d'éviter les retards de réalisation du projet.
- Préparer des correspondances de rappel et tenir des réunions périodiques avec les gouverneurs pour le suivi des projets enregistrant des retards.

5- Limites de l'indicateur ;

Le domaine d'intervention de la Direction générale des bâtiments dans les projets régionaux :

La Direction Régionale de l'Équipement est en charge des différentes étapes d'études et de réalisation des projets régionaux d'une manière directe, étant donné qu'elle représente le service spécialisé auprès du gouverneur titulaire du projet régional. La Direction Régionale de l'Équipement est responsable de la détermination des séances et des réunions de chantiers. Quant à la Direction Générale des bâtiments, elle veille à suivre les projets et à approuver des différentes étapes des études et des travaux sans qu'elle ait la responsabilité de leur surveiller. Par conséquent, le rôle de la Direction Générale des Bâtiments est limité particulièrement en ce qui concerne les délais.

Afin de dépasser ces limites, la Direction Générale des Bâtiments veille à mettre en place des services régionaux pour suivre la réalisation des projets à caractère régional d'une manière directe. Cela permet d'intervenir sur place pour résoudre les problèmes rencontrés et éviter le retard.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : : 9.3.1

Intitulé de l'indicateur : Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit à la performance

Date de l'actualisation de l'indicateur :-

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur ; le renforcement de la participation du comité de Contrôle Général des Finances dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et développer l'efficacité de la gestion publique.

4- Définition de l'indicateur : cet indicateur est mesuré par le nombre de missions de contrôle réalisées, ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit de la performance rapporté au total des missions prévues par le programme d'intervention annuel du comité.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur :

Le nombre des missions de contrôle réalisées ou celles dont la réalisation a commencé concernant la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et l'audit de la performance au cours de l'année

Le nombre total de missions sans tenir compte des missions d'audit des comptes

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

Le calcul du taux des missions de contrôle réalisées portant sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et l'audit de la performance ainsi que les missions d'audit qui sont en cours de réalisation pour lesquelles des autorisations ont été émises au cours de l'année.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Comité du contrôle général des finances

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Annuel

7- Valeur cible de l'indicateur : 30% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Le chef du comité du Contrôle Général des Finances

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations				Prévisions		
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur : 9.3.1 : Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit à la performance	%	-	-	20	20	25	30	30

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

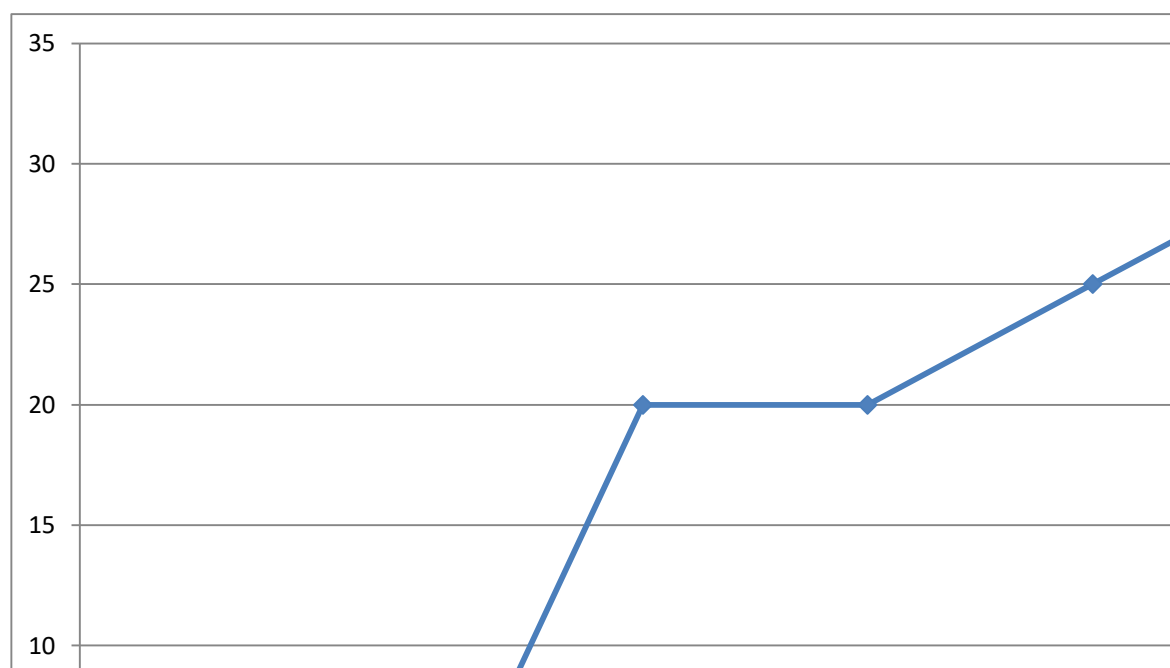
Le taux d'exécution de l'indicateur a atteint en 2019 20% par rapport aux prévisions de 15 % donc avec un taux de réalisation de 133%.

Cet écart positif entre les prévisions et les réalisations s'explique par plusieurs raisons tel que :

-L'opérationnalisation de la convention de coopération signé entre la CGF et le comité national de lutte contre la corruption dans le cadre de la réalisation de la stratégie nationale de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et le renforcement des principes de l'intégrité et la transparence.

Le comité a suivi une méthodologie d'audit par les risques pour définir les domaines d'activités des établissements ciblés par l'audit qui pourront être des risques de corruption ou de blanchiments d'argents. Donc les missions du comité se sont concentrées sur les axes cités ci-dessus.

4-Graphique de l'évolution de l'indicateur :



1- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur : 9.3.1 : Taux des missions de contrôle réalisées ou en cours de réalisation portant sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et l'audit à la performance	30%	25%	<ul style="list-style-type: none"> - Le suivi d'une méthodologie d'audit par les risques pour définir les domaines d'activités des établissements ciblés par l'audit qui pourront être des risques de corruption ou de blanchiments d'argents. -La coordination avec le comité national de lutte contre la corruption pour vérifier quelques dossiers ayant un risque de corruption - L'organisation des sessions de formation spécifiques relatives aux 	- -

			techniques et outils de lutte contre la corruption. - Intégrer l'axe d'audit de la performance comme un axe fixe dans les interventions du comité	
--	--	--	--	--

5- Limites de l'indicateur :

-Le comité réalise plusieurs missions de vérification et de recherche non programmé au cours de l'année.

-Augmentation des projets financés par des ressources externes et qui demandent plus de 50% du temps du travail des membres du comité afin de réaliser les missions d'audit spécifiques et envoyer les rapports finaux aux bailleurs de fonds étrangers dans les délais contractuels.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9.3.2.

Intitulé de l'indicateur : Indicateur : 9.3.2 : Taux de recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Appui et pilotage

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :-

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Soutenir la contribution de comité du Contrôle Général des Finances dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et développer l'efficacité de la gestion publique.

4- Définition de l'indicateur : Cet indicateur est calculé par le pourcentage des recommandations approuvées ou prises en charge par les structures et les services soumis au contrôle conformément aux rapports définitifs dans le nombre des recommandations dans les rapports initiaux.

5-Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience

7- Déclinaisons

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur :

Le nombre des recommandations dans les rapports initiaux d'inspection émis par le comité

Le nombre des recommandations dans les rapports initiaux d'inspection émis par e comité

2- Unité de l'indicateur : pourcentage.

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Statistiques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur ; le calcul du nombre des recommandations approuvées ou prises en charge au niveau des rapports définitifs par rapport au nombre des recommandations dans les rapports initiaux d'inspection émis par le comité.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : CGF

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Annuellement

7-Valeur cible de l'indicateur ;50% en 2023

8- Le responsable de l'indicateur : Le chef du comité du Contrôle Général des Finances.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

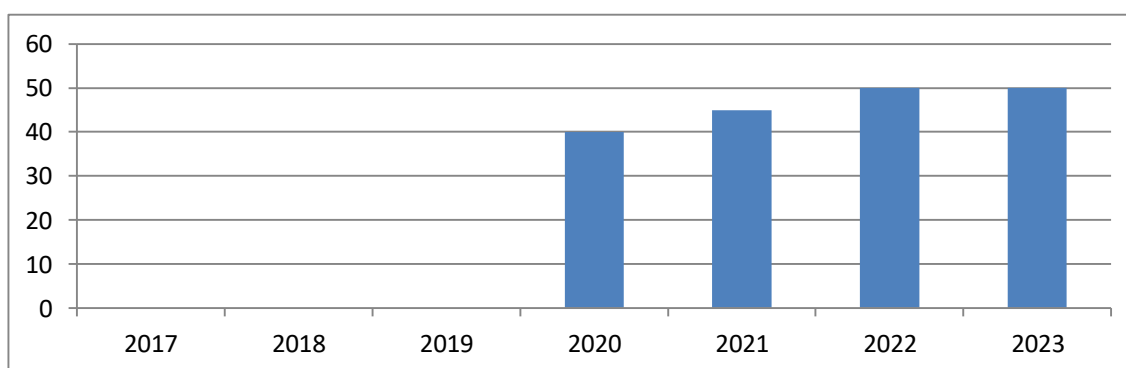
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur : 9.3.2 : Taux de recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle	%	-	-	-	40	45	50	50

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur a été ajouté à l'occasion de la préparation du PAP 2020.

3-Graphique de l'évolution de l'indicateur :



1- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Valeur cible de l'indicateur	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur : 9.3.2 : Taux de recommandations approuvées ou applicables par les structures et les services soumis au contrôle	50%	.45%	-Préparer une fiche par le chef d'équipe à l'occasion de l'émission du rapport final de la mission. Cette fiche permet d'ajuster le taux des recommandations approuvées que le gestionnaire s'est engagée à appliquer par rapport au nombre de recommandations émises au niveau du rapport initial de l'inspection.	- -

5- Limites de l'indicateur

- La longueur des délais des réponses, des structures et des services soumis au contrôle, aux rapports initiaux des missions de contrôle.
- Le degré de réactivité des structures et des services contrôlés avec les recommandations de l'équipe du contrôle avancées dans le rapport annuel d'activité.

Fiches operateurs

Axe finance

Office des logements du Personnel du ministère des Finances

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Programme " Pilotage et Appui"

I- Définition

1- Activité principale :

*Acheter des maisons construites et les préparer à la location ou à la vente au profit du personnel du Ministère des Finances.

*Construire des logements ou des quartiers résidentiels à louer ou à vendre au profit du personnel du Ministère des Finances.

* Acheter des terrains, les aménager et les vendre pour motif de construction des logements au profit du personnel du Ministère des Finances.

2- Classement de l'entreprise : Classe «G».

3- Référence de création :

-la loi n ° 1989-19 du 22 février 1989.

- La première Assemblée Générale Constituante : 20 septembre 1989.

4- Références de l'organisation administrative et financière :

- Organisation administrative et financière : Décret n ° 89-403 du 15 mars 1989 relatif à l'organisation administrative et financière de l'Office des logements du personnel des finances.

- Décret n ° 2013-2051 du 12 juin 2013 relatif aux conditions d'attribution des plans fonctionnels et de leur exonération au sein de l'Office des logements du personnel des finances.

- Décret n ° 2012-3008 du 27 novembre 2012, portant sur réglementation de la structure organisationnelle de l'Office du logement des personnels des finances.

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

Le dernier contrat des objectifs de l'Office du logement du personnel des Financiers a été présenté au Ministère des Finances en 2019 pour couvrir la période 2020-2024. Ce contrat n'est pas encore signé.

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale : La stratégie générale de l'Office des logements du personnel des finances consiste essentiellement à effectuer de la promotion immobilière par l'achat et la construction des biens immobiliers au profit du personnel des finances en fonction de leur demande à l'avance.

Compte tenu de la rareté des lots de terrains bâtis pour la construction et de leurs coûts élevés, la mission de l'Office dans le cadre de la stratégie actuellement annoncée est d'acquérir des logements à titre de vente ou de location au profit du personnel des finances.

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme : La contribution de l'Office aux objectifs du programme de pilotage et de soutien est considérée directe compte tenu du caractère social de ses activités.

3- Les principaux priorités et objectifs :

L'intervention sociale menée par l'Office pour permettre au personnel des Finances d'acquérir un logement fait de ses objectifs une priorité en soi. L'Office se fixe trois objectifs prioritaires qui seront atteints en deux phases, comme suit :

Premièrement : dans une première étape, accorder au personnel des Finances d'acquérir un logement avec facilité de paiement (par tranches).

Deuxièmement : poursuivre la politique de renouvellement du fonds foncier de l'Office, y compris ce qui est situé au niveau des régions par la liquidation des anciens logements et les remplacer par d'autres nouveaux.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Répondre aux demandes du personnel des Finances dans le domaine de l'obtention d'un logement est considéré comme l'activité la plus importante réalisée par l'office. Par conséquent, le taux de réponse aux demandes de location et de propriété est considéré comme le principal indicateur de mesure de la performance l'office.

5- Les mesures d'accompagnement :

	2012-2013	Réalizations					Prévisions	
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1- Nombre des logements acquis	177	212	229	249	264	290	312	332
2- Nombre des demandes reçues	350	400	565	764	850	930	1000	1054
3- Nombre des logements acquis ou prévus d'être acquis	65	35	17	20	15	26	22	32
Taux de réponse (2/3)	18.5%	8.7%	3%	2.6%	1.8%	2.7%	2.2%	3%

Les procédures d'accompagnement :

- Renforcer les capacités des agents et des cadres de l'Office en les formant dans leur domaine d'intervention.
- Doter l'Office des statuts de base spécifiques à ses employés et cadres.
- Soutenir l'Office par des compétences techniques nécessaires pour que l'Office accomplisse sa mission de promoteur immobilier.
- Continuer à financer l'Office par des fonds sur le budget de l'Etat afin qu'il puisse d'un côté achever le montage financier pouvant rendre ses interventions bancables et d'un autre côté finaliser toutes les étapes juridiques nécessaires aux transferts de propriété à l'occasion des opérations de vente.

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021 :

Exécution du budget de gestion pour l'année 2018, prévision pour l'année 2019 et propositions pour l'année 2021

Les recettes	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Approuvé 2018	Réalisation 2018	Estimation 2019	Proposition 2020	2021
Les revenus d'exploitation	310,7	369,7	430,4	509,5	985	1392,1	1090	1870	1940
Vente de logements nouveaux					150	354,4	240	6501	800
Vente de logements anciens					300	420,7	300	5502	500
Les revenus de location	233,1	334,0	404,6	471	495	529,4	510	630	600
Divers revenus	77,6	35,7	25,8	38,5	40	87,6	40	40	40
Les charges									
Les dépenses de fonctionnement 3	70	69,8	121,6	201,8	335,0	337,8	384	400,0	918,
Frais d'électricité et d'eau	3,3	4,6	6,9	5,0	6	4,809	8	8,5	8,5
Les communications	4,6	5,9	4,2	4,4	5,8	6,190	5	5,5	5,5
Les frais d'assurance	1,7	2,8	2,4	3,2	6,0	4,993	7	7	7
Carburants et entretien des moyens de transport	12,4	19,9	15,6	15,3	25,0	24,692	30	32	32
Accueil et ménage	1,9	2,4	2,2	3,2	4,0	2,953	4	5	5
Les commissions	9,8	9,5	12,4	17,5	20,0	25,582	35	404	40
Les impôts et taxes	21,7	12,6	63,9	98,2	170	175,193	180	185	700
Habillement pour travailleurs	1,1	1,3	1,4	1,3	2,0	1,470	2	2	2
Journaux et magazines	1,8	2,5	1,3	1,3	2,5	0,623	1	1	1

Maintenance des équipements	0,9	0,2	0,7	0,8	5,05	0,098	5	5	5
Frais de missions	0,8	0,2	0,0	0,2	2,0	2,165	5	6	6
Acquisition d'équipements	1,4	5,6	1,4	3,3	5,0	4,391	5	6	6
Mobiliers de bureau	3,4	0,0	0,8	5,5	10,05	18,534	5	5	5
Fournitures bureautiques	3,0	0,9	3,2	7,2	6,0	4,859	8	9	9
Les interventions sociales	0	0,0	5,4	21,6	456	42,000	50	55	55
Entretien des bâtiments	0	0,6	0,0	4,6	4	0,000	8	5	5
Création de site Web	0	0,0	0,0	0,0	0	0,000	0	4	4
Acquisition de système informatique	0	0,0	0,0	6,6	10	8,941	10	0	15
Les vignettes 3	0,8	0,8	0,7	0,7	2,0	5,020	4	6	1
Frais de déplacement du personnel	0,5	0,0	0,0	0,3	1,0	0,987	1	2	2
Frais de formation	0,9	0,0	1,8	1	4,5	3,955	10	10	10
Divers dépenses	0	0,0	0,3	0,2	0,5	0,454	1	1	1

1- Exécution du budget d'investissement pour l'année 2018 ; les prévisions de l'année 2019 et les propositions 2021

Les dépenses	Réalizations				Approuvé	Réalizations	Prévisions		
	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2020	2021
Aménagement des logements de l'Office	44,6	77,8	4,4	155,640	70,0	25,3	70	70	50
Acquisition des logements	2953,0	1731,8	1944,1	2218,9	2340,0	2247,6	2649	2980	2962
Acquisition du terrain					1000,0	989,47	900	350	2000
Equipements			0	39,320	20,0	23,8	5	5	5
Moyen de transport		29,9	30,3		70,0	56,0	60	60	0
Aménagement du siège				4,431	150,0	161,4	-	5	5
Total	2997,6	1839,5	1948,5	2418,298	3650,0	3503,5	3684,0	3470,0	5022

2- Résultats de l'année 2018, prévisions de l'année 2019 et propositions 2021

Les données	Réalizations 2014	Réalizations 2015	Réalizations 2016	Réalizations 2017	Approuvé 2018	Réalizations 2018	Prévisions 2019	Prévisions 2020	2021
Les recettes d'exploitation	310,7	369,7	430,4	509,531	985,0	1392,1	1090	1870	1940

Les dépenses d'exploitation	70,0	69,8	121,6	200,907	335,0	337,8	384	400	918
Le résultat de l'exploitation	240,7	299,2	308,8	308,624	650,0	1054,3	706	1470,0	1022.0
Subvention d'exploitation	400,0	1600,0	2000,0	2000,000	2000,0	2000,0	2000,0	2000,0	

1- Les recettes des nouveaux logements au cours de l'année 2021

2- Les recettes de vente des logements « El-Agba » (première tranche)

3- Les prévisions pour l'année 2020 en se basant sur le même rythme d'augmentation des prix des biens et services pour l'année 2021

4- Augmentations des procès portées pour l'évacuation des logements de l'office occupés à titre illégal (retraite, violation des clauses du contrat de location)

5- Ameublement des bureaux pour les nouveaux recrues et entretien de l'équipement du chauffage du siège social

6- Les recouvrement du syndic des copropriétaires des 139 logements à « El-Agba »

7- Acquisition de 7 logements à « El-Agba » au lieu d'un lot de terrain

Centre Informatique du Ministère des Finances

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Programme "pilotage et Appui"

I- Définition

1- **Activité principale** : Etudier, réaliser et exploiter les systèmes informatiques au profit du Ministère des Finances.

2- **Classement de l'entreprise** : classe «A».

3- **Référence de création** : la loi n ° 1981-100 en date du 31 décembre 1981(articles de 78 à 80)

4-**Références de l'organisation administrative et financière**: le décret n ° 799 en date du 17 mai 1988.

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

Le centre informatique du ministère des finances est chargé notamment de :

- la réalisation du schéma directeur du Ministère des Finances et de la supervision de son exécution.

- l'étude, de la conception et du développement des systèmes d'information.

- la gestion des centres de données et de la garantie de l'efficacité de leur exploitation.

- Le pilotage du réseau d'information et de communication des données et de la gestion des équipements informatiques mis à la disposition des différents utilisateurs.

- l'encadrement technique pour les différentes structures du Ministère.

Ces missions sont assumées dans le cadre de la mise en œuvre des réformes structurelles des finances publiques qui consistent à instaurer un système informatique développé qui permet la bonne gestion et aide à la prise de décisions et à consacrer la transparence et la bonne gouvernance tout en se référant sur les orientations stratégiques basées sur les éléments suivants :

*Activer les dispositions de la nouvelle loi organique du budget qui se base sur l'approche de gestion par objectifs.

* Mettre en place un système comptable développé qui permet d'obtenir des informations rapides et fiables et respecte les normes comptables internationales (comptabilité budgétaire, comptabilité générale et comptabilité analytique en se basant sur la partie double)

*Développer le système fiscal vers plus de transparence et consacrer la justice fiscale et soutenir les services au profit des contribuables.

*Consacrer le processus de l'administration ouverte et de communication à distance avec les citoyens et les entreprises.

*Promouvoir les services douaniers.

*La gestion active du compte de trésorerie

*Instaurer un système informatique intégré permettant l'échange automatique des données entre les différents systèmes des finances publiques et les autres systèmes nationaux.

*Le centre réalise, également, plusieurs projets stratégiques.

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :

Concernant le système informatique de la gestion financière :

Réaliser un système informatique de la gestion financières qui soit intégré et englobe les opérations de :

- La préparation du budget : déterminer les évaluations financières et réaliser les équilibres du projet et du cadre budgétaire à moyen terme et le cadre annuel de performance.
- L'exécution du budget : suivre l'exécution budgétaire (ressources et dépenses).
- Tenir les comptes et préparer les états financiers en se basant sur la partie double.
- La gestion efficace de la trésorerie et le suivre des liquidités.

Concernant le système informatique de la fiscalité et du recouvrement :

- Renouveler le système informatique de la fiscalité et du recouvrement vers le renouvellement des processus opérationnels et simplifier les procédures pour les contribuables. Il s'agit également de fournir des solutions numériques développées permettant de faire face à l'évasion fiscale et l'orientation efficace des opérations de recouvrement et de contrôle fiscal. Actuellement, et dans une première étape, il a été procédé au développement des systèmes relatifs à :

- La base de données de référence unique pour le nouveau système informatique ainsi que les opérations de leur gestion (les contribuables, les devoirs fiscaux et les classifications, ...).
- L'adhésion à distance aux services fiscaux.

Concernant les systèmes informatiques de support :

-Permettre à l'administration Fiscale d'accéder aux systèmes informatiques des établissements publics en toute sécurité pour un système d'échange des données sécurisé. Il s'agit aussi de développer et de mettre en exploitation des applications spécifiques d'échange réciproque avec un ensemble d'établissements nationaux qui ont été choisis dans une première étape à savoir : le registre national des entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, la caisse Nationale d'Assurance Maladie, l'Agence Technique des Transports Terrestres, la Direction de la propriété immobilière.

-Réaliser la stratégie nationale pour la réduction des transactions monétaires (Decashing) et encourager l'utilisation des moyens de paiement électronique et améliorer le suivi des opérations de gestion des comptes de trésorerie et maîtriser les délais de retrait et de versement. Par conséquent, il importe d'utiliser les appareils TPE dans les Recettes des Finances et développer les applications spécifiques au paiement des amendes routières à distance en utilisant les cartes bancaires ou en utilisant les USSD dans une première étape.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

5- Les mesures d'accompagnement :

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Les estimations des principales ressources pour l'année 2021 :

Rendement des redevances sur le traitement automatique des données : 11 968 mille dinars avec un taux d'évolution à raison de 4.7% par rapport à 2020

Service externes : 504 mille dinars

Autre services externes : 770 mille dinars

Charges de rémunération : 10256 mille dinars

Impôt et cotisation : : 92 mille dinars.

Évaluation des principaux nouveaux projets du budget d'équipement pour l'année 2021 :

Concernant le budget d'équipement, les prévisions d'investissement sont à raison de 10285 mille dinars en 2021 y compris les investissements spécifiques des SI dont le budget prévisionnel est à raison de 9690 mille dinars contre 595 mille dinars pour les investissements du centre.

La société Tunisie Trade Net

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient :

I- Définition

1- L'objectif principal : faciliter et simplifier les procédures de commerce extérieur et le transport international des marchandises à travers :

- Leur dématérialisation.
- La connexion de tous les intervenants au guichet unique électronique.
- La gestion du système de facturation électronique.
- L'ingénierie informationnelle.
- Former les utilisateurs du guichet unique électronique.

2- Le statut de l'établissement : établissement public de classe «A».

3-Référence de la création : Ecrit en date du 02 septembre 1999 enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés de Tunis -premier bureau- le 05 janvier 2000 registre 24, série D, case 239.

4-Référence de l'organisation administrative et financière : Statut de l'établissement, code du travail, la loi n ° 85-78 du 05 aout 1985 et les textes qui l'ont modifié et complété

5- La date de la signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement/ l'agence : 2010-2011

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

La stratégie générale du plan stratégique de la société se résume en cinq axes principaux :

1- La refonte du système de guichet électronique unifié pour se conformer aux meilleurs standards internationaux et à la technologie moderne afin de développer les systèmes d'information des différents intervenants à l'instar de la douane et la Banque centrale de Tunisie

2- La diversification des services de la société à travers le développement des nouveaux services complémentaires ayant une relation directe avec son activité principale telle que stipulé dans le statut de l'entreprise. Dans ce cadre, l'entreprise vise à réaliser des services et des projets d'hébergement des applications informatiques, un système d'exploitation de bases des données et le e-learning.

3- Promouvoir la sécurité informatique selon les normes de garantie de continuité du travail. L'entreprise compte entamer, en 2020, les travaux nécessaires pour l'obtention du certificat ISO 27 001. Un bureau spécialisé sera chargé par l'entreprise pour soutenir les services de la société dans la préparation des exigences de ce projet.

4- Lancer les travaux nécessaires pour obtenir un certificat de qualité dans le domaine de la sécurité de l'information ISO 2700 et ce conformément aux recommandations de la mission d'audit du système de sécurité de l'information que l'entreprise a réalisé au cours de l'année 2020, dont la plus importante est la préparation d'un plan de continuité d'activité et la rédaction de la politique de sécurité de l'information.

5- Fournir plus de protection pour les réseaux d'échange de documents électroniques, renforcer les systèmes de sécurité de l'information et suivre le rythme du développement technologique grâce à la programmation d'un certain nombre de projets, dont le plus important est le système d'hébergement basé sur la technologie du cloud computing, et la mise en place du système d'authentification forte par deux facteurs via SMS : code OTP et la prise en charge des solutions de sécurité qui permettent de protéger le guichet unique contre les intrusions via le système de VMS et l'installation su SIEM (Security Information and Event Management)

6- Lancer la mise en place d'un ERP

Parallèlement aux projets inclus dans le plan stratégique de l'entreprise pour les années 2020-2021, l'entreprise continue de numériser toutes les procédures d'exportation et d'importation en développant :

- Le virement électronique des droits, taxes et pénalités douanières
- Le certificat Euromed
- Le crédit d'enlèvement
- La paiement par caution bancaire
- etc

2- Les mesures d'accompagnement :

- La création d'une commission présidée par un représentant de Ministère des Finances pour la coordination et le suivre des travaux de numérisation de toutes les procédures de commerce extérieur et de transport entre tous les intervenants.
- Sensibiliser et former les acheteurs publics, les Ministères et les services des Ministère concernés pour utiliser le système de facturation électronique.
- Activer l'application de l'article 22 de la loi de finances pour l'année 2016 qui stipule l'obligation de l'utilisation de la facture électronique de la part des entreprises relevant de la direction des grandes entreprises dans leurs transactions avec les acheteurs publics.
- Activer l'application de l'article 46 de la loi de finances pour l'année 2019 qui stipule l'élargissement du domaine d'utilisation des factures électroniques pour concerner obligatoirement les transactions entre les professionnels au titre des opérations de vente des médicaments et des carburants a l'exception des détaillants.
- Généraliser l'utilisation de la facture électronique pour d'autres catégories d'intervenants économique

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021 :

Présentation générale du projet de budget au titre de l'exercice de 2021 :

Le budget de fonctionnement pour l'année 2021 est estimé à 6 millions de dinars dont 3282 millions de dinars au titre des dépenses de rémunération et 1683 millions de dinars réservés aux dépenses de fonctionnement et 1060 consommation et épargne.

	Investissement
Equipements et applications informatiques	1 007 500
Etudes	50000
Autres équipements	180 000

Investissements non programmés ou exceptionnels	100 000
--	---------

Le budget d'investissement

Les investissements relatifs à l'année 2021 sont répartis comme suit :

- Projets en cours prévus en 2020 et reporté à 2021 d'une valeur de 600 000 MD
- Nouveaux projets de 637 500 MD

La Banque Tunisienne de Solidarité

I- La définition

- **L'activité principale** : activité bancaire (financer les entreprises et les petits projets).
- **Le statut de l'établissement** : exceptionnel.
- **Référence de la création** : L'assemblée générale constitutive en date du 22 décembre 1977.
- **Référence de l'organisation administrative et financière** : le statut général des banques et le code des sociétés commerciales.
- **La date de la signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'établissement/ l'agence** :

II- Le cadre de performance

1- La stratégie générale

- Soutenir l'inclusion financière des promoteurs d'entreprises et des petits projets.
- Contribuer à l'enracinement de la culture de l'initiative et de travail indépendant pour créer des petites entreprises.
- Développer et moderniser davantage les performances de la banque et diversifier ses services à travers, notamment, l'adoption des nouvelles technologies.
- Promouvoir la gouvernance de la banque et préserver ses équilibres financiers. - Réorienter les financements vers les secteurs à forte valeur ajoutée et moderniser les formes de financement (filères économiques, établissements et entreprises solidaires, ...).

2- Identification de la participation aux objectifs du programme :

La participation directe :

- Réserver des lignes de crédits et des allocations financiers dans le cadre de la stratégie nationale du travail indépendant et des différentes stratégies sectorielles.
- Soutenir la banque afin de mobiliser des ressources financières avec des conditions avantageuses.

Participation indirecte :

- Renforcer le cadre juridique afin d'améliorer le climat des affaires.

- Fournir les incitations financières et fiscales adéquates au profit des promoteurs d'entreprises et des petits projets.

3- Les priorités et objectifs principaux :

- Financer 12 mille projets et petites entreprises annuellement.

- Transformer les cellules régionales en agences bancaires pour fournir les divers services pour les clients.

- Instauration de nouvelles formes de financement visant les secteurs prometteurs et innovants.

- Accompagnement financier et non financier des promoteurs des projets en collaboration avec les structures intervenant dans le domaine d'auto-emploi.

- La discrimination positive au profit des promoteurs des projets, selon le niveau de l'éducation, le genre et l'indice de développement régional.

- Dispenser des services financiers et non financiers intégrés, diversifiés et adaptés aux besoins des différentes catégories cibles.

- appuyer les petites entreprises pour limiter les conséquences de la pandémie du Covid 19 en vue de garantir sa soutenabilité et sauvegarder les emplois.

3- Les indicateurs de performance et les principales activités :

- Le nombre des entreprises et des projets financés annuellement.

- Le nombre des postes d'emplois à créer annuellement.

- La proportion des diplômés du supérieur.

- La proportion des femmes.

- La part de régions intérieures.

- Le taux de recouvrement annuel.

- Le produit bancaire net.

- Indicateur du coefficient d'exploitation.

- Le résultat net

5- Les mesures d'accompagnement :

- Soutenir la banque dans ses efforts pour la mobilisation des ressources et crédits financiers avec des conditions avantageuses.

Renforcer l'efficacité du système actuel de garantie.

- La mise à jour de l'organigramme de la banque et la promotion de ses ressources humaines.
- Développer le système informatique et renforcer sa sécurité.

III- Le budget

Le programme de l'activité de la banque et son budget de fonctionnement et d'investissement par le comité de direction pour l'année 2021 a été approuvé par le conseil d'administration.

**Fiches indicateurs Axe
Développement,
investissement et
coopération internationale**

Fiches indicateurs
"programme 1"

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1/1/1

Intitulé de l'indicateur : Nombre de documents produits périodiquement

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuellement

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Equilibres globaux et la statistique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** prévisions et politiques économiques et financières
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** la réalisation des études économiques et sociales et anticipation de la compétitivité
- 4- **Définition de l'indicateur :** la réalisation de documents produits périodiquement
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur d'activités
- 6- **Nature de l'indicateur :** documents **indicateur d'efficacité**

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :**
- 2- **Unité de l'indicateur :** Nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** documents
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** documents
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Institut National de la Statistique, Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives, Banque Centrale de Tunisie, Ministères des Finances, Ministères sectoriels concernés
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Chaque fin de trimestre
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 8
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Monsieur le Président du Comité Général des équilibres globaux et de la Statistique

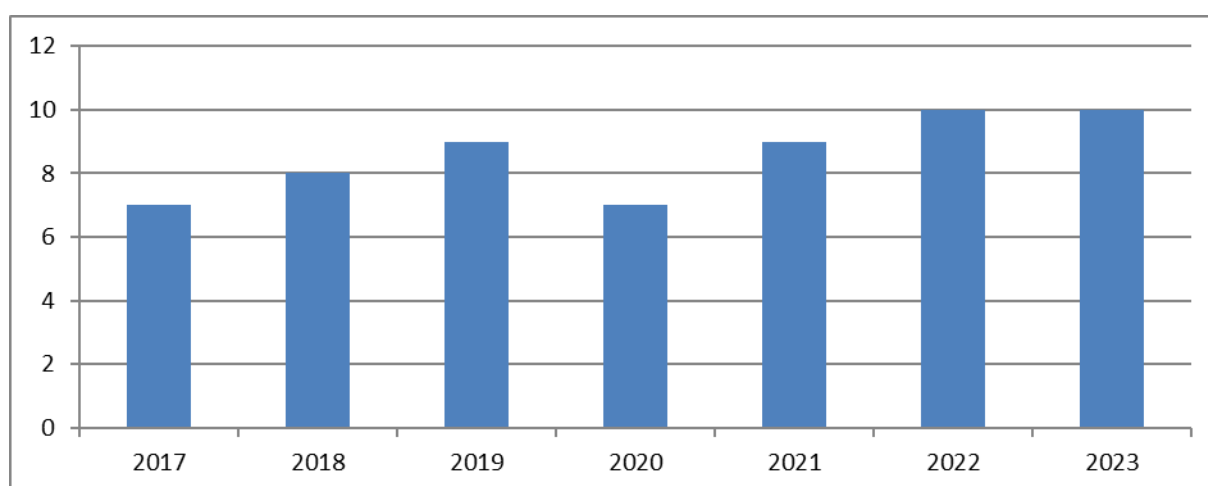
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de documents produits périodiquement	Nombre	7	8	9	7	9	10	10

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Elaboration de la note de conjoncture économique nationale et mondiale
- Note de l'évolution du contexte économique et les perspectives macroéconomiques.
- La préparation de la balance économique
- La collecte des données et réalisation des prévisions
- La préparation des notes d'analyse sur le financement de l'économie
- La préparation des travaux techniques en relation avec le plan quinquennal

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1/2/1

Intitulé de l'indicateur : Nombre des études

Date de l'actualisation de l'indicateur : 09/06/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Equilibres globaux et la statistique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** prévisions et politiques économiques et financières
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** la réalisation des études économiques et sociales et anticipation de la compétitivité
- 4- **Définition de l'indicateur :**
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur d'activités
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Sont calculées les études et les notes qui ont une valeur scientifique satisfaisantes et permettant de contribuer au soutien de la décision
- 2- **Unité de l'indicateur :** Nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Etudes et notes publiées y compris les contributions élaborées par les cadres supérieurs de l'Institut et ce dans le cadre de coopération avec les organismes et les organisations nationaux et internationaux
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** rapports et notes
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Directions centrales des études
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Chaque fin de trimestre
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 20
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Directions centrales des

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

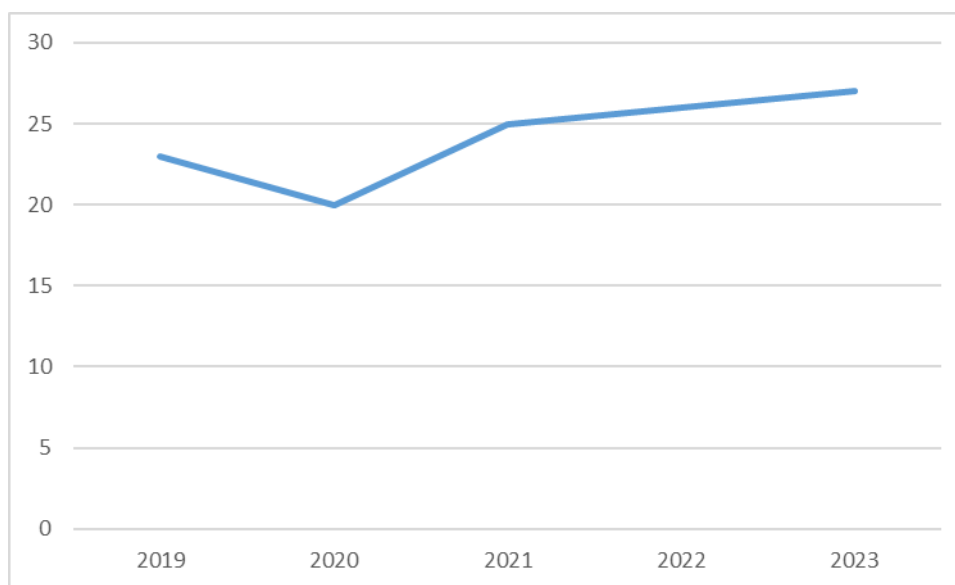
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des études	nombre			23	20	25	26	27

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Il est prévu que l'indicateur sera impacté par les répercussion de la crise sanitaire Covid 2019

2- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur : Réalisation d'un suivi régulier à travers le comité directeur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur : suivi permanent de la part du comité de direction

5- Limites de l'indicateur : Absence d'un mécanisme permettant la validation des études réalisées et la vérification de la disponibilité d'un minimum d'indépendance et d'objectivité de manière à garantir leur qualité

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1/2/2

Intitulé de l'indicateur : Accès au site de l'Institut

Date de l'actualisation de l'indicateur : 09/06/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Equilibres globaux et la statistique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** prévisions et politiques économiques et financières
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** la réalisation des études économiques et sociales et anticipation de la compétitivité
- 4- **Définition de l'indicateur :** Accès au site électronique de l'Institut
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur d'activités
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de visiteurs au site électronique de l'Institut
- 2- **Unité de l'indicateur :** Nombre par mille
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** portail de l'institut
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** rapports
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Site web de l'Institut sur internet
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Chaque fin de trimestre
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 16
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** direction informatique et cellule contrôle de gestion

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

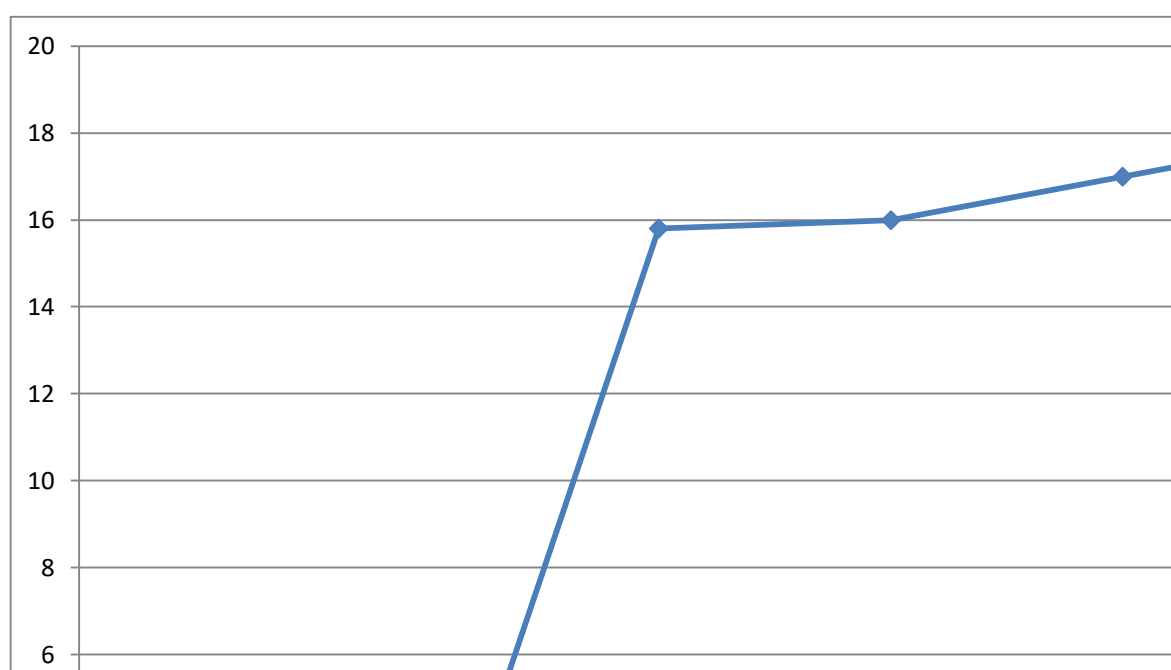
2- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Accès au site de l'Institut				15.8	16	17	18	19

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Poursuite d'œuvrer à développer les actions de publication et de communication

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Développement du site de l'Institut

Diversifier les réalisations de l'Institut et sa publication sur le site

5- Limites de l'indicateur

Absence d'un mécanisme permettant de savoir le nombre des études ayant été téléchargées sur le site:

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1/2/3

Intitulé de l'indicateur : formation et renforcement des capacités

Date de l'actualisation de l'indicateur :09/06/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Equilibres globaux et la statistique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Prévisions et politiques économiques et financières
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** la réalisation des études économiques et sociales et anticipation de la compétitivité
- 4- **Définition de l'indicateur :** formation et renforcement des capacités
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur d'activités
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Moyenne du nombre des jours de formation pour chaque cadre
- 2- **Unité de l'indicateur :** Jours de formation
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Rapports des sessions et ateliers de formation en Tunisie et à l'étranger
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports des sessions de formation
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Directions régionales.
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Chaque fin de trimestre
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 10 jours par cadre
- 8- **Le responsable de l'indicateur**

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

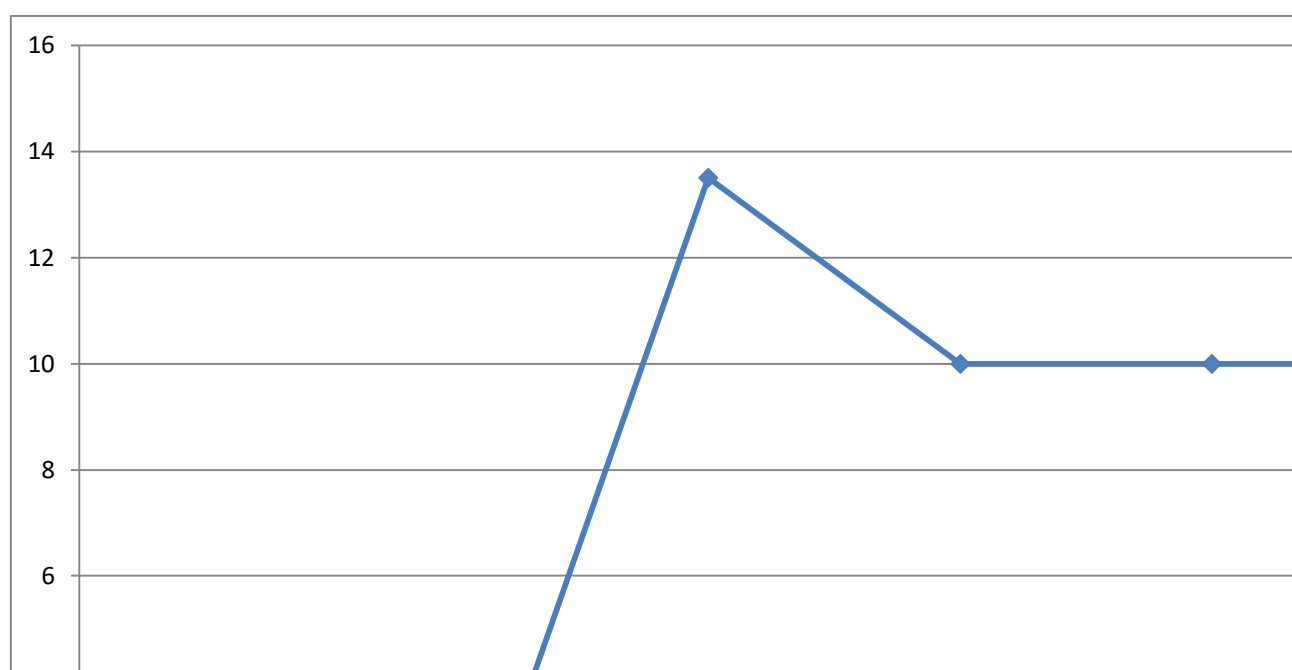
Indicateur de	Unité	Réalisations		Prévisions
---------------	-------	--------------	--	------------

performance		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indicateur 1.2.3 : Formation et renforcement des capacités				13.5	10	10	10	10

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Les activités de formation et d'échange se développent d'une manière régulière

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur:



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Développement et diversification du plan de formation

5- Limites de l'indicateur

Un indicateur quantitatif regroupant les nombreuses et diverses activités

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.3.1

Intitulé de l'indicateur : Réalisation des statistiques programmées

Date de l'actualisation de l'indicateur : 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Equilibres globaux et la statistique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Statistique
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Renforcement des fondements des opérations de statistique.
- 4- **Définition de l'indicateur :** Outil de mesure de l'avancement de la Réalisation des enquêtes programmées
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur d'activités
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Declinaison :** Au niveau de toutes les directions de l'institut.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre des travaux statistiques réalisés au cours de l'année/ le nombre des travaux prévus par le programme d'activités annuel de l'Institut
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre d'enquêtes réalisées et programmées
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapport d'activités annuel de l'Institut
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Présentation par toutes les directions centrales des statistiques, d'un tableau détaillé des activités réalisées durant l'année et les principales observations concernant les travaux en cours de réalisation
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31/12/2021

7- Valeur cible de l'indicateur :100%

8-Le responsable de l'indicateur :INS

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

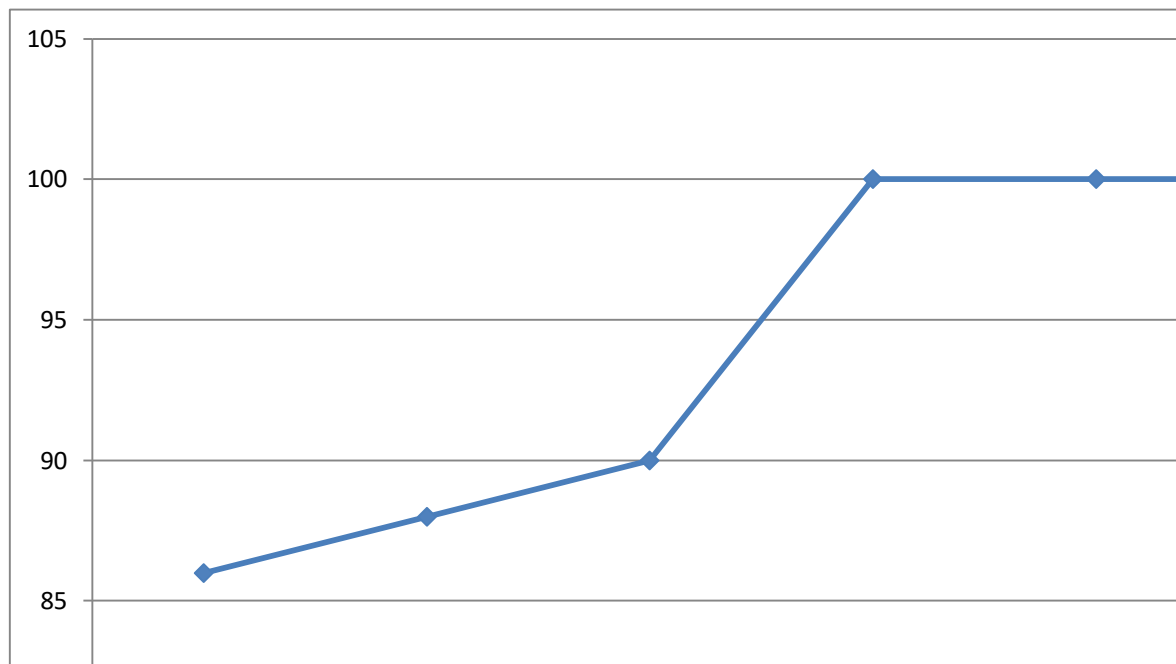
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.3.1 : Réalisation des statistiques programmées		86	88	90	100	100	100	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Institut National de la Statistique

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Prévisions de l'indicateur pour l'année N+1	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.3.1 :	100	- Fournir tous les moyens matériels et humains pour la réalisation des enquêtes.	34581

Réalisation des statistiques programmées		<ul style="list-style-type: none"> -Préparer les dossiers techniques des différentes enquêtes -Former les agents du travail sur terrain et du travail de bureau concernés par les enquêtes. -Réaliser les activités relatives à la programmation, la préparation et la mise en œuvre des enquêtes et ce par la collecte de données statistiques, puis leur traitement pour élaborer les indicateurs. -Exploiter les sources administratives et coordonner avec les partenaires dans ce domaine. 	
--	--	---	--

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.4.1

Intitulé de l'indicateur : Respect du calendrier de publication

Date de l'actualisation de l'indicateur : 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Equilibres globaux et la statistique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :**
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Amélioration de la qualité des données statistiques
- 4- **Définition de l'indicateur :** Mécanisme de mesure du respect du calendrier de publication de l'information statistique
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

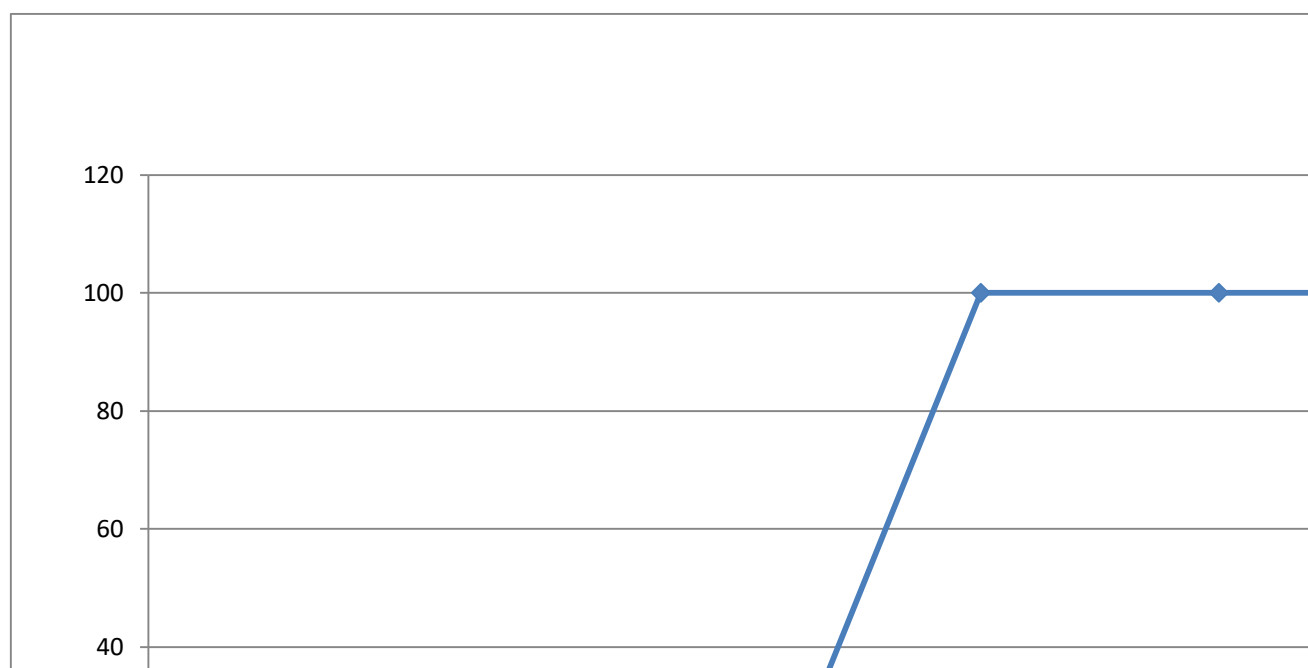
- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre des publications respectant les délais de publication / le nombre des publications programmées pour publication
- 2- **Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Date de publication de l'indicateur
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Suivi de mise en œuvre du calendrier de publication par la Direction Centrale de Publication et d'informatique et l'élaboration d'un rapport
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Direction Centrale de Publication, d'Informatique et de Coordination
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** 31 décembre 2021
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 100%
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** la Direction Centrale de Publication et d'informatique et coordination

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 1.4.1 : Respect du calendrier de publication		48.7	49.2	55.8	100	100	100	100

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.4.1 : Respect du calendrier de publication	..100	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la qualité des statistiques et assurer la conformité totale aux normes et règles internationales et garantir la fiabilité des données, des informations et des indicateurs statistiques conformément aux méthodes scientifiques adoptées -Exploiter les nouvelles technologies dans toute la chaîne statistique - Respecter le calendrier de publication des résultats des travaux statistiques programmés, - Coordonner entre tous les intervenants au sein de l'Institut pour respecter les engagements. 	-3373 -

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 1.4.2

Intitulé de l'indicateur : Taux de réalisation des sessions de formation

Date de l'actualisation de l'indicateur :2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Equilibres globaux et la statistique
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :**
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Amélioration de la qualité des données statistiques
- 4- **Définition de l'indicateur :** Nombre de sessions de formation réalisées au profit des agents de l'Institut
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité,
- 7- **Déclinaisons :** directions centrales et régionales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de sessions de formation réalisées
- 2- **Unité de l'indicateur :** nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Programme annuel de formation
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Nombre de sessions de formation réalisées et le programme annuel de formation
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Directions centrales concernées
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :**31 décembre 2021
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :**60
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Direction Centrale des Statistiques Régionales

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

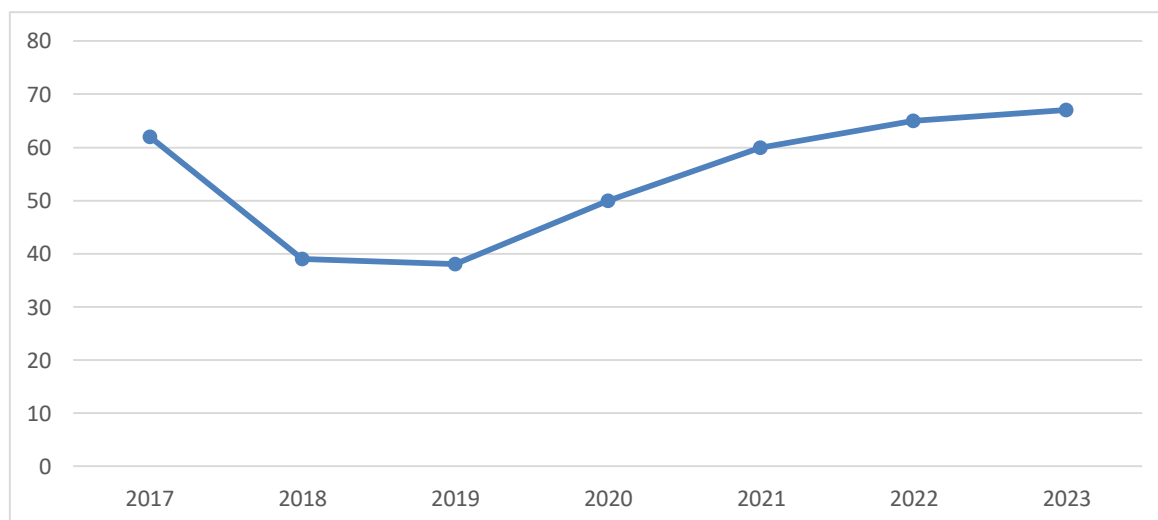
Indicateur de performance	Unité	Réalizations				2020	Prévisions		
		2017	2018	2019	2021		2022	2023	
Indicateur 1.4.2 : Taux de réalisation des sessions de formation	nombre	62	39	38	50	60	65	67	

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le calcul de cet indicateur repose sur le nombre de sessions de formation réalisées annuellement.

En effet, 38 sessions de formation ont été réalisées sur un total de 44 sessions programmées, soit un taux de réalisation de 86%

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

	Prévisions de l'indicateur pour l'année 2021	Activités et interventions	Prévisions des Crédits des activités pour l'année 2021
Indicateur 1.4.2 : Taux de réalisation des sessions de formation	60	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et mise en œuvre du programme annuel de formation en coordination avec toutes les directions concernées - Mise en œuvre et suivi du programme - Evaluation du programme et le cas échéant sa mise à jour. 	4738

Fiches indicateurs du programme

**Soutien au développement sectoriel et
régional**

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/1/1

Intitulé de l'indicateur : Indicateur 2.1.1 : Elaboration de la vision stratégique 2030

Date de l'actualisation de l'indicateur : Chaque 10 ans

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ;** sous-programme « Soutien au développement régional et sectoriel »
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Elaboration du plan de développement économique et social
- 4- **Définition de l'indicateur :** La note d'orientation représente un cadre de référence permettant de fixer les objectifs et les stratégies de développement du plan de développement
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7- **Déclinaisons :** directions centrales et régionales

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur ;** Elaboration d'un rapport
- 2- **Unité de l'indicateur :** rapports
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ;** Objectifs et stratégies de développement du plan de développement
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur**
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Ministères et organismes administratifs
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Avant l'élaboration du plan
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 1 Rapport

8-Le responsable de l'indicateur ;

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Elaboration de la note d'orientation stratégique 2030	Nombre					1		

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Rédaction d'une note préliminaire au niveau du Ministère et sa soumission à toutes les parties pour discussion et enrichissement dans le cadre de réunions et rencontres,

-Rédaction de la note finale et sa soumission au Gouvernement et organisation d'un séminaire national y afférent

5- Limites de l'indicateur ;-

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/1/2

Intitulé de l'indicateur ; Elaboration du document du plan Quinquennal

Date de l'actualisation de l'indicateur ; Quinquennal

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur ;** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur ;** Elaboration du plan de développement économique et social
- 4- **Définition de l'indicateur :** Identification des politiques générales qui seront adoptées durant la période du plan
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7- **Déclinaisons :** Selon les régions et les ministères

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur ;** Document du plan
- 2- **Unité de l'indicateur ;** rapport
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Rapports des différents ministères et régions
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports des différents ministères et régions
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur ;** Rapports des différents ministères et régions
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur ;** Période d'élaboration du plan

7- Valeur cible de l'indicateur : 1 document de plan

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Elaboration du document du plan Quinquennal						1		

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Elaboration d'une circulaire annonçant le démarrage de l'opération du plan fixant toutes les étapes et les organismes impliqués,

-Elaboration de manuels de procédures sectoriels et régionaux sur la manière d'élaborer des rapports pour faciliter les travaux des commissions sectorielles et régionales.

5- Limites de l'indicateur

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/1/3

Intitulé de l'indicateur : Rapport annuel de suivi des projets inscrits dans le plan

Date de l'actualisation de l'indicateur ; Annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Suivi de mise en œuvre des projets inscrits au plan
- 4- **Définition de l'indicateur :** Suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Projets inscrits au plan
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7- **Déclinaisons :** selon les régions et les ministères

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur ;** Synthèse des rapports réalisés par les différents ministères et régions
- 2- **Unité de l'indicateur :** Rapport
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ;** Rapports réalisés sur l'avancement de la mise en œuvre financière et physique des projets inscrits dans le plan
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports émanant des gouvernorats et ministères
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Les conseils régionaux et les ministères
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Annuellement

7- Valeur cible de l'indicateur : 1 Rapport annuel

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Rapport annuel de suivi des projets inscrits dans le plan	nombre	1	1	1	1	1	1	1

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur : Suivi de la mise en œuvre des projets inscrits au plan

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Envoi de lettres aux différents ministères et conseils régionaux pour l'élaboration de rapports de suivi selon un modèle préparé à cet effet,

-Tenue de réunions de travail,

-Synthèse des rapports sectoriels et régionaux et élaboration d'un rapport de synthèse,

5- Limites de l'indicateur :

-Retard dans la réception des rapports de suivi des réalisations financières et physiques par les gouvernorats et les ministères,

-Non transmission des rapports de suivi conformément aux données demandées,

-Non-conformité des données reçues des gouvernorats avec les données disponibles

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.1.4

Intitulé de l'indicateur : Rapport national sur la réalisation des objectifs du développement durable

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuel

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Suivre la réalisation des objectifs du développement durables 2030 colloque Caire de l'habitat et le développement
- 4- **Définition de l'indicateur :** La préparation du plan de développement et le suivi de son exécution
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de performance
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7- **Déclinaisons :** indicateur central, régional et interrégional

II- Les détails techniques de l'indicateur :

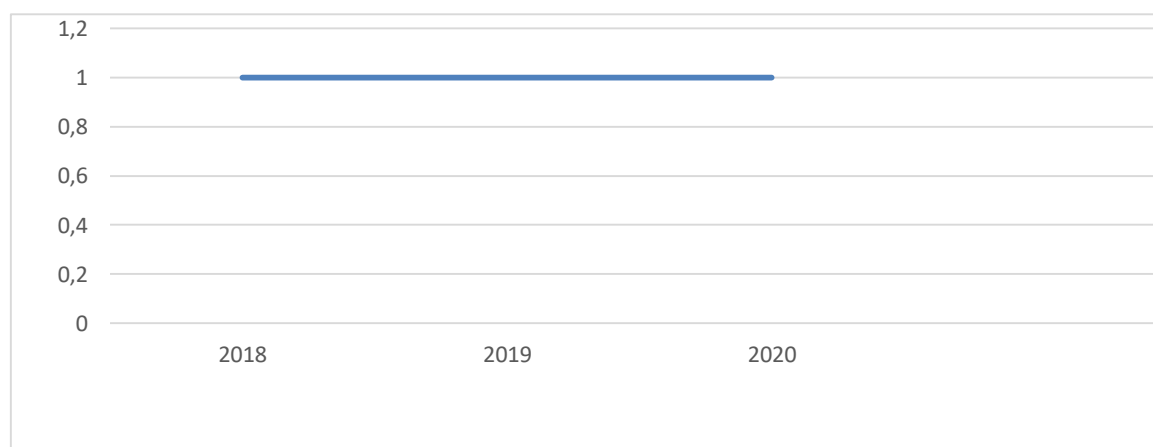
- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Préparation d'un rapport
- 2- **Unité de l'indicateur :** Rapport
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Des données sur les secteurs concernés par les objectifs du développement durable
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports sectoriels et statistiques
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Les travaux des commissions régionales de développement et des conseils régionaux, services régionaux et sectoriels
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** annuellement
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 1

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Rapport national sur la réalisation des objectifs du développement durable	nombre			1	1	1	1	1

Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- mettre en place une base de données
- La catégorisation des objectifs de développement selon les priorités
- Composer des groupes de travail par objectifs
- Elaborer le rapport national

5- Limites de l'indicateur

- Absence ou limitation des statistiques régionales (taux de croissance, consommation, exportation)
- La fiabilité et la crédibilité des données statistiques relatives à l'investissement dans le secteur privé
- La non adoption des objectifs de développement durables par les structures

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/2/1

Intitulé de l'indicateur : liste de projets approuvés par la Commission Nationale d'Approbation des Projets Publics

Date de l'actualisation de l'indicateur ; Annuellement

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Optimiser l'emploi des investissements et améliorer le processus de sélection des projets inscrits au budget de l'Etat
- 4- **Définition de l'indicateur :** Amélioration du rendement des investissements publics à travers une meilleure sélection des projets sectoriels avant leur inscription au budget en s'appuyant sur le degré d'avancement des études et de la régularisation foncière
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons :** selon les ministères

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Liste de projets approuvés par la Commission Nationale d'Approbation des Projets Publics
- 2- **Unité de l'indicateur :** une liste
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Rapports de la Commission Nationale d'Approbation des Projets Publics
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapport
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Différents ministères

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Annuellement

7- Valeur cible de l'indicateur : Liste de projets approuvés par la Commission

Nationale d'Approbation des Projets Publics au titre de l'année 2021

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Elaboration d'une liste de projets approuvés par la Commission Nationale d'Approbation des Projets Publics	Liste		1	1	1	1	1	1

- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

Tenue de réunions de la Commission Nationale d'Approbation des Projets Publics et étude des projets à inscrire au budget de l'Etat et sur les budgets des entreprises publiques

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2/3/1

Intitulé de l'indicateur : Elaboration d'un rapport annuel sur les indicateurs sociaux et d'infrastructure

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuellement

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Contribution à l'amélioration des conditions de vie et soutien aux ressources de subsistance et développement de l'investissement privé
- 4- **Définition de l'indicateur :** Programmation de projets dans le cadre des programmes spécifiques de promotion du développement dans les régions
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons :** (selon les régions)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Rapport annuel sur les indicateurs sociaux et d'infrastructure
- 2- **Unité de l'indicateur :** Rapport
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Rapports de suivi émanant des régions
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports de suivi
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Conseils régionaux des gouvernorats bénéficiaires du programme
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 1 Rapport annuel sur les indicateurs sociaux et d'infrastructure pour l'année 2020

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Elaboration d'un rapport annuel sur les indicateurs sociaux et d'infrastructure		1	1	1	1	1	1	1

2- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Tenir des réunions avec les différents organismes concernés

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2-3-2

Intitulé de l'indicateur : Nombre de postes d'emploi créés au sein des programmes de développement spécifiques

Date de l'actualisation de l'indicateur :

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Contribution à l'amélioration des conditions de vie et soutien aux ressources de subsistance et développement de l'investissement privé.
- 4- **Définition de l'indicateur :** L'indicateur permet de connaître le nombre des postes d'emploi créés.
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons :** Selon les régions

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de postes d'emploi créés dans le cadre de la création de projets individuels productifs en s'appuyant sur des critères indicatifs qui diffèrent selon l'activité économique.

-Nombre de postes d'emploi créés dans le cadre de la réalisation des composantes

D'infrastructure productives

2- **Unité de l'indicateur :** Nombre

3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Entreprises et projets créés

4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Commissariat Général Régional et la région

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Instantanément

7- Valeur cible de l'indicateur : 1820 postes en 2020

8- Le responsable de l'indicateur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

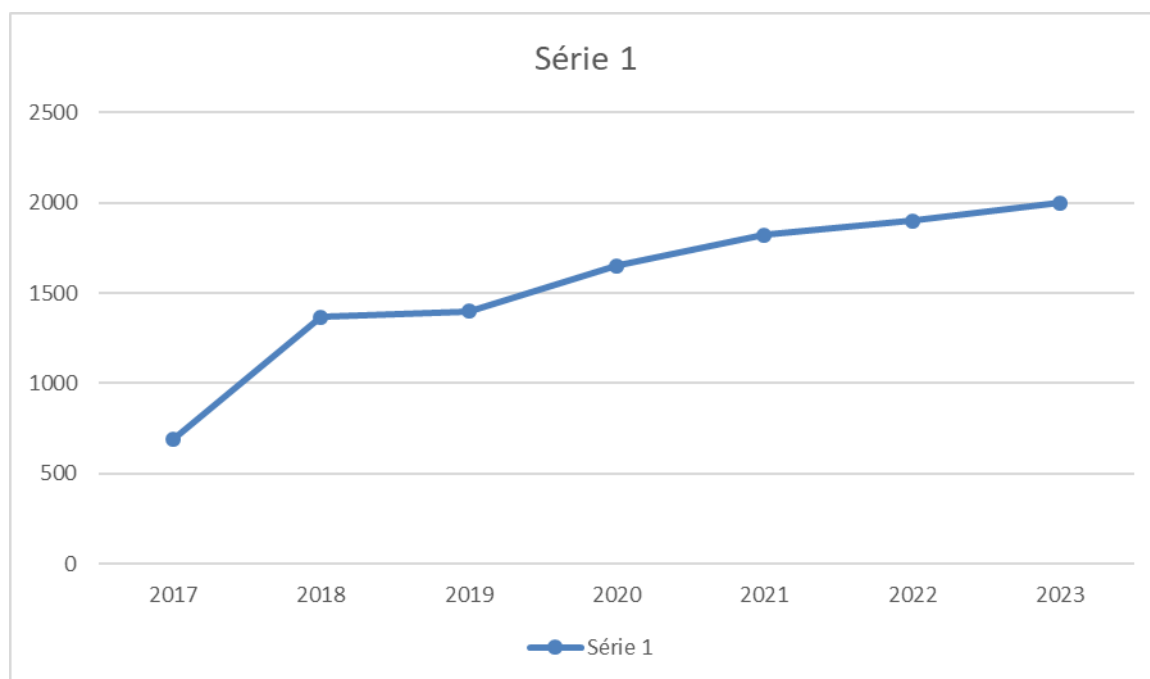
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
		688	1368	1400	1650	1820	1900	2000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Rythme cumulé et croissant des postes d'emploi créés

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Conclusion d'accords avec les banques pour financer des projets individuels productifs inscrits dans le cadre du programme de développement intégré,

-Réalisation de sessions de formation au profit des jeunes promoteurs,

-Accorder la priorité aux promoteurs des projets individuels productifs au niveau de l'octroi des dotations d'amorçage dans le cadre du programme de développement intégré.

5- Limites de l'indicateur :

-Faiblesse de l'initiative privée au niveau de la création des projets individuels

-Manque de financement nécessaire pour financer des projets individuels

-Réalisation de projets individuels avec une faible création d'emploi

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2.3.3

Intitulé de l'indicateur : Nombre de projets privés financés dans le cadre de la dotation de démarrage

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuellement

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Contribution à l'amélioration des conditions de vie et soutien aux ressources de subsistance et développement de l'investissement privé
- 4- **Définition de l'indicateur :** Nombre de promoteurs ayant obtenu l'accord initial pour le financement de leurs projets par la Banque Tunisienne de Solidarité et ne disposant pas des capacités pour fournir l'autofinancement requis
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur d'activités
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique,
- 7- **Déclinaisons :** Selon la répartition des sections administratives (Département, gouvernorat, délégation, Imada)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de promoteurs ayant obtenu l'accord pour le financement de leurs projets dans le cadre du mécanisme de dotation d'amorçage pour l'année 2020
- 2- **Unité de l'indicateur :**
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre de projets ayant obtenu l'accord de la Banque Tunisienne de Solidarité et la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Banque Tunisienne de Solidarité et la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 4000 projets en 2021

8- Le responsable de l'indicateur : Direction Générale de Coordination et de Suivi de la Réalisation des Projets Publics et des Programmes Régionaux et les Offices de Développement et le Commissariat Général de Développement Régional

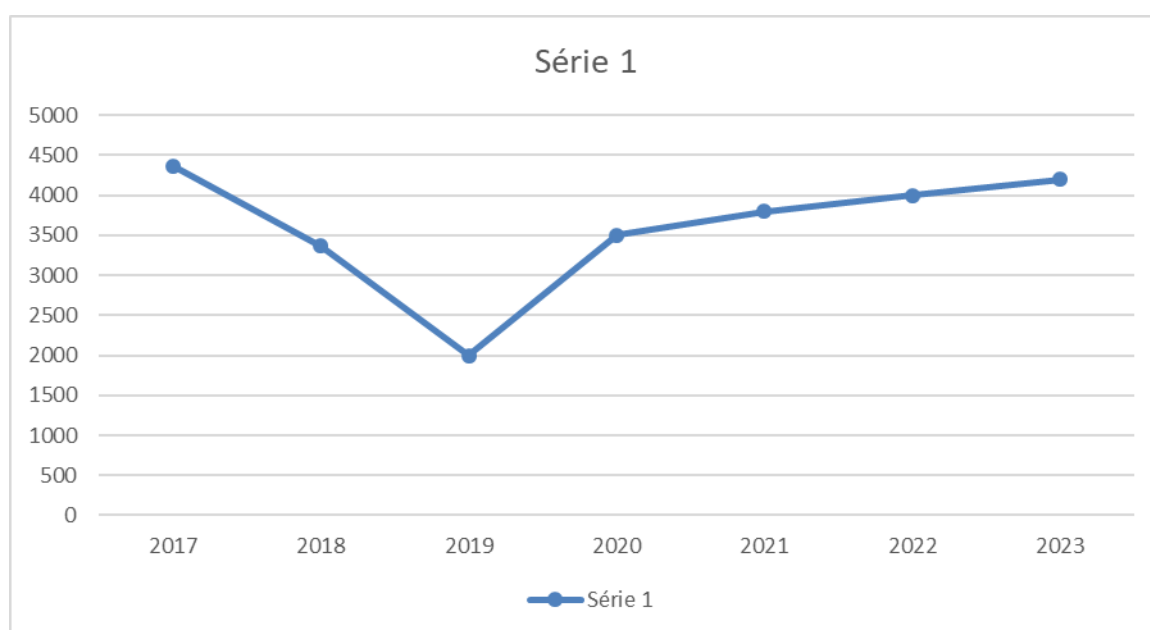
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de projets privés financés dans le cadre de la dotation de démarrage		4369	3364	2000	3500	3800	4000	4200

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur ;

-Introduction du mécanisme auprès des jeunes promoteurs

-Etude des demandes des promoteurs désirant bénéficier du mécanisme de dotation d'amorçage,

-Approbation des projets bancables au titre de ce mécanisme dans le cadre des commissions régionales présidées par le directeur régional de développement

5- Limites de l'indicateur

-Augmentation du nombre des approbations de la Banque pour le financement des petits projets

-Augmentation de la moyenne de la dotation suite à l'augmentation des coûts des projets financés à cause de l'augmentation des prix des facteurs et des moyens de production en équipements et moyens de transport, etc...

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 2-3-4

Intitulé de l'indicateur : Nombre de projets privés étudiés

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuellement

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien au développement régional et sectoriel
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et soutien aux ressources de subsistance et développer l'investissement privé
- 4- **Définition de l'indicateur ;** Nombre d'études de faisabilité économique des projets privés réalisées au profit des promoteurs privés
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur d'activités
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité socio-économique
- 7- **Déclinaisons :** Nombre des études réalisées par gouvernorat et secteur

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** L'ensemble des études de faisabilité réalisées
Par le Commissariat Général de Développement Régional et les Offices de Développement
- 2- **Unité de l'indicateur :** Nombre
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ;** Nombre des études réalisées par chaque direction régionale de développement dans les différents gouvernorats / par an.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Rapports d'activité de la base des données relatives aux projets.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Directions régionales de développement.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Annuellement

7- Valeur cible de l'indicateur : 690 projets en 2021

8- Le responsable de l'indicateur : Directions de Promotion de l'Investissement privé dans les Offices de Développement

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre de projets privés étudiés		644	595	630	660	685	690	690

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



2 **Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :**

- Etude des projets privés et recherche de financement et assurer leur suivi,
- Organisation de journées de sensibilisation,
- Participation dans des salons
- Elaboration d'études préliminaires pour des idées de projets prometteurs et innovants

3 **Limites de l'indicateur ;**

- Absence d'une base de données,

- Multiplicité de l'intervenante et faible coordination entre eux,
- Faiblesse de l'initiative privée.

**Fiches indicateurs du
programme
« coopération
internationale »**

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3/1/1

Intitulé de l'indicateur : Volume des engagements financiers conclus

Date de l'actualisation de l'indicateur : Annuellement

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Coopération internationale

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Soutien à la coopération financière et à la coopération technique

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir la collecte des ressources financières extérieures et améliorer le volume

4- Définition de l'indicateur : Valeur globale des financements extérieurs conclus dans le cadre des accords signés avec les bailleurs des fonds durant l'année en cours pour financer les programmes de réforme et les projets de développement

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur quantitatif

7- Déclinaisons : Directions centrales relevant du ministère

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Total des financements pour lesquels des accords ont été conclus.

2- Unité de l'indicateur : Million de dinars

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Montants des prêts et des dons conclus.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Statistiques

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Accords de financement conclus.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 4626 MD

8- Le responsable de l'indicateur : Madame Moufida jabbalah Srarfi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

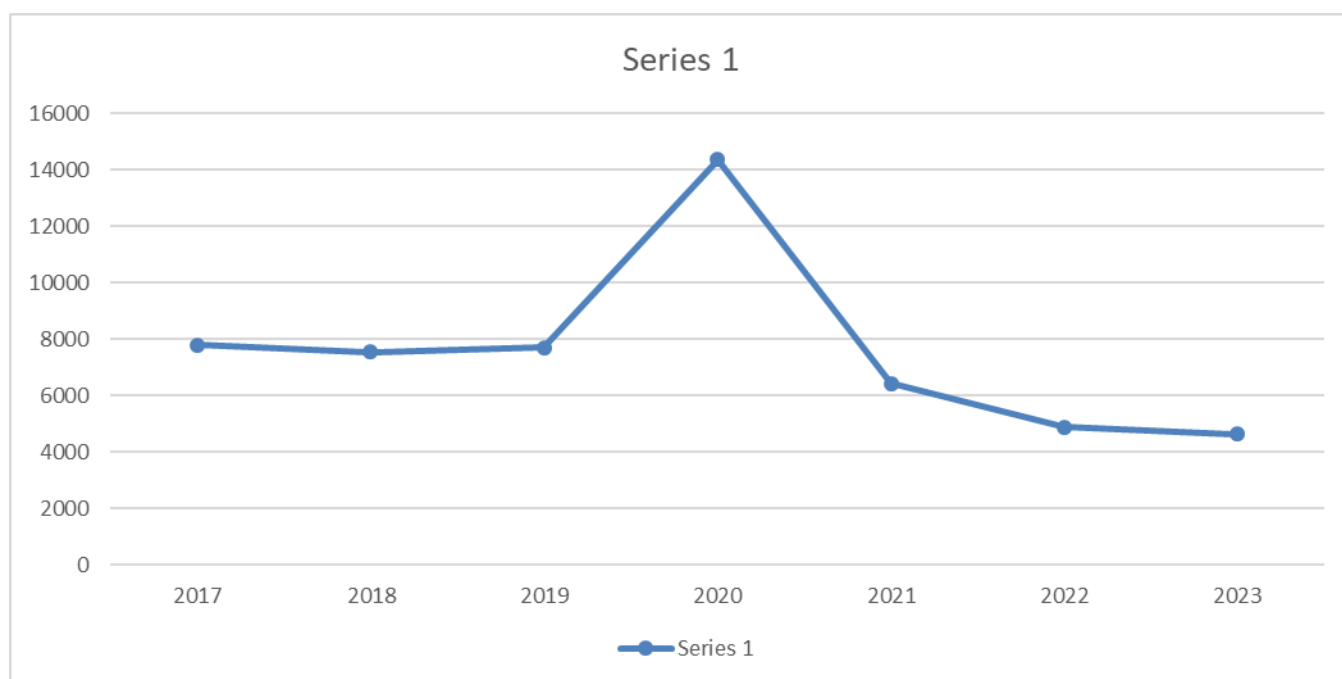
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Volume des engagements financiers conclus	MD	7787.7	7538.5	7708	14361	6433	4889	4626

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le volume des engagements maintient son rythme ordinaire en raison à la fois de l'augmentation des projets et des programmes ayant des besoins de financement qui ne peuvent pas être financés par le budget de l'État et de l'urgence de leur mise en œuvre. Ces engagements comprennent également des ressources importantes qui sont mobilisées sous forme d'appui direct au budget de l'État pour soutenir les réformes dont le gouvernement a engagé leur mise en œuvre.

2- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Soumission des requêtes de financement aux bailleurs des fonds après étude de la priorité du projet ou du programme faisant l'objet de la requête de financement et de consultation préalable avec l'ensemble des organismes concernés.

-Suivi des requêtes de financement en fournissant les informations requises à leur étude par le bailleur des fonds dans les délais impartis.

-Suivi des missions des experts relatifs à l'évaluation et à l'instruction des composantes des projets et des programmes, et œuvrer à concilier tous les intervenants du projet concernant sa structure finale.

-Conduite des négociations sur la conclusion des accords de financement et s'assurer de toutes les obligations et conditions financières et administratives

-Coordination entre toutes les directions générales afin d'assurer une meilleure mobilisation des ressources financières et leur meilleur emploi.

-Coordination entre toutes les directions générales pour un meilleur financement du projet ou du programme par plus d'un bailleur des fonds étranger.

5- Limites de l'indicateur :

-Difficulté d'identifier les prévisions avec précision en raison de la diversité des sources de financement et de la spécificité de la programmation avec chaque bailleur.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3/1/2

Intitulé de l'indicateur : le volume de tirage en comparaison aux engagements conclus

Date de l'actualisation de l'indicateur : annuellement

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Coopération internationale
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Coopération internationale
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** la coopération financière et technique
- 4- **Définition de l'indicateur ;** le développement de la mobilisation des ressources financières et amélioration du volume des tirages.
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur quantitatif
- 7- **Déclinaisons :** Directions centrales relevant du Ministère

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Total des tirages annuels
- 2- **Unité de l'indicateur :** Millions dinars
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Montant total des tirages de l'année en cours
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur ;** Statistiques
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Tableau de suivi des tirages
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin de chaque année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 1579 MD
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Madame Moufida jabbalah Srarfi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

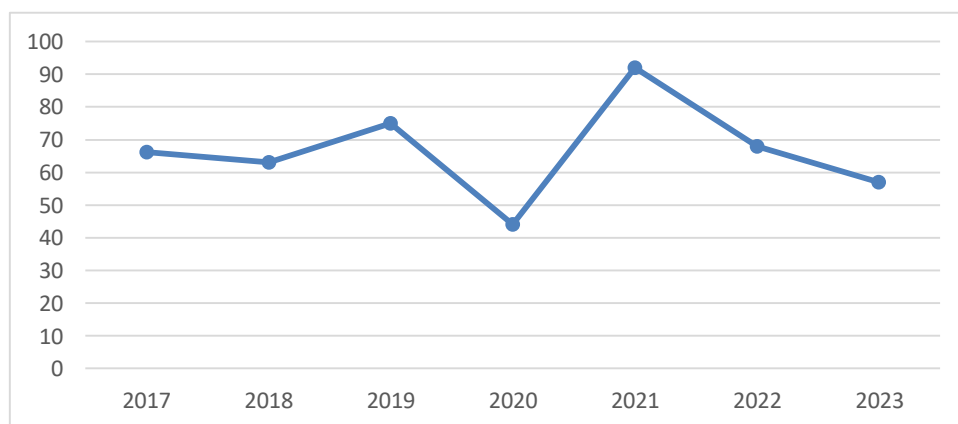
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
le volume de tirage en comparaison aux engagements conclus		66.2	63.1	75	44	92	68	57

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur ;

Le tirage des ressources extérieures disponibles enregistre un rythme satisfaisant malgré quelques difficultés liées à la lourdeur des procédures relatives à l'entrée en vigueur des accords (approbation, opinion juridique ...), et ce à travers l'intensification du suivi des projets, la résolution des problèmes qui les rencontrent et la poursuite de financer les projets qui sont prêts à la réalisation (absence de problèmes fonciers...).

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Œuvrer à finaliser les conditions préliminaires de l'entrée en vigueur des accords de financement (préparation du dossier d'approbation de l'accord et du dossier de demande de tirage)
- Suivre le rythme de réalisation des projets en coordination avec les différents intervenants pour éviter le retard dans leur mise en œuvre et par conséquent le no tirage des ressources y afférentes,

- Maintenir des contacts permanents avec les structures administratives et techniques des bailleurs des fonds pour leur fournir tous les dossiers et informations permettant d'accélérer le rythme de tirage.
- Présenter des demandes de report des derniers délais de tirage des ressources extérieures pour éviter d'annuler les fonds non décaissés.
- Assister à tous les évènements et réunions organisés sur le projet et participer aux visites de terrain sur les sites du projet.
- Tenir des réunions périodiques avec les organismes bénéficiaires pour suivre le rythme des tirages.
- Œuvrer à trouver des solutions aux problèmes qui entravent l'avancement de certains projets, et par conséquent accélérer le rythme des tirages.
- Arrêter une liste des projets qui éprouvent des difficultés dans leur mise en œuvre afin de trouver des solutions pour les surmonter.

5- Limites de l'indicateur

Difficulté d'obtenir des informations précises relatives aux prévisions

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3/2/1

Intitulé de l'indicateur ; Evolution annuelle du nombre des coopérants

Date de l'actualisation de l'indicateur :31/12/2015

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Coopération internationale
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Coopération internationale
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Soutien à la coopération technique
- 4- **Définition de l'indicateur :** Niveau d'évolution annuelle de placement à l'étranger
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur quantitatif
- 7- **Déclinaisons ;** Agence Tunisienne de la Coopération Technique

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de coopérants recrutés de l'année en cours/nombre des coopérants de l'année précédente
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre de coopérants recrutés de l'année en cours/nombre des coopérants de l'année précédente
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Statistiques
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Direction de recrutement des coopérants
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin de chaque année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur ;** Augmentation annuelle de 3%
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Mohamed blidi

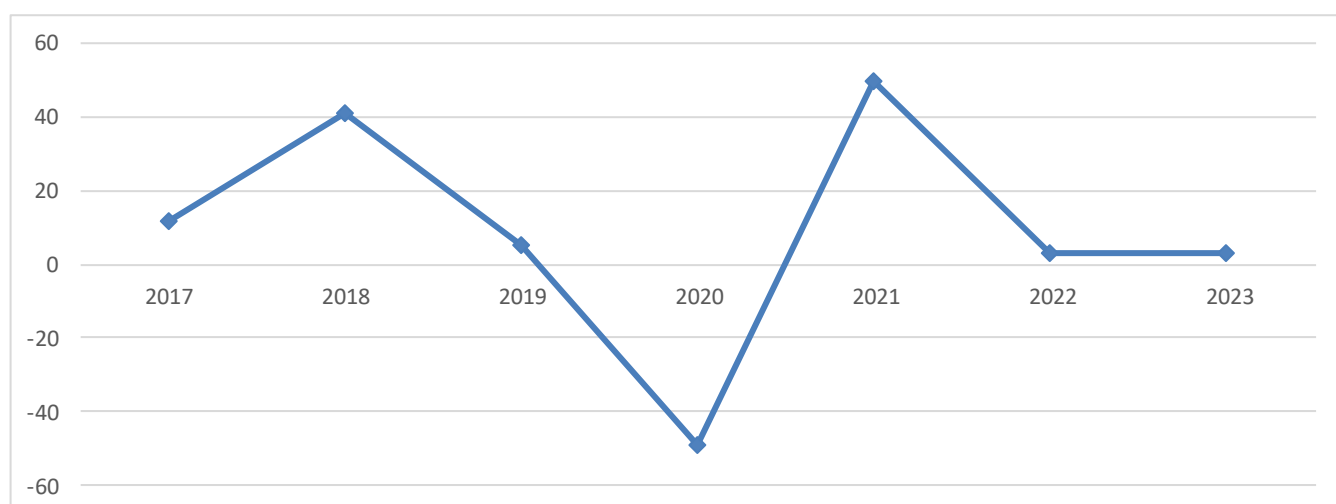
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Evolution annuelle du nombre des coopérants		11.57	41 %	5.2%	-49.0%	50%	3 %	3 %

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Organiser des journées d'information dans un des pays du Golfe pour promouvoir les compétences tunisiennes dans ces domaines,
- Organiser des visites exploratoires à Bahreïn et au Niger pour développer davantage la coopération avec les employeurs étrangers dans ces pays,
- Inviter des responsables des pays du Golfe à se rendre en Tunisie pour prendre connaissance des compétences tunisiennes et leurs programmes de formation,
- Participer à certaines visites organisées par d'autres organismes, à l'instar des visites pluridisciplinaires organisées par le Centre de Promotion des Exportations (mission multisectorielle), ou des commissions mixtes.

-Suivre les opportunités de recrutement dans les organisations internationales et régionales, en particulier celles qui ont des programmes spécifiques tels que les programmes d'assistance technique, les programmes de volontariat ou d'autres programmes,

-Intensifier les campagnes de sensibilisation pour inscrire les diplômés à la banque de données de l'Agence dans les compétences demandées, et ce à travers la participation dans des salons et rencontres spécifiques, l'organisation de journées d'information dans les centres spécifiques, etc...,

-Organiser des sessions de formation notamment en langue anglaise et en anglais médical, la rédaction des Curriculums vitae et les techniques de réussite à l'entretien,

-Faciliter les opérations d'inscription et redynamiser le projet d'élaboration d'un designer de Curriculums vitae en ligne.

-Assurer les entretiens à distance entre les employeurs étrangers et les candidats en mettant en place une salle équipée en nouvelles technologies de communication

5- Limites de l'indicateur

Malgré son importance pour mesurer la performance des services de l'Agence, cet indicateur est soumis à des facteurs externes qui ne peuvent pas être contrôlés au niveau de l'Agence mais qui peuvent l'impacter, tels que le contexte économique et sécuritaire aussi bien dans les pays de recrutement qu'en Tunisie, le refus des autorités de ces pays de certains types de diplômes universitaires tunisiens etc. (la licence pour les professeurs, diplôme de technicien supérieur ...).

Cet indicateur est un indicateur quantitatif qui ne prend pas en compte les résultats qualitatifs réalisés par l'Agence, qui reflètent ses performances réelles, telles que la réalisation de recrutements de qualité qui a une valeur ajoutée importante au niveau économique (transferts en devises) ou au niveau de l'image de la Tunisie et la proximité auprès des centres de décision dans les pays de recrutement en ce qui concerne la catégorie supérieure des cadres (professeurs d'université, médecins spécialistes, ingénieurs, consultants, magistrats ...).

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 3/2/2

Intitulé de l'indicateur : Nombre des projets de coopération Sud-Sud

Date de l'actualisation de l'indicateur : 31/12/2015

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Coopération internationale
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Soutien à la coopération financière et la coopération technique
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Soutien à la coopération technique
- 4- **Définition de l'indicateur ;** Nombre des missions d'assistance technique et
Nombre de projets de développement des capacités réalisés
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur quantitatif
- 7- **Déclinaisons :** Agence Tunisienne de la Coopération Technique

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre des missions d'assistance technique et nombre de projets de développement des capacités réalisés
- 2- **Unité de l'indicateur :** Nombre quantitatif
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre des missions d'assistance technique + le nombre des projets de développement des capacités
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur ;** Statistiques
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur ;** Direction des Programmes et des Projets
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : Augmentation annuelle de 10%

8- Le responsable de l'indicateur : mohamed blidi

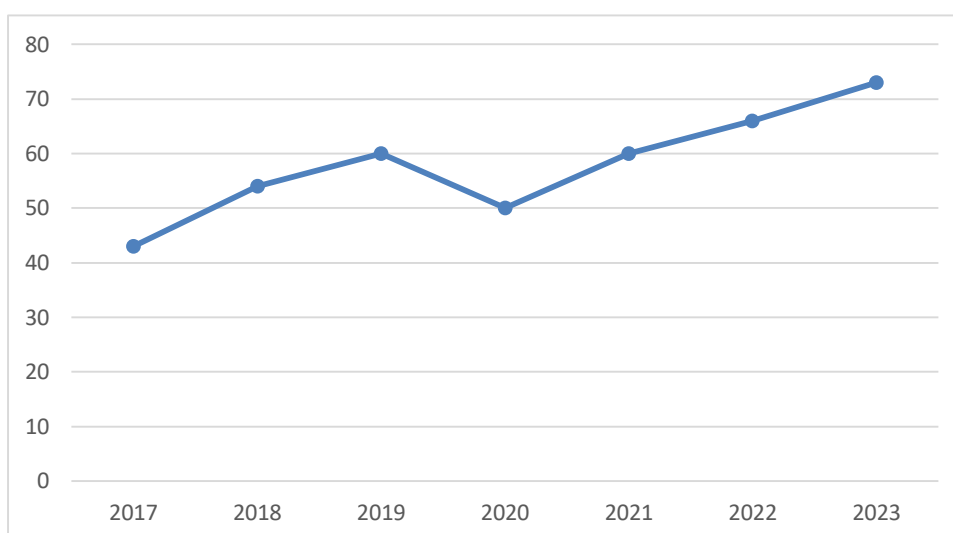
III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Nombre des projets de coopération Sud-Sud	nombre	43	54	60	50	60	66	73

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Participation de l'Agence aux réunions portant sur la coopération Sud-Sud organisées par les organisations internationales et régionales et les organismes de coopération internationale de certains pays tels que : le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, la Banque Islamique de Développement, le Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains.

-Elaboration de projets de coopération Sud-Sud dans des secteurs bénéficiant du soutien des donateurs, tels que la bonne gouvernance, la gestion de la dette, la gestion de l'eau, la microfinance, la santé de base et la lutte contre la désertification.

-Organisation de visites pour prospector les besoins de certains pays cibles en Afrique, les assister à préparer leurs requêtes et à mobiliser l'appui financier dans le cadre de la coopération triangulaire ou multilatérale : à l'instar de la Côte d'Ivoire et le Soudan.

-Organisation des journées d'information - en coopération avec d'autres organismes tunisiens tels que le Centre de Promotion des Exportations - dans certains pays cibles pour présenter l'activité de l'Agence dans le domaine de la coopération Sud-Sud, notamment dans le domaine de l'assistance technique et de développement des capacités,

- Organisation de rencontres avec les centres d'expertise tunisiens pour mieux nouer des contacts avec eux dans le domaine de la mise en œuvre des programmes d'assistance technique et de développement des capacités,

-Mise en place d'une base de données spécifique aux candidats désirant travailler dans les spécialités demandées dans le domaine de l'assistance technique.

-Suivi des opportunités d'assistance technique proposées par les organisations internationales et régionales, en particulier celles qui ont des programmes spécifiques tels que les programmes d'assistance technique ou les programmes de volontariat etc...

-Invitation des responsables à prendre connaissance de l'expérience tunisienne dans le domaine de la coopération Sud-Sud et notamment les secteurs suivants : santé, agriculture, gestion des ressources en eau, formation professionnelle et environnement.

-Œuvrer à développer des mécanismes de partenariat avec certains donateurs, tels que la Banque Islamique de Développement, l'UNESCO et le Fonds International de Développement Agricole.

5- Limites de l'indicateur :

-Malgré son importance pour mesurer la performance des services de l'Agence dans le domaine de la coopération Sud-Sud, cet indicateur est soumis à des facteurs externes qui ne peuvent pas être contrôlés au niveau de l'Agence mais qui peuvent l'impacter, tels que le contexte économique et sécuritaire aussi bien dans les pays de recrutement qu'en Tunisie, ainsi que le changement des politiques de certains partenaires soutenant ce type de coopération.

-Cet indicateur est un indicateur quantitatif qui ne prend pas en compte les résultats qualitatifs réalisés par l'Agence dans le domaine de la promotion de l'expertise tunisienne à l'occasion des diverses rencontres internationales et régionales. A cela s'ajoute l'adhésion de l'Agence

A de nombreuses initiatives lancées par certaines organisations internationales et régionales telles que l'initiative de promotion des réussites tunisiennes dans les domaines du développement (SUCCESS STORY) sur le site Internet du Bureau des Nations Unies pour le développement de la coopération Sud-Sud ou de l'Initiative de coopération Sud-Sud dans le domaine du développement agricole lancée par ce bureau en coopération avec le Fonds International de Développement Agricole et d'autres activités importantes d'appui à la Tunisie en tant que pays central dans le domaine de la Coopération Sud-Sud.

Fiches indicateurs
« Développement de
l'investissement »

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4-1-1

Intitulé de l'indicateur : Nombre de documents juridiques, consultations et rapports d'évaluation réalisés

Date de l'actualisation de l'indicateur : septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'investissement

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'investissement privé

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer les politiques globales d'investissement et améliorer le climat des affaires

4- Définition de l'indicateur : Nombre de dossiers étudiés et documents réalisés dans le cadre du développement des politiques d'investissement et d'assistance

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur quantitatif

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de dossiers étudiés et documents réalisés dans le cadre du développement des politiques d'investissement et d'accompagnement.

2- Unité de l'indicateur : nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Dossiers étudiés et documents réalisés dans le cadre d'étude et d'élaboration des documents de référence de planification portant sur l'investissement (Plan de développement, budget économique, suivi du plan), les documents relatifs au climat des affaires et aux indicateurs de l'investissement privé, les dossiers d'investissement soumis aux conseils ministériels et le Conseil Supérieur de l'Investissement, en plus de l'étude des dossiers d'accompagnement reçus par le Ministère.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Suivi des dossiers attribués à la Direction Générale des Etudes Prospectives de l'Investissement.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale des Etudes Prospectives de l'Investissement.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année

4 Valeur cible de l'indicateur :200

5 Le responsable de l'indicateur : Monsieur Slim LASTA

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4-1-2

Intitulé de l'indicateur ; Nombre de dossiers étudiés et documents réalisés dans le cadre du suivi des dossiers de coopération internationale dans le domaine de l'investissement

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'investissement

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'investissement privé

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer les politiques globales d'investissement et améliorer le climat des affaires

4- Définition de l'indicateur : Nombre de dossiers étudiés et documents réalisés dans le cadre du suivi des dossiers de coopération internationale dans le domaine de l'investissement.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur quantitatif

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de dossiers étudiés et documents réalisés dans le cadre du suivi des dossiers de coopération internationale dans le domaine de l'investissement.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Dossiers réalisés dans le cadre de l'étude et du suivi des traités internationaux d'investissement, suivi du dossier du Point de Contact National avec l'Organisation de Coopération et de Développement Economique et suivi des mécanismes de coopération internationale au profit de l'investissement privé.

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Suivi des dossiers attribués à la Direction Générale des Etudes Prospectives de l'Investissement.

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction Générale des Etudes Prospectives de l'Investissement.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur :20

8- Le responsable de l'indicateur :Madame Amira Klai

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4/2/1

Intitulé de l'indicateur : Taux de résolution des problèmes objets de suivi et relatifs aux grands projets

Date de l'actualisation de l'indicateur : Septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'investissement
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'investissement privé
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Développer les politiques globales d'investissement et améliorer le climat des affaires
- 4- **Définition de l'indicateur :** Pourcentage des problèmes résolus en comparaison des doléances reçues.
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur proportionnel

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Cet indicateur est calculé selon le pourcentage des problèmes résolus en comparaison des doléances reçues
- 2- **Unité de l'indicateur ;** pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Problèmes résolus en comparaison des doléances reçues
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur ;**
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Direction Générale des Grands Projets au sein du Ministère
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin de chaque année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 80 %

8- Le responsable de l'indicateur ;Madame Yosra Kammoun

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.2.1 : Taux de résolution des problèmes objets de suivi et relatifs aux grands projets	Taux		45	60	60	70	80	80

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

- Améliorer la coordination avec les différents acteurs intervenants
- Elargir les commissions des accords pour traiter plusieurs autres projets d'investissement
- Actualiser les besoins principaux des projets aux autres réseaux externes de l'Etat.

5- Limites de l'indicateur :-

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4/3/1

Intitulé de l'indicateur : Indicateur 4.3.1 : Taux des interventions de l'interlocuteur unique pour assister les investisseurs

Date de l'actualisation de l'indicateur : 23/06/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'investissement

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'investissement privé

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Accompagner les investisseurs

4- Définition de l'indicateur : Pourcentage des problèmes résolus par

L'interlocuteur unique sous forme d'accompagnement pour obtenir les autorisations et le traitement des doléances des investisseurs

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : indicateur quantitatif

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Pourcentage des problèmes résolus par l'interlocuteur unique /nombre des doléances reçues

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre des doléances reçues et le nombre des doléances résolues

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Application informatique sur le système d'information de l'Instance (Portail de l'investisseur) pour suivre les doléances des investisseurs

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Pole d'accompagnement

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur :65% en 2021

8-Le responsable de l'indicateur :Ridha Dridi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 4.3.1 : Taux des interventions de l'interlocuteur unique pour assister les investisseurs	%					65	70	75

2-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

-Piloter les opérations d'investissement à travers la réception, l'orientation et l'encadrement des investisseurs en coordination avec les différents organismes concernés par l'investissement,

-Assurer les services de déclaration d'investissement direct et l'opération de constitution juridique des entreprises suivant la liasse unique,

-Exécuter au profit de l'investisseur des procédures administratives relatives à la constitution juridique des entreprises ou à l'extension des projets à travers l'obtention des autorisations requises pour les différentes étapes de l'investissement,

-Accorder les autorisations en cas de preuve du silence de l'administration concernée après l'expiration des délais réglementaires d'obtention de l'autorisation,

-Étudier et évaluer les projets d'intérêt national, puis proposer les incitations à leur profit et soumettre ces projets au Conseil Supérieur d'Investissement pour approbation.

-Assister les entreprises et les aider à surmonter les problèmes qu'elles font face et à mettre en œuvre leurs programmes d'investissement tout en assurant la coordination avec les organismes d'appui et les différents organismes publics concernés et les organismes professionnels et la société civile y afférente,

-Traiter les dossiers administratifs liés aux investisseurs et le personnel étranger en coordination avec les services concernés du Ministère de l'Intérieur (visas, titres de séjour ...).

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4/3/2

Intitulé de l'indicateur : Taux de respect des délais réglementaires pour l'obtention d'une autorisation et d'investissement

Date de l'actualisation de l'indicateur : 03/06/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'investissement
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Développement de l'investissement privé
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Accompagner les investisseurs
- 4- **Définition de l'indicateur :** Pourcentage de respect des délais réglementaires pour l'obtention d'une autorisation d'investissement par l'investisseur
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur quantitatif

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Nombre de déclarations remises en 24 heures/nombre total de déclarations remises
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre de déclarations remises et délais de remise
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Application informatique sur le système d'information de l'Instance (Portail de l'investisseur)
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Pole d'accompagnement
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin de chaque année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 100%
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Ridha Dridi

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de respect des délais réglementaires pour l'obtention d'une autorisation et d'investissement	taux					100	100	100

2-Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

- Piloter les opérations d'investissement à travers la réception, l'orientation et l'encadrement des investisseurs en coordination avec les différents organismes concernés par l'investissement,
- Assurer les services de déclaration d'investissement direct et l'opération de constitution juridique des entreprises suivant la liasse unique,
- Exécuter au profit de l'investisseur les procédures administratives relatives à la constitution juridique des entreprises ou à l'occasion de l'extension des projets à travers l'obtention des autorisations requises pour les différentes étapes de l'investissement,
- Accorder les autorisations en cas de preuve du silence de l'administration concernée après l'expiration des délais réglementaires d'obtention de l'autorisation,
- Étudier et évaluer les projets d'intérêt national, puis proposer les incitations à leur profit et soumettre ces projets au Conseil Supérieur d'Investissement pour approbation.
- Assister les entreprises et les aider à surmonter les problèmes qu'elles font face et à mettre en œuvre leurs programmes d'investissement tout en assurant la coordination avec les organismes d'appui et les différents organismes publics concernés et les organismes professionnels et la société civile y afférente,
- Traiter les dossiers administratifs liés aux investisseurs et le personnel étranger en coordination avec les services concernés du Ministère de l'Intérieur (visas, titres de séjour ...),

5- Limites de l'indicateur :

Cet indicateur demeure tributaire du degré d'accomplissement des documents requis.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4/4/1

Intitulé de l'indicateur : Pourcentage des contacts intéressants avec les Investisseurs étrangers

Date de l'actualisation de l'indicateur : septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'investissement

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Développement de l'investissement privé

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir l'investissement étranger

4- Définition de l'indicateur : Pourcentage des contacts intéressants réalisés

Avec les investisseurs étrangers en comparaison des contacts intéressants programmés

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur quantitatif

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur ; Pourcentage des contacts intéressants réalisés avec les investisseurs étrangers en comparaison des contacts intéressants programmés

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Nombre de contacts intéressants programmés et le nombre de contacts intéressants réalisés

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Application informatique de suivi de l'activité (FIPANET)

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Unité d'audit interne et de contrôle de gestion

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur :100%

8- Le responsable de l'indicateur : Nooman Ghouil

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de respect des délais réglementaires pour l'obtention d'une autorisation et d'investissement		51.7	83	72	70	75	75	75

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

**Contacts intéressants : c'est tout contact avec un investisseur étranger qui a fait l'objet d'un suivi régulier à l'occasion de :

-Prise d'un premier contact avec l'investisseur étranger lors de l'organisation ou la participation à des salons ou rencontres d'information au terme desquels l'investisseur a exprimé son souhait d'obtenir des informations complémentaires via une demande officielle (correspondance, e-mail ...),

-Toute approbation émanant d'un investisseur étranger pour tenir une réunion suite à l'opération de démarchage direct qui a été réalisée sur la base d'une première liste d'investisseurs potentiels préalablement identifiés par l'Agence.

-Toute visite qu'un investisseur étranger effectue volontairement au siège de l'Agence à Tunis ou dans l'un de ses bureaux à l'étranger, et cette visite fait l'objet d'une idée de réalisation d'un projet.

(*) L'Agence a commencé à adopter ce concept (contacts importants) à partir de l'année 2014, car auparavant ceci dépendait de l'évaluation faite par les cadres de l'Agence de ces contacts et de leur classification comme étant ordinaires ou importants. À cet effet, un objectif annuel a été fixé pour cet indicateur dans le cadre de l'application du système qualité de l'Agence.

4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

-Renforcer l'accompagnement des investisseurs pour préserver l'investissement contre les répercussions de la crise sanitaire.

-Organiser des visites régulières sur terrain

-Renforcer les opérations de contact avec les investisseurs étrangers dans les pays de résidence à travers les contacts directs, les séminaires, les colloques.

-Renforcer les prestations de service et la communication numérique.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 4/4/2

Intitulé de l'indicateur : Evolution du volume de l'investissement étranger dans les secteurs objets de commercialisation (Industrie, agriculture et services)

Date de l'actualisation de l'indicateur : septembre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Le développement de l'investissement
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** le développement de l'investissement privé
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur ;** promouvoir l'investissement privé
- 4- **Définition de l'indicateur :** Le volume des investissements réalisés hors l'énergie et titres financiers
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur quantitatif

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur ;** Le volume des investissements réalisés annuellement hors l'énergie et titres financiers
- 2- **Unité de l'indicateur :** MD
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur ;** Le volume des investissements réalisés
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur ;** des statistiques collectées dans le cadre d'une commission qui comprend des représentants des différentes structures.
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** plusieurs sources des différents secteurs et activités
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** A la fin de l'année
- 7- **Valeur cible de l'indicateur :** 2000 en 2023
- 8- **Le responsable de l'indicateur :** Nooman ghoul

III- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Malgré les difficultés rencontrées sur le plan économique en 2020 et les répercussions négatives de la crise sanitaire, et malgré la réduction du volume des investissements étrangers, ceux-ci ont rencontré une certaine stabilité et équilibre notamment à travers les investissements réalisés dans le cadre de l'extension.

Il est prévu que le volume global des investissements atteint 2500 MD en 2021 dont 1500 relatifs à l'industrie, l'agriculture et les services qui sont concernées par la promotion.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur :4-5-1

Intitulé de l'indicateur : Evolution du volume des incitations financières accordées annuellement

Date de l'actualisation de l'indicateur : Octobre 2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Le développement de l'investissement

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Le développement de l'investissement privé

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Encourager et inciter l'investissement à travers les incitations financières octroyées

4-Définition de l'indicateur : L'objectif consiste à évaluer le volume des incitations financières octroyées dans le cadre de la loi de l'investissement par le fond tunisien d'investissement au profit des projets d'investissement dont le volume de ses investissements dépasse les 15 MD. (projet relevant du périmètre de la commission tunisienne d'investissement ce qui permet de mesurer les réalisations réelles des investissements)

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats,

6- Nature de l'indicateur : Quantitative

7- responsable de l'indicateur : Mohamed ouertatani

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Total des incitations octroyées dans le cadre des avantages financiers conformément aux arrêtés et décret gouvernementaux

2- Unité de l'indicateur :MD

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Des statistiques dont leur suivi est assuré par le fond tunisien d'investissement

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Arrêter toutes les données statistiques et leur collecte

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Fond tunisien d'investissement

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : La fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur :120 en 2

**Fiches indicateurs du
programme « Pilotage et
appui »**

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9/1/1

Intitulé de l'indicateur : Part des bénéficiaires de formation

Date de l'actualisation de l'indicateur : 20/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer les compétences des ressources humaines

4- Définition de l'indicateur : l'adoption de cet indicateur consiste à mesurer le degré de la capacité de l'administration et à évaluer sa performance quant à la réalisation de son plan annuel de formation ainsi que les stages à l'étranger. Ceci en tenant compte des capacités financières disponibles visant à développer les aptitudes des cadres et améliorer leurs connaissances, ce qui a pour impact positif sur leur rendement en les exhortant davantage à travailler et à persévérer.

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur quantitatif

7- Déclinaisons : Sous-direction de formation et développement des compétences/service de formation et développement des compétences

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre des participants dans les sessions de

Formation et les stages à l'étranger/nombre total des cadres*100

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Plan de formation et rapport de réalisation du plan de formation

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Total des cadres/plan de formation

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Sous-direction de formation et développement des compétences/service de formation et développement des compétences.

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur :50%

8- Le responsable de l'indicateur : Service de formation et développement des compétences (Direction Générale des Ressources Humaines)

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Indicateur 9.1.1 : Part des bénéficiaires de formation		39	34.3	42.9	45	50	55	60

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le pourcentage des bénéficiaires de la formation en 2019 a connu une légère augmentation par rapport à l'année précédente, inhérente principalement à la réalisation de plusieurs sessions de formation ainsi que les visites d'études réalisées par 23 cadres du ministère sachant que de nombreuses sessions de formation réalisées cette année n'étaient pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur car plusieurs sessions ont été destinées pour les ouvriers et agents dans plusieurs domaines tels que l'informatique, la bureautique et la langue anglaise. Or ce indicateur ne concerne que les sessions de formation au profit des cadres.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



-4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Œuvrer à développer le plan annuel de formation et le généraliser à tous les agents du Ministère.

-Programmer des sessions de formation faciles à mettre en œuvre et à rendement élevé avec des écoles de formation dont les diplômes sont reconnus pour toutes les disciplines, en particulier pour la langue anglaise.

-Œuvrer à conclure un accord avec l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Radès pour assurer une formation continue au profit des techniciens du Ministère.

-Œuvrer à adopter un manuel de procédures en ingénierie de formation pour l'utiliser comme document de référence pour l'élaboration du plan annuel de formation.

-Œuvrer à explorer de nouvelles opportunités de formation et de stages à l'étranger.

5- Limites de l'indicateur :

-Examiner la possibilité d'augmenter le budget alloué à la formation, afin de permettre de programmer des sessions de formation dans de nombreuses spécialités qui profitent aux agents et cadres sans exception.

-Faciliter les procédures administratives compliquées pour choisir des bureaux de formation spécialisés et compétents, et afin de permettre de suivre une formation approfondie et intéressante qui permet de contribuer à améliorer la qualité du rendement des agents du Ministère.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9/2/1

Intitulé de l'indicateur : Taux de respect du calendrier de la programmation des dépenses

Date de l'actualisation de l'indicateur : 30/09/2020

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Programme auquel se rattache l'indicateur :** Appui et pilotage
- 2- **Sous-programme auquel se rattache l'indicateur :** Appui et pilotage
- 3- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** maîtriser la gestion des ressources matérielles et équipement
- 4- **Définition de l'indicateur :** Respect du calendrier de la programmation des Dépenses
- 5- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 6- **Nature de l'indicateur :** indicateur de résultats
- 7- **Déclinaisons :** Direction Générale des Affaires Financières et des Equipements

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Pourcentage du nombre des consultations et des appels d'offres réalisés selon le calendrier de la programmation annuelle des dépenses avec une tolérance au maximum de 15 jours de retard dans la publication des avis.
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- **Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** Nombre des opérations d'approvisionnement programmées.
- 4- **Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur :** Tableaux figurant en annexe de la programmation annuelle des dépenses (Tableaux des appels d'offres et des achats en dehors des passations des marchés)
- 5- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**
- 6- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur :80 %

8- Le responsable de l'indicateur : Direction Générale des Affaires Financières et des Equipements

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

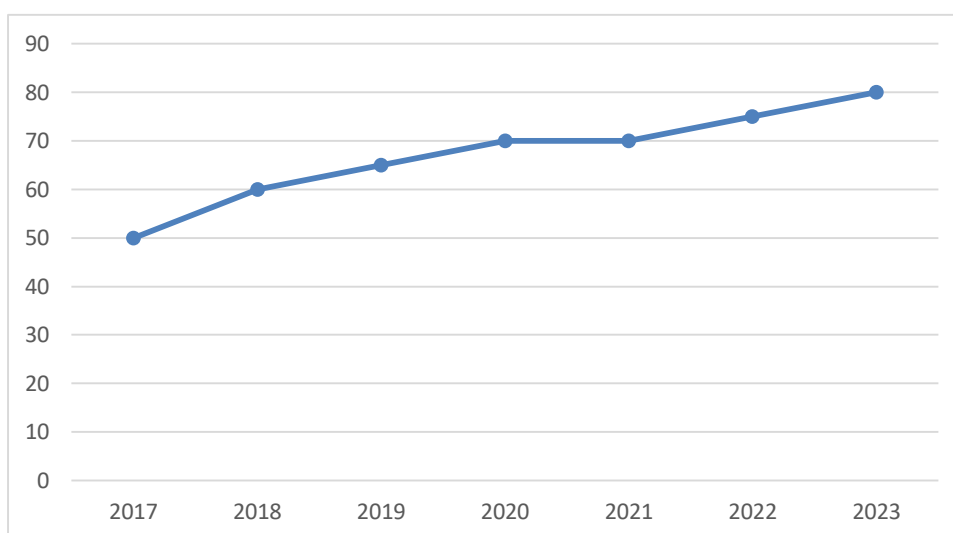
1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de respect du calendrier de la programmation des dépenses	%	50	60	65	70	70	75	80

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Cet indicateur vise à évaluer l'efficacité de la performance de la direction en ce qui concerne le respect du calendrier de la programmation annuelle des dépenses dans toutes ses étapes à commencer par la définition des besoins jusqu'à la réalisation des marchés et des consultations

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur

Assurer un meilleur choix de la période d'exécution des marchés et des consultations suivant les contraintes du travail administratif

Veiller au respect des délais d'exécution des marchés et des consultations.

Assurer un suivi périodique des différentes étapes de l'exécution budgétaire,

Veiller à l'accomplissement du Ministère de toutes ses obligations envers les fournisseurs,

Veiller à répartir les opérations d'approvisionnement tout au long de l'année.

5- Limites de l'indicateur :

- Degré de réponse des fournisseurs aux appels faisant l'objet de l'approvisionnement,

- Changement de la nature et des quantités de l'approvisionnement en raison des conditions imprévues,

- Impact des différents intervenants sur les délais d'exécution des marchés.

Fiche indicateur

Code de l'indicateur : 9/3/1

Intitulé de l'indicateur : Taux de développement du système d'information

Date de l'actualisation de l'indicateur : Fin de l'année

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Pilotage et appui

2- Sous-programme auquel se rattache l'indicateur ; Pilotage et appui

3- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer un système d'information

4- Définition de l'indicateur : Il s'agit d'un indicateur qui détermine le taux de développement du système d'information. Il se décline en quatre sous-indicateur

- Taux de réalisation du budget réservé à l'acquisition d'équipement informatique,
- Taux de réalisation des recommandations découlant de l'audit de sécurité Informatique
- Taux de réalisation du budget réservé à la formation en informatique
- Pourcentage des agents utilisant des applications informatiques

5- Type de l'indicateur : indicateur de résultats

6- Nature de l'indicateur : indicateur de résultats

7- Déclinaisons (selon les régions, administrations régionales...)

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : (Taux de réalisation du budget réservé à l'acquisition d'équipement informatique + taux de réalisation des recommandations découlant de l'audit de sécurité informatique + taux de réalisation du budget réservé à la formation en informatique + pourcentage des agents utilisant des applications informatiques)/4

2- Unité de l'indicateur : pourcentage

3- Les données essentielles pour le calcul de l'indicateur : le budget, les recommandations du rapport d'audit de sécurité du système d'information, le nombre des utilisateurs des applications informatiques

4- Mode de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : Le budget, les recommandations du rapport d'audit de sécurité du système d'information, le nombre des utilisateurs des applications informatiques

5- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : le Budget du Ministère/le rapport de la mission d'audit de sécurité de SI/DGSI

6- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de chaque année

7- Valeur cible de l'indicateur : 100%

8- Le responsable de l'indicateur : Direction Générale des Systèmes d'Information

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

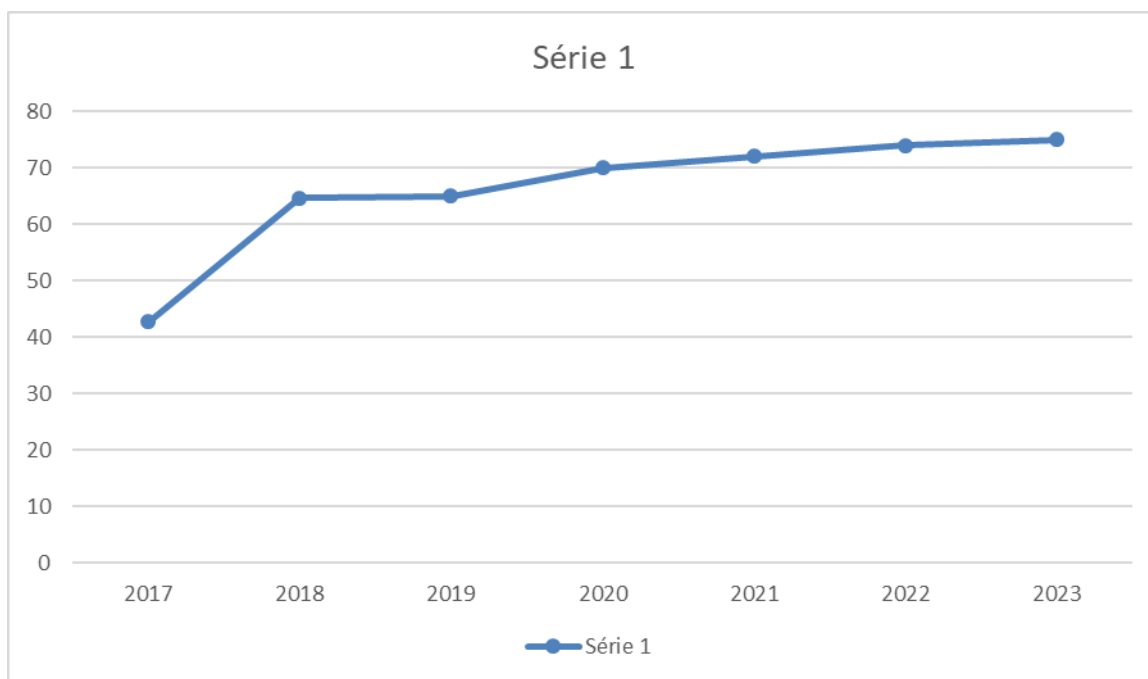
Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2020	Prévisions		
		2017	2018	2019		2021	2022	2023
Taux de développement du système d'information	%	42.7	64.7	65	70	72	74	75

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur ;

Le taux de développement du système d'information a connu une évolution, en raison de :

- Elargissement du champ d'exploitation des applications informatiques,
- Renforcement du parc des équipements informatiques à travers le renouvellement de certains équipements et l'amélioration des systèmes de sécurité informatique.
- Réalisation de programmes de formation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

3- Graphique de l'évolution de l'indicateur :



4- Principales activités programmées pour réaliser la valeur cible de l'indicateur :

- Renouvellement des équipements informatiques (définition des caractéristiques techniques, mise en œuvre des procédures d'achats annuels, mise en place des logiciels nécessaires et distribution des équipements conformément aux normes établies)
- Acquisition de logiciels de sécurité informatique
- Entretien des équipements et du réseau interne
- Encadrement et assistance aux utilisateurs
- Réalisation d'un audit de sécurité du système d'information du Ministère
- Elaboration d'un programme annuel de formation dans le domaine des technologies de l'information
- Développement des applications spécifiques, leur maintenance, et la formation des utilisateurs à les exploiter,
- Maintenance et développement du site Web du Ministère et des portails nationaux
- Exploitation des applications nationales et transversales et les applications disponibles sur le réseau administratif intégré

5- Limites de l'indicateur

Fiches opérateurs

Fiche N°1 : Institut Tunisien de la Compétitivité et Des Etudes Quantitatives

Programme : Equilibres globaux et statistique

I- Présentation

1- Activité principale : Etudes et analyses quantitatives

2- Catégorie de l'établissement : A

3- Référence de création : Loi des finances n°57 de 1967 du 30 décembre 1967 relative à la gestion de l'année 1968 telle que modifiée par la loi des finances n° 87 de 1972 du 27 décembre 1972 relative à la gestion de l'année 1973.

4-Référence de l'organisation administrative et financière : Décret n° 2134 du 2 novembre 1998 relatif à l'organisation administrative et financière et modalités de fonctionnement de l'Institut tel que modifié et complété par le décret n° 2474 du 1 juillet 2008.

5- Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'établissement :2007.

II- Le cadre de la performance :

1- Stratégie générale : la réalisation d'études et d'analyses conformément aux objectifs des plans de développement et les priorités de l'étape.

2- Définition de la contribution aux objectifs du programme : Contribution directe

3- Principaux objectifs et priorités : Appui à la décision dans les domaines économique et social.

4- Indicateurs de mesure de la performance et principales activités :

Elaboration d'études et notes dans les domaines suivants :

- Développement durable
- Emploi et capital humain
- Finances publiques
- Innovation et nouvelles technologies
- Politiques sociales
- Développement durable
- Compétitivité et climat des affaires
- Investissement, croissance et prospective
- Politiques générales

- Etudes financière et monétaire

5-Réalisations de contributions s'inscrivant dans le cadre des préoccupations de la communauté nationale et aux défis auxquels est exposée l'économie tunisienne.

6-Mesures d'accompagnement :

-Mise à jour de l'organisation administrative

-Mise à jour de l'organigramme organisationnel,

-Renforcement de l'organigramme par des ressources humaines nécessaires à travers la redynamisation de la loi cadre après son approbation.

III- Présentation du budget de l'Institut pour l'année 2021

Le budget total de l'Institut pour l'année 2020 s'élève à 5805milles dinars, répartis entre 4699 milles dinars pour les dépenses de rémunération et 930 milles dinars pour les dépenses de fonctionnement, enregistrant ainsi une réduction de 3,8% par rapport de l'année 2020 et une évolution de 2,7% par rapport a l'année 2020 actualisée.

Le budget de l'Institut comprend principalement les dépenses de rémunération, qui représentent 76% du budget vu la nature de l'institut dont les hauts cadres représentent nt 67 %, sachant que les dépenses de rémunération seront en baisse de 114 MD avec un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement qui ne dépasse pas 3%

Institut National de la Statistique

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Equilibres globaux et statistique

I- Définition

1- activité principale : Assurer la production des statistiques nationales, la collecte des données statistiques, leur traitement, leur analyse et leur publication en coordination avec les autres organismes publics de statistique compétents. L'Institut assure également l'organisation de la documentation statistique nationale ainsi que les activités de perfectionnement visant à améliorer la qualité des statistiques et à consacrer le respect des normes et des principes de base de la statistique.

2- classement de l'entreprise A

3- Référence de création : Article 21 de la loi des finances n°64 de 1969 du 31 décembre 1969

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n° 2000-2408 du 17 décembre 2000

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe) Juin 2010.

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale : la stratégie de l'Institut sera centrée principalement au cours de la prochaine période sur les axes suivants :

Appui à la production statistique dans les différents domaines économiques et sociaux :

Adoption d'un plan d'action pour la production d'indicateurs de développement durable et en faciliter l'accès de tous les utilisateurs,

- Extension des domaines de la production statistique, notamment les statistiques régionales et l'amélioration de leur qualité,
- Développement des mécanismes de coordination statistique,
- Utilisation des nouvelles technologies dans le travail statistique.
- Renforcement des capacités techniques à travers l'extension de la coopération internationale.
- Amélioration de la qualité des données statistiques et le passage au rang des pays développés dans le domaine statistique :

*Développement des travaux de publication en diffusant les indicateurs et les résultats des enquêtes selon le calendrier et le standard international de publication des données statistiques,

*Appui à la formation à travers la mise en œuvre de programmes de formation au profit des différentes catégories et dans divers domaines statistiques,

*Poursuite de renforcement des capacités techniques et humaines de l'Institut,

*Professionnalisation de tous les agents dans le domaine statistique et développer leurs capacités scientifiques et pratiques.

- Mise en place des piliers de la bonne gouvernance
- Meilleure maîtrise des mécanismes de la gestion financière et administrative de l'Institut et leur modernisation en vue d'en hisser aux normes de gouvernance

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :(contribution indirecte)

3- Les principaux priorités et objectifs : Renforcement des piliers du travail statistique .et développement de la qualité des données statistiques produites

4- Indicateurs de performance et principales activités :

- Indicateur 1 : Réalisation des opérations statistiques programmées,
- Indicateur 2 : Respect du calendrier de publication,

- Indicateur 3 : Sessions de formation réalisées

5- Les mesures d'accompagnement :

- Soutien financier : Budget de l'Etat
- Approbation des textes organisationnels : Mise à jour de l'organigramme organisationnel et élaboration d'un statut spécifique aux agents et la publication d'une nouvelle loi pour la statistique.
- Renforcement de l'organigramme par les ressources humaines nécessaires : recrutement de 25 ingénieurs et 18 techniciens en statistique et informatique et 15 ingénieurs en 2021.

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021 :

III. Budget	
Données	2021
Budget de gestion	28397
<input type="checkbox"/> Dépenses de rémunération	25262
<input type="checkbox"/> Dépenses de fonctionnement	2535
<input type="checkbox"/> Interventions	600
Budget d'investissement	10000
Total	38397
Source de financement	-
Ressources générales du budget de l'Etat	38397

Commissariat Général de Développement Régional

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Soutien au développement sectoriel et régional

I- Définition

1- activité principale : Développement, planification et soutien à l'investissement dans les régions

2- classement de l'entreprise A

3- Référence de création /Loi n°82 de 1994 du 18 juillet 1994.

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n° 2006-3364 du 25 décembre 2006

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

Contribution à la définition des stratégies et des politiques de développement régional dans les gouvernorats relevant du Commissariat pour répondre aux préoccupations de développement dans les régions.

Production de données statistiques et d'études sectorielles pour les adopter lors de l'élaboration des plans.

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme

Développement de mécanismes de planification régionale afin de contribuer à améliorer la capacité de prospecter les politiques et les programmes de développement aux niveaux local et régional,

- Elaboration de stratégies de développement pour tous les gouvernorats des régions du Nord-Est et du Centre-Est en adoptant l'approche participative,
- Développement du système statistique régional et l'amélioration de la qualité de l'information économique et sociale,
- Soutien au développement et promotion de l'investissement privé.
- Achèvement de la mise en œuvre du programme de développement intégré dans sa première et deuxième tranches et évaluation de ses réalisations
- Développement et modernisation du système d'information,

3- Les principaux priorités et objectifs : Mise en place d'une dynamique économique locale, amélioration des indicateurs de développement humain et soutien à l'emploi dans les domaines d'intervention du programme de développement intégré.

- Elaboration et suivi du plan régional et développement des mécanismes de publication et d'analyse des informations statistiques :
- Soutien au développement et la promotion de l'investissement

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Objectif	Indicateurs de mesure de l'objectif	Activités
Mise en place d'une dynamique économique locale, amélioration des indicateurs de développement humain et soutien à l'emploi dans les domaines d'intervention du programme de développement intégré	Taux d'avancement dans la réalisation financière des composantes d'infrastructure productive	- Réalisation des composantes d'infrastructure productive : <input type="checkbox"/> Puits profonds et peu profonds, électrification et équipement des puits, aménagement de zones d'irrigation, de zones artisanales, de zones industrielles et de marchés, construction de magasins industriels et économiques, d'espaces de promotion et centres de collecte des produits agricoles et la composante relative aux études et la gestion.
	Taux d'avancement dans la réalisation financière des composantes d'infrastructure et des équipements	<input type="checkbox"/> Réalisation des composantes d'infrastructure et des équipements collectifs: routes, sentiers, eau potable, assainissement, éclairage public, santé, culture, jeunesse, sport, parcs, espaces verts, formation et la composante relative

	collectifs	aux études et la gestion.
	Nombre de postes d'emploi créés annuellement	<input type="checkbox"/> Création des projets individuels productifs
Elaboration et suivi du plan régional et développement des mécanismes de publication et d'analyse des informations statistiques :	Guide de méthodologie de planification régionale	<input type="checkbox"/> Elaboration des notes méthodologiques sur la manière de suivre et d'évaluer les investissements privés et publics au niveau régional <input type="checkbox"/> Elaboration des notes méthodologiques sur la manière de suivre et d'évaluer la production et l'emploi au niveau régional. <input type="checkbox"/> Evaluation l'état d'avancement dans la réalisation de la stratégie de développement au niveau régional au cours de l'année concernée (évolution des investissements privés et publics, emploi, production et périmètres de production, degré de concrétisation de la bonne gouvernance, degré d'amélioration des conditions environnementales ...) <input type="checkbox"/> Proposition des mesures et des solutions pour réduire les problèmes posés et accélérer le rythme de développement et de croissance.

	<p>Elaboration de rapports trimestriels sur le suivi de l'avancement dans la mise en œuvre des projets publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Suivi sectoriel des différents services techniques pour faire avancer la réalisation des projets publics. <input type="checkbox"/> Synthèse des différentes activités par la Direction du développement régional. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Synthèse de ces rapports par le Commissariat Général de Développement Régional et la classification des données figurant dans ces rapports en répertoriant les projets en fonction de leur état d'avancement ou des difficultés qu'ils rencontrent. <input type="checkbox"/> Proposition des solutions et des mécanismes pour accélérer leur mise en œuvre et ce dans le cadre d'un rapport de synthèse régional en plus des rapports régionaux.
	<p>Elaboration de rapports semestriels sur la conjoncture économique et sociale dans les régions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Amélioration des rapports en termes de forme en introduisant des graphiques et des cartes. <input type="checkbox"/> Amélioration des rapports en termes de contenu par : <ul style="list-style-type: none"> Vérifier les informations en reposant sur plusieurs sources et en réalisant des recoupements. Ajouter de nouveaux indicateurs économiques et sociaux intéressants et significatifs <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Développer le processus d'analyse des données. <input type="checkbox"/> S'appuyer sur des publications statistiques publiées au niveau national et liées à l'état de développement dans les régions
	<p>Elaboration de publications statistiques et analytiques pour chaque région</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Analyse des indicateurs de développement et finalisation de la mise en place du système d'information et de la base de données régionale. <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Etablissement de relations de partenariats entre le Commissariat Général de Développement Régional et les producteurs et les fournisseurs de données statistiques régionales en vue de les collecter sur papier puis par voie électronique, et d'en mettre à la disposition des utilisateurs dans un espace unique qui facilite l'opération de recherche, d'accès et d'utilisation.

Soutien au développement et à la promotion de l'investissement	Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude de développement des délégations intérieures de la région du Centre-Est	<input type="checkbox"/>
	Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude stratégique des gouvernorats de (Bizerte, Manouba, Zaghuan, Mahdia)	<input type="checkbox"/>
	Taux d'avancement dans l'élaboration De l'étude stratégique des gouvernorats de (Sousse, Monastir, Nabeul, Tunis, Ben Arous, Sfax, Ariana)	<input type="checkbox"/>
	Mécanismes de promotion régionale	<input type="checkbox"/> Mettre la note promotionnelle à la disposition des investisseurs sur les sites internet des gouvernorats concernés et les structures d'appui au développement. <input type="checkbox"/> Amélioration de la nature et la qualité de la note et la développer avec des graphiques et des cartes <input type="checkbox"/> Organisation d'intéressantes manifestations et participer à des manifestations internationales en relation avec ce domaine. <input type="checkbox"/> Mise à jour périodique des données et des informations figurant dans la note, tout en œuvrant à fournir de nouvelles données adaptées à l'évolution de la situation et des contraintes de la conjoncture économique et sociale..

5- Les mesures d'accompagnement : La réalisation des objectifs tracés requiert la prise d'une série de mesures visant à améliorer la gestion administrative et à en conférer plus d'efficacité et d'effectivité.'

Les principales mesures sont les suivantes :

- Approbation et la mise en place de l'organigramme organisationnel,

- Mise à jour du manuel des procédures et des fiches de fonction
- Elaboration d'une loi cadre,
- Amendement du statut des agents du Commissariat.

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année N+1:

- Le budget de gestion et de développement proposé du Commissariat Général de Développement Régional pour 2021 est estimé à 73,676millions dinars (dont 33676 millions dinars émanant du budget de l'Etat et 40,000 millions dinars sont sous forme de financements extérieur) répartis comme suit :

Unité Mille dinars

Titre	Crédits de paiement			Total
Premier Titre	Ressources du	Ressources	Ressources	
	budget	propres	extérieures	
	8676	300	-	8976
Dépenses de développement	25000	-	40000	65000
Investissement direct	400	-	-	400
Programme Développement intégré (1 et tranches)	9600	-	-	9600
Programme développement urbain complet	-	-	-	-

Programme Développement intégré tranche)	15000	-	-	15000
Total général	33676	-	40000	73676

Fiche N°4 : Office de Développement du Centre Ouest

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Soutien au développement sectoriel et régional

I- Définition

1- activité principale : Développement, planification et soutien à l'investissement dans les régions

2- classement de l'entreprise B

3- Référence de création Loi n°94-84 de 1994 du 18 juillet 1994.

4- Références de l'organisation administrative et financière Décret n° 98- 421 du 28 février 1998

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

(2007-2011) du 27 Août 2010 sous le numéro 1739

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale : La stratégie générale de l'Office consiste à :

□ Contribuer à la mise en place d'une vision de développement capable de surmonter les difficultés et de répondre aux aspirations des citoyens. De même, cette vision consiste à mettre en place un pilier institutionnel pour le pays dans un cadre approprié pour concevoir un modèle de développement capable de réduire les disparités régionales et d'assurer une meilleure exploitation des potentialités et des richesses disponibles dans les régions.

- Créer des postes d'emploi permanents et renforcer le pouvoir d'achat.
- Adopter la décentralisation comme élément essentiel sur la voie de l'élaboration d'une stratégie nationale de développement régional

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :(contribution directe

3- Les principales priorités et objectifs : Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan de développement 2016-2020.

- Consacrer l'efficacité nécessaire aux activités de soutien au développement relatives à la stimulation de l'investissement, la promotion du territoire régional et la valorisation du mécanisme de coopération internationale en l'incluant dans un programme de travail cohérent.
- Elaborer un rapport annuel de suivi du plan régional.
- Elaborer des rapports trimestriels de suivi de l'avancement de la réalisation des projets publics.
- Elaborer des rapports semestriels sur la conjoncture économique et sociale dans les régions.
- Elaborer des publications statistiques et analytiques pour chaque région.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Les deux objectifs fixés pour le sous-programme « Planification et soutien au développement » comprennent 08 indicateurs de mesure de la performance. Lesquels indicateurs ont été choisis, d'une part, en fonction des expériences acquises dans la mise en œuvre des activités de l'Office, et d'autre part en tenant compte de la nécessité de mettre en place des critères objectifs et pratiques pour évaluer les résultats obtenus et le degré d'utilisation des crédits suivant les programmes et les activités.

Objectif: Elaboration et suivi du plan de développement régional et développement des mécanismes de reporting et d'analyse des informations régionales

Indicateur : Elaboration d'un rapport annuel de suivi du plan de développement.

Activités : Elaboration de rapports annuels de suivi des plans de chaque région –rapport régional.

Taux de réalisation : (100%).

Indicateur : Elaboration de rapports trimestriels de suivi de l'avancement de la réalisation des projets publics,

Activités : Elaboration de rapports trimestriels de suivi de la réalisation des projets publics.

Taux de réalisation : (100%).

Indicateur : Elaboration de rapports semestriels sur la conjoncture sociale et économique dans les régions.

Activités : Rédaction de rapports semestriels sur la conjoncture économique et sociale dans les gouvernorats de la région.

Taux de réalisation : (100%).

Objectif : Soutien au développement et la promotion de l'investissement

Indicateur : Nombre d'études de faisabilité économique des projets

Activités : Réalisation de 165 études à 100%.

Taux de réalisation : 80%.

Indicateur : Taux d'avancement dans l'élaboration d'études de développement dans les régions.

Activités : Système de tourisme alternatif, Système d'argile

Projet Annuel de la Performance pour l'année 2020 181 Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale

Taux de réalisation Indicateur Activités : 75% pour chaque système.

-Mécanismes de promotion régionale.

-Mise à jour du site web.

-Mise à jour et diversification des documents promotionnels

-Organisation de séminaires pour présenter les filières économiques. Taux de réalisation : 100%.

Indicateur : Nombre d'accords de coopération internationale décentralisée.

Poursuite des programmes de coopération internationale avec :

- Agence Allemande de Coopération Technique,
- Union Européenne,
- Coopération suisse (les activités relatives de la table ronde).

5. **Mesures d'accompagnement :**

-Révision de l'organigramme organisationnel de l'Office de Développement du Centre-Ouest.

- Révision du statut des agents de l'Office de Développement du Centre-Ouest.

- Révision du positionnement de l'Office et son rôle dans le domaine de développement.

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021:

Les crédits proposés pour les dépenses de gestion de l'Office de Développement du Centre-Ouest au titre de l'année 2021 sont répartis comme suit :

Données	Proposition 2021			
	Subvention de l'Etat	Ressources propres	Reliquats	Total
Dépenses de rémunération	3150	-	-	2945
Dépenses de fonctionnement	271	70	-	341
Intervention publique	55	35	-	90
Total	3476	105	-	3581

2.1 Budget de développement pour l'année 2021:

Les crédits proposés pour les dépenses de développement de l'Office de Développement du Centre-

Ouest au titre de l'année 2021 sont répartis comme suit :

Données	Dépenses de développement en dinar		
	Inscrit en 2020	Proposition pour 2021	
		Projets nouveaux	
		Engagement 2021	Paiement 2021
Etudes et séminaires	170	300	300
Programmes informatiques	30	160	160
Equipements divers	50	90	90
Acquisition de matériels de	50	120	120

transport			
Coopération technique	20	30	30
Construction du siège de la direction régionale de développement à Sidi Bouzid	150	90	90
Total	1349	760	760

*Projets en cours

1- Office de Développement du Nord Ouest

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Soutien au développement sectoriel et régional

I- Définition

1- **activité principale** : Collecte de toutes les informations nécessaires et réalisation des études requises ainsi que la proposition des mesures permettant l'identification des politiques dans le domaine du développement en général et la sélection des programmes d'investissement public et la stimulation de l'investissement privé dans les zones d'intervention de l'Office (les gouvernorats de Siliana, Beja, Jendouba et Kef) et le suivi et l'évaluation des résultats de ces politiques.

-Soutien aux autorités régionales à concevoir, préparer et mettre en œuvre des plans et programmes de développement dans chaque gouvernorat, et à en soutenir dans le domaine de la coordination entre les différents intervenants, et à suivre la réalisation et l'évaluation de ces plans et ces programmes.

-Œuvrer à la cohérence des plans et des programmes dans les domaines d'intervention de l'Office.

-Contribution à l'élaboration des programmes et des plans d'actions visant à stimuler et à promouvoir l'investissement privé dans les régions d'intervention et suivre les étapes de leur mise en œuvre, en coopération avec les structures techniques et les services régionaux compétents ainsi que les collectivités publiques locales.

-Appui au travail des structures régionales compétentes et des collectivités publiques locales dans le domaine de la promotion de l'investissement privé.

2- **classement de l'entreprise** : Entreprise publique à caractère industriel et commercial.

3- Référence de création : L'Office de Développement du Nord-Ouest a été créé en vertu de la loi n°85 de 1994 du 18 juillet 1994

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n° 98-420 du 18 février 1998, fixant l'organigramme organisationnel de l'Office de Développement du Nord-Ouest.

-Décret n° 99-29 du 04 janvier 1999, fixant l'organisation administrative et financière et modalités du fonctionnement de l'Office de Développement du Nord-Ouest.

-Décret n° 99-1736 du 09 août 1999, relatif à l'approbation du statut des agents de l'Office de Développement du Nord-Ouest.

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale : Dans le domaine de la planification :

- Suivi et évaluation des réalisations du plan (2016-2020) : Il s'agit d'élaborer des rapports de synthèse sur le suivi des réalisations du plan au cours de l'année 2016 et des prévisions pour l'année 2017 au niveau de chaque gouvernorat et chaque région. Ces rapports comprennent une évaluation des réalisations au niveau des volumes des investissements, des réalisations matérielles, de la production et de l'emploi et l'évolution des indicateurs de développement relatifs aux conditions de vie du citoyen, ainsi qu'une évaluation du degré de la concrétisation des principaux axes de développement des gouvernorats du Nord-Ouest.

- Système d'information de suivi des projets : Il s'agit d'exploiter le système d'information qui sera mis en place en étroite collaboration avec le Centre National d'Informatique pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets publics en termes de nombre et de volume des investissements dans les secteurs ainsi que pour dégager les projets qui rencontrent des difficultés de réalisation.

- Plans participatifs de développement des délégations : Au cours de la prochaine période, un intérêt sera accordé pour instaurer la culture du travail participatif avec les parties concernées par les affaires locales et ce pour un développement local dynamique émanant du citoyen et accompli avec sa participation active à toutes les étapes commençant par le diagnostic, la conception jusqu'à la réalisation et le suivi. Dans ce cadre, des plans de développement participatif seront élaborés pour certaines délégations de la région, en commençant par les délégations frontalières et les délégations moins développées.

*Dans le domaine des statistiques :

-Documents statistiques : Il s'agit de préparer les documents statistiques pour les gouvernorats en chiffres pour l'année 2015 (Beja, Jendouba, Le Kef et Siliana) et le document régional en chiffres pour l'année 2015. Ces documents comprennent des données générales et des données sur l'infrastructure et les conditions de vie du citoyen ainsi que des données sur les possibilités et la réalité des secteurs productifs (agriculture, industrie, services ...). L'objectif étant de fournir davantage de données régionales et locales à exploiter dans l'élaboration des études sectorielles et des études économiques des projets.

- Banque de données régionale : En vue de fournir l'information statistique et les différentes données régionales, un système de base de données à l'Office " Statistic Data" a été mis en place en coopération avec l'Agence allemande de coopération technique (GIZ). Actuellement, les différentes directions régionales de développement dans le Nord-Ouest sont en train d'insérer des données dans divers domaines et secteurs. Dans une deuxième étape, les informations stockées seront exploitées au niveau du système d'indicateurs régionaux qui est en train d'être conçu par un technicien spécialisé, afin de l'exploiter ultérieurement comme un outil d'information et d'évaluation de la situation actuelle grâce à un ensemble d'indicateurs et d'évaluations périodiques qui seront publiés.

- Notes statistiques : Il s'agit d'élaborer un rapport sur les indicateurs relatifs à l'infrastructure, en s'appuyant sur un rapport émanant de l'Institut National de la Statistique et ce afin de fournir des données à comparer à l'échelle nationale ainsi que de

le mettre à la disposition des utilisateurs d'informations aux niveaux local, régional et national.

*Dans le domaine de l'investissement privé :

Accompagnement des promoteurs des projets :

- Instruction de l'idée du projet
- Assistance et encadrement du promoteur
- Constitution du dossier de l'étude du projet
- Elaboration de l'étude technique et économique du projet
- Assistance pour l'obtention du financement et des primes

Elaboration des outils promotionnels :

- Dans le cadre de la présentation des potentialités disponibles dont regorge la région du Nord-Ouest, l'Office assure l'élaboration des livres, des dépliants et des disques lasers pour les mettre à la disposition des investisseurs.

Organisation de manifestations :

Afin d'encourager davantage d'investisseurs à s'implanter dans les gouvernorats du Nord-Ouest, l'Office organise des manifestations de sensibilisation pour présenter les avantages comparatifs de la région et des journées de partenariat permettant aux promoteurs et aux entrepreneurs de nouer des relations de partenariats dans des secteurs prometteurs. Ces manifestations permettent également aux promoteurs de négocier avec des représentants des établissements de financement.

Dans le domaine de soutien au développement et la coopération internationale :

Il s'agit de présenter et de valoriser les secteurs porteurs de la région et mettre en avant les opportunités d'investissement disponibles par le biais d'études sectorielles et de filières économiques réalisées par l'Office et à travers des séminaires et des journées d'étude.

De surcroît, l'orientation prochaine vise également à poursuivre nécessairement l'élaboration d'études des filières économiques en raison de leur importance dans la stimulation de la dynamique de développement dans la région.

A cet égard, l'accent sera mis sur 3 composantes :

- Projet de développement agricole intégré à Siliana (PDAA III) dans sa troisième phase :

-Suivi de la mise en œuvre de certaines composantes classées dans les études menées par l'Office, notamment les études relatives au lait et aux oliviers en coordination avec le programme FIDA, en plus de communiquer au bureau concerné les rapports sur les filières économiques portant sur les légumes et les fruits, telles que : la filière de tomate, la filière de figue, la filière de figue de barbarie, la filière du jatropha à Kesra.

-Instruction des filières prometteuses dans la région par la Banque mondiale (BM) en coordination avec les services de l'Office et des commissariats régionaux de développement agricole. Ces filières consistent initialement aux filières de tomate, des oliviers et des plantes médicinales et aromatiques (PAM)

-Coordination au niveau des interventions dans les domaines de la décentralisation et du développement dans le cadre d'un programme avec l'Union européenne

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :(contribution indirecte)

3- Les principaux priorités et objectifs

- Collecte de toutes les informations nécessaires et réalisation des études requises ainsi que la proposition des mesures permettant l'identification des politiques dans le domaine du développement en général et la sélection des programmes d'investissement public et la stimulation de l'investissement privé dans les zones d'intervention de et l'évaluation des résultats de ces politiques.

- Soutien aux autorités régionales à concevoir, préparer et mettre en œuvre des plans et programmes de développement dans chaque gouvernorat, et à en soutenir

dans le domaine de la coordination entre les différents intervenants, et à suivre la réalisation et l'évaluation de ces plans et ces programmes.

Œuvrer à la cohérence des plans et des programmes dans les domaines d'intervention de l'Office.

Contribution à l'élaboration des programmes et des plans d'actions visant à stimuler et à promouvoir l'investissement privé dans les régions d'intervention et suivre les étapes de leur mise en œuvre, en coopération avec les structures techniques et les services régionaux compétents ainsi que les collectivités publiques locales.

Appui au travail des structures régionales compétentes et des collectivités publiques locales dans le domaine de la promotion de l'investissement privé.

Elaboration d'études régionales et sectorielles pour promouvoir les opportunités d'investissement et les mettre à la disposition des promoteurs.

Elaboration d'études techniques et économiques pour les nouveaux projets ou pour les opérations d'extension et assister les promoteurs dans la préparation des documents nécessaires relatifs au projet et les soutenir et les suivre à toutes les étapes de la réalisation du projet.

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021 :

Dépenses	Prévisions (paiement) pour l'année 2021
Dépenses de gestion	2528
Sur budget de l'Etat	2513
Sur ressources propres	15
Dépenses de développement	360
Sur budget de l'Etat	340

Sur ressources propres	20
Budget sans les ressources propres	2845
Budget avec les ressources propres	2888

Office de Développement du Sud

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient : Soutien au développement sectoriel et régional

I- Définition

1- activité principale :

-Collecte de toutes les informations nécessaires et réalisation des études requises ainsi que la proposition des mesures permettant l'identification des politiques dans le domaine du développement en général et la sélection des programmes d'investissement public et la stimulation de l'investissement privé dans les zones d'intervention de l'Office (les gouvernorats de Mednine, Gabes, Tataouine, Kebili, Gafsa, et Tozeur) et le suivi et l'évaluation des résultats de ces politiques.

-Soutien aux autorités régionales à concevoir, préparer et mettre en œuvre des plans et programmes de développement dans chaque gouvernorat, et à en soutenir dans le domaine de la coordination entre les différents intervenants, et à suivre la réalisation et l'évaluation de ces plans et ces programmes.

- Contribution à l'élaboration des programmes et des plans d'actions visant à stimuler et à promouvoir l'investissement privé dans les régions d'intervention et suivre les phases de leur mise en œuvre, en coopération avec les structures techniques et les services régionaux compétents ainsi que les collectivités publiques locales.

2- classement de l'entreprise :

Entreprise publique de catégorie B selon l'arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative en date du 30 décembre 1986 et l'arrêté du Premier Ministre d'Octobre 1991.

3- Référence de création : L'Office de Développement du Nord-Ouest a été créé en vertu des articles 71 et 72 de la loi des finances pour l'année 1984 (la loi n°83-113 du 30 décembre 1983). Et dans le cadre de la mise en place et l'organisation des organismes de développement régional,

l'Office a été restructuré et ses attributions ont été révisées en vertu de la loi n° 94-83 de juillet 1994.

4- Références de l'organisation administrative et financière : Décret n° 98-419 du 18 février 1998, fixant l'organisation administrative et financière et ses modalités de fonctionnement (et qui annule et remplace le décret n°94-2046 du 03 octobre 1994).

-Décret n° 99-27 du 04 janvier 1999, fixant l'organigramme organisationnel de l'Office. De même, un guichet unique a été créé au sein de l'Office de Développement du Sud en vertu du décret n°99-2069 du 13 septembre 1999.

-Décret n°99-1737 du 09 août 1999 fixant le statut des agents de l'Office.

5- La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).

II- Le cadre de la performance :

1- La stratégie générale :

***Dans le domaine de la planification régionale :**

Dans le cadre du programme de coopération tuniso-japonaise entre l'Office de Développement du Sud et le Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale d'une part et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale JICA d'autre part, une stratégie de développement à long terme 2015-2035 a été élaborée pour toute la région du sud comprenant un plan de développement avec un programme d'intervention détaillé à moyen terme 2015-2025. Ce plan stratégique et prospectif vise à assurer une meilleure exploitation des ressources disponibles et des avantages comparatifs de la région du sud, ce qui a contribué à atteindre les objectifs de réduction des inégalités régionales et du taux de pauvreté et du chômage, en particulier chez les diplômés.

***Dans le domaine des statistiques :**

L'Office, de par ses travaux qu'il accomplit dans le domaine de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des plans régionaux ou de la recherche des potentialités disponibles dans la région, a

besoin d'une quantité importante de données statistiques pour connaître les spécificités et les capacités des différentes zones de la région du sud, de diagnostiquer les problèmes posés et définir les orientations de développement et d'explorer les opportunités d'investissement que cette région offre en termes de ressources naturelles et économiques.

Par ailleurs et compte tenu des besoins en informations exactes et mises à jour, l'Office de Développement du Sud a œuvré à impliquer les différents services et structures régionaux dans l'élaboration d'un document exhaustif contenant les diverses données statistiques pour chaque gouvernorat du sud, tout en veillant à responsabiliser chaque partie afin de fournir des informations mises à jour et exactes et d'en faire la référence principale et unique pour tous les usagers. Cette expérience qui s'intitule "Les gouvernorats du sud en chiffres et la région du sud en chiffres" a permis de mettre en place des traditions qui se sont ancrées d'une année à une autre dans le domaine de la coordination entre les différents services et structures à l'occasion de la mise à disposition des informations et la réponse systématique à en fournir à temps. L'Office a essayé également de publier ce document et à le diffuser régulièrement depuis l'année 1997.

Cet effort se poursuit pour préparer les modèles de documents statistiques au niveau local, "la délégation en chiffres" pour certaines délégations des gouvernorats du Sud, afin de présenter les spécificités de la région et promouvoir les propres potentialités des différentes zones du Sud.

***Dans le domaine de la promotion de l'investissement privé :** Il s'agit de mieux présenter les potentialités d'investissement et des mécanismes d'encouragement et de soutien afin de stimuler l'investissement privé dans les régions du sud et ce à travers :

- Poursuite de l'activité dans le domaine d'assistance aux promoteurs et aux investisseurs au niveau de l'étude et du financement de la réalisation de leurs projets.
- Organisation de manifestations et d'ateliers locaux et régionaux pour développer l'entrepreneuriat en coopération avec les différentes structures, institutions et organisations concernées par le soutien et la stimulation de l'investissement.

***Dans le domaine du soutien au développement et à la coopération internationale :** il s'agit notamment de :

- Elaborer certaines études sectorielles et en mettre à la disposition des investisseurs.

- Concevoir et élaborer des documents promotionnels et des supports audiovisuels pour les différentes régions du sud.
- Œuvrer à concevoir, proposer et instruire de nouveaux projets de coopération avec des parties internationales et étrangères dans le cadre des programmes nationaux de coopération internationale.

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme :(contribution directe ou indirecte)

Les principaux objectifs du programme de développement régional consistent à mettre en place une nouvelle méthodologie pour la planification régionale et locale qui repose sur l'identification des options et des orientations de développement en fonction des spécificités de chaque région et de ses propres potentialités. Cette méthodologie rompt définitivement avec la politique de planification précédemment adoptée qui se caractérisait par la distribution aux régions de projets et d'investissements qui sont définis à l'échelle centrale.

Dans ce cadre, la contribution de l'Office de développement du Sud à la réalisation des objectifs du programme de développement régional est devenue principale et centrale et ce à travers :

- Elaboration de la stratégie de développement aux niveaux local et régional et contribuer à l'élaboration d'une note d'orientation pour la région du sud.
- Contribution à la définition du modèle de développement et à la mise en place de critères de répartition des investissements sur les régions.
- Stimulation de l'investissement privé dans les régions intérieures et concevoir des idées de projets et les mettre à la disposition des promoteurs.
- Réalisation d'études sectorielles.
- Production de l'information statistique exacte et à jour dans ses zones d'intervention.
- Impulsion des programmes de coopération internationale.

3- Les principaux priorités et objectifs :

- Rédaction du document du plan de développement.
- Elaboration du document « Le gouvernorat en chiffres » pour chaque gouvernorat.
- Stimuler l'investissement privé.
- Démarrage de la mise en œuvre du projet de valorisation des produits de l'élevage à
□Tataouine.

-Conception et élaboration des documents promotionnels et des supports audiovisuels.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Objectif	Indicateurs	Activités
<p>2.2.1 Suivi du plan quinquennal de développement et modernisation des mécanismes de publication et d'analyse des informations statistiques</p>	<p>2.2.1.1 Taux d'avancement dans la réalisation des investissements programmés dans le plan</p>	<p><input type="checkbox"/> Collecte des données sectorielles auprès des différentes structures régionales.</p>
		<p><input type="checkbox"/> Elaboration d'un rapport comprenant une évaluation quantitative et qualitative des réalisations enregistrées dans tous les domaines pour chaque gouvernorat et région.</p>
		<p><input type="checkbox"/> Elaboration de tableaux comprenant les réalisations enregistrées dans les différents secteurs et en comparer avec les projets programmés par le plan, par secteur et par intervenant</p>
	<p>2.2.1.2 Taux de couverture de l'information statistique sur le plan régional et local</p>	<p><input type="checkbox"/> Elaboration de tableaux comprenant les réalisations enregistrées au niveau de la région du sud.</p> <p><input type="checkbox"/> Elaboration de tableaux de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets publics (selon les phases d'avancement de la réalisation et l'année) pour chaque gouvernorat</p> <p><input type="checkbox"/> Synthèse des tableaux des gouvernorats et rédaction d'un rapport pour la région.</p> <p><input type="checkbox"/> Collecte et mise à jour de l'information statistique</p> <p><input type="checkbox"/> Elaboration des publications « Les gouvernorats en chiffres, les délégations en chiffres et la région du sud en chiffres ».</p> <p><input type="checkbox"/> Étude de projets privés, recherche</p>

		<p>de financement et suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Assurer des visites sur le terrain aux promoteurs et aux entrepreneurs à toutes les phases de réalisation du projet. <input type="checkbox"/> Suivi du financement des projets auprès des banques.
2.2.2 Soutien au développement et la promotion de l'investissement	2.2.2.1 Taux de création des projets	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Participation à des forums et séminaires consacrés à la promotion de l'investissement privé. <input type="checkbox"/> Coordination avec les structures d'appui pour permettre aux promoteurs d'avoir les encouragements et les incitations autorisés par la loi. <input type="checkbox"/> Assurer des sessions de formation aux promoteurs.
	2.2.2.2. Taux de financement des projets	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réalisation de six études sectorielles dans le cadre de la coopération internationale (2015- 2018): <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Etude sur les matériaux extractifs au gouvernorat de Kebili <input type="checkbox"/> Etude sur les matériaux extractifs au gouvernorat de Tozeur. <input type="checkbox"/> Deux études sur la promotion de l'investissement et le commerce bilatéral entre les gouvernorats de Médenine et Tataouine et la région ouest de la Libye. <input type="checkbox"/> Etude sur la diversification de la base économique du gouvernorat de Gafsa et la promotion de l'emploi. <input type="checkbox"/> Etude sur le secteur des cultures géothermiques à Gabès. <input type="checkbox"/> Orientation et soutien aux promoteurs pendant toutes les phases de réalisation du projet pour

		<p>surmonter les éventuelles difficultés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Présentation des opportunités d'investissement disponibles dans le sud à travers les mécanismes de promotion disponibles à l'Office. <input type="checkbox"/> Discussion et consultation avec les promoteurs sur des idées de projets pour constituer leurs dossiers.
	2.2.2.3 Taux d'évolution du nombre de contacts avec l'Office	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Intensification et développement des mécanismes de promotion régionale : <input type="checkbox"/> Elaboration de 04 documents promotionnels de taille A3 pour chacun des gouvernorats de Tataouine, Gabès, Kébili et Gafsa. <input type="checkbox"/> Elaboration d'un document promotionnel info régionale pour le gouvernorat de Gafsa <input type="checkbox"/> Elaboration et mise à jour du document Info Coopération. <input type="checkbox"/> Intensification et développement des Mécanismes de promotion régionale (films documentaires, supports marketing sectoriel, affiches publicitaires, ...). <input type="checkbox"/> Mise à jour et développement du site Web de l'Office. <input type="checkbox"/> Organisation de séminaires, de manifestations et des journées de sensibilisation pour la promotion de l'investissement privé en présentant les opportunités d'investissement dans la région
	<u>2.2.2.4 Taux d'avancement dans la mise en œuvre des</u>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recherche d'opportunités de partenariat et de coopération technique et renforcement des capacités de l'Office. <input type="checkbox"/> Suivi des travaux de la table ronde

	<p align="center"><u>accords de coopération</u></p> <p align="center"><u>Internationale décentralisée</u></p>	<p>économique du gouvernorat de Médenine avec la partie suisse.</p> <p><input type="checkbox"/> Suivi de la mise en œuvre du projet de valorisation du secteur de l'élevage dans le gouvernorat de Tataouine dans le cadre de la coopération tuniso-italienne.</p> <p><input type="checkbox"/> Suivi de la réalisation du projet de coopération technique avec le Programme des Nations Unies pour le Développement sur "le renforcement du climat de l'entrepreneuriat et la promotion de l'investissement privé dans le sud de la Tunisie".</p>
--	---	---

5- Les mesures d'accompagnement :

- Mise à jour de l'organigramme organisationnel de l'Office.
- Révision des missions de l'Office et son repositionnement.
- Mise à la disposition de l'Office des crédits nécessaires au niveau du budget de développement.
- Renforcement de l'Office par des cadres techniques spécialisés et des programmes de formation nécessaires pour développer ses capacités.

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021 :

Données		Demandes de l'Office pour l'année 2020
Titre Premier	Budget	4125
	Ressources propres	81
Rémunération publique	Budget	3730
	Ressources propres	-

Fonctionnement	Budget	320
	Ressources propres	81
Interventions	Budget	75
	Ressources propres	9
Deuxième titre	Budget	300
	Ressources propres	-
Total général	Budget	4425
	Ressources propres	81

Agence Tunisienne de la Coopération Technique

1- **Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient**
: Coopération Internationale

I- Définition

1- **activité principale** : Mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine de la coopération technique.

2- **classement de l'entreprise** : Entreprise publique à caractère non administratif de catégorie A

3- **Référence de création** : La loi n° 72-35 du 27 avril 1972.

4- **Références de l'organisation administrative et financière** : Décret n° 98-2239 du 28 octobre 1998,

5- **La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe).**

II- Le cadre de la performance :

1- **La stratégie générale** : Développement de l'activité de coopération technique

2- **Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme** :
Contribution au développement de l'activité de coopération technique tunisienne en tant qu'une composante de la politique tunisienne dans le domaine de la coopération internationale.

3- **Les principales priorités et objectifs** : Dans le cadre de l'exécution de la politique nationale dans le domaine de la coopération technique, l'Agence œuvre à promouvoir la coopération technique tunisienne à travers la concrétisation de deux principaux objectifs suivants :

***Objectif 1** : Développement de l'activité de placement des coopérants tunisiens à l'étranger,

***Objectifs 2** : Développement de l'activité de coopération Sud-Sud.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

Indicateur 1 : Evolution du nombre des coopérants recrutés,

Cet indicateur a été choisi pour mesurer la performance réelle de tous les services centraux de l'Agence et de ses représentations à l'étranger. En effet, la mesure de l'objectif de développement de l'activité de placement des coopérants tunisiens à l'étranger s'effectue à partir du calcul de l'évolution du nombre des recrutés d'une année à une autre. De ce fait, il s'agit d'un indicateur qui mesure le niveau de travail reposant sur le niveau de capacité à répondre aux offres de recrutement et de la capacité à explorer d'opportunités de recrutement sur des différents marchés.

□ **Indicateur 2 :** Evolution des projets de coopération Sud-Sud.

Les programmes et les projets de coopération Sud-Sud concernent principalement deux activités qui ont un rôle majeur à jouer dans le développement des capacités individuelles et institutionnelles d'un certain nombre de pays bénéficiaires, en particulier les pays arabes et africains qui ont le soutien des bailleurs des fonds, dans les domaines du développement .En effet, pour mesurer la performance de ces deux activités, le choix a été fait sur l'évolution du nombre de projets d'assistance technique réalisés dans les pays bénéficiaires, qui consistent d'une part, en des missions qui sont réalisées généralement par des experts et des consultants tunisiens sous forme de missions de courte durée, et d'autre part sur l'évolution du nombre de projets de sessions de formation et de visites d'étude réalisés par l'Agence en partenariat avec des bailleurs de fonds et des institutions tunisiennes de formation qui profitent à des cadres des pays frères et amis.

III- Le Budget :

Budget de l'année 2021 :6404 MD

Dépenses de gestion :5805 MD

□ **Rémunération :5006 MD**

□ **Fonctionnement : 768 MD**

□ **Intervention 30MD**

Dépenses de développement :600 MD

Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur

1- Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient

: Encadrement de l'investissement

I- Définition

1- **activité principale** : exécution de la politique du gouvernement en relation avec le développement de l'investissement étranger dans tous les domaines et soutenir les partenariats entre les entrepreneurs locaux et leurs partenaires à l'étranger et ce dans le cadre des plans quinquennaux.

2- **classement de l'entreprise** :

3- **Référence de création** : La loi n° 95-19 du 06 février 1995.

4- **Références de l'organisation administrative et financière** : Décret n° 98-1804 du 21 septembre 1998,

5- **La date de la signature du dernier programme ou contrat d'objectifs entre le ministère et l'établissement ou l'entreprise (s'il existe)** : 2007

II- Le cadre de la performance :

1- **La stratégie générale** : La promotion et le développement de l'investissement étranger

2- **Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme**
:(contribution directe)

3- **Les principaux priorités et objectifs** :

-Augmentation du nombre de contacts intéressants avec des investisseurs étrangers

4- **Indicateurs de performance et principales activités** :

-Pourcentage des contacts intéressants avec des investisseurs étrangers

-Taux d'évolution de l'investissement étranger dans les secteurs concernés par la promotion

5- Les mesures d'accompagnement : (appui financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de l'organisme par les ressources humaines nécessaires.

5- Les mesures d'accompagnement

-Organisation de rencontres et de journées d'information à l'étranger

- Participation dans des salons
- Renforcement des activités d'information et de communication
- Démarchage direct des investisseurs étrangers
- Encadrement des entreprises étrangères implantées en Tunisie en leur intensifiant les visites de terrain.

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'entreprise/l'établissement public à caractère non administratif pour l'année 2021 :

Unité : mille dinars

Données des articles	Crédits proposés pour l'année 2021
Dépenses de rémunération	5 296 000
Dépenses de fonctionnement	1395.000
Intervention dans le domaine social	63.000
Total dépenses de gestion	6 754 00

Budget titre 2 :

En dinars MD

Données des articles	Crédits proposés pour l'année 2021
1- Activités de l'Agence à l'étranger	1400
2- Soutien à l'opération de promotion de l'investissement extérieur	1275
3- Programmes qualité, informatique, équipements et aménagement du local	325
<input type="checkbox"/> Renforcement du système qualité de l'Agence	20
<input type="checkbox"/> Acquisition de divers équipements	50
<input type="checkbox"/> Acquisition d'équipements informatiques	225
<input type="checkbox"/> Aménagement du local de l'Agence	20
<input type="checkbox"/> Coopération technique	10
Totales dépenses de développement	3000.000

Instance tunisienne de l'investissement

1- **Le programme dans lequel l'entreprise/établissement public non administratif intervient**
: Accompagnement de l'investissement

I- Définition

1- **Activité principale** : Encourager l'investissement privé et le suivi des projets d'investissement

2- **classement de l'entreprise** : Instance publique non soumise au code de la comptabilité publique.

3- **Référence de création** : la loi 2016-71 de 2016 du 30 septembre 2016

4- **Références de l'organisation administrative et financière** : Décret n°2017- 388 de 2017 du 09 Mars 2017.

II- Le cadre de la performance :

1-La stratégie générale :

-Le pilotage des opérations d'investissement à travers la réception des investisseurs et leur orientation en coordination avec les structures concernées.

-Assurer les prestations de déclaration d'investissement direct et la création juridique des entreprises conformément à la législation en vigueur

-finaliser à la place de l'investisseur les procédures de création juridique de l'entreprise

Ou son expansion jusqu'à l'obtention des autorisations nécessaires.

-Fournir les autorisations en cas de non réponse par l'administration concernée.

- Etudier les projets à priorité nationale, son évaluation et la proposition des incitations nécessaires et leur transmission à la commission supérieur d'investissement pour approbation.

-Accompagner les entreprises et leur aider à résoudre leurs problématiques et exécuter leur programmes d'investissement en collaboration avec les structures d'appui ainsi que les différentes directions concernées et la société civile.

-Traiter les dossiers administratifs des investisseurs et fonctionnaires étrangers et ce en collaboration avec le ministère de l'intérieur (visa, autorisation de résidence)

2- Détermination de la contribution dans la réalisation des objectifs du programme
:(contribution directe)

3-Les principaux priorités et objectifs :

Attirer les investisseurs étrangers et tunisiens pour la création des projets d'investissement dont leurs valeurs dépassent 15MD avec le suivi de leur exécution et la fourniture des avantages et des incitations à leur titre.

- Le suivi de réalisation des projets a priorité nationale

-amélioration du climat des investissements à travers la transmission des propositions au conseil supérieur d'investissement.

4- Indicateurs de performance et principales activités :

4-1-3-1 : taux des problématiques résolues par l'interlocuteur unique

4-1-3-2 Taux de respect des délais juridiques pour l'obtention des autorisations d'investissement

Aussi il y a d'autres indicateurs qui ont été adoptes et suivi par le l'instance

-Taux de respect des délais de demandes d'avantages

-Taux des propositions incluses dans le rapport annuel pour évaluer la politique d'investissement ainsi que les politiques et les reformes approuvées par le conseil supérieur d'investissement

Les activités :

-étudier les dossiers des projets d'investissement

-organiser des réunions avec les entrepreneurs

-présentation des projets et leur transmission au conseil supérieur d'investissement pour discussion et prise de décisions

-Coordonner avec les différentes structures pour résoudre les problématiques

III- Le Budget :

Présentation générale des prévisions du budget de l'établissement pour l'année 2021 :

ARTICLES	CREDITS 2021
DEPENSES DE REMUNERATION	2353
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1018
INTERVENTIONS	21
TOTAL DEPENSES DE GESTION	3392
DEPENSES DE DEVELOPPEMENT	3000
BUDGET	6392